

- Un éditorial de Claude Ryan: la véritable histoire d'un complot qui n'a jamais existé (page 4)
- Radio-Canada: après un long charivari, l'auto-censure, une chronique de Gilles Constantineau (page 6)
- Le nationalisme économique canadien nuirait considérablement au Québec (page 3)

■ la météo

Ensoleillé et plus chaud avec un maximum d'environ 60.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fédéral

VOL. LXI - NO 252

Montréal, vendredi 30 octobre 1970

10 CENTS

Chicoutimi, Saguenay, Bas-du-Fleuve, Rive-Nord, Québec-région, Ontario (Ottawa exclu): 15 CENTS

La crise au Conseil des ministres

Bourassa nie toute rumeur de division

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le premier ministre a nié avec une grande vigueur hier qu'il y ait eu une crise interne au sein de son conseil des ministres et que cette crise ait donné naissance aux rumeurs d'un gouvernement parallèle.

Prié de commenter des rapports de presse émanant d'Ottawa, M. Robert Bourassa a répondu d'une voix forte: "S'il y avait eu des crises, il y aurait eu des démissions. Est-ce qu'il y a eu

des démissions? C'était une crise sans précédent pour un gouvernement et il y a eu une solidarité qui a été manifestée du début à la fin. Trouvez-moi un iota de déclarations de la part d'un seul ministre, qui peut permettre d'écrire de tels articles. Je vous défie d'en trouver un... qui peut donner foi à ces rumeurs de dissension. On peut dire n'importe quoi ces temps-ci. On en dit beaucoup."

Un journaliste insistant, le chef du gouvernement a repris: "S'il fallait se fier aux oui-dire, ces jours-ci, on aboutirait où? Comme moi, vous êtes au courant de toutes sortes de rumeurs qui circulent. Alors, il faut quand même avoir un minimum de faits. Or, on n'en a pas le moindre qui puisse donner une crédibilité à ces affirmations." "Si on veut porter des jugements ou des conclusions sur des faits précis, je

demande qu'on me les soumette, c'est le moins que je puisse faire", a encore dit M. Bourassa.

Le premier ministre a aussi confié que les décisions prises depuis le début de la crise l'avaient été par l'ensemble du conseil des ministres, avec son appui et son consentement.

Il a nié avoir dit à un journaliste américain qu'il avait nommé Me Robert Demers comme négociateur avec

le FLQ simplement en guise de mesure dilatoire. "Je n'ai jamais dit cela; je ne peux pas le dire parce que cela serait contraire à la vérité."

M. Bourassa estime d'autre part que les terroristes "actifs" sont en nombre infime, peut-être de l'ordre de deux cents. Il a toutefois donné une raison supplémentaire pour laquelle le gouvernement québécois a demandé à ce lui d'Ottawa de mettre en vigueur la loi

sur les mesures de guerre, il y a deux semaines.

Si le gouvernement, a-t-il dit, avait accepté de libérer 23 "prisonniers politiques", ainsi que l'exigeait le FLQ, un certain nombre d'autres personnes auraient passé dans le camp du FLQ en se disant, "Si on peut être libérés, on peut faire ça impunément."

D'après les informations transmises

Voir page 2: Bourassa

Nommé ministre du travail

Cournoyer sera candidat libéral dans Chambly

par Gilles Lesage

QUEBEC — M. Jean Cournoyer, qui fut ministre dans le gouvernement de l'Union nationale, remplacera M. Pierre Laporte à un double titre dans l'équipe gouvernementale libérale: il a prêté serment hier, en fin de journée, à titre de ministre du travail; il sera candidat libéral à l'élection partielle, qui sera tenue peu avant ou après les Fêtes, pour élire un successeur à M. Laporte comme député dans le comté de Chambly.

En confirmant cette nouvelle au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, hier, le premier ministre a également annoncé la nomination de Me Roy Fournier, député de Gatineau, à titre de ministre d'Etat, chargé de façon particulière de l'étude des nombreux "bills" privés qui seront soumis à l'assemblée nationale au cours du prochain mois.

Expliquant le fait qu'il soit allé chercher dans les rangs de l'UN le nouveau ministre du travail, M. Bourassa a dit: "Dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, je pense qu'un geste de non-partisanerie comme celui-ci est justifié. Outre la compétence tout à fait spécialisée de M. Cournoyer dans le secteur du travail, alors qu'il y a des problèmes urgents à régler, que ce soit celui de la construction, que ce soit celui de la négociation relativement à la main-d'oeuvre avec le gouvernement fédéral, il y a des problèmes qu'il faut régler dans les tous prochains jours. Le gouvernement a décidé d'agir rapidement parce qu'il nous fallait agir rapidement. Nous traversons une période difficile et c'est le moment

Voir page 2: Cournoyer



Gerald Reagan, 18e premier ministre de Nouvelle-Écosse, a pris possession, hier, de ses bureaux au Parlement d'Halifax. Le chef libéral avait prêté serment la veille, au moment où il venait d'annoncer la formation de son cabinet de neuf membres appelé à succéder au cabinet Smith.

(Téléphoto CP)

Le comité d'aide marque un point

Les proches parents des détenus pourront être admis à la prison

M. Jacques Hébert, président de la Ligue des droits de l'homme, a annoncé hier soir, au nom du Comité d'aide aux personnes arrêtées en vertu des lois d'urgence, que les parents seront autorisés à visiter les détenus à compter d'aujourd'hui. Les visites sont prévues de 9 h. à 11 h. et de 13 h. à 16 h. 30, rue Parthenais, au quartier général de la Sûreté du Québec, et rue Tanguay, à la prison des femmes. Seuls sont admis le père, la mère et le conjoint. Ils pourront apporter des vêtements, des articles de toilette, des friandises et de l'argent.

M. Hébert, qui a passé plusieurs heures hier à la prison de la rue Parthenais en compagnie des deux autres membres du comité, M. Rolland Parenteau et le R.P. Jacques Tellier, a fait savoir qu'un

neuf dizaine de détenus ont été relâchés dans la journée de jeudi.

Aujourd'hui, le comité d'aide aux personnes arrêtées se rend à Rimouski où une vingtaine de personnes sont détenues.

M. Hébert a d'autre part indiqué que l'accès des avocats à leurs clients détenus est désormais assuré. Ceux des in-

ternés qui ont des griefs à formuler contre leurs conditions de détention ou les interrogatoires subis, a-t-il dit, peuvent adresser des requêtes au Protecteur du peuple, M. Louis Marceau. Celui-ci, a précisé M. Hébert, est déjà saisi de quelques requêtes.

Parents et amis qui veulent s'informer sur le sort des leurs peuvent communiquer à la permanence du Comité d'aide, 443 est, rue Sainte-Catherine (845-6306, 845-0249 ou 845-0240).

Suivant les chiffres les plus récents de la Police, quelque 130 personnes sont encore détenues.

Ces détentions suscitent des problèmes matériels de toutes sortes pour les internés et les quelque 65 familles en

Voir page 2: Comité d'aide

Ottawa dévoile une politique globale des céréales

OTTAWA (PC) — Le gouvernement Trudeau a annoncé, hier, une politique destinée à aider les producteurs de céréales lorsque les conditions du marché sont difficiles et à promouvoir les ventes de céréales et de grains oléagineux ainsi que leurs autres produits.

Cette politique contenue dans un document, déposé aux Communes par le ministre responsable de la commission canadienne du blé, M. Otto Lang, comporte notamment un plan de stabilisation des céréales en vertu duquel le gouvernement dépenserait plus de \$100 millions pour la saison agricole en cours.

Elle prévoit aussi un programme d'expansion du marché, surtout celui des céréales et des grains oléagineux, que le gouvernement est disposé à financer jusqu'à concurrence de \$100 millions par année.

Aux Communes, M. Lang a précisé, en réponse à des questions de l'opposition, que cette politique ferait l'objet de discussions avec les gouvernements provinciaux et qu'elle serait par la suite traduite en législation.

Le plan de stabilisation annoncé assurerait, chaque année, aux producteurs de céréales, des recettes globales en espé-

Voir page 2: Les céréales

Nouvelle forme de contestation?

Des spécialistes refusent des patients qui ne sont pas envoyés par un omnipraticien

par Jean-Luc Duguay

Il est vrai que des médecins spécialistes refusent de recevoir à leur cabinet privé des patients qui ne leur sont pas recommandés par un omnipraticien, mais il est "ridicule" de prétendre qu'il s'agit là d'un mode de contestation concertée du régime d'assurance-maladie qui entre en vigueur dimanche.

C'est ce qu'a déclaré au Devoir le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), le Dr Raymond Robillard, qui attribue la décision de ces médecins à un "facteur économique".

Les spécialistes, a-t-il dit, ne peuvent se permettre de recevoir des patients pour une simple visite parce que celle-ci est rémunérée à un taux trop bas, soit \$5, taux temporaire cependant établi par

le gouvernement jusqu'à la signature d'une entente négociée.

Le président de la FMSQ a expliqué que les spécialistes recevraient en moyenne trois fois moins de patients que les omnipraticiens à l'heure. Mais dès lors qu'un malade est recommandé par l'omnipraticien, la visite devient une consultation qui, elle, est rémunérée à \$22.

Le Dr Robillard a dit que la pression économique était à ce point forte sur les spécialistes que 60 cabinets privés avaient été fermés ou étaient sur le point de l'être.

Mais, a-t-il ajouté, il est ridicule de prétendre qu'il s'agit là d'un mode de contestation du régime.

Au ministère de la santé, on dit avoir

été mis au courant de ces pratiques, et il est possible qu'une déclaration officielle soit émise dès aujourd'hui à ce sujet. On dit ne pas être étonné outre mesure de cette "contestations" des spécialistes, à laquelle on s'attendait.

D'autre part, le Dr Robillard a déclaré qu'une séance de négociation était prévue pour lundi avec le gouvernement. Les négociateurs de la FMSQ s'y rendront parce qu'une loi d'exception récemment adoptée les force à négocier "avec diligence et de bonne foi".

Mais c'est à contrecœur que la FMSQ répond à l'invitation du gouvernement Le Dr Robillard a rappelé une déclaration récente du ministre des finances, M. Raymond Garneau, selon laquelle le gouvernement ne croit pas utile, dans les

circonstances, d'apporter un "changement substantiel" à ses offres de rémunération.

Cette question est, avec celle du désengagement, la principale pierre d'achoppement dans les négociations. Au sujet du désengagement, c'est-à-dire du droit des médecins d'adhérer ou non au régime, le Dr Robillard a prêté qu'aucun médecin ne pourra se permettre le luxe de ne pas participer au régime.

En vertu de la loi, le médecin désengagé n'est pas remboursé par la Régie de l'assurance-maladie et risque donc que certains de ses patients ne paient pas leur compte.

Le président de la FMSQ a enfin déclaré qu'un nombre de plus en plus grand

Voir page 2: Les spécialistes

Dès la reprise de la session

Le gouvernement soumettra un programme d'urgence pour rétablir la confiance

par Pierre-L. O'Neill

Le gouvernement Bourassa soumettra à l'Assemblée nationale un programme d'urgence visant à relancer l'économie et à rétablir un climat de confiance au Québec.

Les premières semaines de la session, qui débutera le 10 novembre, seront consacrées à l'étude de projets de lois proposant un train de mesures sociales et économiques pour tenter de dissiper à court terme, les nombreux maux évoqués tout au long de la crise actuelle.

Le chef du gouvernement a pressé ses députés, réunis en caucus dimanche dernier, et de nouveau hier, de consulter dans les plus brefs délais un échantillon représentatif des électeurs de chacun de leurs comtés afin de définir les problèmes les plus urgents et proposer les solutions qui leur semblent appropriées. Les données ainsi recueillies doivent être colligées d'ici la fin de semaine et les députés sont tenus de faire parvenir à Québec, au plus tard lundi matin, le fruit de leur travail. C'est de cette consultation régionale que le gouvernement entend s'inspirer pour l'élaboration de son programme législatif d'urgence.

Mais quelles que soient les indications que fourniront les enquêtes des députés et l'orientation qui pourrait s'en dégager, le gouvernement aurait d'ores et déjà décidé d'avancer sensiblement la date qu'il s'était fixée pour la présentation d'un projet de loi sur la réforme de la carte électorale. On sait que depuis le 29 avril, cette question n'a cessé de figurer au premier plan des revendications exprimées par le Parti québécois et reprises dans les commentaires de nombreux observateurs. Il faut également se rappeler que le FLQ, dans son manifeste, en faisait longuement état.

Il ne fait aucun doute que les événements tragiques que vient de vivre le Québec ont fortement ébranlé le premier ministre Bourassa et contribué pour beaucoup à la nouvelle démarche du gouvernement. Il ne s'agit pas seulement pour le gouvernement québécois de prouver sa bonne foi en agissant avec la plus grande célérité mais plus encore de renforcer aux yeux de la population du Québec l'autorité morale du pouvoir hypothéqué par l'action directe et spectaculaire du gouvernement Trudeau.

Aussi, c'est dans le sens de ces préoccupations que M. Robert Bourassa aurait décidé d'inclure dans le programme d'urgence des projets de lois sur un certain nombre d'autres questions prioritaires: rénovation urbaine et logements à coût modique; mécanismes efficaces de protection des consommateurs; statut du français; restructuration scolaire et développement régional.

En invitant ainsi ses députés à participer étroitement à l'élaboration du programme législatif d'urgence, le chef du parti libéral a reçu un accueil enthousias-

Voir page 2: Le gouvernement

La crise québécoise

La répétition des mêmes questions agace M. Trudeau

par André Bellemare, de la PC

OTTAWA — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, visiblement agacé par la répétition des mêmes questions depuis quelques jours, a accusé, hier, aux Communes, l'Opposition et la presse de faire circuler des rumeurs relatives à la crise québécoise.

"Qu'ils les prennent à leur compte et qu'ils les vérifient", a-t-il lancé après que M. Roch LaSalle (PC - Joliette) eut demandé à deux reprises si le gouvernement avait tenu compte de la possibilité d'un coup d'Etat au Québec quand il a promulgué la loi des mesures de guerre, le 16 octobre.

Depuis le début de la semaine, l'Opposition est revenue chaque jour sur cette question et, à chaque session, les porte-parole du gouvernement ont

refusé de commenter de quelque façon que ce soit cette "rumeur".

Pendant une vingtaine de minutes encore, hier, le gouvernement a été harcelé de questions sur la crise québécoise.

Des membres de l'opposition ont également manifesté des signes d'impatience devant la discrétion des ministres.

M. John Diefenbaker, insatisfait des explications fournies par le gouvernement, a demandé à M. Trudeau de "cesser de souffrir d'agacement chronique par les obligations parlementaires".

Devant le silence du premier ministre sur certaines questions, M. Diefenbaker l'a sommé "de dire une fois pour toute la vérité à cette chambre".

"Le silence est d'or, a ajouté le bouillant député, mais cela veut-il dire que le premier ministre ne dira pas la vérité à cette chambre?"

Après vingt minutes de répétition des mêmes questions et réponses, le leader parlementaire des néo-démocrates, M. David Lewis, a coupé court en disant qu'il ne servait à rien de continuer à questionner le gouvernement sur cette matière.

Il est alors passé à un autre sujet.

Devant l'insistance de l'opposition et en particulier de M. LaSalle, de savoir si le procédé de la formation d'un gouvernement provisoire à Québec avait pesé dans la décision de promulguer la loi des mesures de guerre, M. Trudeau a répondu, sur un ton ferme:

"M. le président, avec le plus de patience dont je suis capable, je vais répéter que les raisons qui ont motivé la décision du gouvernement ont été énoncées à la Chambre par moi-même à plusieurs reprises.

"Je ferai remarquer que ces raisons, qui étaient connues de l'Opposition, sont celles qu'elle avait devant elle lorsqu'elle a appuyé la résolution du gouvernement."

"C'était ces raisons aussi qui ont fait que le peuple ne cesse de nous appuyer depuis ce temps-là.

"Qu'il y ait d'autres raisons qui cir-

Voir page 2: La répétition

au gré du temps

Les plaideurs

Le Barreau du Québec s'élève vigoureusement contre le fait, qu'au mépris du droit fondamental des personnes, on interdise à certains détenus d'obtenir les services d'un avocat.

Nous sommes certains que la démarche du bâtonnier ne vise qu'à assurer la protection des justiciables dépourvus d'objectivité, de sérénité, de compétence juridique et d'aptitude à la parole.

Rejetons du pied les allusions tendant à faire croire qu'une mauvaise interprétation de la loi des mesures de guerre pourrait priver les défenseurs autorisés de leurs revenus.

Le problème d'argent, on le sait, est hors de propos en matière d'assistance judiciaire. La preuve, c'est que la robe des avocats anglais comporte à l'arrière une petite poche symbolique destinée à marquer la discrétion avec laquelle sont parfois dédommagés ceux qui ont plaidé.

Et que, plus que jamais, le mot client conserve sa pleine acception latine: "celui qui est placé sous la protection d'un homme puissant plutôt que son sens vulgaire actuel: "celui qui doit payer pour des services."

Louis-Martin TARD

suites de la première page

BOURASSA

par la police au gouvernement, "si on libérait les "prisonniers politiques", il y aurait une tentation morale pour un très grand nombre de personnes de devenir des terroristes actifs... C'était peut-être quelques centaines ou mille, si vous voulez. Mais déjà c'était un problème considérable. Vous voyez les problèmes qu'on a actuellement. Si vous décuplez ou quadruplez le nombre de terroristes, ce sont des problèmes de recherches policières qui sont énormes", a dit M. Bourassa.

"Il y avait le danger qui nous a été soumis par les forces policières, et qui était vraisemblable, que plusieurs centaines d'individus soient incités à devenir des terroristes actifs s'il en venait à la conclusion que le fait d'être un terroriste actif pouvait aboutir à une libération" semblable à celle que demandait le FLQ pour ses membres emprisonnés.

Parmi les autres raisons justifiant le recours à une loi d'exception, M. Bourassa a mentionné le plan en quatre étapes du FLQ, la possibilité d'autres enlèvements et d'assassinats, la présence de cellules terroristes bien organisées et outillées, le début des manifestations et la possession de dynamite par les terroristes.

"Je suis persuadé que nous avons assumé nos responsabilités", a dit M. Bourassa. C'est le gouvernement du Québec, et lui seul, qui a décidé d'appeler l'armée. C'est le gouvernement du Québec qui a décidé de demander l'imposition des mesures de guerre. C'est le gouvernement du Québec qui a décidé de faire une tentative de négociation... Alors qu'on dit n'importe quoi, quant à moi, je pourrais toujours démontrer, preuves à l'appui, que c'est le gouvernement du Québec qui a décidé. Je ne m'attends pas à ce que les adversaires politiques nous fassent des éloges. Mais les faits sont là et ils parlent par eux-mêmes."

D'autre part, contrairement à une interprétation qui a été donnée à Ottawa, le premier ministre ne croit pas que le Québec doive défrayer seul les dépenses occasionnées par le recours à l'armée.

Par le passé, de telles dépenses n'ont pas été réclamées par Ottawa à la province, a-t-il dit.

M. Bourassa a dit, d'autre part, qu'il n'est pas question pour le gouvernement de modifier les objectifs prioritaires qu'il s'est fixés et qu'il veut, notamment, continuer à combattre le chômage par tous les moyens. "Ce ne sont quand même pas les assassins de Pierre Laporte qui vont déterminer quel doit être le programme du gouvernement. Et ce ne le sera pas. Nous avons été élus démocratiquement, et nous sommes convaincus que les tâches que nous avons faites depuis cinq mois répondaient aux priorités des Québécois, tant sur le plan culturel que sur le plan économique et celui du progrès social."

Il a indiqué qu'il ne pouvait fournir de réponse précise quant à l'influence de la crise actuelle sur les projets d'investissement au Québec. "J'espère, et je m'efforcerai par tous les moyens, que cette crise ne ralentisse pas les investissements", a-t-il dit.

Quant à la nouvelle loi fédérale qui remplacera la loi sur les mesures de guerre, M. Bourassa a dit que Québec avait été consulté et avait fait des recommandations, dont il ne saurait toutefois dévoiler le teneur pour l'instant.

N'ayant pas abandonné l'espoir que l'on retrouve M. Cross vivant et que l'on mette la main sur les responsables des enlèvements - il n'est toutefois pas question de modifier les offres au FLQ - M. Bourassa estime qu'il faut faire confiance aux forces policières. "Ils ont affaire à une forme de terrorisme qui est sans précédent, qui peut se faire avec des moyens très réduits. C'est toujours facile de critiquer les autorités en place et les forces policières, mais il faut quand même considérer le sérieux de leur tâche et des problèmes que cela comporte."

"Dans les circonstances, le gouvernement se devait d'agir, d'agir avec fermeté, et c'est ce qu'il a fait", a répété M. Bourassa.

Quant au résumé projet de gouvernement parallèle ou transitoire, il a répété qu'il n'avait pas pris cette hypothèse au sérieux. "Le gouvernement du Québec avait été élu démocratiquement, c'est celui en vers lequel la population avait confiance, et c'est celui-là qui prendrait les décisions nécessaires", a-t-il dit.

M. Bourassa a dit ne pas être au courant, et ne pas prendre au sérieux des rapports de presse voulant que le FLQ ait émis une liste de 300 noms de personnes à assassiner au Québec.

LES SPÉCIALISTES

de spécialistes faisaient des démarches pour quitter définitivement la province. Il a ajouté qu'il ne s'agissait pas d'un exode fictif pour exercer une pression sur le gouvernement.

LE GOUVERNEMENT

te et suscité beaucoup d'intérêt. Il aura sans doute du même coup contribué à resserrer ses rangs et à refaire l'unité d'un caucus tirillé par les graves décisions prises par le conseil des ministres dans le drame du ministre Laporte.

"Pour la première fois depuis l'élection, confiait un député, nous avons l'impression de participer activement à l'exercice du pouvoir, pour produire une législation qui colle vraiment à la réalité."

Dès lundi dernier, le président du Parti Québécois, M. René Lévesque, prenait l'initiative de proposer au gouvernement un programme d'urgence susceptible de faire retrouver au Québec "un minimum vital de santé" après les événements tragiques des dernières semaines.

Interrogés sur la déclaration du chef péquiste, quelques députés libéraux ont exprimé l'avis qu'il ne revient pas à l'opposition d'établir les priorités et les échéanciers de la politique gouvernementale. Certains libéraux soupçonnent même que M. Lévesque, ayant été informé de l'initiative du chef libéral devant le caucus de dimanche dernier, aurait tenté de couper l'herbe sous le pied du gouvernement pour se donner ainsi le crédit du programme à établir.

STANFIELD

a révélé un porte-parole du ministre de la justice, alors que M. John Turner avait laissé entendre que le bill serait présenté cette fin de semaine ou au début de la semaine prochaine.

Hier, le chef du parti conservateur, M. Robert Stanfield, a demandé au ministre Turner de présenter sans délai un projet de loi temporaire qui remplacerait la loi sur les mesures de guerre dans les circonstances actuelles.

Dans la lettre qu'il a adressée à M. Turner, le chef de l'opposition déclare que tout changement permanent dans la loi entraînerait une trop longue étude.

Par contre, a dit M. Stanfield, si un projet de loi bien distinct et de nature provisoire est soumis pour résoudre le problème immédiat, l'opposition officielle sera toute disposée à coopérer pour assurer son adoption rapide.

M. Stanfield est d'avis que cette législation temporaire ne devrait pas créer d'autres délits que ceux prévus dans la loi sur les mesures de guerre. Elle devrait fournir aux autorités les moyens de procéder à des perquisitions, arrestations et détentions nécessaires pour faire échec à la menace du terrorisme au Québec.

Elle devrait prévoir la révision judiciaire ou indépendante de quelque autre façon de toute arrestation et détention. Elle devrait assurer à toute personne arrêtée l'accès à un avocat dans les 24 heures suivant son arrestation. Et elle devrait fixer des procédures de révision général à l'autorité qu'un procureur général provincial d'autoriser la détention pour plus de sept jours sans qu'une accusation formelle ait été portée. Sous l'empire de la loi sur les mesures de guerre, le délai est de 21 jours.

M. Stanfield trouve d'ailleurs "injustifiable" qu'une personne accusée puisse être détenue sans cautionnement pendant 90 jours avant qu'une date ait été fixée pour son procès.

Le chef conservateur fait valoir que des changements permanents que l'on pourrait vouloir apporter à la loi nécessiteraient une étude approfondie par tous les Canadiens désireux d'être entendus à leur sujet.

COURNOYER

de faire preuve de leadership et de poser, s'il le faut, des gestes sans précédent. C'est ce que nous avons fait."

M. Bourassa a fait part de son choix mercredi, lors d'une réunion du conseil des ministres, et la question fut discutée hier lors d'un long caucus des députés libéraux. A titre de chef du parti libéral, il a également rencontré les dirigeants de l'Association libérale de Chambly, à qui il a fait part de sa décision, prévue dans la constitution du parti de nommer M. Cournoyer candidat dans ce comté.

D'autre part, le Dr François Cloutier, ministre des affaires culturelles, qui avait été nommé ministre intérimaire de l'immigration, a été confirmé hier dans cette fonction.

La commission parlementaire du travail, qui s'est réunie durant trois jours au cours de la semaine précédant l'enlèvement de M. Laporte, reprendra dès la semaine prochaine l'étude du litige dans l'industrie de la construction.

M. Bourassa a dit qu'il n'est nullement question d'un gouvernement de coalition ou de "salut public", ou encore de vouloir affaiblir l'UN. Il a voulu poser "un geste de ralliement des Québécois qui sont prêts à travailler". M. Cournoyer était disponible, et il a décidé de bénéficier de cette disponibilité.

"M. Cournoyer a été appelé à servir l'Union nationale durant quelques mois seulement, a rappelé le premier ministre; je ne crois pas qu'il a servi à titre de militant traditionnel de l'UN, il a accepté de répondre à la demande de M. Bertrand. Il accepte maintenant de répondre à la demande du chef actuel."

Comment les députés ont-ils accueilli ce choix?

"Il y a eu des questions qui ont été posées, et il y a eu des explications qui ont été données", a simplement répondu M. Bourassa. "Le gouvernement a pris les décisions nécessaires pour que la force du gouvernement soit intacte ou presque", a répondu le chef du gouvernement à une question, en ajoutant qu'il procéderait dans quelques mois à un remaniement ministériel "plus précis", "plus structuré, plus organisé".

Déclaration de M. Bertrand

La nomination de M. Cournoyer a évidemment soulevé de nombreux commentaires, dont celui de M. Bertrand, qui a dit que son parti sait placer au-dessus de tout le souci de l'efficacité et l'intérêt supérieur du Québec.

Le chef de l'UN avait été informé il y a quelques jours de la décision de M. Cournoyer.

Voici le texte de la déclaration que le chef de l'UN, M. Bertrand a transmis à la tribune de la presse sur ce sujet.

"C'est avec infiniment de regret que je vois Jean Cournoyer quitter nos rangs. Lorsque je lui ai demandé de servir, il a accepté d'abord et avant tout de collaborer à l'oeuvre difficile des relations de travail. C'est en toute loyauté qu'il a servi notre gouvernement.

Il m'a informé de la demande de M. Bourassa. Il répond à son appel, je n'en suis pas surpris. Il a fait de même avec moi.

Je sais qu'il se donnera sans compter dans ses nouvelles fonctions et qu'il les exercera avec compétence.

Quant à l'Union nationale, elle n'aurait pas raison, à mon sens, de se sentir amoindrie du fait qu'un gouvernement libéral se voit obligé, quelques mois à peine après son élection, de venir chercher un membre de cette équipe dont il critiquait hier l'incompétence.

C'est admettre, de la façon la plus éclatante, et par le précédent le plus inouï dans l'histoire de nos institutions parlementaires, que l'Union nationale savait et sait encore placer au-dessus de toute autre considération le souci de l'efficacité et l'intérêt supérieur de la population québécoise", conclut M. Bertrand.

LA RÉPÉTITION

culent sous forme de rumeurs ou de fantaisies ou que l'ancien chef de l'opposition ait lui-même quelques informations que nous ne possédons pas, c'est peut-être un sujet que l'on voudrait mettre devant la Chambre mais quant à nous, nous avons pris notre décision sur les faits connus du public."

"Maintenant, a continué le premier ministre, s'ils veulent s'occuper de faire circuler des rumeurs fausses ou vraies ou des fantaisies..."

M. Trudeau a alors été interrompu par le président de la Chambre en raison du chahut qu'ont soulevé ses propos.

La période des questions réservées à la crise du Québec a été marquée de murmures fréquents et d'exclamations genre "honte, honte", "oh, entendez-le", "Heil Hitler".

Cette dernière remarque a été lancée après que le ministre de la justice, M. John Turner, eut dit que le gouvernement n'avait pas formé de commission spéciale chargée de surveiller les arrestations et détentions de citoyens en vertu de la loi des mesures de guerre. En réponse à une question de M. Robert Stanfield, chef de l'opposition, M. Turner a expliqué qu'une telle commission relevait du ministre québécois de la justice.

"Mais c'est tout de même le gouvernement fédéral qui est responsable de cette situation et la responsabilité ne doit pas être renvoyée au gouvernement du Québec", a répliqué M. Stanfield.

M. Korshinski (PC - Mackenzie) a demandé si les recherches en vue de retrouver les auteurs des enlèvements de MM. Cross et Laporte et du meurtrier de ce dernier se poursuivent en dehors du Québec et si Interpol a été approché pour aider la police.

Quant à M. Eldon Woolliams (PC - Calgary - Nord), il a essayé de savoir si la dynamite et les armes volées ont été retrouvées.

M. Turner a répondu, dans les deux cas, qu'il informerait le Soliciteur général de ces questions.

COMITÉ D'AIDE

cause: indigence par suite du manque à gagner; loyer impayé; voiture abandonnée chat oublié dans une demeure; surveillance de enfants; expériences de laboratoire interrompues; cours à donner; dépôt à faire à la banque, etc.

Le comité d'aide de la Ligue des droits de l'homme, dans ses locaux de la rue Sainte-Catherine, s'emploie à régler ces questions et à transmettre aux parents toute commission importante émanant d'un détenu.

C'est à ce comité que ceux qui sont mandatés pour enregistrer les plaintes ont fait part des problèmes principaux auxquels ont à faire face les familles des détenus. Il y a d'autres cas particuliers comme celui d'un certain André Lessard, d'Alma, détenu depuis onze jours à Orsainville, et qui n'a pas pu se rendre au chevet de son père mourant. Les funérailles de M. Lessard ont été retardées à samedi mais hier, malgré des démarches de la famille Lessard auprès du député Roger Pilote (Lac Saint-Jean) et de M. Jérôme Choquette, ministre de la Justice, le jeune Lessard était toujours en prison. Le frère de ce dernier, entre-temps, a fait parvenir à l'ombudsman, Louis Marceau, un mémoire de 80 pages relatant des prétendues tortures infligées à des détenus par les policiers dans la région du Lac Saint-Jean et de Québec.

Mais M. Jacques Hébert, président de la Ligue des droits de l'homme et membre du sous-comité formé pour visiter les détenus et dont l'existence a été reconnue par le ministre de la justice, n'a pas décelé, à la suite de visites aux détenus hier, de cas de mauvais traitements.

Hier, la commission composée de R.P. Jacques Tellier et de MM. Roland Parenteau et Jacques Hébert s'est rendue dans l'avant-midi à la prison des femmes, et dans l'après-midi au quartier général de la Sûreté du Québec, rue Parthenais.

Voici le calendrier adopté par la commission pour rendre visite aux personnes arrêtées en vertu de la loi des mesures de guerre: vendredi, elle sera à Rimouski, samedi et dimanche à Québec, mardi à Hull, jeudi le 5 novembre à Sherbrooke, vendredi de nouveau à Montréal, vendredi prochain.

En attendant, le comité ne cesse de répondre aux nombreux appels des familles dont certains membres ont été arrêtés et essaient dans la mesure du possible, de leur venir en aide. De son côté, le public a répondu avec enthousiasme au comité offrant ses services, de l'aide matérielle, des heures de bénévolat, des visites aux familles et dans certains cas, des gardiennes d'enfants.

Le comité souligne que pour rendre service, sur le plan matériel aux familles des personnes arrêtées et même des personnes libérées qui ont à subir de la part de leurs employeurs certains préjugés, il a besoin de souscriptions, aussi minimes soient-elles. Les chèques doivent être faits au nom de la Ligue des droits de l'homme, en indiquant à l'endos: Comité d'aide aux détenus. L'adresse du comité est: 443 est, Sainte-Catherine, Montréal (métro Berri-De Montigny).

Rappelons que ce comité se propose d'assurer les contacts essentiels entre les détenus et leurs proches; de veiller aux besoins des familles concernées et particulièrement des enfants; de s'assurer que les exigences de la sécurité respectent les égards dus aux personnes détenues sous l'empire de la loi des mesures de guerre ou de toute autre loi qui la remplacera; de s'assurer aussi que les personnes arrêtées et ensuite relâchées sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre elles, n'en subissent par la suite, aucun tort; de porter à la connaissance du ministre de la justice toute irrégularité qui pourrait être constatée par le comité ou qui pourrait lui être signalée.

Quant au droit fondamental pour tout prisonnier de voir son avocat, il semble que, malgré certaines dispositions prises depuis le début de la semaine pour permettre aux avocats sollicités de voir leurs clients, ce droit était toujours mitigé, en tout cas d'après certains avocats qui s'étaient plaints des horaires prévus pour les visites, des conditions spéciales à remplir pour voir les détenus et surtout du fait que les détenus étaient interrogés avant de voir leur procureur.

Mais mercredi le juge Antonio Lamer accordait à Me Michel Proulx une injonction interlocutoire en vertu du code de procédures et aux termes de laquelle Me Proulx pouvait voir sa cliente, détenue en vertu de la loi d'exception au moins une heure par jour sans autre forme de procès.

Le précédent étant créé, l'ordonnance du juge Lamer a eu pour effet de faciliter la tâche des avocats qui pourraient faire pareille requête s'ils devaient rencontrer trop de difficultés à voir leurs clients.

Le juge Lamer a précisé, en accordant l'injonction, que la loi sur les mesures de guerre ne restreignait en rien le droit d'un détenu à voir son avocat.

Pour l'heure les problèmes d'avocats se posent surtout aux familles pauvres qui habitent à l'extérieur de Montréal ou de Québec et qui par conséquent, ne peuvent compter sur le bureau d'assistance judiciaire. (L'assistance judiciaire n'existe qu'à Montréal et Québec).

Entre-temps, la police continue ses recherches en vue de repérer les cellules FLQ qui se réclament des enlèvements de MM. Pierre Laporte et James Cross.

Hier, la police a entrepris une vaste opération de ratissage dans les Laurentides mais toutes les recherches ont été vaines. La police a confié qu'il s'agissait de retrouver possiblement les auteurs de récents vols de banques, personnes qui pourraient ne pas être étrangères cependant aux activités terroristes au Québec.

Pour ce qui est de M. Cross dont on est sans nouvelles depuis deux semaines, l'offre du gouvernement à ses ravisseurs d'échanger la liberté de l'attaché britannique contre des saut-conduit pour Cuba tient toujours. L'aviation militaire qui doit transporter les terroristes à Cuba est cependant reparti de Dorval hier et a été dirigé vers sa base, en Ontario. Un porte-parole de l'armée a fait savoir que l'appareil pourrait être de retour à Montréal en moins de trois heures si les ravisseurs de M. Cross manifestaient le désir de s'exiler à Cuba.

LES CÉRÉALES

ces aussi élevées que celles de la moyenne des cinq années précédentes.

Ce plan s'appliquera, précise-t-on dans le document, aux recettes provenant du blé, de l'orge, de l'avoine, de la graine de colza, du lin et du seigle.

En vertu du plan, dont l'application serait rétroactive au 1er août 1970, chaque cultivateur serait rémunéré proportionnellement à ses ventes.

Quant au programme d'expansion du marché des céréales et des graines oléagineuses, il permettrait, prévoit le gouvernement, d'augmenter les ventes sur les marchés étrangers.

Jusqu'à récemment, déplore le gouvernement, le Canada n'a pas occupé une place très importante sur le marché mondial du grain de provende. Nous voudrions voir le Canada poursuivre une politique active visant à accroître de façon appréciable les exportations du grain de provende, surtout l'orge."

La politique annoncée prévoit aussi un programme de recherche et de développement des produits de même que des projets de stimulation de la commercialisation et du développement.

Elle maintiendra la garantie de paiement par le gouvernement pour les achats de blé faits à crédit.

D'autre part, le gouvernement s'engagerait à faire connaître, dès le 1er

mars de chaque année, le montant du paiement initial pour le blé, l'avoine et l'orge.

Elle conserverait aussi le programme d'achat de céréales par le gouvernement, en vue de son programme d'aide alimentaire. A ce sujet, le gouvernement prévoit qu'il achètera au cours de l'année pour environ \$100 millions de céréales des producteurs de l'Ouest.

Le gouvernement estime que, pour que sa politique ait de bons rendements, les superficies consacrées aux cultures des diverses céréales, au cours de l'année agricole de 1971-72, devront être les suivantes: blé, 20 millions d'acres; avoine, 6 millions; orge, 16 millions; grain de colza, 1,5 million; graine de lin, 4 millions; céréales mixtes, 750,000; seigle, 750,000.

IL N'Y A PAS

Suite de la page 3

A cause de la matière qui lui est confiée maintenant, la Cour provinciale a atteint le statut d'une Cour supérieure dont les juges doivent être nommés par le fédéral en vertu de l'article 96 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, a-t-il estimé. Or, comme les juges de la Cour provinciale sont nommés par le Québec, ce tribunal est incompétent en vertu de cette disposition de la Constitution.

Au début de sa plaidoirie sur l'inconstitutionnalité de la loi, Me Villeneuve a rappelé que le procureur général du Québec a été avisé que la loi était mise en question. Effectivement, le procureur général, dont c'est la responsabilité de défendre les lois existantes, est représenté par un avocat devant la Cour provinciale. Ce dernier défendra la loi par écrit d'ici une semaine ou deux.

Il se peut, toutefois, que l'avocat du PQ apporte sa contribution dans la défense de la loi, bien que ce ne soit pas tout à fait son rôle.

Avant que tous les arguments des avocats soient entendus et que la Cour rende jugement, il peut s'écouler encore plusieurs semaines.

LE NATIONALISME

Suite de la page 3

ron \$2 milliards, soit une perte minimale annuelle d'environ \$335, pour chaque homme, femme et enfant du Québec."

Considérant ces chiffres comme des minima, M. Tremblay souligne que ce qui est vrai pour l'ensemble du Canada l'est doublement pour le Québec qui doit payer les mêmes prix artificiellement élevés que le reste de la confédération canadienne mais qui possède une proportion démesurée des industries à basse productivité. Les industries de biens durables à plus forte productivité sont surtout concentrées en Ontario, protégées par le mur tarifaire canadien.

Par contre, ajoute-t-il, si l'insulation du marché canadien et américain maintient des salaires anormalement bas et des prix artificiellement élevés, les rendements sur capitaux, par voie de conséquences, sont de 15 à 20% plus élevés au Canada qu'aux États-Unis.

D'un strict point de vue économique, il est apparemment que, placé devant l'alternative soit de participer à un marché commun avec le reste du Canada, soit de participer à un marché commun avec les États-Unis, l'avantage du Québec réside d'emblée dans la deuxième solution. D'ailleurs, précise-t-il, il en serait sans doute de même pour le reste du Canada si ce n'était l'attachement aux institutions britanniques d'une certaine élite politique et de l'influence prépondérante des milieux financiers de Bay Street.

Quant à savoir si la baisse dans les exportations du Québec vers le reste du Canada peut être plus que compensée par une reorientation d'une partie de ces exportations québécoises vers le marché américain, M. Tremblay répond affirmativement et, se référant à son récent volume publié aux Editions du Jour, démontre que cet arrangement économique haussera le niveau de vie des Québécois de 10 à 25% environ, tout en assurant l'implantation en Amérique du Nord d'un pays vraiment francophone.

Amener à préciser sa pensée au sujet d'une éventuelle réponse affirmative des États-Unis, M. Tremblay estime qu'il est nécessaire de bien différencier l'argumentation statique dans le présent et l'argumentation dynamique dans l'avenir. Il précise en outre que les États-Unis sont intéressés par des échanges avec le Québec, ce qui leur permettrait de contrer le nationalisme canadien.

Cette formule de l'indépendance - marché commun - Québec - États-Unis que propose M. Tremblay peut permettre au Québec de se libérer du carcan économique que constitue le marché commun canadien avec son mur tarifaire orienté vers la protection des industries ontariennes. Ceci permettra, de conclure M. Tremblay, aux Québécois francophones de vivre dans un Québec où ses priorités et non pas celles des autres seront appliquées.

LES RECTEURS

Suite de la page 3

chologique dans un gouvernement dit démocratique:

- la politique de diversion des gouvernements fédéral, provincial et municipal qui refusent d'admettre les injustices que subissent les Québécois, préférant se livrer à une chasse aux sorcières contre tout mouvement d'opposition véritable;

- un gouvernement qui "prend le droit d'emprisonner des poètes mais qui garde en liberté les intouchables seigneurs de la pégre;

- les déclarations insidieuses et grauites de Drapeau et Marchand;

- le refus de la part du gouvernement provincial de remettre les élections municipales de Montréal."

Ces étudiants se disent d'accord, par ailleurs, avec le cartel intersyndical, le Comité québécois pour la défense des libertés, les diverses déclarations de René Lévesque sur les événements et "tous ceux qui, refusant de suivre les raisonnements étroits de "l'appel au troupeau", ont la force de continuer à penser et le courage, malgré les contraintes, de continuer à dénoncer."

OCCASION UNIQUE

SUPERBES TÉLÉVISEURS COULEUR

A PARTIR DE

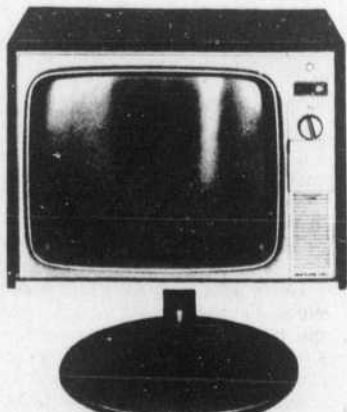
\$ 499



TV COULEUR 21" Un très beau cabinet de style méditerranéen sur pieds. En bois, laqué, dore ou à la main. Dimensions: L. 40" P. 30" H. 30" \$569⁹⁵ AUSSI PEU QUE \$29.00 PAR MOIS



TV COULEUR 25" Magnifique cabinet en noyer richement marbré, devant attractif, modèles consoles à l'apparence luxueuse; pouvant se placer sur une table ou étagère mobile. \$499⁹⁵



TV console à couleurs de 25" dans les séries G, gagnantes d'un prix international. Fabriqués en bois de teck de Bangkok démonté à la main et cuir noir. Cabinet pivotant à 60° sur une base circulaire noire d'aluminium coulé; pouvant fournir une flexibilité sans jeu de déplacement, des éléments d'instabilité. Dimensions: L. 29 1/2" P. 18" H. 22" \$669⁹⁵ AUSSI PEU QUE \$33.00 PAR MOIS

LES CARACTÉRISTIQUES DE CES TROIS MODÈLES SONT:

- Image de 295 pouces carrés rectangulaire
- Châssis deluxe C15B
- 14 dispositifs entièrement transistorisés
- Amplificateur discriminateur audio
- Très belle synchronisation automatique - AFT
- Sélecteur de canaux
- Ajusteur de teintes
- Indicateur de couleur
- U.H.F.

AUSSI PEU QUE \$26.00 PAR MOIS

Incluant étagère mobile et service gratuit d'un an sur tous morceaux et main-d'oeuvre.

STÉRÉO HI-FI DE CLAIRTONE

Un ensemble complet 4 morceaux incluant

Récepteur Clairtone T13 75 watts AM-FM, deux haut-parleurs Marsland, table tournante BSR.

\$299⁹⁵



MAINTENANT À NOTRE NOUVEAU MAGASIN (autrefois Aux Délices Restaurant) AU SERVICE DES MONTRÉAISIENS DEPUIS PLUS DE 83 ANS 1204 RUE STE-CATHERINE OUEST (coin Drummond)

LAYTON BROS LTD.

Établi en 1887 866-7791 (STATIONNEMENT ARRIÈRE À DROITE DU MAGASIN)

Une perte possible de \$2 milliards?

Le nationalisme économique canadien nuirait au Québec

par Michel Lefèvre

Le nationalisme économique "canadien" est fondamentalement préjudiciable aux intérêts du Québec et résulte en une perte annuelle minimale de \$2 milliards pour la province.

De plus, la seule façon de rallier une majorité de Québécois à l'idée d'indépendance du Québec est d'associer cette dernière à l'idée d'un Marché commun avec les États-Unis qui permettrait de contourner la plupart des perturbations économiques lors d'une éventuelle transition vers l'indépendance.

C'est en substance l'opinion qu'exprimait M. Rodrigue Tremblay, professeur agrégé de sciences économiques

et de finances internationales à l'université de Montréal, hier après-midi.

Prenant la parole lors d'un dîner-casualité organisé par le Cercle Financier-Placement, M. Tremblay a ajouté qu'un projet de réintégration économique avec les anciens partenaires, tel que préconisé par le Parti Québécois, sous-estime gravement les conséquences psychologiques ("backlash" politique) de la séparation du Québec pour les Anglo-canadiens. Il précise, de plus, que cette formule, au mieux, n'améliore nullement la situation économique présente du Québec sur le continent nord-américain.

Prenant pour acquis que le caractère irréaliste de la formule du P.Q. renforce dans l'esprit de beaucoup de gens des craintes et des interrogations, il affirme qu'il est normal que l'on ne veuille s'affranchir sur le plan politique que ce qui, en ce faisant, on crée sur le plan économique une situation qui mette en danger les moyens mêmes d'existence. Or, il saute aux yeux, selon le conférencier, que ce sont les modalités économiques, monétaires et financières qui soulèvent les plus grandes craintes et les résistances les plus farouches.

"Entre la dignité et l'assujettissement, le choix n'est pas difficile à faire"

mais c'est lorsqu'il est question de perte d'emploi, de pouvoir d'achat diminué, de monnaie non reconvertissable, de fuite éventuelle de capitaux et de ralentissement dans les investissements réels que les individus, se sentant en danger, adoptent la philosophie du "primo vivere". Il devient donc nécessaire, selon M. Tremblay, de fixer les esprits sur un aspect fondamental à savoir que le Québec ne deviendrait pas un petit ghetto économique appauvri et isolé. Et il ajoute que c'est précisément par la formation d'un marché commun Québec-États-Unis qu'il sera ner des réponses vraiment articulées.

S'appuyant sur l'étude qu'il vient de compléter, M. Tremblay déclare que le nationalisme "canadien" vis-à-vis des États-Unis signifie pour le Québec des prix plus élevés qu'aux États-Unis pour une foule de biens commercialisables dont la production est en grande partie concentrée en Ontario. De plus, ajoute-t-il, le mur tarifaire canadien, moulant la taille des entreprises sur l'étendue du marché canadien et accroissant le nombre des industries à faible productivité, résulte en des salaires et des revenus moins élevés de 50% que chez nos voisins américains.

"Nous savons aujourd'hui que la fragmentation du marché nord-américain en un marché canadien et en un marché américain est la cause directe d'une perte de 10 à 11% en revenu réel par habitant pour l'ensemble du Canada. Les prix artificiellement élevés au Canada sont en effet responsables pour environ 4% de ces chiffres, tandis que les revenus monétaires artificiellement abaissés au Canada sont responsables pour l'autre 6 ou 7% de la perte globale. Même en se limitant à la moyenne canadienne, il en résulte une perte minimale pour le Québec d'environ \$2 milliards."

Suite à la page 2

aujourd'hui

La Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales (la Commission Le Drain) tient des audiences publiques à Montréal.

La conférence annuelle du Council for Childhood Education a lieu aujourd'hui et demain au Reine Elizabeth.

Un colloque traitant de la technologie au service de l'éducation a lieu aujourd'hui et demain à la Cité des jeunes de Vaudeville.

Le père Pierre Michalon, p.s.s., expert en occuménisme, sera à Québec aujourd'hui et demain. Renseignements: 651-6010 ou 523-6436.

A 10h30, au motel Le Diplomate, 4645 est, boul. Métropolitain, à Saint-Léonard, conférence de presse donnée par le maire sortant, M. Léo Ouellet.

A 16h00, dans le gymnase Sir Arthur Currie, 475 ouest, avenue des Pins, cérémonie spéciale de collation des grades à McGill en l'honneur du Dr H. Roche Robertson.

A 17h00, dégustation d'huîtres au Club de Réforme. Pour réservation communiquer avec M. Bernard: 842-5248.

De 17h30 à 20h00, à la Maison des arts La Sauvegarde, 160 est, rue Notre-Dame, vernissage de Mobilier Design "70".

A 20h15, au club l'Accord, 2015, rue de la Montagne (4e étage), causerie-projection d'une heure intitulée: "Avec Sa Grâce John Russell, XIIIème duc de Bedford, pair et humoriste britannique".

A 20h30, à la Place Bonaventure, ouverture de l'exposition "Scènes rurales" comprenant 54 tableaux (37 artistes) acceptés par un jury de sélection de la section des arts du service des parcs de Montréal pour le 18ème salon international de l'Agriculture.

A 20h30, dans la salle de l'école, 5801 Henri-Bourassa coin Lacordaire, M. François Coron, candidat (Parti du citoyen) à la mairie de Montréal-Nord, tiendra une assemblée publique.

A 20h30, au collège Marie-Victorin (scolasticat central), 700 Marie-Victorin, à Montréal-Nord, ouverture du congrès de la Fédération des associations des parents de l'enseignement privé. Le congrès se poursuivra demain et dimanche.

A 22h00, sur les ondes de Radio-Canada, Format 60: "Le problème suscité par la prise de position des milieux ouvriers face à la crise actuelle" et "Une entrevue exclusive avec le nouveau président du Chili, M. Salvador Allende (il s'agit d'une production de l'ORTF)".

A 22h30, émission spéciale sur la campagne électorale aux États-Unis (reporter: Judith Jasmin).

A cause des circonstances actuelles, le comité des manifestations spéciales de l'Accord a décidé d'annuler le grand bal du Québec qui devait avoir lieu ce soir à l'hôtel Windsor.

Congrès à Abidjan

ABIDJAN (AFP) — Le cinquième congrès du parti démocratique de Côte d'Ivoire (parti unique) s'est ouvert hier matin à Abidjan en présence de délégués étrangers. Ce congrès doit procéder au renouvellement du bureau politique et du comité directeur et définir les grandes options politiques et économiques.

Ce congrès s'est ouvert à un mois des élections présidentielles et législatives qui auront lieu le 29 novembre. Le président Houphouët-Boigny se représentera une nouvelle fois. Le chef de l'Etat doit s'adresser aujourd'hui au congrès.

Panthères volontaires

HONG-KONG (AFP) — Le parti noir américain "Panthères noires" a offert au Vietnang et au gouvernement révolutionnaire provisoire (GRP) son aide, sous forme d'envoi de volontaires au Sud-Vietnam, annonce l'Agence d'information du Nord-Vietnam, citant l'agence vietnang "Giai Phong". La lettre ne précise pas le nombre de volontaires qui pourraient être envoyés "pour combattre avec le Vietnang contre les agresseurs impérialistes américains", et ajoute: "Le parti des Panthères noires prend cette décision en ce moment parce qu'il reconnaît que votre lutte est aussi la sienne".

Protéger sa maison est une économie
LES GOUTTIÈRES HO-DO
sans joint
installée exclusivement par
PRIMEAU MÉTAL
sont la meilleure protection.
Émaillée, galvanisée, cuivre.
Estimation gratuite

| | |
|----------------------|----------|
| Montréal et Banlieue | 322-4160 |
| Québec et Banlieue | 872-9244 |
| Hull et Banlieue | 776-2549 |
| Ottawa et Banlieue | 822-2549 |
| Cornwall et Banlieue | 933-2549 |



Un orignal en banlieue de Québec

QUÉBEC (PC) — Un orignal de trois ans, pesant plus de 600 livres, a été abattu dans un terrain boisé qui longe le boulevard Laurier, à Sillery, en banlieue de Québec, hier.

C'est un garde-chasse du ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche, M. Gustave Lessard, qui a tué de trois coups de carabine l'animal qui avait traversé le fleuve à la nage pour se rendre à Sillery.

M. Lessard n'en était pas à sa première expérience du genre puis-

qu'il a déjà abattu deux autres orignaux, dans la ville de Québec, au cours des dernières années.

Quand le garde-chasse a aperçu l'orignal pour la première fois, jeudi matin, c'était à proximité de la résidence de l'ex-ministre Gabriel Loubier et le militaire chargé de la surveillance de la demeure de l'homme politique s'est empressé de demander à M. Lessard ce qu'il faisait, à cette heure de la journée, avec une carabine .308 entre les mains.

Selon l'avocat du député Gilles Houde

Il n'y a pas de preuve que le scrutin dans Fabre ait été 'gravement' faussé

par Normand Lépine

Le législateur québécois n'a pas voulu qu'il soit "facile" d'annuler l'élection d'un député, aussi faut-il que le scrutin soit faussé "gravement" pour qu'un tribunal en prononce la nullité.

Telle est la substance de l'argumentation qu'a soumise hier à la Cour provinciale Me André Villeneuve, avocat du député libéral de Fabre, M. Gilles Houde. Ce matin, Me Pothier Ferland, avocat du Parti québécois (Mlle Aline Hamelin), donnera la réplique à son confrère.

Comme on sait, le PQ prétend que plusieurs infractions à la loi électorale ont été commises lors du scrutin du 29 avril dans Fabre et que le scrutin en a été faussé. M. Houde a remporté la victoire en battant son adversaire péquiste, M. Jean-Roch Boivin, par une marge de 91 voix.

Selon Me Villeneuve, la loi électorale du Québec prévoit un mécanisme complet pour éviter que des irrégularités soient commises lors d'un scrutin. Si ces mécanismes n'ont pas été "faussés gravement", l'élection d'un député doit être tenue pour régulière.

Or, estime-t-il, la preuve soumise par Me Ferland ne montre pas d'infractions, au sens de la loi électorale, ni de mauvaise foi ou d'intention de frauder de la part du candidat ou de ses agents.

Me Villeneuve a expliqué qu'il y a peut-être eu des irrégularités lors de la confection de la liste électorale dans Fabre, mais que ces irrégularités ne sont pas des "infractions" au sens précis de la loi. Il soutient que la preuve ne révèle pas de manoeuvres frauduleuses. S'il y a eu des "manquements", il n'y a pas eu d'"actes punissables".

Ainsi, a-t-il précisé, le simple fait que des non-citoyens ont été inscrits sur la liste électorale ne constitue pas une infraction à la loi. Il faut que ces personnes aient su qu'elles n'avaient pas le droit d'y être inscrites. Or, la preuve ne contient rien sur cette nécessité.

On n'a pas, d'autre part, démontré que M. Houde a eu connaissance de ces faits.

L'esprit de la loi électorale veut qu'il y ait intention de frauder ou mauvaise foi pour faire naître une "infraction", a soutenu Me Villeneuve.

Un des principaux arguments invoqués par le PQ est que plus d'une centaine de personnes ont voté sans avoir la citoyenneté canadienne. A cela, Me Villeneuve

répond qu'on ne sait pas pour quel candidat ces personnes ont voté; par conséquent, on ignore à quel candidat elles ont enlevé des voix. Il a rappelé qu'il y avait 5 candidats en lice.

Quant aux autres irrégularités invoquées par le PQ dans la confection de la liste électorale et les procédures en révision et radiation, l'avocat du député Houde a répliqué que la preuve n'a pas été faite que ces irrégularités ont changé ou notablement affecté le résultat de l'élection.

Inconstitutionnalité

L'élément surprise du procès en contestation de l'élection du député Houde de certainement été la prétention des avocats de ce dernier que la loi des contestations d'élection est inconstitutionnelle.

Hier, Me Villeneuve a présenté aux trois juges de la Cour provinciale qui entendent l'affaire les motifs de sa prétention.

Essentiellement, il soutient que la Cour provinciale n'a pas juridiction pour entendre une contestation d'élection car ce pouvoir appartient à la Cour supérieure.

C'est l'article 3 de la loi des contestations d'élection du Québec qui attribue à la Cour provinciale, dont les juges

sont nommés par Québec, le pouvoir exclusif d'entendre une contestation d'élection.

Cette juridiction lui a été attribuée en 1953 par la législature du Québec. De 1872 à 1953, cependant, elle était exercée par la Cour supérieure.

L'élément principal de l'argumentation de Me Villeneuve est que la contestation de l'élection d'un député est une matière trop importante pour être confiée à un tribunal inférieur, c'est-à-dire à la Cour provinciale.

Pour appuyer sa prétention, il a cité l'opinion de la Cour d'appel du Québec à propos de la juridiction de la Cour provinciale; le plus haut tribunal du Québec, a rappelé Me Villeneuve, estime que l'accroissement de la juridiction de la Cour provinciale depuis sa création est telle qu'elle est devenue une Cour supérieure. La Cour d'appel s'étonne, que la Cour provinciale ait juridiction exclusive en matière de contestations d'élection.

En 1867, a précisé l'avocat de M. Houde, c'est la législature provinciale elle-même qui avait juridiction en matière de contestation de l'élection d'un de ses membres. En 1872, la législature s'est départie de ce pouvoir en faveur de la Cour supérieure, tribunal de droit commun au Québec.

Suite à la page 2

Le pont Pierre-Laporte partiellement ouvert lundi

QUÉBEC (OIP) — La chaussée ouest du pont Pierre-Laporte, menant à la rive sud, sera ouverte à la circulation, le lundi 2 novembre.

Cependant, la liaison entre les trois boulevards Duplessis, Henri IV et Laurier, et le nouveau pont ne sera établie que graduellement, en commençant lundi, par la voie en provenance du boulevard Duplessis.

Dans les jours suivants, les usagers des boulevards Henri IV et Laurier auront accès à leur tour à la chaussée du pont conduisant à la rive sud.

Le ministère de la voirie doit céder ainsi afin d'éliminer le détour qui, à proximité du Chemin St-Louis, relie actuellement toutes les voies de l'échangeur nord à la route d'approche du vieux pont, et inversement.

Des signaleurs du ministère se tiendront constamment sur les lieux pour diriger les automobilistes.

Le pont Pierre-Laporte sera complètement ouvert à la circulation à la fin de la semaine prochaine. C'est à ce moment seulement que le trafic en provenance de la rive sud pourra emprunter le nouveau pont pour entrer à Québec.

Le CSC invite Ottawa à étudier les effets de la pollution industrielle

OTTAWA (d'après CP) — Soucieux de mettre fin ou de restreindre la pollution de l'environnement par les grandes industries, le Conseil des sciences du Canada (CSC) vient de recommander au gouvernement canadien d'obliger ceux qui exploitent nos richesses naturelles à étudier les conséquences de leurs activités sur l'écologie du milieu ambiant.

Une saine administration des ressources exigerait aussi un réaménagement constitutionnel, estime le CSC. Il a donc incité le gouvernement à entreprendre les pourparlers nécessaires à la disparition des obstacles constitutionnels et à refondre complètement la loi canadienne de la faune.

Ces deux recommandations sont contenues dans un rapport sur les pêcheries et la faune qui a été rendu public hier après avoir été présenté au premier ministre, M. Trudeau, le 8 octobre. Un rapport sur les forêts a aussi été rendu public à la même occasion.

Le CSC invite également le gouvernement à ne pas attendre davantage et à entreprendre lui-même les études nécessaires, quitte à se faire rembourser par la suite une partie des frais par les industries concernées. De toutes façons, des normes sévères devraient être dictées pour limiter les effets nocifs déjà évidents, affirme-t-on.

Le gouvernement semble d'ailleurs sensible à l'urgence de la lutte contre la pollution. Informé de l'avance de certaines conclusions de ce rapport, le cabinet a déjà commencé à étudier la possibilité de créer un ministère de l'environnement et des ressources renouvelables. Ce nouveau ministère serait placé sous l'autorité de l'actuel ministre des pêcheries, M. Jack Davis.

Le président du conseil des sciences, M. O. M. Solandt, a toutefois exprimé des réserves à cette proposition du rapport. "Personnellement, je suis inquiet à l'idée de mettre sur pied un ministère de l'environnement qui ne serait responsable que des pêcheries, des forêts et de la faune", a-t-il déclaré. "La majorité de la population habite maintenant dans les villes. Cela pose d'énormes problèmes

pour l'environnement et le milieu urbain ne devrait pas être négligé par le nouveau ministère."

M. Solandt, lors de la présentation du rapport à la presse a insisté sur la nécessité de tout mettre en oeuvre pour que le grand public se préoccupe de la pollution de façon concrète. A ce sujet, le rapport propose au gouvernement de créer un "conseil de l'environnement" qui serait chargé de susciter l'intérêt du public et d'accélérer l'évaluation du problème.

De son côté, M. Larkin, président du comité qui a rédigé le rapport, a tenu à signaler que le gouvernement devra user de prudence quand il s'agira d'associer les industries aux recherches sur les effets néfastes de leurs activités: "Jusqu'à quel point le gouvernement pourra-t-il faire confiance aux études des compagnies qui seront alors placées en con-

flit d'intérêt?"

Il est donc probable que le gouvernement devra lui-même se mettre à l'oeuvre pour obtenir des informations plus impartiales. Le nouveau ministère ne devra pas craindre d'engager des hommes de science, notamment des économistes et des sociologues, a précisé le CSC.

Au niveau de la recherche, les priorités devraient aller à l'étude des effets de l'usage de composés chimiques (les insecticides notamment) sur la dynamique des systèmes de vie. De même, cette dynamique, avec toutes les interactions des diverses formes de vie, devrait être étudiée de façon beaucoup plus précise, affirme le CSC.

Par rapport au développement du grand nord canadien, le CSC rappelle la nécessité d'une étude sérieuse de ce milieu naturel avant d'en tenter l'exploitation.

Les recteurs souhaitent le rétablissement de la liberté à l'université

Rappelant que "la liberté académique des universités, une des pierres d'angle de la démocratie au Canada, ne peut ni s'affirmer, ni s'épanouir sans le rétablissement des libertés garanties à la déclaration canadienne des droits de l'homme", la conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, après avoir reconnu "la nécessité pour tous les citoyens de se soumettre aux mesures d'exception décrétées provisoirement par le gouvernement pour passer à une situation d'urgence", insiste sur le caractère temporaire que doivent avoir les mesures adoptées.

Dans une lettre qu'ils ont fait parvenir aux premiers ministres Trudeau et Bourassa, les recteurs et principaux, présidés par M. Roger Gaudry, affirment partager "le souci du gouvernement de limiter au minimum la suspension de certaines libertés civiles garanties par la loi". Aussi, notent-ils la volonté de celui-ci "de proposer au Parlement du Canada, et dans les plus brefs délais, une nouvelle législation qui lui octroiera des pouvoirs moins absolus et mieux adaptés que ceux de la loi sur les mesures de guerre et le règlement de 1970 concernant l'ordre public".

Compte tenu de la volonté gouvernementale "d'entendre toutes suggestions utiles sur la nature de ces nouvelles mesures législatives et des consultations et démarches déjà entreprises en ce sens" par le ministre de la justice, la conférence des recteurs et principaux attire l'attention "sur la situation très difficile dans laquelle l'article 6 du règlement place les universités."

"Cette disposition, précise la conférence, rend possible de lourdes sanctions le propriétaire d'un édifice qui permet sciemment la tenue de "tout groupement de personnes qui favorise les actes, desseins, principes ou lignes de conduite" du FLQ. Contrairement à l'article 4 d) qui vise les actes commis par des personnes, l'article 6 ne précise pas s'il autorise à sévir exclusivement contre

la poursuite des actes, desseins, principes ou lignes de conduite expressément déclarés illégaux."

C'est à cause de la "réduction vague et ambiguë de cette disposition et des dangers évidents de sanctions "par association", que l'Université du Québec à Montréal, a dû, note-t-on, fermer ses portes la semaine dernière.

Pour illustrer l'imprécision de cette rédaction, la conférence ajoute que "dans le cours normal de la vie universitaire, des groupes d'étudiants, ou de professeurs peuvent être amenés à prendre des positions sociales, économiques ou politiques qui, par hasard, coïncident avec certaines revendications idéologiques du FLQ."

"Nous n'estimons pas, poursuivent les recteurs et principaux, qu'il soit d'intérêt public d'exposer ces citoyens et les universités où ils s'expriment ou se rassemblent aux rigueurs de la loi".

D'autre part, à l'Université de Montréal, 50 étudiants d'un autre département de la faculté des Lettres, celui de linguistique, ont fait connaître leur réaction aux événements récents. Ils démontrent:

- l'application, sans justification valable, de la loi spéciale sur les mesures de guerre;
- la démission du gouvernement "libéral" de Bourassa devant les pressions extérieures;
- l'autonomie des forces policières qui, chargées de l'application de la loi sur les mesures de guerre, instaurent le règne de l'arbitraire et de la violence;
- la "manipulation des organes d'information dans la crise actuelle";
- l'abdication forcée des journalistes devant les pressions policières et politiques;
- l'attitude démagogique des dirigeants en place qui forcent l'indignation et alimentent la peur, ce qui est une forme inacceptable de terrorisme psychologique.

Suite à la page 2

VILLA ST-MARTIN

Fin de semaine de réflexion chrétienne animée par l'équipe des Pères jésuites de la Villa.

THÈME: "MA FOI EN 1970"

1. Invitation pour:

- | | |
|-----------------------|---------------|
| Dames et demoiselles: | 6 au 8 nov. |
| Adultes (hommes): | 20 au 22 nov. |
| Adultes mixtes: | 4 au 6 déc. |
| Adultes mixtes: | 18 au 20 déc. |

2. On arrive le vendredi soir vers 8.30 hres pour repartir le dimanche vers 2 hres p.m.

3. Renseignements ou réservations.

Villa St-Martin,
9451, Boul. Gouin ouest,
Pierrefonds, Roxboro 910, Qué.
Tél.: 684-2311

éditorial

Un complot qui n'a jamais existé

Un article de Dominique Clift a relancé, dans le Star d'hier, la polémique autour de la fameuse histoire d'un gouvernement parallèle. Le chroniqueur du Star ayant décidé de reconstituer à sa façon une histoire qui, est, en réalité, fort différente, je dois aux lecteurs du Devoir de leur raconter exactement les faits qui ont pu donner naissance à des rumeurs aussi invraisemblables.

A l'occasion de conversations téléphoniques avec MM. Lucien Saulnier et Robert Bourassa dans les heures sombres qui suivirent l'enlèvement de Pierre Laporte, j'ai pu constater le désarroi profond des autorités politiques devant la crise ouverte par ce deuxième rapt du FLQ.

Dès le dimanche, 11 octobre, je réunissais au Devoir, dans l'après-midi, mes principaux collègues afin de procéder avec eux à l'examen de la situation. Au cours de la discussion, trois hypothèses principales furent évoquées:

1- La possibilité que le gouvernement Bourassa, maintenant la ligne dure décrite la veille par M. Jérôme Choquette et succombant aux pressions en provenance d'Ottawa et de Montréal, ne cède à la tentation de demander immédiatement la proclamation de la loi sur les mesures de guerre et ne soit ainsi conduit à faire passer entre les mains d'Ottawa la responsabilité première du dénouement d'une crise qui relevait au premier chef du gouvernement québécois;

2- La possibilité que, de nouveaux coups survenant, le gouvernement Bourassa, à un stade où l'autre, soit acculé à l'impuissance et se révèle incapable de maîtriser la situation. Dans ce cas, il n'y aurait probablement eu qu'une solution à court terme: la constitution d'une équipe de gouvernement provisoire formée des éléments les plus valables des divers partis provinciaux, renforcée de quelques personnalités politiques de divers milieux;

3- La possibilité que le gouvernement Bourassa, optant pour la recherche d'une solution négociée et, par le fait même, pour la pleine affirmation de sa responsabilité, sorte de la crise uni et plus sûr de lui. Dans ce cas, nous envisagions néanmoins qu'à l'issue de la crise, M. Bourassa devrait songer à renforcer son équipe.

De ces trois hypothèses, la troisième était de beaucoup la plus plausible et la plus réaliste. Nous décidâmes néanmoins de les retenir toutes les trois pour réflexion, en attendant le déroulement des événements. A l'issue de la rencontre, il fut convenu qu'à titre de consultation purement privée et confidentielle, je solliciterais l'avis de quelques personnes, dont M. Lucien Saulnier, sur notre diagnostic. Le jour même, en fin d'après-midi, je rendais visite à M. Saulnier. M. Saulnier, au cours de la conversation, me parut pencher fortement vers une solution impliquant le recours immédiat aux mesures de guerre; la seule chose qui semblait le retenir, c'était l'émotion que lui avait causée la lettre de Pierre Laporte rendue publique une heure plus tôt. Il rejeta comme invraisemblable à court terme la deuxième hypo-

thèse. Je ne soulevai aucunement, au cours de cet entretien, le projet d'un gouvernement provisoire auquel j'aurais moi-même participé en quelque manière. Je consultais M. Saulnier en ma qualité de directeur d'un journal appelé à prendre position sur les événements. Vu les développements qui suivirent, le soir même, il n'y eut pas d'autre consultation.

Le lendemain, 12 octobre, je faisais de nouveau le point avec mes collègues. Nous prenions acte du discours radiodiffusé de M. Bourassa, prononcé la veille au soir, et de l'opinion émise par M. Saulnier. M. Bourassa ayant, par son discours, ouvert la voie à la troisième possibilité, c'est-à-dire à la recherche d'une solution négociée, nous décidâmes sans discussion de laisser tomber les deux autres hypothèses et d'appuyer la ligne définie par le chef du gouvernement. Cette option nous paraissait d'autant plus impérieuse que nous savions, de première source, que les membres de son cabinet étaient divisés sur la question, que M. Jérôme Choquette menaçait de démissionner, et que la position qu'avait paru soutenir M. Bourassa le 11 octobre nous semblait la plus humaine et la plus réaliste. Le 13 octobre, je publiais, en page éditoriale, un article soutenant cette position.

Le mercredi 14 octobre, M. Bourassa me téléphone et m'informe qu'il y aurait "un petit virage" dans le sens de la fermeté. Ces propos m'inquiètent. Le même jour, vers cinq heures, je reçois un appel téléphonique de M. René Lévesque. Celui-ci, qui a suivi avec intérêt la ligne défendue par Le Devoir dans cette crise, me dit qu'il craint un glissement dans la position de M. Bourassa et me demande si je serais disposé à participer avec un certain nombre de personnes à la publication d'une déclaration commune visant à appuyer l'intention annoncée trois jours plus tôt par M. Bourassa de rechercher une solution négociée. C'est la première fois que je parle à M. Lévesque depuis l'élection du 29 avril. Voulaient tout faire pour sauver la vie de MM. Cross et Laporte, j'accepte l'invitation, je participe à l'élaboration du texte final de la "déclaration commune", et je suis présent à la conférence de presse (14 octobre, 21 heures) où le texte est rendu public. Quatre jours plus tard, la loi sur les mesures de guerre ayant été proclamée et M. Laporte ayant été assassiné, je me retrouve au journal le dimanche, 18 octobre. M. Marcel Pepin me téléphone afin de me demander si je signerais une nouvelle déclaration demandant qu'une solution négociée soit recherchée dans le cas de M. Cross. J'accepte sans hésitation, le prix d'une vie humaine m'apparaissant aussi infini que celui de deux.

Ni avec M. Lévesque, ni avec M. Pepin, ni avec M. Laberge, ni avec les autres signataires de la "déclaration commune" n'ai-je discuté en aucun moment d'un projet de gouvernement provisoire. Aucune de ces personnes n'a, non plus, soulevé cette hypothèse avec moi. Des politiciens, à Montréal et à

Ottawa, ont cherché par la suite à établir des liens entre la conversation purement privée, consultative et confidentielle que j'avais eue le 11 octobre avec M. Saulnier, et les événements qui se sont produits le 14 octobre et le 18 octobre. De tels liens n'existaient et n'existent que dans leur imagination. Je les explique par le fait que certains d'entre eux, ayant préconisé dès le début le recours aux mesures de guerre, ont craint que notre intervention n'entrave la réalisation de leur dessein.

Je nie donc catégoriquement les allégations de Dominique Clift voulant que "Ryan ait approché plusieurs personnalités importantes" afin d'évoquer avec elles le spectre d'un affaiblissement du gouvernement Bourassa et de la perspective d'un gouvernement provisoire. Je consultai M. Saulnier le 11 octobre dans le contexte décrit ci-dessus. Après cette date, il ne fut question, ni dans nos conversations au Devoir ni dans les conversations qui ont pu précéder ou suivre les deux "déclarations communes", de la "deuxième hypothèse" que nous avions évoquée au début de la crise.

Il y eut donc examen libre, au début de la crise, par des hommes dont c'était la responsabilité professionnelle, des implications possibles du drame insusé que vivait le Québec. Il y eut, le 11 octobre, consultation d'une personnalité à qui il est arrivé de consulter souvent le directeur du Devoir, et vice versa. Il n'y eut pas de complot, pas d'invitation faite à qui que ce soit, et pas davantage d'approches faites par le directeur du Devoir auprès des personnalités qu'on a associées à cette histoire de complot.

Les nombreuses réactions suscitées par la "déclaration commune" et les prises de position du Devoir, m'ont cependant confirmé qu'il existe présentement, dans notre paysage politique, un dangereux vacuum moral que ne sauraient combler ou effacer les tactiques d'intimidation adoptées par certains politiciens à l'endroit de ceux qui ont le mérite de ne pas être d'accord avec eux. De très nombreux citoyens sont présentement en quête de schèmes et de modalités de regroupement qui permettraient de mieux canaliser à l'avantage de la démocratie des énergies présentement éparées. Si les gouvernements continuent à faire peser leur pouvoir sur la population, sans vraiment exercer celui-ci avec le concours actif des éléments les plus valables et les plus responsables du milieu, ils pourraient très bien finir par créer cet état de vide chaotique que moi-même et mes collègues avions évoqué à l'état de possibilité plus ou moins lointaine le 11 octobre dernier. Ils seraient seuls responsables de ce tragique aboutissement. Ils comprendraient mieux, alors, pourquoi en plein milieu de la crise, des personnalités québécoises ont jugé nécessaire, par-delà leurs divergences politiques particulières, de se retrouver afin d'exprimer des vœux peut-être plus proches de l'état d'âme réel des Québécois, et plus voisines du véritable esprit démocratique, qu'ils ne veulent le reconnaître aujourd'hui.

Claude RYAN

La démocratie 'libérale'

Le FRAP et les mesures de guerre

par YVES LAPLANTE

La situation de crise causée par les activités terroristes du "Front de libération du Québec" implique directement et de deux façons le F.R.A.P. en tant que mouvement.

Ainsi la proclamation de la "loi des mesures de guerre" fut demandée conjointement au gouvernement fédéral par MM. Bourassa et Drapeau sur la foi des rapports appréhendant une insurrection armée. Cette loi confère des pouvoirs "exorbitants" aux autorités en place et à son exécutant, l'appareil policier, parce qu'elle suspend les droits fondamentaux en matière d'arrestation et de détention.

La "loi des mesures de guerre" touche directement le F.R.A.P. d'une première façon en ce que plusieurs arrestations et perquisitions ont été faites contre des militants du F.R.A.P. dont deux candidats, MM. Roy et Bellemare. Or, il ne fait aucun doute que l'application de ces mesures nuisait passablement au F.R.A.P. en pleine campagne électorale. Elles constituaient un avantage certain pour M. Drapeau et son équipe aux yeux de l'opinion publique. Celui-ci, donc, sous le couvert de l'insurrection appréhendée et de son corollaire, la "loi des mesures de guerre", mais par le fait même le processus démocratique de l'élection, par une sorte de psychose de la peur au sein de la population montréalaise à une semaine des élections. Le mécanisme ressemble étrangement au scénario de l'élection provinciale du 29 avril dernier (pertes des investissements, camions de la Brink's, feuille de la Fédération libérale du Canada). C'est dans ce sens-là que le F.R.A.P. est affecté directement par les événements en cours.

Les déclarations de MM. Marchand et Drapeau

En plus, il faut nécessairement y ajouter les déclarations de MM. Marchand et Drapeau. M. Marchand dira en anglais lors d'une émission de radio: "The federal government intervened in Quebec to prevent the Front de libération du Québec from taking over Montreal's civic election by bombings, shootings, more kidnapping and by the dextrous deployment of F.R.A.P. which he called on F.L.Q. 'Front' organization." M. Marchand ajoutera encore, et cela est cité textuellement à partir de la nouvelle de A. Blakeley, journaliste à "The Gazette" de Montréal, (22/10/70): "But we have good reason to believe that the F.L.Q. which as a front has the organization called F.R.A.P. in Montreal, is running candidates in Montreal, wanted to disturb the election by explosions of all kind and by further kidnappings or even shootings — at people."

Ainsi donc, que M. Marchand, argumente le lendemain que son anglais étant très pauvre, il donnait au mot anglais "Front" le sens de "caution morale" en français, on peut de notre côté affirmer que si: mini-traitement convaincu peu de monde et que finalement ce n'est pas ce qu'il avait voulu dire qui a fait la manchette des journaux mais bien ce qu'il a dit véritablement. Ou bien M. Marchand prend les gens pour des naïfs et son propos est délibéré, ou bien il n'est pas tout à fait conscient de l'importance de toute parole prononcée par un homme public. Cependant, nous doutons fort d'une telle inconscience chez un homme comme M. Marchand car il y a plus de vingt ans qu'il a statut de personnalité publique d'abord comme syndicaliste puis comme politicien; tout nous porte à estimer que ses paroles furent bien mesurées et dites en bonne conscience de la situation. Sa nuance apportée après coup nous apparaît vraiment trop facile. Il s'agit à nos yeux d'une malhonnêteté flagrante et commise de propos délibéré.

Quant à M. Drapeau, il a déclaré au téléjournal de Radio-Canada à 23 h, le jeudi 22 oct., c'est-à-dire le lendemain de la déclaration de M. Marchand que le F.R.A.P. avait des membres du F.L.Q. dans son organisation et que le F.R.A.P. lui-même était pro-F.L.Q. La preuve apportée par M. Drapeau est que le F.R.A.P. a endossé le manifeste du F.L.Q. Or, tous les médias d'information ont bien spécifié que le F.R.A.P., s'il s'associait aux objectifs du F.L.Q., se dissociait des moyens préconisés par celui-ci, c'est-à-dire la violence. M. Drapeau dans ses affirmations, n'a jamais voulu dissocier objectifs et moyens, ce qui nous semble de première importance car si cette distinction n'était pas faite par le F.R.A.P.,

M. LaPlante est étudiant en science politique. Dans cette lettre opinion il analyse la crise actuelle à la lumière des concepts marxistes. Les sous-titres sont du Devoir.

celui-ci le soir du jeudi, 15 octobre, aurait cessé d'exister et serait devenu mouvement subversif, considéré hors-la-loi par les gouvernements québécois et fédéral. Si M. Drapeau agit logiquement avec lui-même, il aurait demandé la mise hors-la-loi du F.R.A.P.

La véritable opposition

La deuxième façon dont le F.R.A.P. est concerné, c'est au niveau global de l'ensemble des mouvements de gauche ou mieux des mouvements dits progressistes. On remarque en effet en regardant les listes partielles des gens arrêtés ou qui ont subi des perquisitions depuis la proclamation de la loi des mesures de guerre, que presque tous les milieux sociaux qui constituent la véritable opposition au régime en place ont été touchés. Il y a le monde syndical, il y a le Parti québécois, quelques avocats progressistes, le monde artistique, les journalistes, des groupes politiques minoritaires, le monde étudiant, les comités de citoyens, comités ouvriers, l'A.C.E.F., le F.R.A.P.

Ainsi, on n'a pas arrêté les terroristes, mais des gens qui constituent la véritable opposition démocratique au pouvoir en place. On a fait une espèce de razzia à fin de saboter toute tentative de changer l'ordre établi. Sous le couvert de la répression anti-terroriste, on s'est livré à une répression politique en règle, si bien que les policiers ne servent pas la justice mais l'ordre en place. On peut ainsi percevoir le véritable sens du libéralisme.

Une société libérale comme la nôtre est tolérante dans la mesure où son ordre n'est pas remis en cause, mais à partir du moment où son ordre n'est pas long à réagir sur un mode fascisant. La démocratie libérale à travers son évolution a détruit les bases économiques et politiques du libéralisme. A l'origine, la théorie libérale avait posé une condition essentielle à la tolérance: "elle ne s'adresse qu'à des êtres humains dans la pleine maturité de leurs facultés" (1). Et John Stuart Mill ajoutait: "la liberté comme principe ne s'applique nullement à un état de choses antérieur au temps où l'humanité est devenue capable de se perfectionner par la pratique de la discussion menée dans la liberté et l'égalité" (2).

Dans un tel cadre, des mouvements radicaux mais non violents comme le F.R.A.P. déjà défavorisés dans la course, à cause de cette majorité artificielle, écrasante et statique, représentent une soupape empêchant la bouillotte sociale d'exploser. Mais quand en plus de cette inégalité originale, on provoque et cherche à alourdir le climat (Drapeau-Marchand), quelle autre issue reste-t-il? En fait, on peut sérieusement se demander si les propos de MM. Marchand et Drapeau ne sont pas les plus beaux appels à la révolution violente qu'on vise à écarter. La victoire éclatante, décisive beaucoup diront, du Parti civique à Montréal est déjà révélatrice de ce désespoir vers lequel peuvent être attirées les minorités radicales qui veulent un changement qualitatif dans nos sociétés.

(1) Critique de la tolérance pure". H. Marcuse, B. Moore Jr., R.P. Woolf. Les éditions John Didier, Paris, 1969, p. 18.
(2) Idem, p. 18.
(3) Idem, p. 22.
(4) Idem, p. 27.
(5) Idem, p. 48.
(6) Idem, p. 49.

lettres au Devoir

Les français dans nos écoles

Il y a quelques mois déjà, M. Gérard Pelletier déclarait à "Format 60" qu'il est parfaitement légitime pour M. Roberts d'intégrer tous les immigrants au système scolaire anglais. M. Martin qui lui demandait pourquoi on ne faisait pas l'équivalent au Québec, le secrétaire d'Etat eut cette réponse: "C'est qu'au Québec, on est plus généreux". Il me semble que nous avons joué aux fous assez longtemps. Pendant que l'armée est à notre service, ne pourrait-on pas inaugurer toutes les mesures qui, à la longue, feront du Québec un melting pot francophone, prenant comme exemple en ceci la Suisse ou la Tchecoslovaquie: une seule langue officielle française obligatoire au primaire, l'anglais comme langue seconde par la suite si on le désire. Tout ceci n'empêche personne de demeurer ou de devenir bilingue. Nos compatriotes anglophones auraient une belle occasion de faire preuve de fair play sans risquer grand-chose, entourés comme ils sont d'un continent anglophone. Seulement, ici comme en Afrique du Sud, comme en Rhodésie, comme en Irlande du Nord, leur dossier est mauvais. C'est pourquoi, je pense qu'on de-

me d'un instrument de domination permettant ainsi le blocage de l'efficacité de la contestation, la justice ou elle l'aurait su s'épanouir, c'est-à-dire au niveau de la formation de l'opinion, de l'information et des communications par la parole et dans les réunions" (4). A cause du monopole des mass media, qui sont de purs instruments du pouvoir économique et politique, apparaît un état d'esprit dans lequel le vrai et le faux sont déterminés à l'avance, pour tout ce qui touche aux intérêts vitaux de la société.

Comme conséquence de tout cela, l'universalité de la tolérance devient une abstraction, une illusion n'ayant aucune efficacité sur la réalité quotidienne des faits. La tolérance dont bénéficient les groupes de contestation de plus en plus isolés, morcelés, souvent antagonistes entre eux, ne sert qu'à renforcer la cohésion de la société. A partir de l'homogénéité d'une telle société, d'une telle "unidimensionalité" pour utiliser le thème marxien, dans le refus de tout changement qualitatif "à quoi sert la tolérance sinon à contenir le changement plutôt qu'à le promouvoir?" (5)

Démocratie vidée de sa substance

Ainsi donc, au-delà des incidents des dernières semaines, c'est tout le procès de la démocratie libérale qui est mise en lumière. Démocratie parlementaire et représentative dirons-nous, mais on prendra bien peu soin de vérifier derrière les mots la réalité des faits. Il s'agit en fait d'une démocratie vidée de sa substance c'est-à-dire "une majorité qui ne résulte pas du développement de pensées et d'opinions indépendantes mais plutôt de l'administration de l'opinion publique, par des monopoles et des oligopoles, administration qui ne recourt pas à la terreur, ni en temps normal, à la censure." (6). C'est une majorité littéralement fabriquée qui se perpétue, tout en renforçant et perpétuant les intérêts qui l'ont créés. Dans sa structure même, une telle majorité est "fermée", pétrifiée; elle repousse à priori tout autre changement qu'un changement intervenant à l'intérieur du système.

Dans un tel cadre, des mouvements radicaux mais non violents comme le F.R.A.P. déjà défavorisés dans la course, à cause de cette majorité artificielle, écrasante et statique, représentent une soupape empêchant la bouillotte sociale d'exploser. Mais quand en plus de cette inégalité originale, on provoque et cherche à alourdir le climat (Drapeau-Marchand), quelle autre issue reste-t-il? En fait, on peut sérieusement se demander si les propos de MM. Marchand et Drapeau ne sont pas les plus beaux appels à la révolution violente qu'on vise à écarter. La victoire éclatante, décisive beaucoup diront, du Parti civique à Montréal est déjà révélatrice de ce désespoir vers lequel peuvent être attirées les minorités radicales qui veulent un changement qualitatif dans nos sociétés.

(1) Critique de la tolérance pure". H. Marcuse, B. Moore Jr., R.P. Woolf. Les éditions John Didier, Paris, 1969, p. 18.
(2) Idem, p. 18.
(3) Idem, p. 22.
(4) Idem, p. 27.
(5) Idem, p. 48.
(6) Idem, p. 49.

Edouard PAGE, professeur titulaire, dépt des sciences biologiques, Montréal.

Une dure solitude

Handicapé (amputé de la jambe droite) et sans famille, je désire correspondre avec des gens sympathiques pour égayer ma solitude.
Albert GOSSELIN
Aide à l'Infirmier (ch. 541)
2222 est. rue Laurier
Montréal 178

bloc-notes

Le cabinet Bourassa renforcé

Le premier ministre Bourassa a été vraiment bien inspiré en invitant M. Jean Cournoyer à entrer dans son cabinet à titre de ministre du travail. Cette acquisition renforcera substantiellement son administration.

M. Jean Cournoyer est encore relativement jeune. Il possède pourtant, dans le champ où on l'appelle à servir, une expérience et une compétence qu'on ne saurait mettre en doute. On se rappellera qu'il a mené à bien, comme négociateur gouvernemental, les difficiles négociations du secteur de l'enseignement. On se rappellera aussi qu'il a consacré plusieurs années de sa vie aux relations patronales-ouvrières dans le domaine de la construction. Or, c'est justement dans ce dernier domaine que se situe le principal conflit ouvrier de l'heure.

Ce sera la deuxième fois que M. Cournoyer consent à diriger le ministère du travail. Il l'a fait brièvement dans les derniers mois de l'Union nationale. En peu de temps, il s'était d'ailleurs acquis une réputation de bon administrateur. Il ne fera donc, en somme, que continuer un travail qu'il avait bien commencé. Son retour à la tête du ministère

permettra au gouvernement d'éviter beaucoup de tâtonnements et minimisera ainsi les effets désastreux qu'aurait pu avoir autrement la mort tragique de M. Pierre Laporte.

M. Cournoyer n'est pas un politicien partisan. Il a accepté l'appel du devoir quand il lui a été lancé par le gouvernement de l'Union nationale. Il l'accepte simplement de nouveau aujourd'hui alors qu'il lui vient d'un gouvernement libéral. Ses anciens collègues de l'Union nationale qu'il a épaulés fidèlement à l'époque, seraient mal venus de le considérer comme un vulgaire transfuge. Nous sommes d'ailleurs assurés que le nouveau ministre du travail reniera pas ses amis d'hier et qu'il continuera à suivre la voie de l'efficacité plutôt que celle de la partisancerie.

Le 29 avril dernier, M. Cournoyer avait été victime de la vague péquistes dans son comté de Saint-Jacques. Tous ceux qui avaient déploré cette amère défaite seront unanimes pour se réjouir de son retour sur la scène provinciale.

Conduite étrange d'un député

Le député libéral des Iles-de-la-Madeleine à l'Assemblée nationale, M. Louis-Philippe Lacroix, doit être sévèrement censuré pour sa conduite des derniers jours. Ses propos et ses menaces à l'endroit de certains journalistes de la tribune parlementaire sont indignes d'un député, encore bien davantage d'un "whip" de parti.

Si M. Lacroix a des critiques à proférer contre des journaux ou ceux qui les représentent qu'il le dise donc simplement et par les voies normales. Rien ne le justifie de recourir à un langage ordurier et à laisser entendre qu'il pourrait user de moyens violents pour se venger.

On a droit de s'attendre à une certaine dignité chez les élus du peuple. Au moment où tous et chacun doivent s'ingénier à réprimer la violence verbale qui conduit trop facilement à la violence physique, les parlementaires se doivent de donner l'exemple.

Il se peut que M. Lacroix ait raison de se plaindre de l'un ou l'autre des courriéristes parlementaires. Et il n'a pas à se gêner de le faire. La critique de la presse est une chose extrêmement saine et démocratique. Ce que nous lui reprochons simplement, c'est de le faire dans des formes tout à fait inadmissibles et dans un langage que ne peut reproduire aucun journal qui se respecte.

Nous voulons bien croire que les événements tragiques des dernières semaines ont provoqué un état de tension très forte chez les hommes publics et que M. Lacroix a été particulièrement affecté par la mort de son ami, M. Pierre Laporte, mais, même en tenant compte de ces circonstances atténuantes, on ne saurait tolérer qu'un député se permette de tels écarts de conduite. On doit le stigmatiser avant que d'autres ne soient tentés de l'imiter.

Si M. Lacroix a des critiques à proférer contre des journaux ou ceux qui les représentent qu'il le dise donc simplement et par les voies normales. Rien ne le justifie de recourir à un langage ordurier et à laisser entendre qu'il pourrait user de moyens violents pour se venger.

On a droit de s'attendre à une certaine dignité chez les élus du peuple. Au moment où tous et chacun doivent s'ingénier à réprimer la violence verbale qui conduit trop facilement à la violence physique, les parlementaires se doivent de donner l'exemple.

Il se peut que M. Lacroix ait raison de se plaindre de l'un ou l'autre des courriéristes parlementaires. Et il n'a pas à se gêner de le faire. La critique de la presse est une chose extrêmement saine et démocratique. Ce que nous lui reprochons simplement, c'est de le faire dans des formes tout à fait inadmissibles et dans un langage que ne peut reproduire aucun journal qui se respecte.

Nous voulons bien croire que les événements tragiques des dernières semaines ont provoqué un état de tension très forte chez les hommes publics et que M. Lacroix a été particulièrement affecté par la mort de son ami, M. Pierre Laporte, mais, même en tenant compte de ces circonstances atténuantes, on ne saurait tolérer qu'un député se permette de tels écarts de conduite. On doit le stigmatiser avant que d'autres ne soient tentés de l'imiter.

Vincent PRINCE

Qui va indemniser les victimes des mesures de guerre?

Le député Pierre DeBané a suggéré au premier ministre Trudeau de souligner publiquement l'honnêteté des personnes qui, après avoir été arrêtées en vertu de la loi des mesures de guerre, ont été libérées — de façon qu'elles ne soient pas stigmatisées dans leur communauté à leur sortie de prison. M. Trudeau a immédiatement reconnu et proclamé qu'il était certain qu'il y a des gens innocents, des gens parfaitement honorables qui ont dû être arrêtés et, a-t-il dit, "j'espère que cela ne sera pas tenu contre eux ni contre ceux qui les ont arrêtés de bonne foi".

Il devient chaque jour plus évident, en effet, que ni les détenus relâchés, ni les policiers qui les ont arrêtés ne peuvent être tenus comme les

vrais responsables des dommages encourus par certains citoyens ou institutions à cause de l'application "libérale" qui a été faite des mesures de guerre.

Malheureusement, ni le nombre impressionnant des détenus relâchés sans la moindre accusation ni les vœux pieux des autorités fédérales n'empêcheront des citoyens qu'on a systématiquement alarmés depuis l'enlèvement du diplomate Cross, de prendre leur distance à l'endroit de personnes dont le seul tort a été d'être soupçonnées à tort d'avoir quelque chose à faire avec le FLQ ou autre groupe terroriste.

Ces messieurs du pouvoir peuvent s'entourer de soldats. Mais les citoyens qui sont victimes de leurs mesures excessives, de qui et de quoi vont-ils s'entourer? A quelle commission vont-ils pouvoir s'adresser pour se plaindre de l'inflation démagogique dont ils auront à faire les frais?

Si le gouvernement fédéral avait encore quelque imagination et décence, s'inspirant de la rigueur du manifeste "pour une politique fonctionnelle" signé en 1964 par MM. Trudeau, Lalonde et autres, il pourrait peut-être envisager d'édictier un deuxième règlement en vertu de la loi des mesures de guerre, prévoyant une façon d'indemniser les citoyens victimes de l'application du premier.

"Les démarques politiques valables présupposent un sens des responsabilités, écrivaient alors MM. Trudeau, Lalonde et autres. On l'a souvent dit pour obtenir de la population le respect des institutions politiques. Mais on semble oublier que ces normes s'appliquent avec encore plus de rigueur aux gouvernants qu'aux gouvernés."

Prophètes, ils ajoutaient: "L'équilibre politique dans une société est maintenu par un engrènement fragile, susceptible d'être entraîné par les actes ou les déclarations irresponsables d'hommes publics, de chefs d'entreprise, d'autorités syndicales et de dirigeants d'associations ethniques, religieuses ou autres."

S'il est vrai que ce sont les contribuables québécois qui devront payer la note du secours d'urgence apporté par l'armée, les honorables députés des autres parties de la confédération devraient peut-être au moins penser à mettre les contribuables canadiens à contribution pour payer des indemnités à leurs concitoyens dont le seul tort a été de ne pas appartenir au FLQ, ou de ne pas l'appuyer, à l'heure où l'imagination du pouvoir voyait partout des menaces d'insurrection.

J.-C. LECLERC

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 434 est. rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".
ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00, 6 mois: \$15.00, 3 mois: \$8.00. A l'étranger: 12 mois: \$40.00, 6 mois: \$22.00, 3 mois: \$12.00. Edition du samedi: 12 mois: \$10.00. Courrier de la deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361

des idées

des événements

des hommes

Bientôt 250,000 fonctionnaires vont négocier

La convention collective doit devenir un outil de planification

par LÉON DEBIEN

M. Debien est directeur des services pédagogiques au collège Lionel-Groulx. Dans cette libre opinion, il explique pourquoi, à son avis, les négociations dans le secteur public doivent devenir non le lieu d'un marchandage mais un instrument pour planifier le développement des services publics comme l'enseignement et la santé. Les sous-titres sont du Devoir.

Les événements dramatiques qui nous ont sidérés et qui continuent encore à nous perturber ne doivent pas nous acculer au découragement, au pessimisme, à la stagnation; encore moins à la vindicte, à l'autoritarisme, à la certitude hautaine. Il ne s'agit pas seulement de vouloir "passer l'hiver", mais de désigner notre avenir collectif. Il est nécessaire de se remettre au travail, non pas en continuant la routine hebdomadaire, mais en faisant appel véritablement à la participation des divers groupes impliqués dans les problèmes précis qui touchent l'avenir de la collectivité québécoise. La négociation des prochaines conventions collectives est l'un de ces problèmes.

250,000 employés du secteur public

Dans quelques mois, s'ouvriront des négociations entre l'Etat et plusieurs groupes de citoyens employés directement par ce dernier: fonctionnaires, ingénieurs; ou par un organisme relevant de l'Etat: professeurs, employés d'hôpitaux. Les prochaines négociations toucheront 250,000 employés du secteur public.

L'expérience des négociations entre les professionnels de la santé et l'Etat, celle des dernières négociations entre l'Etat et les enseignants, n'autorisent pas un grand optimisme quant aux prochaines. Dans tous les secteurs, les partis se préparent actuellement à la prochaine négociation, conscients que celle-ci risque d'être longue et ardue. Il faut craindre que cette négociation soit marquée encore une fois par un esprit de lutte et de combat entre des pouvoirs de fait et un pouvoir de droit.

Si on considère plus particulièrement les négociations entre l'Etat et les enseignants, l'âpreté des combats passés

a laissé des blessures encore ouvertes. A l'impatience, au mécontentement, au scepticisme, à l'aigreur de ceux-ci, s'ajoutent maintenant l'instabilité du marché de l'enseignement et le discrédit charrié par les événements tragiques.

Comme les prochaines négociations se dérouleront entre l'Etat, expression de la conscience politique d'une collectivité, et instrument de réalisation du destin de cette collectivité, et les citoyens qui, tout en étant au service immédiat de l'Etat, son partie intégrante de cette conscience politique, il est nécessaire de considérer le rôle de l'Etat dans une négociation, de préciser celui du syndicalisme, de voir si la convention peut être renouvelée.

A quelques mois de cet affrontement, il faut se demander si préparer une négociation consiste, de part et d'autre, à fournir ses armes afin de retirer le plus d'avantages possibles ou encore de donner le moins de droits possibles. La négociation d'une convention collective ne devrait-elle pas être l'occasion d'aborder les véritables problèmes du secteur public et du développement de la société, dont les solutions devraient être tributaires non de l'intuition, de l'empirisme, du quotidien; mais de l'analyse, du calcul, de l'avenir. La qualité des solutions épargnera les aventures de toutes sortes.

L'Etat est tributaire de l'idée qu'une collectivité se fait de son avenir et de l'organisation politique et sociale propre à la maîtrise de cet avenir. Dans la démocratie moderne, l'Etat est un mécanisme complexe par lequel une collectivité veut diriger rationnellement son évolution. L'ampleur de ce qu'une collectivité veut accomplir l'oblige à ne pouvoir le faire elle-même; elle doit en investir des hommes; technocrates et gouvernants.

L'Etat n'est pas un laboratoire

Quand l'Etat négocie une convention collective avec les professionnels de la fonction publique, les enseignants, les employés d'hôpitaux, c'est bien sûr le mode de gestion de la société tout entière qui est visé, mais aussi la politique globale de l'éducation et de la santé. Une norme administrative ne peut tenir lieu de politique globale. Si l'Etat doit d'abord gérer, il doit en même temps planifier et prospecter l'avenir; il est difficile d'accepter que l'Etat serve de laboratoire.

L'Etat a la responsabilité des intérêts publics: il doit procurer les soins médicaux, augmenter la qualité de l'enseignement, créer des emplois; il doit moderniser le système routier, assainir l'air et les eaux, protéger les citoyens, promouvoir le développement industriel. Il doit faire le partage entre la série des intérêts publics et concurrents et

savoir, avec la fermeté nécessaire, établir et sauvegarder les priorités.

Si tous les groupes ne peuvent jouir de la même prospérité dans l'instant, l'Etat doit voir à en établir le partage et les étapes nécessaires, à édicter les règles que la vie collective exige. Cependant, les carences administratives ou politiques ne doivent pas empêcher un groupe de participer à la prospérité à laquelle il a droit. Les exemples de Cabano et des villages gaspésiens montrent comment le pouvoir des bureaux administratifs ou politiques est souvent une entrave à l'exercice du devoir de gestion. D'ailleurs, le pouvoir politique n'est pas encore capable de différencier "gestion de ingénierie". L'agiotage des pouvoirs a toujours empêché une gestion efficace et humaine.

Si l'Etat a le devoir de l'administration, il a aussi celui de la planification et de la prospective. Gérer la prospérité, c'est la faire fructifier. L'Etat ne peut se contenter du court terme. La dynamique de l'avenir est contrairement au repos de l'esprit et refuse le carcan des slogans. Il est plus facile d'envisager que de rendre lucide. Il faut aller au-delà du contentement et de l'ivresse car une collectivité atteint sa maturité quand elle ne juge plus seulement de son contentement.

Planifier l'enseignement et la santé

Prévoir un plan de développement de l'enseignement et de la santé pour les quinze prochaines années, en prévoir la réalisation, les étapes à moyen terme et à court terme, telles sont les exigences de la planification. S'il y a un projet en ce sens, c'est un projet bien secret. Le pouvoir politique semble beaucoup plus préoccupé par l'immédiat, laissant la détermination du futur à quelques technocrates cogitant en vase clos. Avoir une politique prévisionnelle, c'est s'engager, dès maintenant, à porter dans l'avenir des valeurs à incarner, des objectifs humains et sociaux à réaliser; c'est définir des situations où l'homme québécois répondra le mieux aux exigences d'une participation, aux décisions qui l'engagent.

Le progrès prête à conséquence: il rend l'avenir plus proche et plus inévitable. Le présent peut s'accommoder de la resquille politique, l'avenir non. Ce qui naît de notre faiblesse et de nos blessures n'est qu'ambitions; notre liberté ne peut naître que du courage, de la lucidité et de l'invention.

Depuis quelques années, l'Etat s'est imposé comme l'agent négociateur premier, discrètement d'abord, directement maintenant. Dans cette nouvelle perspective de la négociation, l'Etat a fait appel à des partenaires: administrateurs scolaires ou hospitaliers, qui trop souvent n'ont servi malheureusement que de paravents ou de marionnettes ou de missiles anti-missiles. C'est par des technocrates que l'Etat a surtout assumé ce nouveau rôle. La tentation était facile pour ces derniers d'abuser de leur nouveau pouvoir en invoquant la raison d'Etat.

Cependant tous ces groupes: technocrates, administrateurs, fonctionnaires, professeurs, sont directement impliqués dans l'évolution de la société à laquelle ils appartiennent. Ils sont tous, à des degrés divers, des agents administratifs et des agents de changement. La question primordiale pour une société est de savoir ce que l'on veut et non qui veut. Elle en investira ensuite les hommes qu'elle jugera aptes. Mais ce projet est encore à déterminer, sinon à inventer.

L'Etat ne peut être un laboratoire. Il ne peut être un lieu d'apprentissage, ni un lieu d'expérimentation à l'usage de quelques hauts fonctionnaires ou de technocrates de passage; il ne peut être un lieu où l'on vérifie certaines théories économiques, où l'on acquiert de l'expérience avant de passer dans un autre milieu, où l'on troque de la verroterie pédagogique contre une politique gestionnaire hasardeuse.

Il est important que l'Etat soit un lieu de stabilité. Stabilité ne veut pas dire inaction. La permanence de l'Etat par ses agents administratifs et ses technocrates rend possible le changement des gouvernants, assure aussi la qualité de l'évolution d'une société. Le rôle des technocrates est d'évaluer scientifiquement les besoins de la collectivité et de suggérer des mesures que le législateur est appelé à adopter. Ils doivent faire en sorte que les nouveaux mécanismes de participation ne deviennent pas des mécanismes d'exploitation ou de manipulation. Les groupes de citoyens ne sont pas des éprouvettes. Trop d'éprouvettes éclatent; l'alchimie n'a plus sa place.

Professionalisme et syndicalisme

La situation actuelle du syndicalisme est ambiguë et paradoxale. Au cours des dernières années, il est apparu comme un pouvoir de fait s'opposant à un pouvoir de droit: l'Etat. Dans plusieurs milieux, il est actuellement considéré comme la seule véritable opposition. Le syndicalisme aura réussi, au cours des cinq dernières années, à mettre le pouvoir politique aux enchères: "Nouveau Pouvoir", tel est le nom du journal de la Fédération des enseignants québécois. Cette mise aux enchères, parce qu'elle a soulevé beaucoup d'espoirs, risque de ne laisser aux cupides que les oripeaux du pouvoir.

Le syndicalisme est le trait majeur de la société industrielle, le professionnalisme sera probablement le trait majeur de la société post-industrielle.

La revendication a toujours caractérisé le syndicalisme: meilleurs salaires, meilleures conditions de travail, statut social plus élevé. Cette revendication s'est faite à l'intérieur du système économique. Intéressé par le court terme, le syndicalisme est dominé à la fois par l'idée de défense collective et d'égalitarisme. Pour les prochaines négociations, la grande préoccupation du syndicalisme est de présenter un front commun pour donner plus de force à son pouvoir de pression face à une politique salariale globale. La non-acceptation de l'ordre économique et social le caractérise et s'exprime à même les forces de cet ordre. Le syndicalisme, dans cette perspective, a une action normative.

Identifié d'abord à des professions non industrielles, le professionnalisme touche des spécialistes, des experts, ceux dont le type de compétence est fondé sur l'autorité d'un savoir: ingénieurs, professeurs, cadres. Le professionnalisme est caractérisé par une idée d'accomplissement et de réussite, par le sens de la responsabilité individuelle et collective. Il est dominé par la volonté de valoriser les éléments intrinsèques du travail professionnel.

Le syndicalisme met l'accent sur la parcellisation du travail, le professionnalisme considère cette parcellisation comme un non-sens. L'un veut niveler par le bas, l'autre par le haut; l'un se considère comme un agent de change, l'autre comme un agent de changement.

Dans la période de transition qui caractérise notre société, nous connaissons actuellement le syndicalisme professionnel qui touche une nouvelle catégorie: les professionnels salariés. Le syndicalisme professionnel se retrouve à travers toute une gamme d'associations: corporations, associations professionnelles, syndicats professionnels. Parce qu'il s'adresse à des salariés, le syndicalisme professionnel essaie de concilier les avantages du syndicalisme et du professionnalisme; il est lui aussi tenté par l'alchimie des valeurs professionnelles et financières. Les accommodations qu'il tente créent des situations contradictoires.

Au nom du professionnalisme, on exige une autonomie de jugement et de responsabilité, garantie d'indépendance vis-à-vis les pressions bureaucratiques, administratives et même politiques. Pour les professionnels salariés, le professionnalisme est l'antidote aux formes d'aliénation qui menacent les individus et les groupes. Au nom de professionnalisme, on avance la notion de la conscience professionnelle: mot magique qui devrait ouvrir toutes les portes.

Par le truchement du syndicalisme, on réclame de meilleures conditions de travail, de meilleurs traitements; on s'oblige même à une parcellisation du travail. On utilise les procédures de la convention collective et même l'usage de la grève. C'est dans le cas des grèves de professionnels salariés que l'Etat a dû, au cours des dernières années, intervenir le plus souvent, soit par la déposition d'une loi, soit par une injonction.

Parce que les conventions collectives actuelles, négociées entre l'Etat et ses professionnels, sont calquées sur les conventions qui lient un patron et ses ouvriers, cette si-

tuation risque de diviser les membres d'une même profession en des groupes hostiles. L'exemple récent des médecins et des spécialistes le montre, l'hostilité soulevée entre divers groupes d'enseignants au cours des dernières négociations en sont un autre. Le but d'une convention collective n'a jamais été de semer la zizanie.

Des relations de pouvoir

Le but premier d'une convention collective est de sauvegarder et d'améliorer les conditions de travail des membres d'un syndicat. Fondamentalement, la convention collective détermine des règles de procédure qui établissent la conduite de deux partis. Cette forme de convention collective a été qualifiée de "collective bargaining".

Dans la société actuelle, la convention collective ne peut plus être considérée comme un marchandage collectif; elle ne peut plus être enfermée dans des termes strictement économiques. Elle n'est plus une méthode syndicale parmi d'autres, ni uniquement un processus de réglementation du travail. Une convention collective est plus que cela. Elle est devenue un moyen politique à l'usage de deux partis; elle manifeste des relations de pouvoir et surtout l'usage diplomatique de celui-ci.

En fait, la convention collective est une institution qui recouvre un processus politique; elle a des influences directes sur le progrès ou l'arrêt du développement d'une collectivité. Elle exige une distribution du pouvoir, elle partage les intérêts économiques. Ses conséquences sociales sont multiples: la santé, l'éducation, le développement économique en subissent les avantages et les désavantages. Une convention collective ne doit pas seulement tenir compte du court terme, mais aussi du moyen terme. Elle devrait même prévoir les effets de l'entente à longue échéance.

Il est aberrant actuellement de signer une convention collective de deux ans ou de trois ans, d'en prendre un ou deux pour la négocier et de vendre une signature en spéculant sur les valeurs d'une rétroactivité. Les effets rétroactifs d'une convention collective ne désignent par l'avenir; ils permettent tout au plus de maquignonner le passé et de supporter le présent.

Une convention collective entre l'Etat et les groupes de citoyens au service de celui-ci ne doit plus seulement régler un problème de gestion, mais permettre à des groupes d'assurer, dans un projet commun, l'avenir de la collectivité à laquelle ils appartiennent.

Au début de cette décennie, il est urgent de rationaliser en profondeur les choix collectifs. L'activisme, qu'il soit politique, syndical, administratif, n'a jamais été un signe de rationalisation. L'avantage d'un projet collectif réside dans le fait qu'il obligerait à un ajustement mutuel.

Identifier les buts

Un projet collectif devrait d'abord identifier les buts poursuivis et regrouper les diverses activités: administratives, pédagogiques, syndicales etc..., d'après le rôle qu'elles peuvent jouer dans la poursuite de ces buts. Un projet collectif devrait aussi mettre en évidence les conséquences futures

Suite à la page 6

De la cellule 12AGM1Q

Le docteur Mongeau écrit à Bourassa

Je vous écris ces quelques lignes de ma cellule, rue Parthenais. Vous la recevrez quelques jours après ma sortie seulement, dans 7 jours, 30 jours ou 90 jours, selon la volonté de ceux qui me détient. Je ne puis vous la faire parvenir tout de suite, car je suis au grand secret, sans aucune possibilité de contact avec l'extérieur. Je suis un "prisonnier de guerre", de cette guerre que personne n'a déclarée mais dont la proclamation permet aux autorités en place de mener plus à fond la répression déjà entreprise depuis longtemps.

Je suis derrière les barreaux sans savoir pourquoi. Ceux qui m'ont arrêté sem-

blent avoir très peur de moi: ils m'ont arrêté sur la rue, à la pointe du revolver, m'ont fouillé de la tête aux pieds à maintes reprises, m'ont confiné à une cellule à sécurité maximum, de laquelle j'ai pu sortir une demi-heure depuis les 48 heures que j'y suis. Je n'ai pu avertir personne de l'endroit où j'étais, pas même ma femme qui m'a probablement rapporté comme disparu.

On ne m'a pas dit les raisons de mon arrestation: selon la loi de guerre, on n'a pas à la justifier. Je n'ai aucun moyen de me défendre: j'ai perdu tous mes droits.

En y réfléchissant bien, je comprends que je dois m'avou-

er coupable de plusieurs fautes qui semblent inacceptables dans notre société "juste":

1) Je collabore régulièrement à un hebdomadaire qui conteste l'ordre établi, Québec-Press (ce doit être pour cette raison que Gérard Godin est lui-aussi prisonnier de guerre);

2) J'ai manifesté ouvertement mes opinions politiques durant la dernière campagne électorale en tentant de me faire élire comme candidat du Parti québécois dans Taillon (c'est le crime dont plusieurs de mes voisins de cellule sont également coupables);

3) Enfin, faute suprême, je fais partie de l'exécutif du

Mouvement pour la défense des prisonniers politiques québécois (M.D.P.P.Q.). Il est très grave de vouloir aider les gens à obtenir justice, en leur fournissant un avocat, en payant leurs frais de cour et en leur trouvant des cautionnements (Gaston Miron est aussi dans le mouvement; il est prisonnier de guerre maintenant).

Après cela, je dois reconnaître que j'ai fait un usage exagéré de cette liberté qu'on m'a répétée que j'avais ("il n'y a pas de pays où l'on trouve plus de liberté démocratique"). Quand on nous parle de démocratie, il faut comprendre qu'on entend par là "la possibilité de voter ou non pour les dirigeants actuels"; deux candidats du FRAP, le Dr. Henri Bellemare et Jean Roy, en savent quelque chose: ils sont aussi en cellule.

On nous dit que les mesures actuelles sont exceptionnelles: en fait, les arrestations préventives sans mandat se font depuis longtemps, mais cette fois-ci, on a légalisé cette façon de procéder pour le faire massivement: nous sommes certainement plus de trois cents à en "bénéficier". C'est facile quand on détient le pouvoir de respecter les lois: lorsqu'elles ne nous conviennent plus, on les change tout simplement.

En passant, vous pouvez avertir votre confrère libéral M. Trudeau, que les prisonniers politiques, ça existe au Québec. Nous sommes en mesure de faire la différence entre les prisonniers de droit commun, qui sont détenus dans les deux ailes adjacentes, et nous. Pour eux, les repas se prennent en commun dans la salle, pour nous, chacun mange dans sa cellule. Pour eux, la télévision fonctionne à cœur de jour et tous peuvent la voir dans la salle; pour nous, pas de télévision, et une "récréation" d'une demi-heure par jour, par groupe de douze. Le soir de notre entrée, on nous a abruti grâce à C.J.M.S. qu'on diffusait à tue-tête. Le second jour, un poste anglais insipide coupé de ses nouvelles. Eux ont des journaux et des revues: pour nous, on nous a donné six ou sept vieilles revues pour tout le groupe. On peut bien parler de détention préventive; nous la jugeons punitive, sans qu'on ait vérifié si nous étions coupables de quoi que ce soit.

M. Bourassa, comment pensez-vous que le peuple que vous dirigez va réagir devant cet écrasement auquel vous êtes en train de le soumettre? N'est-ce pas là nous précipiter dans des voies que justement vous voulez combattre? L'avenir me fait peur.

Serge MONGEAU, m. d. cellule 12AGM1Q

P.S. J'ai été libéré après huit jours complets d'incarcération. J'ignore encore pourquoi on m'a arrêté; certainement pas pour m'interroger, car trois heures seulement de mon temps en prison ont été utilisées à cette activité.

L'Institut de Formation par le Groupe Inc.

offre 6 sessions de formation centrées sur

le développement de l'organisation

1. Développement de styles de gestion

1ère partie: 31 janvier - 6 février
2ème partie: 28 mars - 3 avril

2. Méthode d'auto-évaluation du style de gestion

8 - 12 février

3. Changement planifié

5 - 8 novembre 1970

4. Session de base en changement planifié

1ère partie: 12 - 15 novembre 1970
2ème partie: 3 - 6 décembre 1970

5. Travail en équipe

1ère partie: 20 - 22 novembre 1970
2ème partie: 27 - 29 novembre 1970

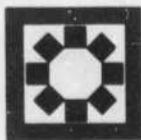
6. Entrainement à l'animation

16 - 20 novembre 1970

Ces sessions s'adressent à toute personne qui désire améliorer son efficacité au travail par l'utilisation des récents développements de la psychologie des groupes et du travail organisé. Chacune des sessions veut répondre à des besoins particuliers décrits dans un dépliant disponible sur demande.

L'Institut de Formation par le Groupe offre aussi des services de consultation dans le domaine du changement planifié et du développement de l'organisation et il peut mettre sur pied pour un organisme particulier, des sessions de formation qui répondent à ses besoins spécifiques.

Renseignements: Institut de Formation par le Groupe
3600 avenue Barclay, Suite 420,
Montréal 251.
Tél.: 735-5171.



vient de paraître aux Éditions

FIDES

LE CONSEIL DE PASTORALE EN PAROISSE

par André Beauchamp

Un instrument de travail pour les laïcs et les prêtres qui vivent présentement une forme de collaboration pastorale intéressante et fructueuse.

\$0.75

En vente dans toutes les librairies et à la librairie Fides

FIDES

245 est. boul. Dorchester, Mt 129,
* 861-9621 - accessible par deux gares
du métro: Berri et Champ-de-Mars.

Maintenant...

un orgue HAMMOND

pour seulement... \$699

Le nouveau HAMMOND "CADETTE"



- 44 notes.
- même nombre de notes qu'un "SPINET" de \$3,000.00
- 13 pédales — jeux multiples —
- Professeurs qualifiés
- Cours gratuits termes budgétaires

QUEL QUE SOIT VOTRE AGE — L'ÉCOLE DE MUSIQUE DOMINIQUE BOULET VOUS DEMONTRER QU'APPRENDRE EST UN JEU.



Studio d'orgues HAMMOND

• 1434 MCGILL COLLEGE (à côté d'Eaton) 842-9188
• 1326 est. FLEURY (Ahuntsic) 382-2241
• CENTRE LAVAL, (Laval) 681-2559

LE SANG

Suite de la page 10

cial sous une rigide censure, et jette des dizaines de journalistes dans les prisons, entre autre Antonio Fon terriblement torturé, elle tourne la complaisance polie du silence. Ceci, parce que les militaires brésiliens respectent la propriété privée, l'accumulent et aident l'accumulation des autres. Ils sont les bastions de la civilisation occidentale.

La condamnation politique

Or, ne peut condamner politiquement, c'est-à-dire, au nom d'un objectif collectif, un acte ou l'exécution de l'ambassadeur d'Allemagne qu'après une analyse globale de ses résultats pour le mouvement révolutionnaire. Le rapt des diplomates, ainsi que les attaques contre certains édifices symboliques, ou l'attaque isolée de casernes et de postes de police, font partie d'une certaine forme de lutte — la guérilla urbaine. Il faut examiner si cette forme de lutte peut mener à la prise du pouvoir et au changement de la société, objectifs qui la justifient, même théologiquement comme il est bon de le rappeler à ceux qui invoquent toujours Saint-Thomas, à la défense des structures établies.

Il y a toujours un certain aventurisme

dans la guérilla urbaine. Un groupe, armé, impatient, décide de commencer la révolution de n'importe quelle manière. Pour des motifs de sécurité il est obligé de se diviser en petites cellules qui ont la tentation de se substituer aux classes révolutionnaires. Lancé dans l'action directe, le groupe abandonne le travail de "politisation des masses". Il mène une compétition mortelle avec l'appareil de répression de l'Etat. Le problème militaire se superpose à la direction politique. Le raisonnement révolutionnaire est inversé: ce qui est bon pour une action armée est bon pour le peuple. Celui-ci voit progressivement la lutte s'éloigner de lui. Malgré qu'il puisse avoir des sympathies pour les révolutionnaires, il n'a plus les moyens de participer à la lutte. Il devient passif. La non-participation du peuple transforme le processus, qui au lieu d'être collectif devient une affirmation personnelle. Le révolutionnaire ne fait plus une révolution AVEC le peuple mais POUR le peuple. A un stade de désagrégation idéologique plus avancé, il arrive au point de mépriser le peuple, qu'il considère immuable et anesthésié. Il arrive même à l'extrême contradiction d'être prêt à donner sa vie pour ceux qu'il méprise. Et il meurt, dans un délire atroce de sa projection idéaliste.

Aide pour le système oppressif

Une action armée qui ne marche pas de pair avec la préparation politique de la masse peut devenir une aide concrète pour le système oppressif. Elle attire l'attention des organismes policiers, provoque leur perfectionnement, augmente l'usage des tortures au cours des interrogatoires. L'intensification de la répression intimide le peuple, et rend difficile sa réaction et sa réorganisation, quand elle ne la rend pas impossible pendant assez longtemps.

Théoriquement, aucun parti révolutionnaire n'inscrit la violence individuelle dans ses méthodes de travail. Tout le monde répudie le terrorisme, même les anarchistes du XIXe siècle. Mais la violence individuelle apparaît toujours. Fatalement naît un groupe aventurier s'intitulant avant-garde radicale, pour lancer des bombes et commettre des attentats. Lorsqu'il est facile d'identifier l'ennemi comme les troupes d'occupation nazies, les parachutistes français en Algérie, l'armée américaine au Vietnam, ce type d'action n'empêche pour ainsi dire pas le développement de la lutte. Lorsque la confrontation est purement interne, les résultats peuvent être dramatiques. En Russie, en Chine, à Cuba, les mouvements révolutionnaires ne

commencèrent à exécuter les bourreaux de la police que lorsque la corrélation de forces entre la répression et les masses est penché en faveur des masses.

Il semble que le rapt du consul paraguayen à Buenos-Aires se classe parmi le concept aventurier de la lutte urbaine. Ces derniers mois eurent lieu d'autres actes typiquement aventuriers: les bombardements organisés par des groupes d'étudiants de gauche, à New York, les attentats à main armée du MIR, Mouvement de Gauche Révolutionnaire, à Santiago du Chili. Le rapt de l'ambassadeur des Etats-Unis au Brésil, qui occasionna la participation directe de la CIA dans l'organisation de répression interne, provoqua la mort de plusieurs révolutionnaires, la perte d'importantes bases matérielles, mais malgré cela, il pourrait avoir des justifications plus importantes. Il se peut qu'au Guatemala, où l'organisation du FAP, Forces Armées Révolutionnaires, possède une solide influence sur une grande partie de la population, l'action ait une logique révolutionnaire plus forte. On ne peut, a priori, condamner politiquement le rapt. Il est possible qu'il corresponde à la corrélation des forces actuelles du pays. Il a certainement déclenché la radicalisation du processus de lutte, stimulant le terrorisme de la droite, qui a déjà fait ses premières victimes. Automatiquement, il annula l'effort diplomatique argentin, qui cherchait à obtenir un accord interaméricain, afin de nier l'asile aux prisonniers négociés entre des diplomates, et rendit le refus de futurs échanges très difficile.

Victime innocente

Du point de vue moral, l'assassinat de l'ambassadeur est condamnable. Le sacrifice d'une victime innocente, n'a pas d'excuses. Le sacrifice de millions de victimes innocentes écrasées par les structures d'oppression, ce que les évènements latino-américains appellent "la violence institutionnelle" est aussi insupportable. Les deux sont des crimes collectifs. La seule manière d'éviter l'assassinat, individuel ou social, est l'élimination des structures oppressives. Sans l'élimination de ces sociétés pourries où, comme au Guatemala, 2% des propriétés possèdent 80% des terres, ou, comme au Brésil moins d'un million de personnes, gagnent plus de \$6.500 par an, pendant que 50 millions en gagnent moins de \$130, ces crimes se répèteront indéfiniment.

L'élimination des structures oppressives, la création d'une nouvelle société à un nom: elle s'appelle révolution.

radio / télévision

Radio-Canada: après un long charivari, l'auto-censure

par Gilles Constantineau

Censure? Semi-censure? Auto-censure? Gène? Pourrissement d'atmosphère? Tel a été depuis deux semaines, dans tous les services d'information du réseau français de Radio-Canada, le charivari qu'a entraîné le recours à la loi sur les mesures de guerre, qu'il n'y a rien d'excessif à dire qu'on y a éprouvé, au fil des jours, toutes les phases des phénomènes énoncés et toute la gamme des sentiments les plus divers.

De façon paradoxale, cependant, il est également possible de dire que l'application des mesures de guerre a sauvé la Société d'une double révolution de palais.

On se souviendra que le soir du jeudi 15 octobre, le président de Radio-Canada, M. George Davidson, déclarait publiquement que la Société s'était livrée "à trop de commentaires" sur ce qui n'était encore qu'un double enlèvement. Il ajoutait: "Le service des nouvelles de Radio-Canada a reçu l'ordre de donner présence à l'information," en le blâmant d'avoir "dépassé la norme de l'intérêt public" et d'avoir commis plusieurs "inexactitudes".

A tous les échelons inférieurs, les plus proches comme les plus éloignés, on comprit après quelques heures de consultation que le président avait fait ces déclarations sans avoir consulté personne. Il y eut des réactions diverses, selon les échelons et selon les réseaux.

A l'échelon de la direction générale, le vice-président Laurent Picard, selon la rumeur qui courut largement, fit le premier connaître l'intention de démissionner à brève échéance. (Il avait exprimé la même intention à plusieurs reprises, depuis un an, et déclaré à plusieurs personnes l'insatisfaction dans laquelle le tenait le climat de ses nouvelles fonctions.) Du côté du réseau anglais, que les déclarations présidentielles visaient beaucoup moins que le réseau français, il semble qu'on ait accueilli ces aveux non sollicités avec un haussement d'épaules qui fut bien traduit, au cours des jours suivants, par l'insouciance avec laquelle les services d'information de la "CBC" avaient diffusés des commentaires de toute eau. Il n'est pas inutile de signaler ici que les représentants du réseau anglais respectent, en George Davidson, le titre présidentiel beaucoup plus que le personnage.

Du côté du réseau français, cependant, si l'attitude du vice-président faillit séduire certains dirigeants, nul n'en saura jamais rien: dès le matin, la réaction officielle aux déclarations du président prenait la forme d'un mot d'ordre que fit passer le directeur de l'information, Marc Thibault: désormais, ce dernier prenait en mains la responsabilité entière de toute l'information, et interdisait qu'on diffusât sans son autorisation quelque information de nature plus ou moins politique ayant plus ou moins forme de commentaire. La première victime du décret fut, ce matin-là, le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Mathias Rioux, qu'on avait fait se lever à 6h30 pour l'interviewer à l'émission "Présent", à 8h15, et qu'on renvoya sans l'avoir entendu. L'heure qui suivit vit toutefois surgir une réaction inattendue: au service des émissions d'affaires publiques, deux noyaux de résistance impliquant une foule d'émissions de télévision et de radio informèrent le directeur de l'information qu'ils refusaient de se rendre à ses exigences, quitte à se démettre de leurs fonctions.

Il n'eurent pas à le faire, Marc Thibault n'eut pas à assumer le nouveau régime de contrôle qu'il voulait imposer, Laurent Picard n'eut pas à s'exécuter: à 4h, du matin, ce même vendredi, le gouvernement

fédéral avait proclamé les mesures de guerre, et il fut vite su, au cours de la matinée, qu'elles allaient avoir les plus graves répercussions sur tous les services d'information. Peu après avoir reçu les premières indications de Marc Thibault, ces mêmes services prirent connaissance de leur contre-indication: "Ne tenez plus compte des dernières directives," déclarait-elle en substance.

Après un moment de flottement, on en fit connaître de nouvelles: vérifications personnelles du directeur de l'information, on substitua la surveillance du contentieux. On confia aux conseillers juridiques de la maison le soin d'évaluer "au mérite" toutes les entrevues, toutes les communications, tous les entretiens qui risquaient de passer sous le coup du règlement général de la loi sur les mesures de guerre. Le service des nouvelles fut immédiatement touché: on afficha dès samedi, sur les murs des salles de nouvelles, un exemplaire du "règlement" en question et on établit, selon les mots d'un porte-parole du service, "une ligne ouverte entre les nouvelles et le contentieux".

Jour et nuit, durant les jours suivants, il y eut des centaines de communications entre la direction du service des nouvelles et le conseiller juridique de la Société à Montréal, Me Antoine Taschereau. En d'autres services, aux affaires publiques notamment, on allait laisser aux superviseurs ou aux coordinateurs le soin de déterminer s'il y avait lieu ou non de solliciter la présence d'un membre du contentieux. Aux nouvelles, les plus hauts dirigeants décidèrent d'assumer personnellement cette responsabilité, le directeur Pierre Charbonneau s'occupant des bulletins de nouvelles et son adjoint François Pélaude des émissions spéciales. Laissez de côté, les cadres intermédiaires firent entendre des grognements, bien inutiles. Chez les monteurs et les répartiteurs, on ne sut plus bientôt à quel saint se vouer: il semblait impossible de savoir à quel moment on justifie on en avait terminé avec le montage d'une séquence magnéto-copie: "tout le monde jouait avec les boutons", me dira un informateur renseigné.

On connaît les accusations formellement portées par des représentants syndicaux du personnel du service. S'il est impossible de trancher nettement la question de censure, il est clair qu'on a longuement tripoté les rubans et les films. On a fait davantage: au lendemain de l'élection du maire Drapeau, on a fait savoir à l'équipe entière du Téléjournal de 23h, qu'il était "fortement conseillé" de diffuser de larges extraits des dernières déclarations du maire. Résultat: "à certains moments, on a paralysé la production ou presque, en faisant doubler le temps de montage et en provoquant d'inévitables erreurs techniques".

Ce qui n'aidait rien, c'est que le débat qui avait marqué l'évocation des mesures de guerre, aux Communales, les 16 et 17 octobre, avait donné lieu à un déchaînement de critiques à l'endroit de Radio-Canada. Dès le vendredi, quand il reprit ce qu'on allait appeler "sa vieille rengaine" et qu'il recommanda en Chambre la mise en tutelle de la Société, M. Réal Caouette fut applaudi à tout rompre par tous les députés francophones, sans exception, de quelque parti qu'ils fussent. Le samedi, on put compter pas moins de sept interventions différentes dénonçant Radio-Canada dans les termes les plus durs.

"La cote de Radio-Canada n'a jamais été si basse à Ottawa," me déclare à ce sujet un représentant de la Société dans la capitale fédérale.

Il y a 10 jours, la tribune des correspondants parlementaires recevait la visite de l'un des conseillers personnels du premier ministre Trudeau, M. Marc Lalonde, qui se permit en arrivant cette déclaration à la cantonade: "C'est curieux... pas un député qui veuille prendre la défense de Radio-Canada!" Ce qu'on pourrait prendre pour une grosse blague doit cependant s'interpréter dans l'esprit habituel de ce genre d'intervention: "Un bonhomme comme Marc Lalonde, souligne un correspondant, ne vient pas faire une déclaration semblable pour le simple plaisir de faire une farce. C'est qu'il a un message à communiquer." Le message, le correspondant Bill Wilson avait cru le découvrir entièrement en annonçant que le premier ministre nourrissait de nets projets de censure. "Bill Wilson, me dit-on encore, passe pour être l'un des mieux renseignés quand il est question de Pierre Elliott Trudeau."

Pendant que se déroulait ce sombre débat du samedi, les avocats de Radio-Canada s'installaient à Montréal. Dès le lundi, "on voyait Antoine Taschereau partout". Pas vraiment: il ne pouvait tout faire seul, être à deux endroits en même temps ni travailler jour et nuit sans interruption. Il appela à l'aide. "Nous sommes cinq," m'a-t-il déclaré vaicement deux jours, lui qui normalement se tire seul d'affaires à Montréal. Cinq, cela veut dire le contentieux de la Société au complet, y compris son directeur, Me Jacques Allet, qui s'est longuement efforcé de m'expliquer hier que "les consultations" ne portaient pas sur la qualité des émissions ou des extraits d'émissions, mais uniquement sur certains aspects juridiques de leur contenu.

Certaines émissions ont pu s'en tirer sans boucler indûment leur régime de fonctionnement; d'autres ont dû changer complètement de régime. L'émission "Format 60" de même que "Présent" ont pu se contenter d'enregistrer d'avance certaines interviews "discutables" en présence d'un conseiller juridique; d'autres, comme "Présent à l'écoute" ou "Format 30", ont été contraintes par leur formule particulière de passer du direct au différé, c'est-à-dire de tout enregistrer avant la diffusion.

Mais quelle qu'ait été la mesure du bouleversement, la réaction des équipes a été partout la même, spécialement durant les premiers jours: il y eut des protestations véhémentes, des plaintes selon lesquelles il n'était plus possible d'interviewer personne, des déclarations de vive inquiétude. A un plus haut échelon, réactions partagées: "On aurait pu faire confiance à notre jugement," déclare Claude Sylvestre, producteur délégué de "Format 60". Sa collègue de "Format 30", Suzanne Mercure, signale quant à elle que "les conseillers ont été moins durs qu'on ne l'avait craint".

Cette dernière déclaration est, me semble-t-il, celle qu'il faut retenir. Les gens du contentieux, délégués de la haute direction de la Société, ont été en effet de moins en moins exigeants, à mesure que le temps avançait. Depuis deux jours, "Présent à l'écoute" est rediffusé en direct. Dès lundi, "Format 30" retrouve son régime habituel. Aux nouvelles, on reconnaît que la surveillance a fortement diminué.

Mais le directeur du contentieux, Jacques Allet, donne un sens particulier à cet adoucissement général: "Il n'est pas nécessaire de revenir quatre fois sur la même intervention pour que les gens comprennent, dit-il. Nous comptons bien que les gens sauront désormais quoi faire."

Ce pourrait être l'étape de l'auto-censure totale. C'est parfois une forme de censure pire que l'autre.

Bombe à bord

LISBONNE (AFP) — Une bombe a explosé hier en fin d'après-midi à bord du paquebot portugais "Vera-Cruz", tuant un ouvrier, apprend-on de source informée dans la capitale portugaise. Le "Vera-Cruz", qui se trouve à quai à Lisbonne, appartient à la Compagnie coloniale de navigation, et il est affecté aux transports de troupes vers l'outre-mer.

Une organisation, se nommant "Action révolutionnaire armée", a revendiqué l'attentat et expliqué qu'il avait été perpétré en signe de protestation contre "la guerre coloniale". Une bombe avait déjà explosé, il y a trois jours, à bord du cargo portugais "Cunene".

Descendante de Dreyfus en Israël

TEL-AVIV (AFP) — Mme Yael Peri, arrière-petite-fille du capitaine Dreyfus, a immigré en Israël, annonce le journal "Maariv". Elle se trouve maintenant dans un kibboutz à Ramath Hasharon, près de Netanyah.

Les Antipropos de Jean Lévesque



Lettre à M. Gros d'Aillon

Cher Monsieur,

Malgré mes absences d'attache politique, et peut-être à cause de ces absences d'attache, je prends tous les jours le temps de lire les éditoriaux des principaux quotidiens du pays, histoire de vérifier chaque matin de quelle manière le Canada tourne en rond. Parmi ces éditoriaux, les vôtres, pour lesquels mon intérêt s'accroît d'un jour à l'autre, à la manière des dividendes. Mais, cette semaine, vous m'avez proprement scandalisé lorsqu'après avoir titré "Une histoire fumeuse à éclaircir" vous vous êtes permis des interrogations pour le moins indécentes, en temps de guerre. Situons-nous.

Vous êtes publiquement posé des questions sur ces histoires de complot pour renverser le gouvernement du Québec. Si seulement vous vous étiez contenté de vous "demander ce qu'il peut bien y avoir là-dessous", je me serais simplement dit qu'il s'agit d'une indiscretion velléitaire mais sans gravité. Mais vous allez plus loin, fort loin même, M. Gros d'Aillon.

Vous déclarez d'abord que cette "histoire de complot... émane de personnalités jusqu'ici dignes de foi." Quoi, M. Gros d'Aillon, depuis quand peut-on semer ainsi le doute envers nos dirigeants politiques, EN TEMPS DE GUERRE? Quoi, avec une perfidie digne d'un vulgaire de Gaulle, vous voulez jeter en notre esprit le doute quant à la valeur de nos chefs politiques? Mais, ne serait-ce que pour vous protéger, avez-vous pensé qu'un de ces dirigeants auquel vous faites allusion a parlé de PELOTON D'EXECUTION. Pensez à vos enfants, pensez à votre femme, pensez à vos proches, que diable! Où avez-vous l'esprit?

Pire encore, vous dites: "Il faut au contraire... faire toute la lumière sur cette affaire." Ce n'est pas de la révélation, c'est de l'insolence. Demander qu'on "fasse de la lumière" alors que le Canada justement est entré dans son "Siècle des Lumières", tout comme la France il y a trois siècles sous ce monarque dont les "Lumières" n'étaient que des chandelles vacillantes, comparées aux nôtres.

M. Gros d'Aillon, si au moins vous vous en teniez à nourrir en votre sein votre propre doute, encore que de l'établir publiquement est dangereux, je pourrais contenir mon étonnement. Mais vous me scandalisez proprement lorsque vous ajoutez "Le peuple a le droit de savoir à quoi s'en tenir". Mais le peuple sait tout. Nous sommes ici en régime démocratique. Les élus du peuple sont élus selon toutes les règles de probité, sans qu'aucune pression morale ne soit jamais exercée. Et ces élus du peuple informent les "non-instruits" chaque fois qu'il en est temps. Depuis quand, alors, osez-vous écrire "qu'on ne peut laisser planer des doutes sur des individus".

Cette histoire n'est pas fumeuse, M. Gros d'Aillon, c'est votre façon de vous interroger publiquement qui est inquiétante, et pour vous, et pour nous. Car si vous alliez réveiller des soupçons dans le public, avez-vous seulement songé qu'en plus de passer pour un «théoricien de la démocratie», parce que nous sommes en temps de guerre vous pourriez en être réduit à composer des opéras en guise de pensum?

Vous dites enfin "En attendant, nous gardons notre impression personnelle". Pourquoi le dire? Pourquoi provoquer ainsi et les autorités et le public qui vous lit? Pourquoi d'ailleurs curiez-vous une opinion personnelle là-dessous, alors que nos trois paliers de gouvernements ont UNE opinion sur la question, la même, et que CETTE opinion-là est celle de l'ENSEMBLE de la population? M. Gros d'Aillon, gardez-vous donc des excès, dont celui du doute et de l'interrogation est le plus vilain. Sinon, ce n'est pas entre "quatre gendarmes et deux caporaux" que vous allez vous retrouver, mais entre plusieurs colonels.

Veillez agréer, M. Gros d'Aillon, l'expression...etc. etc.

LA CONVENTION COLLECTIVE

Suite de la page 5

des décisions à prendre, faire l'inventaire des choix possibles, élaborer des alternatives. Il devrait enfin évaluer les coûts que ces décisions entraînent, comparer les diverses solutions envisageables sous leurs avantages et leurs coûts respectifs. Ces derniers obligent à plus de réalisme. Les décisions prises, il ne restera qu'à établir une programmation et les procédures de réglementation du travail des divers groupes impliqués dans le projet. Dans une telle perspective, il ne s'agit pas de savoir qui devient quoi, mais de déterminer d'abord ce qu'une collectivité veut, de préciser ensuite les moyens à prendre et de savoir enfin qui fait quoi.

Les derniers événements ont obligé les chefs politiques et syndicaux à dire comment ils voyaient le redressement social, politique et économique de la collectivité québécoise. Les prochaines négociations entre l'Etat et ses employés engageront, dans un champ précis, ce destin collectif. Aux déclarations de nos nombreux chefs doivent succéder les actes requis.

Dans la mécanique complexe d'une négociation provinciale, l'impuissance de l'administrateur de collège ou du professeur est évidente. Pour que la prochaine convention collective soit un projet qui convie des groupes à la transformation de la société, il faut que les chefs politiques, les hauts fonctionnaires, les chefs syndicaux le veuillent véritablement.

Pour aborder les problèmes des prochaines décennies, il faut transformer les institutions démocratiques traditionnelles. La convention collective est une institution de ce type. Si aucune démarche n'est faite en ce sens, les faits se révolteront contre le manque d'innovation et la collectivité en sera marquée. La collectivité québécoise n'a pas tellement besoin d'héroïsme, ni d'impétoisité verbale, mais d'application; elle a surtout besoin d'une politique à hauteur d'homme qui respecte la vie avant la raison d'Etat.

RÉGIE DES ALCOLS DU QUÉBEC

AVIS

LES PERSONNES CI-APRÈS MENTIONNÉES ONT DEMANDÉ LE PERMIS SUIVANT:

| NOM | ADRESSE | CATÉGORIE |
|--|---------------------------------|--------------|
| PARENT, François-Xavier | 260 est, Rachel, Montréal | Club |
| "Légion Royale Canadienne # 65" | | |
| GUEVIN, Hervé | 8753, Lajeunesse, Montréal | Taverne |
| Lui-même - Transfert de: DAoust, Hubert pour le bénéfice de: Lui-même | | |
| RONDEAU, Daniel | 3530, est, Jean-Talon, Montréal | Épicerie |
| Lui-même - Transfert par récession de: DUBOIS, Gaston pour le bénéfice de: Lui-même. | | |
| TRACHY, Wendell | 7801, Lafontaine, Montréal | Épicerie |
| Lui-même - Transfert de: DESJARDINS, Jean pour le bénéfice de: Lui-même. | | |
| BORENSTEIN, Aron | 360 ouest, St-Jacques, Montréal | Restaurant |
| Lui-même & Mordka Cymbalista - Transfert de: PAVONE, Francesco pour le bénéfice de: Lui-même & Leogilda Pizzi. | | |
| SOARE, Paul | 1450, Peel, Montréal | S.A.M. - Bar |
| "Gourmet Peel Inc." | | |
| VOUTOS, Spyridon | 8620, Centrale, LaSalle | S.A.M. - Bar |
| BRUNO, Salvatore & Angelo D'Agostino | 6285 est, Jarry, St-Léonard | Épicerie |
| DI GENOVA, Giuseppe & Michele Di Genova | 2585 est, Fleury, Montréal | Épicerie |
| THÉRIAULT, Paul | 3885 St-Urbain, Montréal | Bar |
| GAGNON, Mme Marguerite | 2054, Fullum, Montréal | Épicerie |
| Lui-même - Transfert de: Elle-même - Transfert de: BERNARD, Marcel pour le bénéfice de: Lui-même. | | |
| PLANTE, Gaston | 10810, Lajeunesse, Montréal | Épicerie |
| Lui-même - Transfert de: PLANTE, Camille pour le bénéfice de: Lui-même. | | |
| MASSE, Hector | 2656 est, Rachel, Montréal | Restaurant |

Toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée, dans les 15 jours du présent avis au:

GREFFIER DE LA RÉGIE

CASE POSTALE 1058, PLACE D'ARMES, MONTRÉAL, P.Q.

La Nasa se prépare à lancer un télescope spatial de 4,680 litres

CAP KENNEDY (Floride) (AFP) — Le plus puissant télescope spatial sera lancé le 23 novembre au plus tôt, du cap Kennedy, à bord de l'O.A.O.-3 (observatoire astronomique orbital).

La NASA précise qu'il s'agit du plus lourd satellite scientifique qu'elle a jamais construit. Pesant 4.680 livres, ce planétarium ressemblait à un tube placé entre deux ailes: les deux panneaux couverts de cellules solaires qui fourniront l'énergie électrique voulue.

L'O.A.O.-3 renseignera la communauté scientifique mondiale, dit la NASA, "sur la naissance des étoiles et l'avènement de notre galaxie". Inscrit sur une orbite circulaire à 746 kms (466 milles) de la terre, le super-observatoire spatial se spécialisera dans l'étude des étoiles d'origine relativement récente qui n'ont que quelques centaines de milliers d'années, ainsi que dans l'observation de la poussière interstellaire. Cette dernière, selon l'agence spatiale qui cite l'opinion de nombreux savants, "peut détenir la clef de l'origine et de l'évolution des étoiles. C'est d'elle que naissent les étoiles. On est mal renseigné sur la composition chimique des solides que recèle la poussière interstellaire: cristaux de glace, parcelles de carbone, ou fumée".

L'O.A.O.-3 a un objectif de

36 pouces (90 cms). S'il est mis sur orbite et s'il fonctionne parfaitement, il recevra le surnom de Goddard, d'après le Dr. Robert H. Goddard, "père" de l'aéronautique américaine ayant été le premier à lancer une fusée à carburants liquides.

Le directeur du projet, le Dr. Albert Bogess, a, par ailleurs, souligné la "signification considérable cosmologique" de l'étude de la poussière interstellaire. On peut, grâce à celle-ci, prédire l'évolution de la galaxie à laquelle appartient le système solaire. L'acuité du télescope cosmique américain sera d'autre part telle qu'il pourra se fixer sur le Quasar 3 C 273

découvert il y a sept ans (les Quasars constituent les systèmes célestes les plus lointains qu'on ait jamais pu observer. Mais 3 C 273 est l'un des plus brillants d'entre eux).

OAO-1 est tombé en panne peu après sa mise sur orbite, en 1966.

OAO-2, lancé deux ans plus tard, continue de faire un apport considérable à l'astronomie: à l'étude des étoiles les plus récentes, mais à l'ai-

de d'une technique beaucoup moins perfectionnée que celle dont devra faire preuve son successeur.

Le prochain satellite lancé par les Etats-Unis devrait être le Bocal spatial porteur de crapsauds-buffles destinés à des études d'astro-biologie.

Avec huit ajournements à son actif, ce lancement est prévu pour la fin du mois ou le début de novembre à l'île de Wallops, en Virginie.

ARCHITECTES

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2785 boul. LAURIER
QUÉBEC 10 - P.Q.
TÉL.: 651-0982

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTRÉAL - 866-9834

Les architectes LONGPRÉ
MARCHAND
GODFREAU
DOBUSH
STEWART
BOURKE

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR - ENSEMBLIÈRE
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LÉONARD Md. 38
3 2 4 - 2 5 8 0

LAURENT LAMY
DÉCORATEUR - ENSEMBLIÈRE
788, Wilder
Montréal 8 - 737-1955

Thomcliffe

Rossmore, P.R. Route 11
Un véritable restaurant de grande classe.
Seulement à 15 minutes de Montréal par l'AUTOROUTE DES LAURENTIDES
Vers le nord : Sortie 9
Vers le sud : Sortie 13
Table d'hôte, \$4.00 jusqu'à la fermeture.



Pour réservations Appeler 625-2434.

informations

internationales

M. Gromyko a abordé à Londres les grandes questions de l'heure

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne et l'Union soviétique sont convenues d'intensifier leurs contacts et de se consulter sur les questions d'intérêt commun en vue de parvenir à une compréhension mutuelle, déclare le communiqué publié hier matin à l'issue de la visite officielle à Londres du ministre des affaires étrangères d'URSS, M. Andreï Gromyko.

Dans le contexte de la sécurité européenne, le communiqué exprime l'espoir des deux pays "qu'avant longtemps" les conversations quadripartites sur Berlin apporteront, comme le récent traité soviéto-allemand, une "contribution significative" au relâchement de la tension en Europe.

Le communiqué déclare d'autre part que M. Gromyko et le secrétaire au Foreign Office, sir Alec Douglas Home, "ont reconnu qu'une conférence sur la sécurité européenne, préparée de façon adéquate, qui discuterait des questions d'intérêt commun et de la création éventuelle d'un organisme permanent qui les approfondirait, pourrait contribuer au développement favorable de la situation en Europe".

Le communiqué précise que "tous les Etats européens ainsi que les Etats-Unis et le Canada, pourraient participer à une telle conférence".

Les deux parties soulignent l'importance d'un règlement politique au Moyen-Orient fondé sur la résolution du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité.

Les ministres soviétique et britannique, poursuit le communiqué, sont convenus de demander urgemment à tous les Etats d'adhérer au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et ont exprimé l'espoir que l'Assemblée générale des Nations unies approuvera le projet de traité sur la délimitation des fonds marins.

Il a été encore convenu que les deux gouvernements poursuivront leurs efforts en vue de réaliser des progrès rapides dans l'adoption de mesures "pour l'interdiction et la destruction des armes chimiques et bactériologiques (biologiques)".

En ce qui concerne les discussions sur l'Asie du Sud-Est, le communiqué se borne à déclarer qu'"il a été fait état des points de vue des deux gouvernements".

Quant aux relations bilatérales, les ministres ont souligné "l'importance d'une expansion de la coopération économique entre les deux pays".

Enfin le communiqué confirme que le premier ministre britannique M. Edward Heath et le secrétaire au Foreign Office ont accepté des invitations à se rendre en visite officielle en URSS.

BERLIN (AFP) — "L'échange de vues sur le renforcement de la sécurité européenne et d'autres problèmes d'intérêt commun a confirmé la parfaite identité de vues dans tous les domaines et s'est déroulé dans un climat de chaleuruse amitié" affirme l'agence officielle est-allemande ADN dans un compte rendu des entretiens de M. Gromyko à Berlin-Est. Le ministre soviétique des affaires étrangères était arrivé en fin de matinée dans la capitale est-allemande "pour une brève visite", vingt-quatre heures avant sa rencontre près de Francfort en RFA avec son homologue ouest-allemand M. Walter Scheel.

Washington réclame avec fermeté la libération des généraux; excuses verbales

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis ont présenté hier à l'URSS leurs excuses concernant l'intrusion accidentelle d'un petit avion militaire américain avec 2 généraux à bord dans l'espace aérien soviétique tout en réclamant avec insistance la libération de ces deux généraux, ainsi que d'un officier américain et d'un officier turc détenus à Léninakan depuis le 21 octobre.

Les excuses ont été présentées verbalement au cours d'un entretien de 25 minutes qui a réuni le sous-secrétaire d'Etat américain, M. John Irwin, et l'ambassadeur d'URSS à Washington, M. Anatoli Dobrynine, convoqué à cet effet au département d'Etat.

M. Irwin a remis en même temps à l'ambassadeur soviétique une déclaration écrite qui constitue la réponse amé-

ricaine à une note de protestation du Kremlin en date du 26 octobre, déclaration qui est dénuée de toute excuse et dont le ton est extrêmement ferme.

L'ambassadeur Dobrynine, a précisé plus tard le porte-parole du département d'Etat, n'a donné à son interlocuteur aucune assurance quant à la libération des trois officiers américains et de leur compagnon turc, arguant de la poursuite de l'enquête ouverte sur cette affaire par les autorités soviétiques.

L'"U-8" de l'armée de l'air américaine en Turquie s'était égaré le mercredi 21 octobre au cours d'un survol de la frontière avec l'URSS et il avait dû se poser en Arménie soviétique où ses quatre occupants sont détenus depuis lors à Léninakan et où des représentants du consulat des Etats-Unis à Moscou n'ont été admis à les voir qu'une seule fois, cinq jours après leur capture.

La réponse américaine à la note de protestation soviétique déclare notamment: "Il n'existe aucune justification pour quelque nouveau délai que ce soit (dans la libération de ces officiers) par l'Union soviétique. Le gouvernement des Etats-Unis réclame une fois de plus l'élargissement sans délai et le départ d'Union soviétique du général de division aérienne Edward Scherer, du général de brigade Claude McQuarrie, du commandant James Russell, du colonel (turc) Cevat Denli, ainsi que de leur avion, qui s'était malheureusement et par inadvertance égaré dans l'espace aérien soviétique".

La note américaine ajoute: "Nous attirons l'attention du gouvernement so-

viétique sur la modération et l'esprit constructif avec lesquels le gouvernement des Etats-Unis a invariablement réagi toutes les fois qu'un avion ou qu'un navire soviétique ont pénétré dans l'espace aérien ou dans les eaux territoriales des Etats-Unis".

La note américaine accuse enfin l'URSS d'avoir violé la convention consulaire souscrite entre Washington et Moscou en privant les officiers américains détenus à Léninakan, pendant les cinq premières journées de leur garde à vue, du droit de visite de la part d'agents consulaires américains. La convention en question stipule que le droit d'accès consulaire doit être accordé dans un délai maximum de quatre jours.

Le document rendu public par le département d'Etat déclare à ce sujet: "le gouvernement des Etats-Unis tient à s'élever vigoureusement contre la violation évidente de la convention consu-

laire américano-soviétique qui a caractérisé cette affaire".

"Le gouvernement des Etats-Unis se réserve le droit de poursuivre cet aspect de la question plus avant avec le gouvernement soviétique", conclut la note américaine.

L'ambassadeur Dobrynine, qui n'a passé que 25 minutes au département d'Etat, a emprunté, pour s'y rendre, la grande entrée diplomatique, rompant ainsi avec l'habitude d'y pénétrer par les garages situés au sous-sol. Vêtu d'un complet de tweed vert foncé, il a affronté la meute des journalistes et cameramen qui l'attendaient à son arrivée et sa sortie, avec le sourire aux lèvres, se contentant de dire que l'enquête relative à l'incident des deux généraux suivait son cours. "Il se peut qu'ils soient relâchés, a-t-il dit. Cela dépendra des conclusions de cette enquête."

Avant de s'engouffrer dans sa limousine, il a ajouté: "Les généraux feraient mieux de rester chez eux".

Les relations USA-URSS, en phase de détérioration

MOSCOU (AFP) — Deux commentaires de la presse de Moscou confirment l'opinion que les relations soviéto-américaines se détériorent.

Dans la "Pravda" jeudi matin sous la signature de Youri Joukov (titre: "Dulles est-il ressuscité?"), comme dans le

commentaire signé jeudi soir dans les "Izvestia" par V. Matveev ("On juge d'après les actes"), les Etats-Unis sont désignés comme le responsable de cette détérioration.

La publication dans la même journée des deux commentaires, venant après la note soviétique condamnant durement "l'incursion" d'un avion américain dans le Caucase, sans surprendre les observateurs ici qui suivent depuis plusieurs semaines la montée de cette détérioration, a créé cependant un choc: depuis bien longtemps, l'état des choses entre les deux super-grands n'avait été exposé à Moscou sous un jour aussi pessimiste.

Les deux commentaires, dont le propos initial est d'analyser le discours du 23 octobre du président Nixon à l'ONU, vont dans le même sens: les actions américaines récentes, réalisées à partir de la politique de "positions de force", contredisent les discours américains, où il est question de paix, d'entente et de négociation.

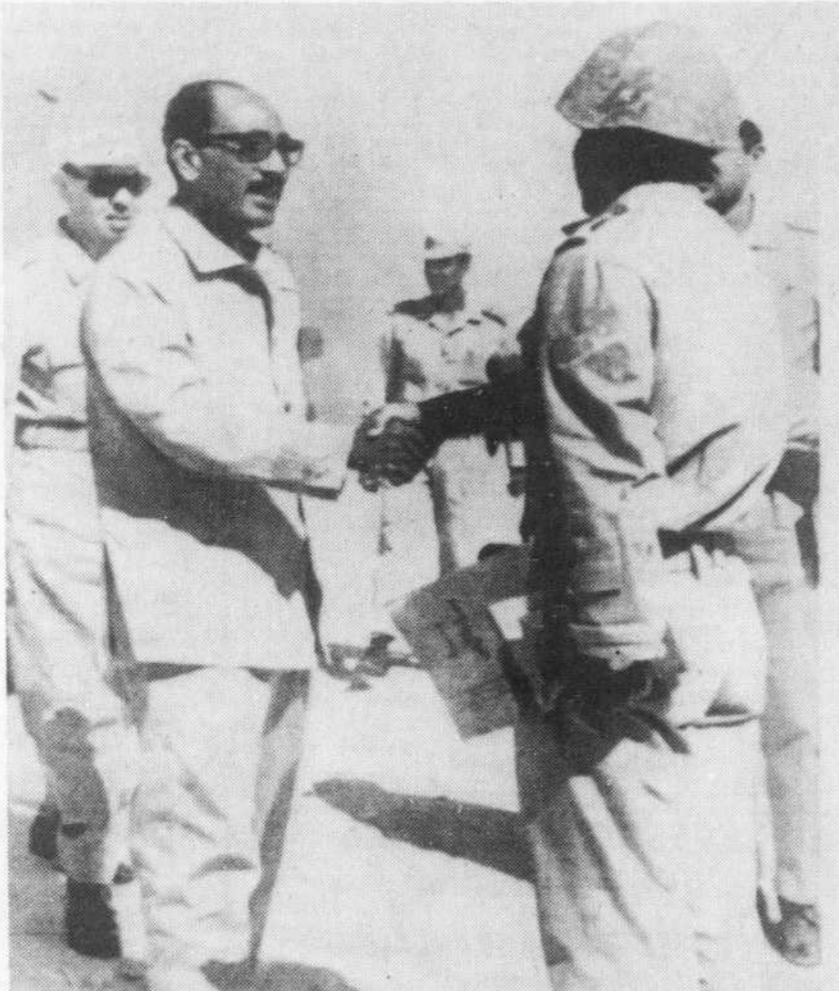
Sur ces bases, les deux commentateurs déclarent que "le raidissement de politique extérieure américaine est un fait évident", que ce raidissement s'exerce "d'abord" contre l'URSS, et prédisent qu'il n'en sortira rien de bon pour Washington.

"Puisqu'il y a 18 ans le monde capitaliste n'est pas parvenu à dicter ses conditions au monde socialiste, qu'espèrent donc aujourd'hui à Washington ceux qui infléchissent le cours de leur politique extérieure?"

Les manifestations de ce durcissement américain sont énumérées par les deux journalistes: Indochine, Proche-Orient, Europe, désarmement, frontières (avec rappel de l'affaire de "l'avion des généraux"). Ses origines sont exposées avec moins de netteté: une réurgence idéologique de la "guerre froide", et la pression du "complexe militaro-industriel" des Etats-Unis.

A noter une nuance dans les conclusions tirées par chacun des deux organes, les plus importants de la presse soviétique. La "Pravda", plus idéologique, dénonce l'inanité d'une nouvelle croisade anti-soviétique, et en prédit l'échec.

Plus gouvernementaux, les "Izvestia", après avoir dépeint le même tableau, regrettent que les paroles et les actes ne s'accordent pas aux Etats-Unis, et rappellent que "toutes les propositions sérieuses concernant la paix et la coopération internationale ont toujours eu, et ont toujours, un écho en URSS".



Le président égyptien Anouar El Sadate, effectuant mercredi une inspection du front du canal de Suez, échange une poignée de main avec un officier casqué. (Téléphoto AP)

Deux autres journalistes sont tués au Cambodge

PHNOM PENH (AFP) — Deux journalistes de l'agence américaine "United Press International" ont été tués au Cambodge mercredi.

Frank Frosch, chef du bureau de Phnom Penh de "UPI" et Kucocchi Sawada, reporter-photographe japonais, ont été criblés de balles alors qu'ils rentraient, à la tombée de la nuit, à Phnom Penh, venant de la ville de Chambak où des combats sporadiques avaient eu lieu ce mois-ci. Ils étaient âgés respectivement de 28 et 34 ans.

Peu après avoir entendu des coups

de feu sur la route nationale numéro deux, à la hauteur de la borne kilométrique 34, une patrouille cambodgienne a découvert l'automobile des deux journalistes dont le moteur tournait toujours. Mais ce n'est qu'après que les corps ont été trouvés dans un champ voisin, à la suite d'une nouvelle recherche.

Avec ces deux nouvelles victimes, le nombre des journalistes tués au Cambodge s'élève à sept. Dix-sept autres ont été portés disparus et selon des rumeurs non confirmées, la plupart d'entre eux auraient été tués.

L'ONU discutera de la protection des journalistes

NATIONS UNIES, N.Y. (AFP) — Lors que son actual débat sur la discrimination raciale sera terminé, la commission sociale de l'Assemblée générale se saisira d'un projet de résolution sur la "protection des journalistes en mission dangereuse". Dans son présent libellé, le texte vise à la mise en train d'un processus diplomatique qui devrait déboucher sur un accord international assurant la protection des journalistes qui seraient porteurs d'un document d'identification "unanimentement reconnu et garanti".

L'initiative de la présentation de ce texte a été prise par la France, L'Autriche, la Finlande, l'Iran, le Japon, Madagascar et le Sénégal se sont portés co-auteurs.

Le préambule de ce projet de résolution exprime notamment le regret "que

des journalistes en mission dans des zones de conflit armé ont été victimes de la conscience qu'ils ont mise à l'accomplissement de leur mission dans le souci d'informer objectivement l'opinion mondiale".

L'arabe, 5e langue

PARIS (AFP) — La conférence administrative de l'UNESCO a adopté hier une proposition aux termes de laquelle l'arabe devient langue de travail dans l'organisation internationale. Toutefois cette mesure n'interviendra qu'à partir de 1974. Jusqu'ici, on ne compte que quatre langues de travail à l'UNESCO: l'anglais, l'espagnol, le français et le russe.

Certains milieux palestiniens ont mal accueilli le nouveau cabinet d'Amman

LE CAIRE (AFP) — "Nous accordons la priorité à la mise en application des accords de Caire aussi bien dans leur lettre que leur esprit", a déclaré notamment hier M. Wasfi El Tall, nouveau premier ministre de Jordanie, dans une interview accordée au correspondant de l'Agence du Moyen-Orient à Amman. "Nous irons même, a-t-il ajouté, bien au-delà de ces accords, dans un esprit de coopération avec la résistance palestiniennne".

La formation du nouveau gouvernement jordanien cependant est mal accueillie dans les milieux palestiniens du Caire qui y voient "l'annonce d'un nouveau complot tramé par les autorités d'Amman" et peut-être même "le premier pas de la Jordanie vers une paix sépa-

rée". On affirme dans ces milieux que M. Wasfi El Tall, le nouveau premier ministre, a été pendant plusieurs années l'un des chefs de l'Intelligence Service britannique au Moyen-Orient. On fait remarquer aussi que cette désignation fait suite à une série d'événements peu favorables à la résistance palestinienne: mort du président Nasser, crise interne en Iran et en Syrie, décision du gouvernement de Londres de maintenir une présence militaire au Moyen-Orient, etc.

Un officier supérieur palestinien est allé jusqu'à évoquer la possibilité pour "certains milieux occidentaux" et Israéli de refaire un "Croissant fertile" sous la domination de l'Etat hébreu et

incluant la Jordanie, le Liban, la Syrie et l'Irak après l'installation au pouvoir de régimes "modérés" dans ces deux derniers pays.

D'autres responsables palestiniens au Caire craignent que la nomination de M. Wasfi El Tall ne prépare une nouvelle épreuve de force "stinée à permettre aux autorités d'Amman de signer une paix séparée avec Israël".

Dans les milieux officiels égyptiens, on ne fait aucun commentaire au sujet de l'arrivée au pouvoir de M. Wasfi El Tall, mais la presse est plus que réservée à son égard. "Al Goumhouria" et "Al Akbar" soulignent que le nouveau premier ministre jordanien a servi pendant plusieurs années comme officier dans l'armée britannique.

Le commerce des textiles sert d'enjeu à une partie serrée entre le Japon, les EU et la CEE

WASHINGTON — La remise par la Communauté européenne d'une note au gouvernement américain sur les dangers du protectionnisme constitue un épisode important de la "partie à trois" entre les Etats-Unis, les Six et le Japon qui va décider de l'avenir du commerce mondial, estime-t-on à Washington.

La note rédigée par le conseil des ministres de la Communauté lors de sa réunion de mardi à Luxembourg est actuellement étudiée au département d'Etat. La première ré-

action des spécialistes, c'est que les Etats-Unis ne doivent pas se faire trop d'illusion sur l'aide qu'ils peuvent recevoir des Européens pour régler le problème des textiles japonais.

La Communauté se déclare bien "prête à rechercher dans un esprit constructif une solution positive aux problèmes concrets qui se posent dans le domaine des textiles". Mais elle souligne aussi "la nécessité pour chacun des grands partenaires de ne rien entreprendre qui puisse com-

promettre les progrès acquis dans la libéralisation des échanges.

Cercle vicieux

Traduite en termes moins diplomatiques par un haut fonctionnaire américain, cette déclaration signifie: "Nous ne pourrions vous aider à alléger la pression des importations japonaises sur vos industries textiles que si vous renoncez à votre projet de loi protectionniste qui menace une partie importante de nos exportations aux Etats-Unis".

On arrive ici au coeur de la "partie à trois". Le gouvernement américain n'a de chance de dissuader le Congrès protectionniste d'adopter sa loi commerciale que si le Japon accepte de limiter volontairement ses exportations de textiles aux Etats-Unis. Les négociations bilatérales vont reprendre incessamment sur ce point. Mais le Japon sera réticent à prendre un tel engagement s'il n'a pas la possibilité de détourner vers ses autres clients, dont la Communauté européenne, une partie des produits textiles

qu'il ne pourra plus exporter aux Etats-Unis. Dans cette situation, le plus grand service que les "Six" pourraient rendre au gouvernement américain serait de dire au Japon: "Nous ne vous demanderons pas de limiter vos exportations de textiles comme vous le faites pour les Etats-Unis". Mais apparemment les Européens ne veulent faire ce geste "constructif" que si les Etats-Unis renoncent à leur législation de contingentement. C'est un cercle vicieux.

Guerre commerciale

La partie est d'une importance commerciale considérable. Elle implique non seulement les échanges des "trois grands", mais tout le commerce mondial des textiles qui se chiffre par milliards de dollars et intéresse beaucoup de pays en voie de développement. L'an dernier les Etats-Unis ont importé pour 2.215 mil-

à l'heure de l'hibachi

Venez prendre l'apéritif chez nous, de 5 à 7, et dégustez, à nos frais, de tendres cubes de viande en guise de hors-d'œuvre.



Vous assaisonnez et grillez la viande à votre goût à l'aide d'un mini-hibachi posé sur votre table. Un début de soirée vraiment délicat!

A l'heure de l'hibachi - Montréal vu d'en haut respirent de toutes ses lumières. Prenez l'ascenseur d'Altitude 737 dans le hall principal de l'édifice de la Banque Royale, Place Ville-Marie. Ce soir même.

Altitude 737 Laissez le reste du monde à vos pieds.

Administré par le Reine Elizabeth.

Laissez-vous griser par ce quatuor allemand:

Liebfraumilch
vin du Rhin
No 537C \$3.00

Bernkasteler
vin de la Moselle
No 537A \$3.00

Moselle mousseux
"SEKT"
No 588D \$4.95

Niersteiner
vin du Rhin
No 538G \$2.75

Deinhard
depuis 1794
AGENTS: IMPORTATIONS DURAND LIMITEE

Découvrez une nouvelle cuisine italienne authentique

Vito Restaurant Italien

5412 Côte-des-Neiges, Montréal
(entre Lacombe et Edouard-Montpetit)

Tél.: 735-3623

Fondation ROSE PELLAND-SAUVE MESSE ANNUELLE

Le 1er novembre à 9 heures a.m. en l'Église NOTRE-DAME DE MONTRÉAL

Une messe sera chantée pour les défunts dont la mémoire est rappelée par des dons à la Fondation.

COGNAC OTARD

Le seul vieilli sous les voûtes séculaires du Château de Cognac

Informations

Internationales

Sato est reporté à la tête de son parti

TOKYO (AFP) - Le premier ministre japonais, M. Eisaku Sato qui a été ré-élu hier, comme prévu, président du parti libéral démocrate (PLD) à une grosse majorité - 353 contre 111 à M. Tadéo Miki - se trouve assuré ainsi de garder le pouvoir encore deux ans. S'il termine son mandat, il aura été huit ans de suite premier ministre du Japon, ce qui

sera un second record depuis la restauration de Meiji, il y a cent ans. M. Sato, dans son discours de remerciement devant la convention du PLD s'est engagé à continuer la politique de "liberté, de paix et de prospérité" désirée par son parti et le peuple japonais. Ma politique, a-t-il ajouté "est basée sur le principe: par le peuple et

pour le peuple". M. Sato commencera ces jours-ci ses consultations en vue du remaniement de son gouvernement. Ce remaniement tiendra compte de la force des diverses factions du PLD qui ont soutenu sa réélection. Les résultats sont aussi un succès pour le vaincu, M. Takéo Miki, qui avait refusé tout arrangement avec M. Sato et avait maintenu sa candidature. Les 111 voix qu'il a recueillies dépassent en effet d'une trentaine les chiffres les plus optimistes cités par ses partisans avant le scrutin.

Il semble que M. Miki ait bénéficié des voix d'un certain nombre de mécontents du PLD et de jeunes députés appartenant à d'autres factions mais qui estiment qu'après six ans, M. Sato aurait dû laisser la place à un autre.

La position de M. Sato ne s'en trouve cependant pas sérieusement affaiblie, estiment les observateurs politiques. Sa majorité est suffisamment confortable pour lui permettre de parler au nom de son parti.

M. Miki se trouve, de son côté dans la course qui va s'engager à l'intérieur du parti au pouvoir pour la succession de M. Sato dans deux ans. Malgré son succès d'hier, M. Miki n'y fait cependant pas forcément figure de favori: il devra se mesurer avec des adversaires de taille, tels MM. Maeo, Tanaka, Fukuda et Nakasone. Il est donc trop tôt pour faire des pronostics.

Les EU s'opposent à la résolution afro-asiatique sur le Moyen-Orient

NATIONS UNIES, N.Y. (AFP) - Les Etats-Unis sont opposés au projet de résolution présenté mercredi par quinze pays africains et asiatiques sur le Moyen-Orient parce que ce texte comporte des additions, des soustractions et des interprétations qui "déforment" la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 qui doit rester la base de tout règlement politique du conflit israélo-arabe, a déclaré hier soir devant l'Assemblée générale le représentant des Etats-Unis, M. Charles Yost.

Le représentant des Etats-Unis a répété que l'Egypte et l'Union soviétique sont responsables du déséquilibre stratégique intervenu par le déplacement de bases de missiles en violation de l'accord sur le plan Rogers. Il a souligné que les Etats-Unis possédaient à cet égard des "preuves irréfutables": "Les questions ainsi posées doivent être résolues d'une façon ou d'une autre si les efforts visant à un règlement pacifique doivent se poursuivre", a déclaré l'ambassadeur Charles Yost.

Le texte américain se prépare d'autre part à déposer devant l'Assemblée un projet de résolution recommandant une prolongation "de trois mois au moins" du cessez-le-feu actuel dans le secteur du canal de Suez. Cette prolongation, selon le texte américain, devrait "aider à promouvoir des accords" tels que ceux prévus dans la résolution 242 du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967.

Le texte américain est bref: en dehors de la prolongation du cessez-le-feu, il recommande à toutes les parties de ne ménager aucun effort pour créer les conditions dans lesquelles les pourparlers sous l'égide de M. Gunnar Jarring pourraient être repris "comme tenu des obstacles et des difficultés qui ont surgi depuis l'entrée en vigueur de l'accord stipulant un cessez-le-feu et le gel des positions en présence".

de bases de missiles en violation de l'accord sur le plan Rogers. Il a souligné que les Etats-Unis possédaient à cet égard des "preuves irréfutables": "Les questions ainsi posées doivent être résolues d'une façon ou d'une autre si les efforts visant à un règlement pacifique doivent se poursuivre", a déclaré l'ambassadeur Charles Yost.

Le texte américain se prépare d'autre part à déposer devant l'Assemblée un projet de résolution recommandant une prolongation "de trois mois au moins" du cessez-le-feu actuel dans le secteur du canal de Suez. Cette prolongation, selon le texte américain, devrait "aider à promouvoir des accords" tels que ceux prévus dans la résolution 242 du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967.

Le texte américain est bref: en dehors de la prolongation du cessez-le-feu, il recommande à toutes les parties de ne ménager aucun effort pour créer les conditions dans lesquelles les pourparlers sous l'égide de M. Gunnar Jarring pourraient être repris "comme tenu des obstacles et des difficultés qui ont surgi depuis l'entrée en vigueur de l'accord stipulant un cessez-le-feu et le gel des positions en présence".

La résolution patronnée par les pays arabes si elle est adoptée, remettra en question la validité de la résolution du 22 novembre 1967, et sabotera les possibilités de négociations de paix entre Israël et les arabes, a déclaré de son côté M. Ygal Allon, vice-premier ministre israélien. Selon M. Allon, qui parlait au cours d'une réunion du bureau directeur du parti travailliste, le projet

de résolution américain, "bien qu'étant loin de satisfaire Israël, est infiniment meilleur que le projet patronné par les pays arabes".

Les pourparlers de Paris

PARIS (AFP) - Encore une séance entièrement négative hier de la conférence du Vietnam qui s'est tenue en l'absence de Mme Nguyen Thi Binn, ministre des affaires étrangères du G.R.P., en visite à Londres.

La séance n'a apporté aucune confirmation, bien au contraire, aux propos tenus dans l'entourage du Président Nixon selon lesquels les dirigeants nord-vietnamiens auraient accueilli "avec une sérieuse attention" le plan de paix en cinq points du chef de l'Etat américain. Le délégué des Etats-Unis, M. David Bruce, lui-même a souligné que l'attitude d'Hanoi et du GRP à l'égard de ces propositions avait trahi les espoirs de l'opinion mondiale, qu'elle est "déraisonnable" et empêché toute discussion sérieuse. M. Bruce et M. Pham Bang Lam (Saigon) ont rejeté, avec force, toute idée de remaniement ministériel au Sud-Vietnam pour satisfaire aux exigences de leurs adversaires. M. Lam a dénoncé plus vigoureusement que jamais la formule d'un gouvernement de coalition qui ne pourrait mener, selon lui, qu'à la prise de pouvoir des communistes.

aux 4 coins du monde

JOHANNESBURG (AFP) - Les premiers résultats des élections provinciales sud-africaines connus hier matin confirment le regain de faveur pour le parti "uni" d'opposition qui s'était déjà fait jour aux élections parlementaires d'avril dernier. Il est certain dès à présent que les quatre conseils provinciaux resteront dominés par les majorités sortantes, à savoir majorité nationaliste pour les provinces du Transvaal, de l'Etat libre d'Orange et du Cap, et majorité du parti "uni" pour la province du Natal. Le parti uni cependant, qui avait en avril dernier accru sa représentation parlementaire de 14 sièges, a repris jusqu'à présent six sièges provinciaux au parti national du premier ministre John Vorster (2 dans le Transvaal, 3 dans le Natal et 1 dans la province du Cap).

● PARIS (AFP) - La popularité de M. Georges Pompidou est à son plus haut niveau depuis le début de son septennat, selon un sondage de l'Institut français d'opinion publique publié hier matin par le journal "France-Soir".

Selon ce sondage effectué entre le 13 et le 19 octobre dernier auprès d'un échantillon de 1.688 personnes et au lendemain du voyage en U.R.S.S. du président, 66-0/0 se déclarent "très satisfaits ou plutôt satisfaits" de M. Georges Pompidou comme président de la République, contre 51-0/0 en septembre 1970 et, 61-0/0 en juillet de la même année. Vingt sont "plutôt mécontents ou très mécontents" contre 26-0/0 (septembre 70) et 24-0/0 (juillet 70), 14-0/0 des personnes interrogées ne se sont pas prononcées.

Carrières et Professions

Voir autres carrières en Page 9

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DEUX-MONTAGNES
recherche les services
D'UN PSYCHOLOGUE
pour consultation, diagnostic, counselling, thérapie et intervention psychosociologique auprès des groupes. Doit posséder M.A. ou l'équivalent, doit être membre de la CPPQ. Préférence à personne d'expérience.
Envoyer offre de services à:
La direction du Personnel,
Commission scolaire régionale Deux-Montagnes,
C.P. 298,
Deux-Montagnes, Québec

TRADUCTRICE
Une importante maison de produits pharmaceutiques sise dans des locaux modernes sur la route transcanadienne ouest, (à 1/2 mille à l'ouest du Centre Commercial Fairview) a besoin d'une traductrice ayant de l'expérience dans le domaine médical.
Les candidates doivent posséder un diplôme en traduction d'une université agréée plus un minimum de 3-5 ans d'expérience en traduction, de préférence dans le domaine des produits pharmaceutiques.
Pour de plus amples détails, veuillez nous écrire en nous faisant part de vos antécédents et du traitement que vous désirez. Nous vous assurons une discrétion totale.
**Le Chef de l'engagement,
MERC, SHARP & DOHME CANADA LTÉE,
C.P. 899,
Pointe Claire, Dorval 700.**

DIRECTEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS
pour un nouvel hôpital de 70 lits, ville moderne, située sur la rive nord du St-Laurent à 275 milles au nord-est de Québec.
Le(la) candidat(e) aura son baccalauréat en sciences infirmières de préférence, ou l'équivalent en expérience.
S'adresser au:
**Directeur général
HÔPITAL GÉNÉRAL DE
BAIE COMEAU
Baie Comeau (Québec)**

École privée confessionnelle
recherche
DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE
avec expérience aux niveaux élémentaire et secondaire.
Envoyer curriculum vitae à:
Case 1396, Le Devoir

INFIRMIÈRE INDUSTRIELLE
Qualifications:
Infirmière licenciée ayant complété un cours d'hygiène publique (B.A.). Bilingue de préférence; français essentiel. Expérience acquise dans l'industrie.
Fonctions:
Prendre charge de la clinique médicale d'une entreprise de 600 employés. Procurer les premiers soins. Assister un médecin à temps partiel. Tenir les registres. Aider à la préparation des programmes traitant d'hygiène et de prévention d'accidents.
Conditions de travail:
Salaire selon expérience. Semaine de travail de 5 jours. Bénéfices sociaux complets.
Lieu de travail:
Entreprise en pleine expansion située à proximité de Québec.
Faire parvenir curriculum vitae à:
Case 1397, Le Devoir

CEGEP DE SAINT-LAURENT OFFRE D'EMPLOI TECHNICIEN EN ENREGISTREMENT AUDIO-VISUEL
Fonctions:
Sous l'autorité du Directeur du Service des techniques audio-visuelles, voir à:
a/ assurer la qualité physique des enregistrements réalisés par le service dans le domaine audio et vidéo (télévision en circuit fermé, laboratoire de langues, magnétophones, etc.);
b/ le bon fonctionnement et l'entretien des appareils d'enregistrement et de reproduction audio et vidéo.
Qualifications:
- Diplôme de formation professionnelle en électrotechnique ou dans un domaine connexe, requérant 14 années de scolarité (ou l'équivalent);
- expérience pertinente.
Traitement:
Selon qualifications et expérience en conformité avec les normes du Ministère de l'Éducation.
Entrée en fonction:
Le plus tôt possible.
Adresser curriculum vitae avant le 6 novembre 1970, 17h.00, à:
**M. Claude Benjamin, Secrétaire Général,
Cégep de Saint-Laurent,
625, boulevard Sainte-Croix,
Montréal 379, Qué.**

LAKESHORE REGIONAL SCHOOL BOARD
demande
PROFESSEUR DE FRANÇAIS
(Langue seconde)
Grande école polyvalente dans l'ouest de l'île de Montréal.
Qualifications:
- Diplôme d'enseignement
- Expérience désirée
- Préférence aux candidats avec diplôme de la Province de Québec.
Adresser curriculum vitae à:
**Directeur du Personnel,
Lakeshore Regional School Board,
450 rue Church,
Beaconsfield, Qué.**

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DEUX-MONTAGNES
recherche les services de
professeurs ou chargés de cours pour enseigner les disciplines d'Agriculture.
Qualifications:
Diplôme en Agronomie ou Technicien agricole avec expérience pertinente. Salaire selon les normes du Ministère.
Faire parvenir curriculum vitae à:
**Directeur du Personnel,
Commission scolaire régionale Deux-Montagnes,
C.P. 298,
Deux-Montagnes, Qué.**

CITÉ DE VERDUN BUREAU DE L'INGÉNIEUR
INGÉNIEUR CIVIL
La CITÉ DE VERDUN recherche les services d'un Ingénieur Civil bilingue, possédant entre 2 à 3 années d'expérience en génie municipal.
Prière de faire parvenir toute demande d'emploi et curriculum vitae à:
**L'Ingénieur de la Cité,
4555 Avenue Verdun,
Verdun 203, Québec**

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Un de nos clients de la région des Cantons de l'Est est à la recherche d'un Directeur Général.
Le poste:
- Responsabilité entière de l'entreprise ayant sous ses charges les responsables de la finance, de la production et du marketing.
- Fixer et atteindre les objectifs de l'entreprise.
- Définir les politiques de l'entreprise.
- Embaucher, motiver et former le personnel des cadres.
- Accepter et contrôler les budgets.
L'homme:
- Devra avoir une connaissance générale de la production, la finance et la vente.
- Très dynamique, capable de prendre des décisions.
- Pouvant motiver une équipe et capable de déléguer ses responsabilités.
Salaire:
Selon qualifications. Nombreux bénéfices marginaux.
Envoyer curriculum vitae à:
**Jacques Côté,
BEAUDET, DULAC & ASSOCIÉS INC.,
6, rue Exposition,
Victoriaville, Québec**

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
Le Centre de Recherche Industrielle du Québec a pour objets:
la recherche en sciences appliquées et la mise au point de produits, procédés et appareils industriels ou scientifiques.
POSTE:
Directeur général
Sous l'autorité du Directeur Général, le titulaire du poste est responsable des services administratifs du Centre, notamment la comptabilité, les achats, le personnel, les services d'entretien.
LE CANDIDAT:
Le poste s'adresse à toute personne ayant une maîtrise en administration, possédant plusieurs années d'expérience dans un travail similaire et ayant des connaissances en système de gestion automatisée et en système de budget-programme (P.P.B.S.).
Le salaire sera déterminé selon les qualifications et l'expérience.
Seront considérées que les demandes faites par écrit et accompagnées d'un Curriculum Vitae détaillé. Adresser avant le 10 nov. 1970 au:
**Directeur général
Centre de Recherche Industrielle du Québec
Caser Postal 38
Ste-Foy, Québec 10**

COLLEGE DU VIEUX MONTREAL POSTE DISPONIBLE
RESPONSABLE DU SECTEUR PROFESSIONNEL AU SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
Fonction:
Sous la direction du Coordonnateur de l'éducation permanente, il aura pour tâche principale le développement du secteur professionnel pour adulte.
Il devra:
Établir et maintenir des relations avec
1. Centre de la Main-d'Oeuvre
2. L'industrie
3. Les Commissions scolaires
4. Direction générale de l'Éducation permanente.
Qualifications:
Formation professionnelle
Expérience industrielle
Expérience dans l'administration
Salaire:
Entre \$10,000 et \$13,000.
Faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 11 novembre 1970 au:
**Directeur du personnel,
Collège du Vieux Montréal,
200 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal 129, Qué.
C.V.M. 70-10**

BUREAU DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES
Traitement: \$14,889 à \$16,918 OTTAWA
FONCTIONS:
Sous l'autorité du directeur du service des plaintes, l'agent des plaintes aura la responsabilité de:
- Analyser les plaintes adressées au Commissaire par toute personne ou tout groupe de personnes, à l'effet que le statut d'une langue officielle n'a pas été ou n'est pas reconnu; ou que l'esprit de la Loi sur les langues officielles n'a pas été ou n'est pas respecté;
- Instruire les plaintes qui portent sur des violations de la Loi sur les langues officielles afin de s'assurer que tous les renseignements sont pertinents;
- Résoudre les plaintes concernant les infractions à la Loi sur les langues officielles.
FONCTIONS:
Sous l'autorité du directeur des études spéciales, l'agent aux études spéciales aura la responsabilité de:
- Secourir le Commissaire aux langues officielles dans son rôle;
- Inventorier des sondages sur les services du gouvernement fédéral de façon à discerner les points qui méritent d'être étudiés;
- Élaborer et mettre en œuvre des études approfondies et fournir au Commissaire des langues officielles des faits et des propositions;
- Instruire et surveiller les adjoints à la recherche dans l'application des méthodes de travail;
- Évaluer les résultats des travaux de recherche, rédiger des rapports et proposer des mesures correctives;
- Conseiller les fonctionnaires supérieurs des ministères et des organismes fédéraux au sujet de questions relatives à la Loi sur les Langues officielles.
CONDITIONS DE CANDIDATURE:
Cours d'humanités ou de sciences sociales sanctionné par un diplôme universitaire, plusieurs années d'expérience administrative progressivement responsable, et avoir fait preuve d'initiative et d'habileté en matière de gestion.
Les titulaires devront avoir une connaissance profonde des lois et de la politique fédérales et provinciales concernant la protection et le développement des langues officielles au Canada; et une connaissance de la portée politique, sociale, psychologique, juridique et administrative du bilinguisme.
Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage de l'anglais et du français.
Veuillez envoyer la formule de demande aux:
**CADRES ADMINISTRATIFS "A"
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA, OTTAWA 4, ONTARIO.**
Référence à rappeler: concours no 70-3612 pour Agents des Plaintes et concours no 70-3613 pour Agents aux Études Spéciales.

La presse du pays commente la victoire du maire Drapeau

On lira ci-après, de larges extraits d'éditoriaux de quotidiens canadiens de langue anglaise relatifs aux élections municipales du 25 octobre à Montréal. Ces commentaires sont unanimes à souligner que la victoire du maire Drapeau signifie que la majorité des Montréalais appuie, indirectement, l'attitude ferme adoptée par l'administration du PCM devant la crise issue des enlèvements. Toutefois, tout aussi

unanimement, ces mêmes éditorialistes voient dans les proportions du triomphe lui-même, dans les circonstances exceptionnelles qui l'ont rendu possible, un avertissement sans équivoque adressé par les Montréalais à leur maire et à son équipe: les réalités tragiques qui ont fait de la victoire prévisible de Jean Drapeau un triomphe exigent des solutions urgentes...

Le Journal, (Ottawa)

La victoire totale du maire Drapeau est due en partie au fait qu'il était seul à posséder une personnalité et un parti d'une réelle envergure. Mais elle a prouvé aussi que la population de Montréal en avait assez des dissensions, des désordres et des longues et amères controverses. (...)

Le volume et les dimensions du vote constituent aussi un cuisant démenti aux dirigeants politiques et aux commentateurs qui estimaient que les Canadiens français étaient indignés par l'application de la loi sur les mesures de guerre. C'est une mesure qui a été de-

mandée par MM. Drapeau et Bourassa. (...)

La portion valable et constructive de l'opposition à M. Drapeau a commis la fatale erreur de se laisser identifier aux extrémistes, ou du moins de ne les avoir pas nettement dénoncés. (...)

Le Star, (Toronto)

On peut se féliciter des implications nationales du triomphe électoral du maire Jean Drapeau. La population de Montréal a totalement rejeté les séparatistes et les sympathisants FLQ du Front d'action politique et elle a approuvé presque à l'unanimité, bien

qu'indirectement, la position ferme adoptée par les autorités contre le terrorisme.

La participation-record de près de 50 p.c. des électeurs, alors qu'aux dernières élections municipales de Toronto il n'y en eut que 33 p.c., et les 92 p.c. des voix obtenues par M. Drapeau contre six adversaires, constitue une expression formelle de la volonté populaire sur les questions d'importance nationale. Sur le plan local, les implications sont bien moins heureuses. M. Drapeau avait déjà la réputation d'un monarque absolu à Montréal. Sa victoire renforce son absolutisme, avec un conseil municipal dont les

52 sièges sont détenus par le Parti civique.

Il est difficile d'imaginer qu'une administration qui s'appuie sur un parti unique soit sensible aux besoins de toute la population et l'on sait bien que M. Drapeau accorde la priorité à la politique de grandeur et de prestige sur les besoins sociaux des pauvres et des chômeurs.

Le Telegram (Toronto)

Le fait encourageant des élections municipales c'est que dans le climat d'une violence récente, l'appareil démocratique a fonctionné sans violence. Cela a reporté la haine et l'amertume sur ceux qui les méritaient, la petite minorité connue comme FLQ. La réélection du maire Drapeau constitue plus que le choix d'un homme. Elle représente (...)

l'orientation future de son programme. Il devra en élaborer un qui rallie une participation active, ou qui vaille des critiques constructives. Cela voudra dire moins d'insistance sur les projets de prestige et plus d'emplois, de logements et de services sanitaires, qui permettront d'alléger les charges qui pèsent sur le bien-être. (...)

Le maire Drapeau devra se montrer plus rationnel et moins émotif; plus souple et moins doctrinaire; plus réaliste et moins porté au prestige, au cours des prochaines quatre années, qu'il ne l'a été dans le passé.

Le Herald, (Calgary)

L'écrasante victoire que le maire Jean Drapeau et son Parti civique viennent de remporter aux élections municipales de Montréal, constitue la preuve que la population de Montréal répudie vigoureusement la violence séparatiste.

(...) Quelle preuve plus convaincante peut-il y avoir que les Montréalais appuient fermement la décision du maire de demander à Ottawa d'appliquer la loi sur les mesures de guerre et d'envoyer les troupes à Montréal pour veiller sur la sécurité?

(...) Les tenants de la violence politique au Québec ont subi une formidable défaite morale aux élections d'hier. Mais cela ne veut pas

dire que les problèmes économiques ont été résolus ou que les crimes terroristes ont été éliminés de la scène au Québec.

La première réaction de l'Ouest canadien à l'écrasante victoire du maire Drapeau, sera sans doute le soulagement. Cette victoire prouve que la majorité des Montréalais déplore l'action du FLQ et apporte son appui à l'homme fort qui le combattra. (...)

A une brève interruption près, M. Drapeau est maire de Montréal depuis 1954. Il a été un maire actif et dynamique dont les réalisations sont nombreuses. Cela va du métro à Expo-67, en passant par le baseball et l'engagement pour les jeux Olympiques de 1976.

Mais, Montréal est aussi réputée pour le crime, la pollution et les taudis d'une pauvreté déprimante.

Ce sont ces conditions-là qui ont servi le séparatisme et la violence. La montée du FLQ s'est produite pendant les années mêmes où M. Drapeau faisait tant de choses grandioses, mais pas autant pour résoudre les autres problèmes de la métropole. (...)

S'il interprète le vote comme un mandat absolu de poursuivre la politique du passé, il risque certainement de voir se multiplier les problèmes à l'avenir.

Le Free Press (Winnipeg)

Il y a peu de doutes que la crise du Québec a servi le maire Drapeau et son Parti civique. Les affirmations selon lesquelles un des groupes opposés au Parti civique avait des liens avec le FLQ n'a pas aidé ce groupe. Mais, cela a également élargi un deuxième groupe adverse. Les Montréalais semblent avoir voté pour le Parti civique par réaction à la tourmente et l'incertitude qui sévissent autour d'eux. Selon les paroles d'un des six candidats battus par le maire:

"Nous devons convenir avec nos concitoyens qu'un maire et une administration forts sont nécessaires pour résoudre la situation actuelle". Il se peut aussi que les Montréalais aient voulu, par leur vote, prouver que leur ville n'est pas à l'image que l'on s'en est fait à l'étranger par suite des activités du FLQ; que ces activités sont l'oeuvre d'une poignée d'hommes; qu'ils ne représentent en aucune façon les sentiments et l'attitude des citoyens de la plus grande ville du Canada. C'est la réponse de Montréal.



La Nouvelle-Écosse a, depuis mercredi, un nouveau gouvernement formé de neuf membres, dont le premier ministre (à gauche) Gerald Regan (libéral). Il est à noter que le gouvernement défait, celui du conservateur G.I. Smith, comptait 19 ministres. Regan et son parti ont été portés au pouvoir le 13 octobre. (Téléphoto-CP)

La Nouvelle-Écosse Le cabinet ne compte que 9 titulaires

HALIFAX (PC) - Le premier ministre Gerald A. Regan et les huit membres de son cabinet ont été assermentés par le lieutenant-gouverneur Victor Oland, au cours d'une brève cérémonie qui s'est déroulée à la résidence de ce dernier, mercredi.

Environ 300 personnes ont assisté à la cérémonie qui a officiellement mis un terme au régime progressiste-conservateur qui gouvernait la Nouvelle-Écosse depuis 14 ans.

Les libéraux ont obtenu 23 des 46 sièges lors des élections provinciales tenues le 13 octobre. Les conservateurs en ont gagné 21, tandis que le Nouveau parti démocratique, qui est représenté pour la première fois à l'Assemblée législative, détient la balance du pouvoir avec 2 députés.

A l'issue de la cérémonie, qui a duré 40 minutes, M. Regan a dit espérer que

son gouvernement passera à l'histoire grâce aux réformes qu'il pourra réaliser.

Avant la cérémonie de l'assermentation, M. Regan avait dévoilé la distribution des portefeuilles au sein de son cabinet, lequel compte cinq ministres de moins que l'ancienne administration conservatrice.

Voici la composition du cabinet: -M. Peter Nicholson, qui fut leader en chambre longtemps avant l'élection de M. Regan à l'Assemblée législative, obtient les portefeuilles des finances, de l'économie et de l'éducation.

-M. Garnet Brown, président de l'association libérale provinciale, qui fut élu pour la première fois lors d'une élection partielle en 1969, est nommé ministre de la voirie.

-M. Leonard Pace procureur général et ministre du travail.

-M. Benoit Comeau, ministre des terres, forêts et des pêches.

-Dr J. William Gillis, ministre de l'agriculture et des Affaires municipales, ainsi que ministre responsable de la loi de la régie des alcools.

-M. Allan E. Sullivan, ministre du bien-être et des mines.

-M. Ralph Fiske, ministre du commerce et de l'industrie et secrétaire provincial.

-M. D. Scott MacNutt, ministre de la santé et responsable de l'habitation et de la loi sur les droits de l'homme.

Après la cérémonie, M. Regan a déclaré:

"Les défis sont grands, mais les perspectives d'avenir nous permettent de penser que l'expansion et le développement de la Nouvelle-Écosse pourront être réalisés pour le plus grand bien de tous les citoyens de notre province."

Dal Brodhead remplace Claude Vidal à la CJC

OTTAWA (PC) - M. Dal Brodhead, 29 ans, un des premiers volontaires de la CJC, lors de sa création, en 1966, par M. Lester B. Pearson, vient d'être nommé directeur de la Compagnie des Jeunes Canadiens. Il remplacera M. Claude Vidal dont M. Gérard Pelletier a récemment annoncé hier la démission.

M. Vidal quittera son poste à l'expiration de son contrat de deux ans qui fut marqué par de violentes querelles, un climat de suspicion, une pluie d'accusations diverses et enfin une enquête parlementaire. Il avait un jour déclaré que le gouvernement ne savait pas ce qu'il faisait en créant la CJC.

Cette Compagnie n'a pas répondu aux espoirs de M. Pearson qui croyait, en 1966, qu'elle compterait vite 1,000 volontaires. La CJC n'a en fait jamais compté plus de 200 membres. Ses effectifs actuels ne sont d'ailleurs que de 85 personnes.

Nommé en 1968, M. Vidal s'est rapidement trouvé aux prises à la fois avec le gouvernement et les volontaires eux-mêmes. Il voulut s'imposer un contrôle financier de la CJC, mais fut qualifié de bureaucrate ou carrément ignoré.

Il y a un an, les autorités montréalaises affirmèrent que la CJC servait de couverture à un mouvement subver-

sif et réclamèrent la tenue d'une enquête royale. Une commission parlementaire formée pour la circonstance découvrit qu'effectivement la CJC était utilisée comme base pour des actes subversifs, violents et illégaux, et recommanda une réorganisation totale du mouvement, donnant à la direction un contrôle plus étroit sur ses activités et la rendant responsable devant le Parlement de ses comptes financiers.

Né à Montréal, le nouveau président, M. Brodhead, est diplômé en sciences politiques de l'université McGill. Il étudia également à l'université de Lausanne, en Suisse. Il fut conseiller et professeur au Centre d'éducation permanente d'Elliott Lake, en Ontario.

En 1966, il participa à un projet hautement apprécié de la CJC, celui des Indiens de Alert Bay en Colombie-britannique. Il devint président du Conseil d'administration de la CJC en avril dernier. Il était jusqu'à maintenant conseiller en développement de l'Ontario. Commentant sa nomination à la direction de la CJC, M. Gérard Pelletier a souligné qu'il était éminemment qualifié pour donner une nouvelle orientation à la Compagnie.

Quant à M. Vidal, il entrera au bureau des langues de la commission du service civil.



Dal Brodhead

Burns ne croit plus à la 'démocratie' qui permet à Drapeau 'de faire peur au peuple'

M. Robert Burns, député du Parti québécois à l'Assemblée nationale, ne croit plus au processus démocratique à cause de ce qui se passe actuellement dans la province.

"Il n'y a plus d'opposition à l'Assemblée nationale," a-t-il déclaré mercredi soir à quelque 1,000 per-

sonnes, des étudiants surtout, participant à un "teach-in" sur la loi des mesures de guerre à l'Université de Montréal.

"L'opposition est ici, dans cette salle, a-t-il ajouté, elle est chez les gens actuellement en prison." Comme on lui demandait si cela si-

gnifiait qu'il ne croit plus en la démocratie, M. Burns a alors répondu:

"Ce n'est pas que je ne crois plus en la démocratie, mais avant qu'elle puisse fonctionner, nous devons lutter pour modifier un système dans lequel nous avons obtenu 25 pour cent des voix aux élections, avec seulement sept sièges à l'Assemblée nationale; ce système permet aussi au maire Jean Drapeau de faire peur au peuple pour se donner des pouvoirs illimités".

M. Burns s'est fait ovationner quand il a accusé les gouvernements fédéral et provincial de "menacer sérieusement la démocratie". Il a reproché au ministre québécois de la justice, M. Jérôme Choquette, d'intervenir dans le système judiciaire en promettant aux ravisseurs de MM. Cross et Laporte, "la clémence des tribunaux", s'ils acceptaient de se rendre, portant ainsi préjudice aux autres détenus.

De son côté, Me Paul Unterberg a cité un passage d'un livre de M. Pierre Elliott Trudeau: "Comme chacun sait, l'armée n'est pas une bonne école de la démocratie, quelle que soit la cause qu'elle défende", et il a rapproché ce texte à l'occupation militaire ordonnée par M. Trudeau. Me Unterberg a également cité un passage du livre "Bourassa Québec", dans lequel l'actuel premier ministre provincial affirmait que la police ne doit pas être un instrument d'oppression et de répression, ni ne doit supprimer les libertés individuelles.

Enfin, le président de ce "teach-in", le sociologue Guy Rocher, a affirmé que les Montréalais vivaient maintenant sous trois gouvernements de droite: Ottawa, Québec et Montréal.

"Ils sont de droite, parce qu'ils placent la loi et l'ordre au-dessus des problèmes sociaux", a-t-il déclaré.

ADMINISTRATEUR DE FAILLITES

Traitement jusqu'à \$15,229

SELON LES TITRES DE COMPÉTENCE ET L'EXPÉRIENCE
La direction des faillites du ministère de la Consommation et des Corporations à Ottawa a actuellement un poste vacant d'administrateur des faillites.

FONCTIONS:

- Surveiller l'application des dispositions de la Loi sur la faillite, de ses Règles d'exécution et de la réglementation ayant trait.
- Remplir les fonctions statutaires qui incombent au séquestre officiel de faillite.
- Contrôler l'administration par le syndic des actifs de faillite et la soumettre à une surveillance quotidienne.
- Effectuer des enquêtes, ouvertes de sa propre initiative ou en raison de plaintes émanant de créanciers, de syndics ou du tribunal.
- Administrer des actifs de faillites dans le cas de l'incapacité et (ou) du décès du syndic.
- Déterminer, au moyen de vérifications, l'efficacité des méthodes employées par des syndics dans l'administration d'actifs.
- Nommer des syndics habilités à agir à l'égard d'actifs de faillites.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

Être susceptible d'accréditation à titre de comptable professionnel d'une société de comptables reconnue ou posséder un diplôme universitaire avec spécialisation en comptabilité, en administration des affaires, en commerce ou en finance. Expérience variée dans l'application des techniques de la comptabilité, de la vérification et de la gestion.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:

Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage de l'anglais et du français.

Les personnes possédant les titres de compétence requis qui sont à la recherche d'un poste comportant des travaux fascinants et des possibilités de perfectionnement personnel doivent faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 13 NOVEMBRE 1970 à:



Fonction publique du Canada
CHEF, DIVISION DES CADRES,
MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET CORPORATIONS,
219, AVENUE LAURIER OUEST,
OTTAWA (ONTARIO).
Référence à rappeler: concours No 70-3683.

CHEF DU SERVICE DE CREDIT

Ce poste est à Montréal.
Salaires initiaux pouvant atteindre \$13,500

Un constructeur d'équipements lourds recherche une personne d'expérience pour prendre la direction de son service de Crédit et de recouvrement.

Les candidats devront avoir fait de bonnes études générales, posséder une solide formation professionnelle et avoir acquis de l'expérience, au niveau des cadres, dans la gestion du crédit d'une grande société ou d'une entreprise de moyenne importance. Ils devront être bilingues.

Le Chef du service de crédit, qui relèvera du vice-président (Finances), aura plusieurs employés sous ses ordres et aura les responsabilités suivantes:

- formuler les directives concernant le crédit et leurs modalités d'application
- surveiller les comptes et faire le nécessaire pour encaisser les montants échus
- examiner les commandes pour s'assurer que les termes, remises, taux et autres conditions de règlement sont corrects
- tenir un échéancier des comptes à recevoir.

Les personnes intéressées voudront bien envoyer à l'adresse ci-dessous leur curriculum complet, avec tous détails sur leur formation et leur expérience. L'enveloppe devra porter l'inscription "dossier no 203". Discretion rigoureuse assurée.

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

5, place ville-marie, montréal 113

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

RECHERCHE

3 ANALYSTES-PROGRAMMEURS

LA FONCTION

Selon les techniques de la systématique et les standards de SCOT, participer à la mise en oeuvre de systèmes de gestion et de traitement automatisés.

L'ENTREPRISE

Dans une entreprise d'assurance-vie qui désire intégrer au maximum le traitement des données de ses opérations et utiliser son ordinateur comme un outil de gestion.

Le complexe électronique est ainsi constitué: unité centrale IBM/360, modèle 40, 128 K de mé-

moire primaire; lecteur-poinçon 2540; imprimante 1403 (1100 lpm); bandes magnétiques et mémoires à disques 2314.

LE CANDIDAT OU LA CANDIDATE

- de 2 à 3 années d'expérience dans le domaine de l'informatique et de la conception de systèmes;
- une très bonne formation générale, de préférence dans une discipline scientifique;

de la maturité, de l'entregent, de l'ambition, un fort esprit de synthèse et le sens de l'organisation.
La connaissance de la technique et de SCOT serait un atout précieux.

AVANTAGES

Les défis sont nombreux et de taille, le salaire est intéressant, l'emploi est stable et les avantages sociaux sont nombreux.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au Directeur du personnel, L'Assurance-Vie Desjardins, 200, avenue des Commandeurs, Lévis, (Québec). Tél.: (418) 835-2404.

regards

sur le monde

Les enlèvements en Amérique latine

Le sang des otages est une responsabilité collective

par MARCIO MOREIRA ALVES

Journaliste et député, militant d'Action catholique, premier homme politique à dénoncer la présence américaine au ministère brésilien de l'éducation et de la culture et les ventes massives de sols brésiliens aux étrangers, auteur du livre interdit "Tortures et torturés" M. Alves vit actuellement en France. A la lumière de la mort du diplomate allemand Karl von Sprei, tué au Guatemala à la suite d'un enlèvement, il analyse la situation politique des régimes affrontés à la guérilla et les responsabilités locales et internationales de ces crimes. Les sous-titres sont du Devoir.

Karl von Sprei, ambassadeur d'Allemagne Occidentale au Guatemala, Julio Cesar Mendez Montenegro, président en fin de mandat et sans aucun pouvoir, et le guérillero anonyme qui, dans une baraque d'un quartier pauvre, appuya sur la gâchette d'un revolver, sont tous, les personnages impuissants d'une tragédie inexorable. Aucun des multiples bourreaux responsables pour cette exécution ne commandait les faits. A partir du moment où les guérilleros posèrent leurs conditions, ils passaient les armes aux mains du groupe militaire qui détient le pouvoir. En annonçant leur refus de les accepter, les militaires tirèrent la balle. Les conditions étaient l'oraison. Von Sprei, l'instrument du destin. Von Sprei, la victime désignée, l'Oedipe fatal. Dans cette chaîne de faits, la mort qui était la plus évitable, devint un dénouement logique et obligatoire.

L'exécution de von Sprei

L'exécution de von Sprei, inculpe chacun de nous d'une manière collective. Le sang versé de chaque innocent sacrifié dans l'affrontement entre les forces d'oppression et les combattants de la transformation, est une responsabilité collective. Que les opprimés utilisent une violence correspondante à celle des oppresseurs, aggrave la culpabilité commune. Avant, nous étions co-responsables de l'assassinat d'au moins six mille paysans guatémaltèques, brûlés au napalm et passés par les armes, par Carlos Aranda Osorio, le colonel récemment "élu" président de son pays. La responsabilité n'en était pas moins terrible pour être ignorée, car relativement peu de personnes étaient au courant de la répression criminelle du gouvernement du Guatemala, systématiquement protégé par le silence complice des agences d'informations nord-américaines, et par la dénommée "grande presse" internationale. Maintenant, la responsabilité est plus directe. La mort de l'ambassadeur publiée en première page dans le monde entier, rappela une guerre oubliée. Tout le monde est au courant. Plus personne n'a de prétexte pour ne pas la dénoncer.

pour ne pas faire pression sur son propre gouvernement pour mobiliser son peuple, afin d'empêcher que l'appui officiel continue à maintenir au pouvoir une camarilla de criminels, à sacrifier des innocents dans la lutte menée par les révolutionnaires.

Le gouvernement d'Allemagne occidentale, a déclaré publiquement que le sacrifice de son ambassadeur aurait pu être évité. C'est la déclaration de l'évidence. Un gouvernement qui n'a jamais respecté les règles juridiques n'a pas le droit de les invoquer quand la vie d'un innocent, étranger et diplomate est en danger. Un gouvernement qui, au cours de ces trois derniers mois, céda aux exigences des kidnappers pour récupérer son propre ministre des affaires étrangères, ainsi qu'un fonctionnaire subalterne de l'ambassade des Etats-Unis, ne pouvait se refuser à une troisième transaction. Le fait de l'avoir nié a une explication, mais aucune justificative. Premièrement, il y a l'argument de réalpolitik: la vie d'un membre du gouvernement ou d'un fonctionnaire d'une puissance dominatrice n'était pas en jeu. Deuxièmement, il y a des chances pour que plusieurs des prisonniers réclamés aient déjà été exécutés par la police. Au moins l'un d'entre-eux a été tué après le rapt, au cours d'un épisode mal expliqué, par les organisations de droite, d'assaut à la prison où il se trouvait.

Le gouvernement n'est pas intéressé à faire de la publicité autour de ses propres crimes. Comme argument auxiliaire, il y avait le succès récent du gouvernement argentin, qui refusa de faire l'échange du consul paraguayen contre deux prisonniers politiques, ce qui ne provoqua pas sa mort. L'exemple de "machisme" bonmarché de Juan Carlos Onganía encourage l'émulation des complais de Carlos Aranda Osorio. Ils n'auraient pas tenu compte que, pour le Paraguay, la domination économique la plus directe est l'Argentine, que le consul était un représentant diplomatique de troisième catégorie qui, probablement n'était pas dans les bonnes grâces de son dictateur, le général Alfredo Stroessner. Ce dernier se refusa, par

écrit, à payer sa part de la rançon. En plus de cela, ils ignoraient sans doute que le mouvement de contestation armée, contre la dictature d'Argentine, manque encore d'appui de masse ce qui, au contraire du mouvement guatémaltèque, l'empêchait d'accomplir un acte ayant un potentiel d'impopularité aussi énorme.

La conception du pouvoir

L'argument décisif me semble, cependant, être la manière dont les gouvernants réels du Guatemala et leur leader récemment élu convoient le pouvoir. Aranda Onorio, déclara au cours de sa campagne électorale qu'il mettrait fin à cette vague de kidnappings, en fusillant, sur la place publique, à un intervalle d'une demi-heure tous les prisonniers qui lui seraient demandés en rançon. Ce système brutal est identique à celui défendu par un groupe riminel de l'Armée brésilienne, au moment du rapt de l'ambassadeur américain, Charles Elbrick, en septembre 1969. Au Brésil, ce système fut rejeté, mais ses partisans obtinrent toute liberté pour transformer la torture des prisonniers politiques en routine officielle des interrogatoires. Au Guatemala, les mises à mort ne sont pas encore publiques, mais l'otage allemand a été exécuté.

La conception du pouvoir derrière le terrorisme officiel est très simple: le pouvoir existe pour maintenir l'ordre social et économique existant. Comme cet ordre est contesté par la majorité de la population qu'il exploite, le pouvoir doit être aux mains des forces armées, qui possèdent la force nécessaire pour le défendre. Les forces armées deviennent alors une troupe d'occupation, au nom de l'ordre. La guérilla est un désordre. Elle est considérée comme un problème policier, et non comme un problème politique. Il faut le résoudre par les armes. Comme il n'y a aucune différence entre un guérillero et un citoyen normal, chaque individu anonyme devient un suspect, passible d'une exécution sommaire. Comme l'armée doit intervenir dans les combats réguliers, ou dans les razzias immenses qui compromettent tous ses effectifs, la répression urbaine directe est confiée à des groupes civils, qu'ils soient policiers ou des organisations de la droite. Ainsi se forme une entente étroite entre les forces armées et le banditisme de la droite. La terreur blanche, ayant l'appui officiel, s'oppose aux guérillas. Ses organisations prospèrent: MANO, Mouvement Nationaliste Organisé, NOA, Nouvelle Organisation Anticomuniste et CADEC, Conseil Anticomuniste du Guatemala. La liste de ses crimes augmente, la situation sociale s'aggrave, et le terrorisme rouge augmente, lui aussi.

Anticommunisme élastique

L'"anticommunisme" de la terreur officielle est très élastique. L'écrivain uruguayen, Eduardo Galeano, qui fit une étude sur la situation politique du Guatemala et interviewa les leaders guérilleros dit que "un militaire guatémaltèque considère "communiste" n'importe quelle personne dont les idées diffèrent de celles des militaires: bref: n'importe qui qui a des idées. Dans certaines régions c'est un crime d'être jeune" (Guatemala, Pays Occupé, Edition Nuestro Tiempo, Mexico, 1967). Puis il fait une longue liste d'assassinats: le frère du guérillero Cesar Montes, dont le corps fut découvert, défiguré, trois jours après avoir été arrêté par l'Armée, Luis del Valle, retrouvé, dans le même délai, après être tombé entre les mains de la police, Tomás Guerrero, secrétaire du parti du gouvernement à Puerto Barrios, José María Rivern Flores, du même Parti Révolutionnaire, onze leaders de ce parti, du département de Sanarate, devenus "guérilleros" après leur mort dans le rapport policier, et beaucoup d'autres. En 1968, Miss Guatemala a été assassinée par la MANO.

En résumé, le rapt de diplomates est fatal dans tout pays déchiré entre la réaction de droite et la révolution de gauche. De la même façon que le blocus du trafic aérien par Cuba stimule le kidnapping des avions, la répression policière et le manque de garantie judiciaire stimulent le rapt des ambassadeurs. Les diplomates étrangers courent des risques dans tout pays ayant des prisonniers politiques. C'est-à-dire que, dans presque toute l'Amérique Latine, du Mexique, dominé par le PRI, jusqu'à la Patagonie, sous le joug des gorilles argentins, aucune ambassade ou légation ne peut dormir sur ses deux oreilles. La terreur dicte ses règles. L'une d'elles est que, faute de tribunaux, n'importe quel moyen est bon pour soustraire les camarades des chambres de torture. Le chantage est l'habeas corpus des désespérés.

La culpabilité internationale

Le gouvernement d'Allemagne occidentale n'est pas à l'abri des responsabilités de la mort du comte Karl von Sprei. Même s'il a réduit ses relations diplomatiques avec le Guatemala au minimum, après avoir voulu payer la rançon monétaire de la rançon. Juridiquement, les pénalités de l'exécuteur et de l'instigateur des crimes d'homicides se confondent. Dans le cas présent, l'exécuteur a été l'organisation guérillero. Dans une situation comme celle du Guatemala, d'une violence si criante et routinière, on pourrait invoquer une circonstance atténuante: il n'y avait pas d'autre choix. Si l'ambassadeur sortait vivant de cet épisode, la guérilla ne pourrait plus jamais créer une situation de force d'où négocier avec le gouvernement. Le défaitisme, qu'automatiquement un recul causerait parmi les masses, dont l'appui est essentiel pour continuer la lutte, retarderait le processus révolutionnaire et fortifierait la répression. L'instigateur direct, c'est-à-dire le gouvernement qui



Karl Von Sprei

se refuse à céder pourrait également invoquer une circonstance atténuante: il se considérait en état de guerre. Le risque de mettre entre les mains ennemies la possibilité illimitée de libérer les prisonniers pourrait atteindre sa stabilité de deux manières - en renforçant les cadres et le prestige populaire des guérilleros, et en fournissant des arguments aux groupes militaires qui continuellement conspirent contre lui. En acceptant de faire l'échange, ces groupes trouveraient des motifs pour l'accuser de lâcheté face aux menaces de la gauche.

Mais les gouvernements des grandes puissances, spécialement les Etats-Unis, sont les instigateurs indirects et n'ont aucune possibilité d'invoquer des circonstances atténuantes. Ils sont tous solidairement responsables pour la survie des structures sociales et économiques du Guatemala. En 1954, la CIA organisa le coup d'Etat militaire contre Jacob Arbenz. Elle finança et arma impudemment le colonel Castillo Armas.

En échange, l'United Fruit récupéra la majeure partie des terres qui avaient été distribuées à 120.000 familles, et le Standard Oil obtint les concessions de pétrole, qu'elle conserve inexploitées comme des réserves stratégiques, sur la moitié du pays. L'acte de transfert de ces droits arriva en anglais au Congrès, et ce ne fut qu'à la demande d'un député qui avait encore un peu de pudeur, qu'il fut traduit en espagnol. Le Marché commun d'Amérique centrale, projeté et encouragé par Washington, ne favorisera que les industries nord-américaines, les seules ayant une capacité technologique, financière et commerciale pour agir dans tous les pays. Les autres pays capitalistes obtiennent également des bénéfices en maintenant le système guatémaltèque, et les pays socialistes, spécialement l'Union Soviétique, négocient et accordent des prêts pour l'exportation, sans tenir compte des barrières idéologiques.

L'intervention des pays développés

L'intervention directe des pays développés dans les affaires internes du Guatemala ou de n'importe quelle autre nation de l'Amérique latine, est entièrement condamnable, qu'elle soit ou non une invasion armée, type Saint-Domingue, Cuba ou le Guatemala. Etant condamnable, elle provoque des réactions, qui impliquent un prix. Von Sprei, paya ce prix de sa vie.

La survivance d'un système politique comme celui du Guatemala est liée à l'appui international qu'il reçoit. Les militaires sont armés, et entraînés par les Etats-Unis. Les plus grands déficits du Trésor sont couverts par l'argent américain. La monoculture et la dépendance économique découlent des accords avec le marché capitaliste international. Et ainsi de suite. Combien de temps durerait le système si ces appuis lui faisaient défaut? Certainement moins que les temps qu'il durera appuyé par eux.

L'OEA qui, comme la Société Interaméricaine de Presse, réagit rapidement quand les intérêts américains sont en jeu, expulsa Cuba et adopta le blocus économique et diplomatique du gouvernement de Fidel Castro, sous prétexte que son caractère absolutiste était opposé à ses principes. Combien de fois a-t-elle proposé l'expulsion et le boycott des régimes terroristes de la droite? Quelles sanctions a-t-elle prises contre les tortionnaires du Brésil, les bouchers du Paraguay, les liberticides d'Argentine? Quand se lèvent dans son sein des voix pour condamner les dictatures sanglantes du Nicaragua, de Saint-Domingue, de Haïti? Jamais. Les voix ne se lèvent que contre les régimes militaires de Bolivie et du Pérou, qui n'assassinèrent pas leurs adversaires mais exproprièrent les entreprises nord-américaines.

Le seul droit de l'homme que l'Organisation des Etats Américains reconnaît comme inaliénable, est celui de la propriété privée. Cette organisation, ces Etats, qui couvrent les massacres d'un linéaire de silence, ont-ils le droit moral de protester contre la mort de l'ambassadeur allemand? Non. L'OEA est, de même que ses membres, instigatrice de cette mort.

Les larmes de crocodile

La peine excessive manifestée par la presse de droite de l'Amérique latine, pour la mort de Von Sprei, est d'une hypocrisie dégoûtante. Certains journaux, qui ne dédient même pas 10 lignes à l'horrible massacre de femmes et d'enfants de My Lai, étalèrent sur ses pages entières la mort de l'ambassadeur allemand. Il est curieux, qu'aucune référence n'ait été faite sur la situation interne du pays, ni sur son régime politique. Par un télégramme de l'Associated Press, le colonel Aranda Osorio reçut le titre de "héros de l'anti-guérilla".

Héros de qui? L'exécution a été présentée comme étant un acte de violence isolé pratiqué par des extrémistes de gauche, contre un gouvernement juridique et socialement décent. Il n'y a que la presse européenne, les Allemands en tête, ayant été directement atteints, qui a fait une analyse plus correcte de la situation, séparant la culpabilité entre les deux camps. Une jeune étudiante de Francfort arriva à la synthèse: "S'ils avaient kidnappé un Américain ou un ministre guatémaltèque, ils auraient obtenu la liberté de leurs compagnons." Bien sûr, ce sont les règles du jeu.

La "désinformation" systématique, encore une fois évidente, fait partie de la politique de domination continentale responsable pour des actes tels que l'exécution de von Sprei. La presse qui la déplorait si largement, est également complice de sa mort. Son comportement partial est absolument régulier. Au Chili, par exemple, quand le gouvernement obtint un mandat judiciaire pour ôter de la circulation la revue de gauche "Punto Final", la SIP ne se manifesta même pas. Par contre, quand une édition d'un journal du soir, appartenant au groupe de "El Mercurio", porte-parole de la droite, fut saisie pour avoir publié des informations sur une sédition militaire, il y eut une pluie de télégrammes. Quand le gouvernement du Pérou livra les droits de propriété de l'"Expresso" et de l'"Extra" à leurs syndicats d'entreprise, ce fut un véritable scandale. On aurait dit que le général Velasco Alvarado avait rendu officiel le cannibalisme, et offert un banquet de nonnes rôties. Mais lorsque la dictature brésilienne maintint tous les moyens de communication so-

Suite à la page 6

Jordanie

L'entente par l'épuisement?

par EDOUARD SAAB

BEYROUTH — "C'est l'intention qui compte, plus que les textes", répète-t-on à Amman, dans l'entourage du Palais royal, où l'on commente toujours, sans illusion aucune, le dernier accord conclu entre le roi Hussein et M. Yasser Arafat. L'opinion qui prévaut dans la capitale hachémite, comme dans toutes les capitales arabes, est qu'au-delà de ce qui est écrit dans cette convention, et qui reprend, à des nuances près, les dispositions stipulées dans les autres textes demeurés sans effet, il doit bien y avoir des clauses secrètes, ou au moins des déclarations d'intentions que ni l'une ni l'autre parties n'avaient intérêt à divulguer, mais qu'elles ont par contre toutes les raisons de respecter à l'avenir.

On fait remarquer à ce propos que l'armée jordanienne, dont l'unité et l'homogénéité ont surpris les guérilleros eux-mêmes, est toujours disposée à défendre le Trône, au risque de déclencher une nouvelle répression dans le style du mois dernier, et qu'inversement, la résistance palestinienne gagnerait à ne plus provoquer les Jordaniens, ne serait-ce que pour éviter un choc armé dont l'issue ne peut que lui être préjudiciable. La guerre civile aurait ainsi assagi les antagonistes et son évocation suffirait à elle seule pour forcer la cohabitation pacifique sur la base de l'accord conclu entre le Comité central de la résistance palestinienne et le Trône.

Privilèges conservés

Quant au contenu de ce modus vivendi, il semble bien reconnaître à la guérilla la plus grande partie des privilèges dont elle se prévalait avant son dernier affrontement avec l'Armée. S'il prévoit le retrait des commandos des villes jordanienes, il n'autorise pas moins la présence des miliciens armés. Or, il est difficile, sinon impossible, de distinguer l'un de l'autre. "Il en est de même des soldats du Roi, qui ont déjà échangé leur uniforme contre le complet-veston, pour se réclamer à présent de la Sûreté Générale", font remarquer pour leur part les milieux palestiniens de Beyrouth. Il n'empêche que les concessions du Trô-

ne n'impliquent aucune réserve quant à l'adoption de la guérilla par le gouvernement jordanien et à son droit de poursuivre la lutte armée, quels qu'en soient les périls.

A telle enseigne l'on est porté à se demander si une application vigoureuse de cet accord ne compromettrait pas forcément le Plan Rogers et le cessez-le-feu sur le front israëlo-jordanien. Car, à bien comprendre les termes, les soldats du roi et les fedayine formeraient désormais un seul front pour lutter contre l'"ennemi commun". Autant de raisons qui poussent les observateurs à faire la part des choses et à distinguer, une fois de plus, entre ce qui est dit de ce qui est écrit, et ce qui est possible ou réel.

Il paraît évident que l'attitude des Jordaniens, quant à l'issue de leur conflit avec Israël, dépend de celle que prendra l'Egypte concernant l'évolution du plan Rogers et la suite qui serait donnée à la mission Jarring. Ici là, il semble bien que les guérilleros aient tout intérêt eux aussi à observer une sorte de trêve tout au long de la ligne de démarcation. Ils le feraient surtout pour se tenir constamment vigilants à l'intérieur du royaume, où ils craignent un soubresaut de la part des extrémistes de l'Armée qui, au grand mépris de l'accord conclu à Amman, sous le patronage du Comité inter-arabe présidé par M. Bahi Ladgam, premier ministre tunisien, pourraient provoquer une série d'incidents de nature à rallumer le feu.

Quoi qu'il en soit, le modus vivendi qui vient d'être instauré dans les villes jordanienes serait dû davantage à une sorte d'épuisement provisoire des deux camps qui s'affrontent, qu'à un désir sincère de collaborer à l'avenir et d'oublier le passé. A moins d'une reprise de la guerre d'usure, qui engagerait de nouveau l'Egypte et la Jordanie, dans la lutte armée contre Israël et qui réponde à un vœu le plus cher des Palestiniens, on pourrait à tout moment s'attendre à un rebondissement du conflit intérieur, qui oppose ces deux peuples vivant dans le même Etat. D'autant plus que le monde arabe a perdu son suprême arbitre, le président Nasser, qui était toujours présent pour réconcilier même les inconciliables.

SEANCES PUBLIQUES DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR L'USAGE DES DROGUES A DES FINS NON MEDICALES



Le rapport intérimaire de la Commission LeDain sur l'usage des drogues à des fins non médicales a déjà été publié.

Il devrait également faire l'objet d'un intérêt considérable de la part du public.

La Commission aimerait entendre vos observations sur ce rapport, ou sur ce sujet en général— lors d'une audience qui aura lieu à Montréal à l'hôtel Reine Elisabeth, Galerie 4, Etage des congrès, de 9h.30 à 12h. et de 14h. à 17h., samedi le 31 octobre

Votre opinion sera utile à l'établissement du rapport final et des recommandations qui seront soumises au gouvernement fédéral.

Vous pourrez présenter vos opinions en toute liberté. Si vous préférez soumettre un mémoire officiel par écrit ou faire une déposition de vive voix, ou les deux, veuillez communiquer avec

M. James J. Moore, secrétaire exécutif, a/s de la Commission, Edifice Berger, 100, rue Metcalfe, Ottawa, Ontario.



Mme J. L. Audet

Madame Jean-Louis Audet, née Yvonne Duckett, épouse de feu Dr Jean-Louis Audet et mère de feu André Audet, bien connue dans le milieu de l'enseignement et du théâtre, est décédée au courant de la nuit du 28 octobre.

Madame Jean-Louis Audet avait poursuivi de longues études de phonétique anglaise à Columbia, de phonétique française au Conservatoire La Salle avec M. Georges Landreau, à la Sorbonne et à l'université de Strasbourg. Madame Audet fut la fondatrice et la directrice de l'École Supérieure de diction française, professeur au Conservatoire de la province de Québec, à l'École Vincent d'Indy et à l'École normale. Madame Audet, auteur de plusieurs ouvrages de phonétique, a aussi joué un grand rôle dans l'évolution du théâtre, ayant formé les grands du théâtre et du spectacle d'aujourd'hui.

Lui survivent son frère Richard Duckett avocat et ex-coroner pour le district de Montréal, son beau-frère et sa sœur monsieur et madame (Berthe) Jean Penverne, sa belle-sœur madame Charles Duckett, son fils Jean-Marc Audet et quatre petits-enfants.

Prière de ne pas envoyer de fleurs mais d'adresser tous dons à l'institut de cardiologie ou autre organisme de charité au choix.

La dépouille mortelle est exposée au Salon Vallée, 1111 Laurier ouest, Montréal. Les funérailles auront lieu samedi à 10 heures a.m. à l'église St-Viateur d'Outremont.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

AUDET, Mme Jean-Louis. A Montréal, le 28 octobre 1970, est décédée, Yvonne Duckett, épouse de feu le Dr. Jean-Louis Audet, bien connue dans le milieu de l'enseignement et du théâtre. Elle laisse dans le deuil son fils Jean-Marc Audet, son frère Richard Duckett, avocat et ex-coroner du District de Montréal, sa sœur Mme Jean Penverne (Berthe), sa belle-sœur Mme Charles Duckett ainsi que 4 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 31 octobre. Le convoi funèbre partira du Salon J.S. Vallée Limitée No 1111 rue Laurier ouest à 9 heures 30, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Pas de fleurs, dons à l'institut de Cardiologie seraient appréciés.

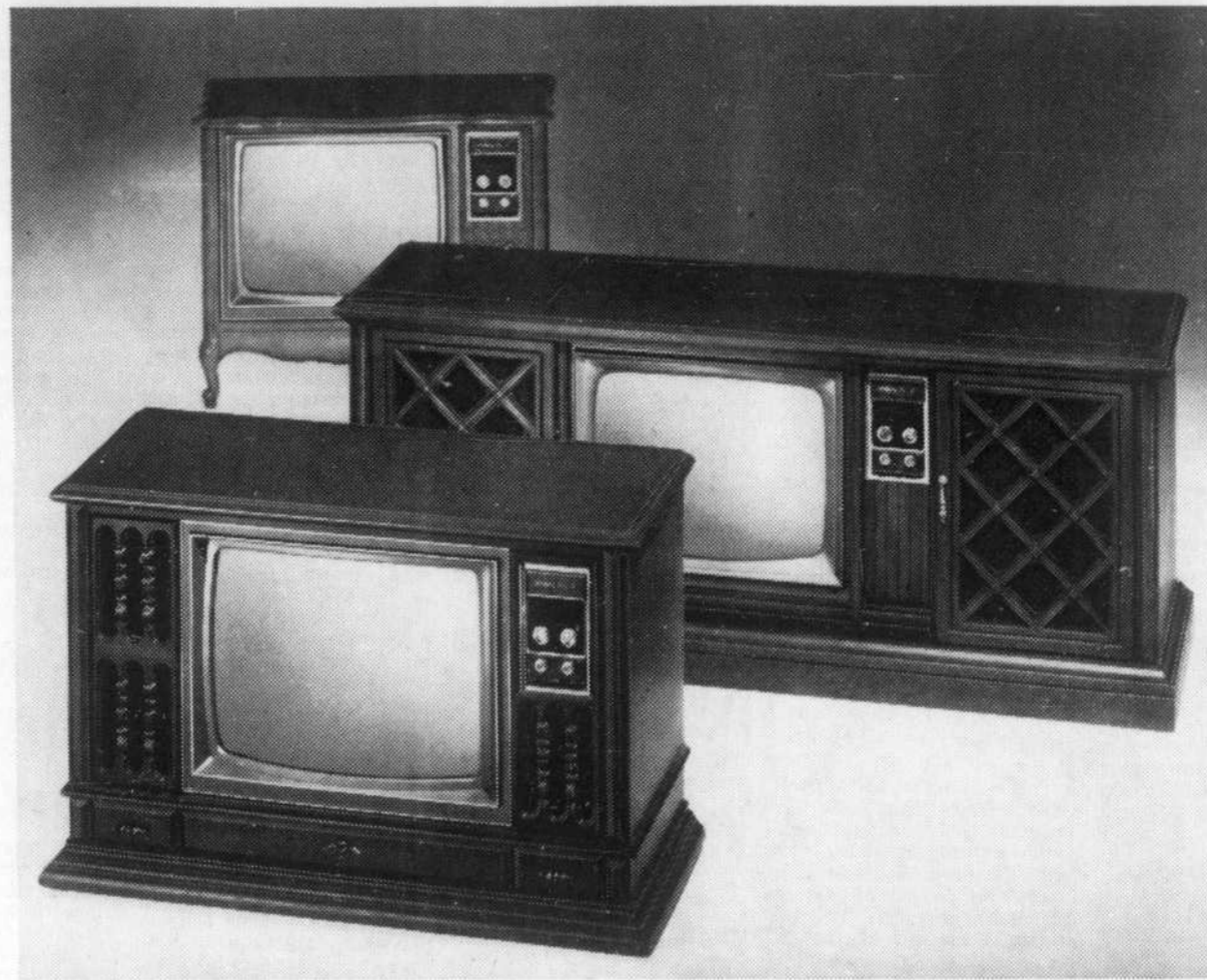
BLONDIN Wilbrod. A Montréal, le 27 octobre 1970 à l'âge de 61 ans, est décédé, M. Wilbrod Blondin, époux de Marie Claire Lamontagne, demeurant au 900 De Port Royal est. Les funérailles auront lieu samedi le 31 octobre. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No 745 boul. Crémazie est à 10 heures 45, pour se rendre à l'église St-Charles Garnier où le service sera célébré à 11.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BUGEAUD Jacqueline. A Montréal, le 29 octobre 1970 à l'âge de 51 ans, 5 mois, est décédée, Mme Lionel Bugeaud (née Jacqueline Pâquet) mère de Jacques, (époux de Louise Dussault), Denise (Mme Jacques Lavallée) Claire, Thérèse, Gilles et Sylvie. Les funérailles auront lieu lundi le 2 novembre. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No 745 boul. Crémazie est à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Charles Garnier où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAYER Léopold. A Montréal, le 28 octobre 1970 à l'âge de 62 ans, est décédé, Léopold Cayer, époux de Eva Malouin, demeurant au 124 Bédard. Les funérailles auront lieu samedi le 31 octobre. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No 2630 rue Notre-Dame ouest à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-Irénée où le service sera célébré à 9.00 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAGNUS POIRIER INC.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520 ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est DeCASTELNEAU
Tél.: 277-2135

Trop tard peut-être pour avoir le premier télécouleur du quartier mais juste à temps pour avoir le meilleur!



Bien sûr, elles sont nombreuses les familles canadiennes qui ont des télécouleurs mais ont-elles les meilleurs? Non, assurément, puisque les meilleurs télécouleurs viennent juste de faire leur apparition sur le marché canadien.

Donc, si vous hésitez à acquérir un appareil couleur parce que vous ne trouviez pas tout à fait ce que vous recherchiez, ou vous craigniez ne pouvoir syntoniser les vraies couleurs, ou vous aviez peur des coûts d'entretien ou de réparation, ne vous en faites plus: Sylvania a réponse à tout cela.

Couleurs "profondes" et lumineuses: le réglage automatique de la syntonisation permet d'obtenir un rendement des couleurs excellent et sans défaillance. Une nouvelle caractéristique appelée Perma Tint donne aux teints leur apparence naturelle. Le châssis Gibraltar procure une fiabilité à l'épreuve des ennuis. Un réseau national de spécialistes assurent un service rapide et peu coûteux. Et la meilleure garantie de toute l'industrie.

Mais chacune de ces caractéristiques mérite que l'on s'y attarde un peu. Revoiyons-les en détail en ne perdant pas de vue qu'elles sont, pour la grande majorité, fabriquées par Sylvania.

Conséquemment, Sylvania se rend totalement responsable de votre satisfaction. Voilà donc la meilleure raison d'exiger Sylvania.

Nouvelles couleurs "profondes" toutes lumineuses

Sylvania a rendu possible la télévision couleur dont elle en est le chef de file. C'est elle qui a mis au point les "rares phosphores de terre" utilisés aujourd'hui dans toutes les lampes-écran. C'est donc dire que nous connaissons ce qu'offrent nos concurrents... et nous pouvons dire que nos nouvelles couleurs "profondes" offrent encore mieux.

Elles rendent la télévision tout à fait "naturelle". Nous avons révisé la hauteur de l'écran par rapport à sa largeur afin de le faire coïncider avec les dimensions demandées par la caméra et les projecteurs. Grâce à ces dimensions "naturelles", il n'y a pas de projection perdue. Vous voyez l'image telle que la veut la caméra. Donc, si la lampe-écran Sylvania capte tout, vous ne manquez rien non plus.

Les nouvelles couleurs "profondes" sont auréolées d'un "composé noir" qui leur donne une nouvelle netteté, un nouveau contraste. D'autres éléments spéciaux ajoutent encore à leur brillance. C'est cette combinaison brillance/contraste qui fait que les lampes-écran couleur Sylvania sont les plus précises jamais conçues.

Mais ce n'est pas tout: quatorze importants fabricants de télécouleurs utilisent

les lampes-écran Sylvania. Il est donc logique d'en déduire qu'elle fait quelque chose de mieux que n'importe qui d'autres. C'est incontestable.

Le réglage automatique de la syntonisation

Ce dispositif syntonise parfaitement et à tout coup. Tous les télécouleurs Sylvania en sont équipés sauf le modèle 4C647 dont la syntonisation se fait instantanément par boutons-poussoirs.

Le réglage mémoire: ce dispositif remarquable retient automatiquement le réglage. Vous ne réglez le poste qu'une seule fois; par la suite, la mémoire électronique de l'appareil "se souvient" pour vous.

Et lorsque vous êtes confortablement installé dans votre fauteuil favori, le réglage automatique de l'amplification contrôle le signal et le règle constamment afin de vous procurer la réception la plus claire possible.

Si vous préférez le fonctionnement à boutons-poussoirs, votre choix ira au modèle 4C647. Onze boutons-poussoirs éliminent la manipulation d'un cadran UHF et VHF.

Voici une pièce d'équipement tout à fait facultative dont vous ne devriez vous priver: le dispositif de réglage télécommandé. Il vous permet de changer de poste, de fermer ou d'ouvrir l'appareil, de faire la mise au point et de régler la couleur et le volume du son sans quitter votre fauteuil. Soit dit en passant, vous obtenez les meilleures couleurs avec cette télécommande justement parce que vous les réglez de l'endroit d'où vous les regardez.

Visages aux teints naturels grâce à Perma Tint™

Les télécouleurs de 26" Sylvania ne sont pas des visages à deux faces... ils

sont beaucoup trop perfectionnés pour cela.

A l'arrière de ces appareils se trouvent un simple bouton, le Perma Tint qui vous permet de choisir les teintes des visages une fois pour toutes. Le Perma Tint les bloque en place automatiquement. Fini les variations de teints d'un poste à l'autre, d'une émission à un commercial; fini les faces vertes. En éliminant ces verts ennuyeux, Perma Tint reproduit toujours et sans exception des visages aux teints naturels.

Le châssis Gibraltar™ élimine chaleur et risque de surcharge

Le châssis Gibraltar s'est révélé 350% plus fiable que tout autre. En fait, Sylvania mène toujours le bal puisqu'elle a réussi à éliminer la chaleur et les risques de surcharge en remplaçant ces deux causes de panne par deux autres caractéristiques:

La première est un sélecteur spécial d'alimentation: un commutateur à l'arrière de l'appareil vous permet de choisir le voltage propre à votre région.

La deuxième qui est vraiment une première dans l'industrie, c'est un triplicateur d'alimentation à haut voltage, c'est-à-dire, un dispositif entièrement transistorisé qui élimine deux des lampes-réceptrices causant le plus d'ennuis et le plus de chaleur. Conclusion, Sylvania réduit au minimum la chaleur et utilise beaucoup moins d'énergie.

Il résulte donc de tout cela une fiabilité quasi parfaite. On ne pourrait mieux faire à moins d'éliminer toutes les lampes... sauf la lampe-écran... et c'est ce que Sylvania a fait. Autrement dit, le châssis Gibraltar Sylvania est transistorisé à 100%.

Service à l'usine d'un océan à l'autre
Sylvania ne craint pas non plus de parler de pannes. C'est inévitable puisque les appareils couleur sont plutôt complexes. Cependant, ils

ont été conçus pour vous servir très longtemps.

Tenant compte des coûts et des problèmes de réparation, Sylvania a décidé tout simplement de mettre sur pied des équipes de spécialistes entièrement formés à l'usine.

Il vous sera toujours facile de les atteindre; ils effectueront leur travail à aussi peu de frais que possible, très efficacement et rapidement puisque ce sont tous des experts et que tous nos téléviseurs sont conçus et montés de façon à faciliter leur tâche.

La meilleure protection de l'industrie

La garantie Sylvania est la meilleure et la plus facile à comprendre. Elle se pose toutes vos questions puis y répond clairement. De cette façon on se comprend mutuellement.

Tout est protégé pour une année complète. La lampe-écran et les dispositifs tout-transistors sont protégés par un plan de garantie de cinq ans. Toutes les pièces de rechange sont protégées également pour la durée de la garantie.

D'autres idées lumineuses de Sylvania

Sylvania est totalement engagée dans le domaine de l'électronique. Vous trouverez ses systèmes d'éclairage à peu près partout: à Toronto, dans l'édifice de l'hôtel de ville, à Hollywood, dans un studio de tournage. Sylvania s'occupe aussi activement à de nombreux systèmes de communication comprenant, entre autres, les systèmes de téléscripteurs, la transmission des données, etc. En d'autres mots, les idées lumineuses foisonnent.

Voilà les raisons pour lesquelles vous trouverez les téléviseurs les plus brillants et les styles les plus distinctifs parmi les appareils Sylvania, peu importe le modèle.

La meilleure qualité à meilleur prix

Sylvania vous épargnera des déboursments inutiles tels que les coûts d'importation et d'expédition pour la bonne raison que tous ses appareils de divertissement sont fabriqués ici même au Québec et selon les normes de qualité de fabrication américaine. Vous obtenez ainsi la meilleure qualité qui soit et les meilleurs bas prix qui soient.

Avant de terminer, nous aimerions vous faire une toute petite invitation. Rendez-vous chez un vendeur autorisé et comparez les télécouleurs Sylvania aux autres marques concurrentielles. Vous verrez qu'ils répondront à toutes vos exigences.

Les télécouleurs SYLVANIA sont là!

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| Ameublement De-Lux (1964) Inc., 1355, ave. Leclair, Verdun 769-8587 | Brault & Martineau '66 Ltée, 1906, Chemin Chambly, Longueuil, 679-1260 | Brault & Martineau Inc., 4690, rue Ste-Catherine est, Montréal, P.Q. 254-7545 | Brault & Martineau Inc., 5250, rue Jean-Talon est, Montréal, 728-3646 | Edwards Electric Ltd., 5380, rue Sherbrooke ouest, Montréal, 486-4540 |
| A. Fortin T.V. Inc., 47, Fleury ouest, Montréal, P.Q. 381-9261 | Iberia Furniture Inc., 4078, St-Laurent, Montréal, 845-5777 | Lefebvre Radio & Meubles Inc., 1502, St-Paul, Ville Lemoyne, 671-2677 | Jas. A. Ogilvy Ltd., 1307, Ste-Catherine ouest, Montréal, 842-7711 | Sky Comet Radio & T.V., 3255, Legendre, Cartier St-Michel, 323-1600 |
| Beloil Télévision Service, 5247, Bélanger est, Montréal, 721-8431 | Linton Furniture Ltée, 653, ave. Ogilvy, Montréal, 272-1944 | Lachine Radio & T.V. Reg'd., 225, 15e Avenue, Lachine, 637-0321 | All T.V. & Radio Service Enrg., 4454, Papineau, Montréal, 527-9227 | Rauer T.V. Reg'd., 8619, boul. Lalande, Pierrefonds, 684-2128 |

Les marchés boursiers

Les marchés n'ont pas réussi à manifester de tendance décisive

La tendance était mixte, hier à la Bourse de Montréal et les transactions ont été modérées. Les services publics et les banques ont enregistré des gains, tandis que dans les autres compartiments ce fut le contraire.

Les pertes ont dépassé les gains par 109 contre 85, tandis que 76 titres sont demeurés inchangés.

Chez les pétroles et les mines, Dome Petroleum a grimpé de \$4 3/4 à \$78, Aquitaine s'est hissé de 5-8 à \$23, Inter Provincial Pipe Lines 3-8 à \$24 3/8, Shell Canada 1-4 à \$32 1/4, Pacific Petroleum 1-4 à \$27 1/4, Rio Algom 1-4 à \$15 et Northern and Central Gas 1-4 à \$12 7/8.

Falconbridge a fléchi de \$1 3/8 à \$142 1/2, Hudson Bay Mining and Smelting \$1 à \$19, International Nickel 7-8 à \$43 1/4 et TransCanada Pipe-Lines 1-2 à \$31.

Chez les titres industriels, Walker-Gooderham a fléchi

de 1-2 à \$39 3/4, CPR 1-4 à \$61 1/4, MacMillan Bloedel 1-4 à \$23, Consumers Gas 1-4 à \$17 1/4, Consumer Glass 1-4 à \$14 3/4 et Du Pont 1-4 à \$13.

Canada and Dominion Sugar s'est hissé de 7-8 à \$30 7/8, Quebec Telephone 1-2 à \$13, Canada Cement Lafarge 3-8 à \$35 5/8, Distillers-Seagrams 1-4 à \$48, Placer 1-4 à \$32 et Alcan 1-4 à \$20 3/4.

Chez les titres bancaires, Toronto Dominion s'est hissé de 1-2 à \$19 5/8 et Royale 1-4 à \$22 1/4, tandis que le Crédit Foncier a fléchi de \$2 7/8 à \$42 1/8 et Banque de Montréal 1-4 à \$14 7/8.

Le total combiné des transactions à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne a atteint hier 1.09 million d'actions, par rapport à 2.01 mercredi.

d'affilié. Le volume des transactions était peu élevé.

De mixtes à fractionnellement en hausse, à l'ouverture, les prix ont commencé à baisser au cours de l'après-midi, suivant la tendance de Wall Street.

Les transactions se sont chiffrées par 1.76 million d'actions, une baisse au regard des 1.91 million d'actions transigées la veille. C'était là le plus faible volume réalisé depuis plus d'un mois. Le nombre des pertes était supérieur à celui des gains, soit 232 contre 201, tandis que 225 valeurs étaient inchangées.

Parmi les valeurs à la baisse, on notait Inco, de 1 à 43 1/4; Canada Cement Lafarge, de 3-4 à 34 3/4; Endako, de 3-4 à 13 3/4; Hudson Bay Mining, de 5-8 à 19; Sherritt, de 5-8 à 16 3/4; International Utilities, de 1-8 à 32 3/4; Falconbridge, de 1-4 à 143 1/2; Canadian Imperial Bank, de 1-8 à 19 3/8, et McIntyre, de 3-14 à 155.

Au nombre des valeurs à la hausse, on notait Toronto Dominion Bank, de 5-8 à 19 5/8; Noble Mines, de 15 cents à \$3.15; Dome Pete, de 5 1-2 à 78; Supertest ordinaire, de 3 à 45 1-2; BC Phone, de 2 à 59; Levy Industries, de 1 1-2 à 15 1-2; Hudson's Bay Oil and Gas, de 5-8 à 37; Pine Point, de 1-2 à 32 3/4; Scurry-Rainbow, de 7-8 à 23 3/8, et Canadian Superior Oil, de 1-2 à 35.

Toronto

— La Bourse de Toronto accusait une baisse modérée, hier pour la neuvième séance

les indices

MONTREAL

| | Industr. | Serv. publ. | Banq. | Comb. | Papiers |
|---------------|----------|-------------|--------|--------|---------|
| Changement | -0.84 | +0.12 | +0.80 | -0.49 | -0.48 |
| Fermeture | 165.17 | 136.85 | 171.16 | 160.87 | 83.04 |
| Sem. Dernière | 167.76 | 137.90 | 173.63 | 163.15 | 85.32 |
| Mois dernier | 168.51 | 140.13 | 176.69 | 164.43 | 87.63 |
| 1970 haut | 195.96 | 144.30 | 193.63 | 193.63 | 125.35 |
| 1970 bas | 144.35 | 115.86 | 148.29 | 129.22 | 81.00 |
| 1969 haut | 207.15 | 159.30 | 206.12 | 197.97 | 136.47 |
| 1969 bas | 167.75 | 137.14 | 156.73 | 162.14 | 103.98 |

TORONTO

| | Industrielles | Aurifères | Métaux | Pétroles |
|---------------|---------------|-----------|--------|----------|
| Changement | -0.62 | -3.79 | +0.09 | +3.82 |
| Fermeture | 162.42 | 182.04 | 94.16 | 179.25 |
| Sem. Dernière | 164.97 | 178.91 | 95.48 | 179.00 |
| Mois dernier | 165.77 | 159.67 | 97.69 | 192.00 |
| 1970 haut | 187.18 | 195.76 | 118.18 | 226.50 |
| 1970 bas | 141.43 | 138.77 | 81.66 | 108.14 |
| 1969 haut | 198.77 | 276.96 | 122.54 | 310.73 |
| 1969 bas | 164.25 | 141.02 | 97.85 | 191.54 |

DOW JONES

| | Ouv. | Haut | Bas | Ferm. | Chang. |
|------------------|------------------|---------|-----------|-----------|--------|
| Industrielles | 755.61 | 760.34 | 749.45 | 753.56 | -2.40 |
| Transport | 148.00 | 148.92 | 145.84 | 146.95 | -1.14 |
| Services publics | 106.34 | 106.98 | 105.25 | 105.80 | -0.38 |
| Ensemble | 241.67 | 243.17 | 239.22 | 242.65 | -1.06 |
| Volume: | Industrielles | 739.600 | Transport | 281.000 | |
| | Services publics | 219.100 | Ensemble | 1.239.700 | |

La grève chez GM entraîne des mises à pied dans les aciéries

NEW YORK (AFP) — La sidérurgie américaine ressent de plus en plus lourdement les effets de la grève qui paralyse depuis plus de six semaines la première entreprise du pays, la General Motors Corporation.

Nombre de mise à pied ont déjà été effectués dans les aciéries au cours des dernières semaines en raison du ralentissement de la demande et l'on commence à redouter qu'une nouvelle vague de licenciements en masse soit en préparation. La Bethlehem Steel Corporation, second producteur d'acier des États-Unis, a démenti des informations selon lesquelles elle mettrait à pied 10,000 des 17,000 ouvriers de son complexe de Lackawanna, dans l'Etat de New York, où elle a déjà fermé il y a quelques jours un laminoir. Selon le maire de la ville toutefois,

6,000 à 7,000 ouvriers seraient en passe d'être licenciés.

Une dizaine de milliers d'ouvriers de la sidérurgie ont déjà été congédiés du fait de la grève. Ce nombre risque de doubler rapidement car toutes les entreprises admettent que si la grève continue à Detroit, il leur faudra réduire leur personnel en fonction de leur production.

La consommation de General Motors représente environ 10 pour cent des livraisons de la sidérurgie américaine. L'arrêt des achats du numéro un mondial de l'industrie automobile est donc durement ressenti.

Parallèlement au marasme qui règne dans les aciéries, on enregistre un dégringolade des cours sur le marché de la ferraille. Depuis le 15 septembre en effet, les cours ont perdu en gros 10 dollars par tonne, soit de 20 à 25 pour cent.

Nomination à Cayne Insurance Agencies Inc.



ARTHUR DIAMOND

S.S. Cayne, président de Cayne Insurance Agencies Inc., annonce l'élection de Arthur Diamond au conseil de direction de la compagnie. M. Diamond, en tant que président et directeur de sa propre entreprise de courtage en assurances, possède une riche expérience de l'assurance-vie et de l'assurance générale. En qualité de premier conseiller, il mettra à la disposition de la clientèle de Cayne Insurance Agencies Inc. tous les avantages des données et contrôles par ordinateurs dont dispose actuellement Diamond Agencies, ce qui permettra également au groupe Cayne d'étendre l'envergure de leurs services. Cayne Agencies, dont les bureaux sont présentement à Bradford Place, envisagent de consolider très prochainement leurs entreprises avec celles d'Arthur Diamond Inc., sisés à Un Westmount Square.

fonds mutuels

— Les cours se sont effrités, hier au New York Stock Exchange. Les mauvais nouvelles économiques, baisse des principaux indicateurs et augmentation des prix de gros en septembre ont encore été à l'origine de dégoûtements. La coté, après s'être stabilisée à la mi-séance, s'est ensuite légèrement redressée et n'a terminé qu'en repli modéré. Les affaires sont restées peu actives.

Seules les pétrolières, sur leur lancée de la veille, sont en progrès Atlantic Richfield faisant notamment preuve de fermeté. Les aérospatiales, et les mécaniques se sont, par contre, effritées. Les caoutchoutières, les sidérurgiques, les électroniques et les tabacs étaient en repli par endroit. Ailleurs les fluctuations ont été irrégulières. Les magasins, les alimentaires, les compagnies aériennes, les ordinateurs, les pharmaceutiques et les radio — télévisions n'ont guère enregistré de fluctuations notables. U.S. Gypsum a été lourd aux matériaux de construction, même que Walt Disney Productions aux cinémas, et International Copper a été même ferme aux cuprifères.

A la fermeture de la Bourse de New York, la moyenne de Dow Jones avait fléchi de 2.40 à 753.56.

Le total des transactions a été de 10.45 millions d'actions, par rapport à 10.68 millions mercredi.

Chez les titres canadiens, Massey s'est hissé de 7-8 à \$10 7/8 et Alcan 1-8 à \$19 3/4. Par contre CPR a fléchi de 1-2 à \$60, Dome Mines 1 à \$64, Hudson Bay Mining 1-2 à \$18 1/2 et Inco 3-4 à \$42, 1-2.

Chez les titres canadiens inscrits à la Bourse américaine, Scurry Rainbow s'est hissé de 3-8 à \$22 5/8, tandis que Canadian Javelin a fléchi de 3-8 à \$10 7/8 et Molybdenite Canada 1-4 à \$5.

New York

| Fonds | Off. | Dem. |
|---------------------------|-------|-------|
| Abbey Nth Am Fund | 1.08 | 1.08 |
| A.G.F. Special | 2.16 | 2.16 |
| All Cdn Com | 6.33 | 7.14 |
| All Cdn Div | 7.55 | 8.25 |
| All Cdn Ven | 3.25 | 3.53 |
| American Growth | 4.51 | 4.95 |
| Andreas Equity | 3.69 | 4.03 |
| Asparto Investors | 3.71 | 4.03 |
| Beacon Growth | 5.49 | 6.03 |
| Beaubran | 38.29 | 41.58 |
| Beaumont | 3.71 | 4.03 |
| Canex | 8.52 | 8.88 |
| Cdn Gas Energy | 12.50 | 13.74 |
| Cdn Invest Stock Fd | 12.50 | 13.74 |
| Cdn Scudder Fund | 17.34 | 17.34 |
| Cdn Sec Growth | 4.19 | 4.60 |
| Cdn Sec Inv | 5.23 | 5.73 |
| Cdn Truinvest | 4.54 | 4.98 |
| Canfund | 54.52 | 57.25 |
| Capital Growth | 7.87 | 8.06 |
| Champion Mutual | 6.77 | 7.39 |
| XChase Fund | 7.96 | 8.70 |
| Commonwealth Intl | 11.24 | 12.32 |
| XCompetitive Capital | 5.96 | 6.53 |
| Corporate Investors | 4.91 | 5.37 |
| Corporate Invest Stock Fd | 4.47 | 4.86 |
| Commonwealth Intl Lev | 2.86 | 3.13 |
| Dominion Compound | 4.47 | 4.86 |
| Equity | 5.33 | 5.83 |
| Entrées Investment | 5.79 | 6.34 |
| Exec Fund Cda | 2.43 | 2.66 |
| Equity | 5.33 | 5.83 |
| XFlexibility Trend | 20.42 | 22.38 |
| XFirst Participating | 15.19 | 16.20 |
| XGrowth | 4.29 | 4.72 |
| XInvestment | 4.31 | 4.72 |
| Fonds Desjardins B | 5.32 | 6.03 |
| Fonds Collectif A | 4.99 | 5.72 |
| Fonds Collectif B | 7.78 | 8.51 |
| Fonds Collectif C | 2.95 | 3.21 |
| Fonds P.E.P. | 2.43 | 2.66 |
| Frontier Growth | 2.85 | 3.13 |
| Gis Compound | 2.02 | 2.32 |
| Gis Income | 5.52 | 6.16 |
| Growth Oil and Gas | 21.21 | 23.00 |
| Investors Growth | 9.41 | 10.50 |
| Investors Growth | 6.29 | 6.92 |
| Harvard | 5.95 | 6.52 |
| IOS Intl | 4.96 | 5.46 |
| IOS Growth | 4.25 | 4.75 |
| IOS Venture | 5.4 | 5.95 |
| Industrial Growth | 13.00 | 14.21 |
| Investors Intl Mutual | 4.07 | 4.42 |
| Investors Mutual | 4.84 | 5.30 |
| Investors Mutual | 4.84 | 5.30 |
| Keystone Cda | 5.49 | 6.04 |
| XKeystone Cust S-1 | 16.04 | 17.50 |
| XKeystone Cust S-4 | 3.79 | 4.15 |
| XKeystone Cust K-2 | 4.25 | 4.62 |
| XKeystone Polar | 3.08 | 3.38 |
| XLexington Research | 13.49 | 14.74 |
| Maritime Equity | 2.87 | 3.14 |
| Mariborough | 3.79 | 4.14 |
| Maritime Accumulating | 4.43 | 4.93 |
| Mutual Bond | 6.47 | 7.08 |
| Mutual Growth | 4.05 | 4.45 |
| Mutual Growth | 4.48 | 4.93 |
| Natrusco | 11.24 | 12.32 |
| Natural Resources | 6.75 | 7.38 |
| N.W. Financial | 6.07 | 6.66 |
| N.W. Growth | 4.29 | 4.71 |
| N.W. Growth | 12.00 | 13.21 |
| XOppenheimer Fund | 6.83 | 7.46 |
| Pension Mutual | 2.90 | 3.12 |
| XPerformance Plus | 2.23 | 2.42 |
| Ph. H. and N. | 10.23 | 11.43 |
| Planned Resources | 5.03 | 5.52 |
| Provident Mutual | 4.62 | 5.16 |
| Prov Stock Fd | 4.73 | 5.18 |
| XPulman Growth | 7.82 | 8.53 |
| Regent Fund | 7.70 | 8.42 |
| Royfund | 4.76 | 4.91 |
| Sav Inv Pret and Rev | 8.40 | 9.28 |
| Sav Inv Am Pret | 7.49 | 8.22 |
| Spec | 8.80 | 9.52 |
| Taurus | 4.72 | 5.16 |
| Timed Investment Fund | 6.18 | 6.72 |
| United Accumulative | 4.21 | 4.63 |
| United Horizon | 2.40 | 2.63 |
| United American | 1.84 | 2.02 |
| United Venture | 3.32 | 3.65 |
| Universal Savings Equity | 6.40 | 7.00 |
| Western Growth | 5.73 | 6.30 |
| XWinfield Growth | 3.44 | 3.98 |
| XWindsor | 3.38 | 3.70 |
| York Fd of Cda | 4.07 | 4.42 |

X — Fonds américains.

Le nombre d'emplois chez les professionnels a baissé de 29% au cours des 12 derniers mois

Le nombre d'emplois affectant les administrateurs, les ingénieurs, les comptables et les autres professionnels a baissé de 29% au cours des douze derniers mois, affirme une étude publiée par le Conseil de Placement professionnel (Technical Service Council).

Par contre, le nombre des professionnels se cherchant un nouvel emploi s'est accru de 14% durant la même période. En particulier un nombre croissant de candidats dont les salaires se situent entre \$9,000 et \$17,000 ont été mis à pied par les industries du textile, de l'aviation, de l'électronique, des produits chimiques et par les firmes de consultants.

Le Conseil est un organisme sans but lucratif, parrainé par l'industrie canadienne et se consacrant spécifiquement au placement des ingénieurs, scientifiques et administrateurs.

L'étude portant sur environ 1,400 compagnies canadiennes indique que seules les provinces de l'Ontario et du Québec ont enregistré une augmentation dans la demande d'emploi chez les professionnels au cours de septembre 1970. Ceci pourrait indiquer une reprise ou un rebondissement de l'emploi chez les professionnels mais le Conseil s'empresse de souligner que l'automne et le printemps sont habituellement deux saisons très actives dans le domaine du recrutement. Au cours de 1970, en particulier, les employeurs ont eu à faire face à des pressions économiques nouvelles et à réduire leurs frais d'exploitation. En conséquence, ces mêmes employeurs ont été en général extrêmement sélectifs dans le recrutement de leur personnel de cadres. Plusieurs insistent pour une expérience connexe à leurs opérations et rencontrent des dizaines de candidats avant de faire un choix. Souventes fois le poste n'est comblé qu'après plusieurs mois de recherches.

Le Conseil note également que plusieurs professionnels craignent de changer d'emploi parce qu'ils considèrent que la situation économique actuelle, étant au ralenti, présente des risques excessifs de changer ou d'accepter une offre d'emploi dans d'autres provinces, parce que les taux d'intérêts sur hypothèque sont élevés, ou parce que l'inflation immobilière dans certaines régions ou villes canadiennes les décourage. Ce manque de mobilité chez les professionnels cause de nombreux problèmes aux employeurs désireux de combler certains postes spécialisés.

A l'heure actuelle, la demande est forte pour des candidats ayant de 5 à 15 années d'expérience industrielle. Tout récemment cette même demande se faisait sentir surtout parmi les professionnels possédant de 1 à 5 ans d'expérience depuis leur sortie de l'université. Cette évolution s'est surtout révélée chez les candidats spécialisés en comptabilité, prix de revient, géologie, spécialistes de la programmation, du chauffage et de ventilation, les ingénieurs spécialisés dans la vente de machinerie et de produits chimiques, les ingénieurs d'usines, en structures, mineurs métallurgiques et industriels.

Les salaires offerts se situent principalement entre \$9,000 et \$16,000, quoique plusieurs postes actuels offrent plus de \$30,000 par an. Pour combler ces postes l'employeur en général recher-

che des candidats possédant une expérience connexe à leur industrie. Ils ne sont pas disposés, en général, à ces niveaux de salaire, à donner un entraînement, même de courte durée.

La forte demande des derniers mois dans les secteurs de la programmation des ordinateurs et les spécialistes en recherches opérationnelles a considérablement diminué. Dans certains cas près de 200 candidatures furent reçues pour une seule annonce dans un quotidien.

Le Conseil constate que plusieurs diplômés de 1970 avec B.A., Ph. D., et même M.Sc. en génie et sciences n'ont pas encore trouvé à se placer. Il en va de même pour les M.B.A.

Cette même étude révèle que les positions vacantes au Conseil, à l'échelle canadienne, ont baissé de 1535 à 1080 au cours des douze derniers mois. L'Ontario vient en tête avec 580, le Québec 253, les Prairies et les TNO 148, la Colombie 87, et les Maritimes, 12.

Au Québec, des investissements capitaux projetés pour l'expansion d'usines surtout dans le domaine minier ont contribué à créer une de-

OSCAR DUBE & CIE INC.



Romain Boudreault A.V.A.

Georges Caron, président de Oscar Dubé & Cie Inc., courtiers en valeurs mobilières a le plaisir d'annoncer la nomination de Romain Boudreault au poste de Vice-Président et Directeur général des ventes pour l'Est du Québec.

M. Boudreault occupait antérieurement le poste de Directeur régional de la Compagnie Canadienne Channing Ltée, distributeur du groupe Commonwealth. Il fut au service de cette même compagnie durant les onze dernières années.

La Compagnie Oscar Dubé & Cie Inc. a son Siège social à 925 Chemin St-Louis Québec, (Édifice Solidarité) et se spécialise dans l'achat, la vente, la souscription d'obligations, d'actions et Fonds mutuels.

Baisse des affaires de 31%

Papier Rolland a enregistré son trimestre le plus difficile

La Compagnie de Papier Rolland vient de connaître le trimestre le plus difficile de son histoire, a affirmé, hier son président, M. Lucien G. Rolland, dans un rapport intermédiaire aux actionnaires. Le chiffre d'affaires consolidé a été de \$6 millions, en baisse de 31% par rapport au trimestre correspondant de 1969. La compagnie a encaissé une perte nette de \$464,000, contre un bénéfice de \$239,000 durant le trimestre correspondant en 1969.

Les résultats par action pour les trois mois terminés le 30 septembre équivalent à une perte de \$0.26, autant pour la clas-

se A que pour la classe B.

Les résultats cumulatifs pour les neuf mois terminés le 30 septembre sont les suivants: chiffre d'affaires, \$25,511,000; perte nette \$31,000; perte nette par action A ou B, \$0.04. Les chiffres de la période correspondante de neuf mois en 1969 étaient: \$26,277,000, bénéfices nets de \$1,007,000 et bénéfices nets par action A, \$0.53 et B, \$0.49.

Le fonds de roulement a diminué de \$556,000 durant le dernier trimestre de 1970.

La compagnie invoque plusieurs raisons pour expliquer ces résultats décevants. La décision du gouvernement canadien de laisser fluctuer le taux de change du dollar lui a fait perdre le faible supplément de revenu que l'accroissement récent de ses exportations aux États-Unis lui avait procuré. L'élévation de la valeur du dollar canadien, en terme de dollars américains, consecutive à cette décision a en effet eu pour conséquence d'amoinrir les recettes provenant de la conversion des paiements américains.

Producteur de papiers fins, Rolland avait dû faire ces efforts accrus du côté exportation pour compenser les pertes du marché canadien qu'a-

vait entraînée la conclusion des accords du Kennedy Round, où on s'en rappellera Ottawa avait consenti à des réductions tarifaires dans ce secteur.

La hausse du prix de revient, principalement due à une augmentation de \$7 la tonne dans le prix de la pâte à papier le 1er juillet 1970, une grève de plus d'un mois à la fin de l'été et la suppression du dividende de Consolidated Bathurst que Rolland recevait pour les 125,000 actions qu'elle détient de cette compagnie ont également contribué à la perte du trimestre.

C'est pourquoi Papier Rolland a décidé d'omettre pour le moment le paiement du dividende sur les actions de classe A et B. Le dividende trimestriel sur les actions privilégiées a toutefois été voté.

cours des changes

Cours des changes entre banques (journal par la Banque Canadienne Nationale)

| Pays | Monnaie | Cours* |
|------------------|---------------|---------|
| Afrique du Sud | Rand | 1.4229 |
| Allemagne | Deutsche Mark | 2.512 |
| Angleterre | Livre | 2.4403 |
| Argentine | Peso | 2576 |
| Australie | Dollar | 1.1389 |
| Autriche | Schilling | 0.096 |
| Belgique | Franc | 0.0296 |
| Bresil | Cruzeiro Novo | 2190 |
| Danemark | Couronne | 1363 |
| Espagne | Peseta | 0148 |
| France | Franc | 1849 |
| Hollande | Florin | 3638 |
| Italie | Lire | 001840 |
| Japon | Yen | 000959 |
| Mexique | Peso | 0619 |
| Etats-Unis | Dollar | 1.02332 |
| Norvège | Couronne | 1431 |
| Nouvelle-Zélande | Couronne | 1343 |
| Suède | Couronne | 1972 |
| Suisse | Franc | 2354 |

* En dollars canadiens

cours du dollar

MONTREAL — Le dollar américain par rapport aux devises canadiennes était en hausse de 5-32 à \$1.02 1-16 hier.

Le Livre sterling était également en hausse de 7-16 à \$2.43 5-16.

NEW YORK — La devise canadienne était en baisse de 9-64 hier par rapport au dollar américain, à 97 63-64. Elle cotait également 97 63-64 jeudi dernier.

Le Livre sterling était en hausse de 1-16, à \$2.39 1-64.

LE FONDS P.E.P. DIVIDENDE NO 8

La compagnie donne avis qu'un dividende de deux cents et demi (2 1/2 cents) l'unité, payable le 30 octobre 1970, sera versé aux détenteurs d'unités de participation du Fonds P.E.P.

Ce dividende sera payé comme suit:

- a) aux détenteurs de certificats nominatifs enregistrés et immatriculés le 1er octobre 1970, soit par chèque, soit sous forme d'unités de participation additionnelles, au gré du détenteur;
- b) aux détenteurs de certificats au porteur, sur présentation et remise le ou après le 30 octobre 1970, du coupon no 8, à l'une des succursales de la Banque Canadienne Nationale ou de la Banque Provinciale du Canada.

LES FONDS P.E.P. INC.

Le Secrétaire, Jean-Marie Couture, Montréal, le 1er octobre 1970.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

L'édifice commercial le plus prestigieux du Canada français offre, pour occupation immédiate, des locaux sans colonnes d'une superficie de 500 à 14,000 pieds carrés d'un seul tenant. Le loyer mensuel est hautement concurrentiel. L'édifice Banque Canadienne Nationale est situé au 500 Place d'Armes, au cœur même du domaine de l'assurance, de la finance et de la justice de Montréal.

Les locataires bénéficient de toutes dernières commodités. Renseignez-vous dès aujourd'hui.

Pour trouver les meilleurs placements commerciaux, appelez:



Nos meilleurs vœux de succès au Mouvement Desjardins

à l'occasion du 70e anniversaire de la fondation de la première caisse populaire

"C'est le peuple lui-même qui fait ses propres affaires économiques."

Alphonse Desjardins.

tassé & associés, Ltée

360 rue Saint-Jacques, Montréal 126 — Tél.: 288-9111

Succ.: 71 rue Saint-Pierre, Québec 2 — Tél.: 692-0952

Membres de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne
Membres-associés des Bourses de Boston et de Philadelphie-Baltimore-Washington
Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

au comptoir

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des Bourses de Montréal et Canadienne

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market prices for Toronto, including various industrial and financial stocks like Alcan, Bell Canada, and various banks.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market prices for Montreal, including various industrial and financial stocks like Alcan, Bell Canada, and various banks.

bourse canadienne

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of Canadian stock market prices, including various industrial and financial stocks.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC. -- Établi en 1880 -- C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

EDIFICE DES COMPTABLES AGRÉÉS, 630 OUEST, RUE LA GAUCHETIÈRE - TÉL. 861-1891

La Banque Toronto-Dominion réduit son taux préférentiel

La Banque Toronto-Dominion a annoncé en fin de journée mercredi qu'elle réduisait son taux préférentiel sur les prêts de 1/4 de 1% à compter du 1er novembre. Une réduction identique sur le taux d'intérêt versé sur les comptes d'épargne véritable, sans privilège de chèques, entre en vigueur à la même date.

new york

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of New York stock market prices, including various industrial and financial stocks.

Montreal emprunte \$40 millions

La Ville de Montréal a effectué hier un emprunt de \$40,000,000 au moyen d'une émission de debentures portant intérêt à 9 1/2% et échéant le 1er décembre 1990. Les titres, datés du 1er décembre 1970, seront encaissables à compter du 1er décembre 1975, moyennant préavis de six mois.

Le Japon réduit son taux d'escompte

TOKYO (AFP) — La Banque du Japon a mis mardi la touche finale à la libéralisation de sa politique financière, qu'elle a entreprise au début du mois, en abaissant son taux bancaire officiel de 0,25 pour cent, ce qui le porte à 6 pour cent, mettant ainsi fin à 14 mois de resserrement du crédit.

Large directory of Chartered Accountants (Comptables Agréés) across various Canadian cities, listing names, addresses, and phone numbers.

COMETT AUTO INC. 2619, Boul. Rosemont, Montréal 408. 721-4975. Service après vente 1-8-6-P-R-O-C-H-A-B-L-E

CITROEN logo and text: Votre voiture Servie comme une princesse sous un même toit. Mécanique, débossage, peinture, Entretien complet de station service, Lavage, simonize, remorquage 24 heures, Autos de courtoisie, Centre Montréal Métropolitain, proximité métro

VIU & ROBIN Comptables agréés. Lucien D. Viu, C.A., Fernand Robitaille, C.A., 210, b. Crémazie - Du. 8-9251

Honeywell et GE fusionnent leurs services d'informatique; laissez-les vous emmener vers de prestigieux rivages.

Nous venons de fusionner nos services d'informatique: désormais, rien ne sera plus comme avant dans les affaires.

Nous sommes maintenant unis, prêts à offrir à tous, partout, des systèmes complets d'informatique.

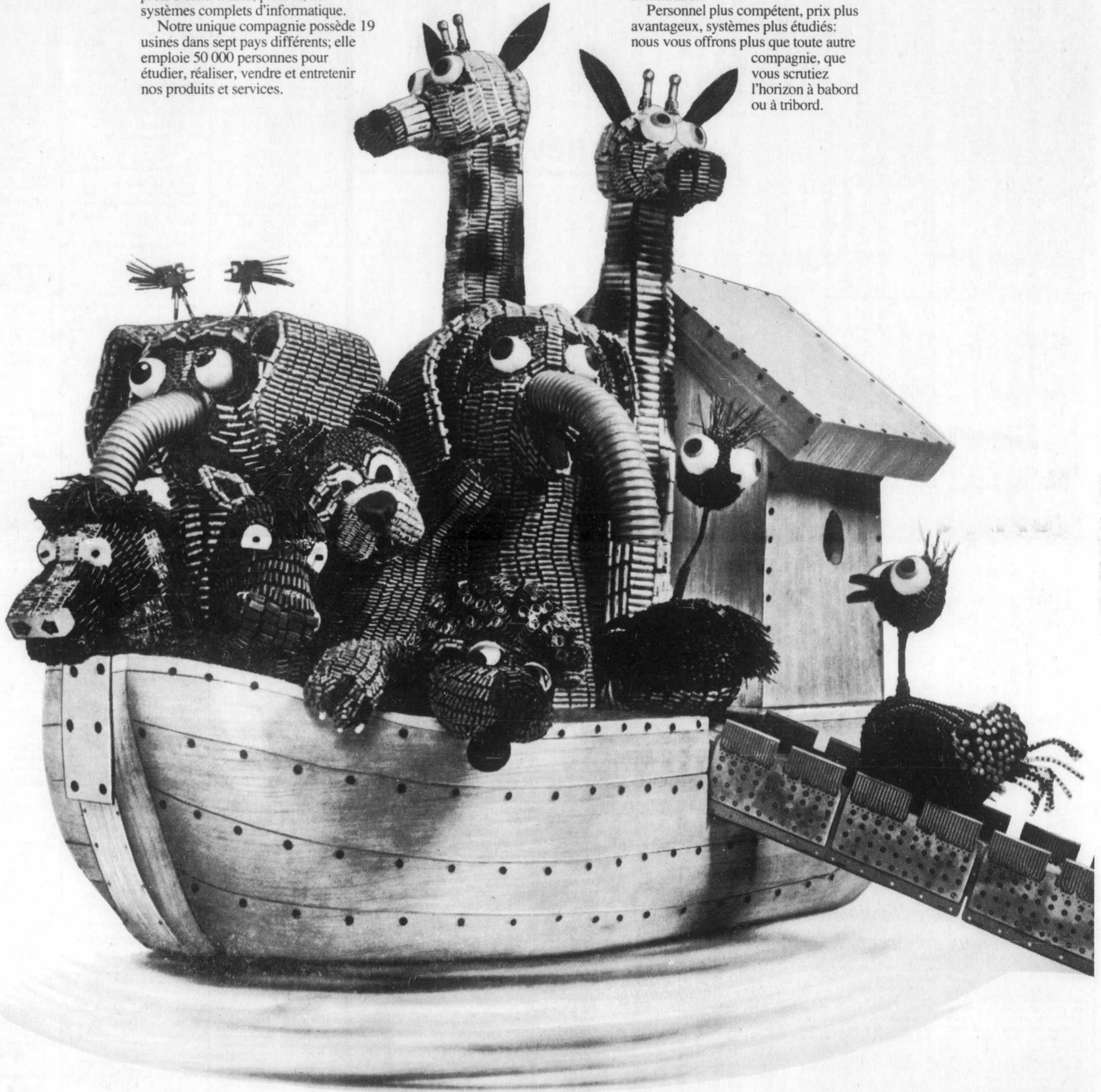
Notre unique compagnie possède 19 usines dans sept pays différents; elle emploie 50 000 personnes pour étudier, réaliser, vendre et entretenir nos produits et services.

Cette unique compagnie dispose d'immenses moyens de time-sharing, télécommunication et formation d'informaticiens.

Cette unique compagnie est

consciente de vos besoins en matière d'informatique. Déjà nous avons mis 10 000 ordinateurs à l'oeuvre dans l'industrie, le commerce, la finance, les hôpitaux, les administrations civiles et militaires.

Personnel plus compétent, prix plus avantageux, systèmes plus étudiés: nous vous offrons plus que toute autre compagnie, que vous scrutiez l'horizon à babord ou à tribord.



L'autre compagnie d'ordinateurs
Honeywell

LE DEVOIR

Montréal, vendredi 30 octobre 1970

Roberto Rossellini à Montréal

"Le cinéma se meurt, vive la télévision!"

par Jean-Pierre Tadros

Ici, à Montréal, on a toujours été un peu traité en parent pauvre. Par l'entremise des journaux, on apprend régulièrement que Fellini, Godard, Antonioni... sont à New York, et on ne les voit jamais. Une heure d'avion m'a pourtant toujours paru bien court. N'empêche. C'est donc avec une certaine surprise que nous avons appris, il y a quelques jours, la venue prochaine de Roberto Rossellini. Et comme pour montrer que ce n'était pas une farce, la critique avait été invitée à le rencontrer hier après-midi.

Roberto Rossellini est bien à Montréal. Invité par le Conservatoire d'art cinématographique de l'Université Sir George Williams, il est venu parler de deux de ses films, "India" et "Les Apôtres", qu'on pourra voir ce soir et demain à SGWU. C'est donc encore fraîchement débarqué à Montréal que M. Losique devait nous présenter le réalisateur de "Rome, ville ouverte", de "Païsa", ce lui donc qui devait imposer mondialement le néo-réalisme italien.

Or, si l'on en juge par les questions qui lui furent posées, les critiques présents ont tenté, avant tout à lui faire expliquer son brusque intérêt pour la télévision. N'y avait-il pas là une attitude qu'il fallait stigmatiser?

Et pourtant, d'entrée de jeu, Rossellini avait pris soin de se retrancher derrière La Rochefoucauld, en rappelant que "quand un homme devient plus vieux, il devient aussi plus créatif et plus sage"

(traduction très libre de l'anglais). Mais qu'à cela ne tienne, comment peut-on ne se consacrer qu'à la télévision. Ce que fait Rossellini depuis quelques années, réalisant ainsi près de sept films pour le petit écran, dont "La prise de pouvoir de Louis XIV", "Les Apôtres" et, tout dernièrement, "Socrate".

"Si je ne fais plus de films pour le cinéma, devait-il déclarer, c'est qu'aujourd'hui il est pratiquement devenu impossible d'être totalement libre dans le contexte actuel de l'industrie cinématographique. Alors que la télévision est un monstre tel, qu'on peut être complètement libre de faire ce que l'on désire. Car, il faut bien le comprendre, je n'ai rien contre le cinéma proprement dit, mais contre l'organisation du cinéma. Quand donc je dis que le cinéma se meurt, c'est que le cinéma s'est toujours prétendu une industrie. Peut-être. Mais il n'y a pas une industrie au monde qui n'ait un secteur de recherche qui prévoit des possibilités nouvelles pour l'avenir. Or, ce n'est pas le cas pour l'industrie cinématographique. Il suffit de parcourir l'histoire du cinéma, pour s'apercevoir que les différents cinémas ont une vie moyenne de dix ans. Au cinéma le cycle vital est de dix ans."

Mais ce n'est pas tout. Ce qui mine également le cinéma, nous dira Roberto Rossellini, "c'est la mythisation dans laquelle on essaye de l'enfermer. En ce

qui concerne le cinéma on est devenu absolument maniaque, on n'a plus aucun contact avec la réalité. On parle beaucoup de style, mais pas du contenu; et c'est là, me semble-t-il, la folie du cinéma."

"Pour ma part, devait-il ajouter, j'ai eu un seul propos dans ma vie: ne pas m'ennuyer. Et quoi de plus existant, finalement, que de suivre son temps. L'important, pour moi, c'est de faire des choses et de s'exprimer librement. Et je crois qu'actuellement la télévision reste le seul médium où l'on peut s'exprimer sans contraintes."

Et fait, pour Rossellini, il n'existe aucune différence esthétique entre les films réalisés pour la télévision, et ceux pour le cinéma. On comprendra alors, que pour lui, les réalisations pour le petit écran restent peut-être avant tout un moyen de contourner le lourd appareil mis en place par l'industrie cinématographique.

En tout cas, on sera plus à même de juger de l'évolution de Rossellini, puisque les deux films qu'on pourra voir représentent l'un sa période "cinéma", l'autre, sa période "télévision".

Rappelons qu'"India" sera présenté ce soir à 20 h. 30 à l'édifice Hall de SGWU (H-110), alors que "Les Apôtres" sera projeté demain, samedi, toujours à 20 h. 30. M. Rossellini sera présent à chacune de ces séances.



La ville de Regina en Saskatchewan a connu hier les quatre pouces de neige qui ne manqueront sans doute pas de tomber sur Montréal et sur tout le Québec très bientôt. Pour le moment, alors qu'il y a du froid et de la neige dans l'Ouest et aussi à Terre-Neuve et sur la côte est, la météo annonce pour le Québec du soleil et même des températures agréables pour les prochains deux ou trois jours. (Téléphoto PC)

bourses d'études enseignement supérieur 1971/72


Le ministère de l'Éducation, dans le cadre de sa politique générale de perfectionnement, offre pour l'année 1971-72, des bourses aux étudiants, aux enseignants et aux professeurs désireux de poursuivre leurs études au niveau du premier, ou du second ou du troisième cycle universitaire.

Ces bourses sont accordées par voie de concours, aux candidats les plus méritants dont les projets d'études ou de recherches sont en accord avec les objectifs poursuivis par le ministère de l'Éducation.

Date limite d'inscription aux concours: **31 déc. 1970**

Les candidats intéressés peuvent s'inscrire à l'un ou l'autre des 7 concours décrits ci-après:

| CONCOURS NO 1: | |
|---|---|
| Bourses d'études au 2e cycle universitaire | <ul style="list-style-type: none">• Offertes aux candidats admissibles au 2e cycle universitaire.• Etudes à temps complet au Québec ou hors du Québec.• Bourses d'une valeur maximum de \$3,500.00 chacune. |
| CONCOURS NO 2: | |
| Bourses d'études au 3e cycle universitaire | <ul style="list-style-type: none">• Offertes aux candidats qui sont admissibles au 3e cycle universitaire.• Etudes à temps complet, au Québec ou hors du Québec.• Bourses d'une valeur maximum de \$3,500.00 chacune. |
| CONCOURS NO 3: | |
| Bourses d'études pour la formation des enseignants | <ul style="list-style-type: none">• Offertes aux étudiants qui se destinent à la carrière de l'enseignement et qui sont admissibles au 1er, au 2e ou au 3e cycle universitaire.• Etudes à temps complet au Québec seulement.• Bourses d'une valeur maximum de \$1,200.00 chacune. |
| CONCOURS NO 4: | |
| Bourses d'études pour la formation des enseignants | <ul style="list-style-type: none">• Offertes aux enseignants qui possèdent un minimum de 3 années d'expérience professionnelle et qui sont admissibles au 1er cycle universitaire, ou au 2e cycle ou au 3e cycle universitaire.• Etudes à temps complet au Québec seulement.• Bourses d'une valeur maximum de \$3,500.00 chacune, plus une allocation de \$150.00 par enfant, dans le cas des candidats mariés. |
| CONCOURS NO 5: | |
| Bourses de recherches pédagogiques | <ul style="list-style-type: none">• Offertes aux candidats admissibles au 3e cycle universitaire.• Recherches relatives à l'enseignement.• Les candidats devront entreprendre des projets d'une durée minimale d'une année, soit au Québec, soit hors du Québec.• Bourses d'une valeur maximum de \$4,000.00 chacune, plus une allocation de \$150.00 par enfant, dans le cas des candidats mariés. |
| CONCOURS NO 6: | |
| Bourses pour la formation des travailleurs sociaux | <ul style="list-style-type: none">• Offertes aux candidats admissibles aux programmes du Baccalauréat ou de la Maîtrise en Service social.• Bourses d'une valeur maximum de \$1,200.00 chacune. |
| CONCOURS NO 7: | |
| Bourses de l'enseignement professionnel | <ul style="list-style-type: none">• Offertes aux professeurs déjà engagés dans les programmes de L'E.N.E.T. administrés depuis 1969 par l'U.Q.U.A.M.• Bourses d'une valeur maximum de \$3,500.00 chacune. |
| N.B. | <p>Les formulaires d'inscription à ces divers concours sont fournis sur demande écrite des candidats intéressés.</p> <p>Prière d'adresser votre demande à: Direction générale de l'enseignement supérieur, Service des Ressources humaines, Section des bourses, Ministère de l'Éducation, 917, Mgr-Grandin, Sainte-Foy, Québec (10e).</p> |

 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Le 1er Novembre l'assurance-maladie entre en vigueur!

Retenez bien ceci!

C'est officiel! L'assurance-maladie entre en vigueur le 1er novembre 1970.

Si vous avez demandé votre carte mais que vous ne l'avez pas encore reçue, ne vous inquiétez pas! Vous la recevrez prochainement. Entre-temps, vous pouvez quand même bénéficier des services assurés par le régime.

Si vous n'avez pas encore demandé votre carte, vous êtes prié de vous conformer à la loi. L'inscription est obligatoire pour tous les résidents du Québec.

Faites tout de suite votre demande à l'aide du coupon ci-dessous et adressez-le à:

La Régie de l'assurance-maladie
du Québec
Centre d'inscription
Case postale 6600
Québec 2 (Québec)

Paiement des honoraires

Les services rendus par les médecins, les chirurgiens-dentistes et les optométristes sont assurés par le régime de l'assurance-maladie.

Selon la loi, tous les professionnels de la santé sont participants et engagés au régime pour une période de 90 jours après son entrée en vigueur, à moins qu'une entente n'intervienne entre-temps. Après cette période, ou après la signature d'une entente, la situation sera la suivante:

a. **Vous n'aurez rien à déboursier** si vous consultez un professionnel de la santé engagé. Ses honoraires lui seront payés directement par la Régie.

b. **Le coût des services assurés vous sera payé** par la Régie si vous avez recours aux services d'un professionnel de la santé **désengagé**.

c. **Vous paierez le coût des services assurés et ne serez pas remboursé** par la Régie si vous avez recours aux services d'un professionnel de la santé **non participant**. Ce dernier doit vous aviser de sa non-participation au régime. Un dépliant expliquant en détail ces dernières modalités sera disponible d'ici peu dans toutes les Caisses populaires de la province.

VEUILLEZ ME FAIRE PARVENIR
UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU
RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

EN LETTRES MOULÉES

1 NOM DE FAMILLE

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE
JOUR MOIS ANNÉE

2 ADRESSE

NO RUE APPARTEMENT

MUNICIPALITÉ ZONE POSTALE OU COMTE

Pour tout autre renseignement, écrire à l'adresse ci-dessus en mentionnant:
"Centre de renseignements"
ou composer: 529-6531 (Québec)
878-9261 (Montréal)

RÉGIE DE
L'ASSURANCE-MALADIE
DU QUÉBEC



arts

et

spectacles

Télévision

Le sigle c marque une émission en couleur

VENDREDI

Table of TV programs including CBFT 2, CBMT 6, CFTM 10, and CFCF 12 with their respective schedules.

Cinéma

En attendant "La hora de los hornos"

par Jean-Pierre Tadros

Il y a près de deux mois, alors que nous rendions compte du Festival du film de New York qui venait de prendre fin, nous avions vu la nécessité d'entreprendre une étude plus serrée sur la nature même du cinéma politique.

Car aujourd'hui, les films politiques aux accents par trop révolutionnaires n'ont plus droit de cité. "La hora de los hornos" est retiré de l'affiche, alors même que ce mélodrame politique qu'est "Z" prend une allure prophétique et révolutionnaire.

La question mérite d'autant plus d'être posée qu'on ne peut sûrement pas soupçonner le festival de New York, manifestation des plus bourgeoises, de vouloir favoriser l'implantation d'un cinéma subversif, alors même que plus de la moitié des films sélectionnés étaient à tendance politique.

Il y a deux mois, tout un chacun y serait allé de sa petite définition. Des cinéastes aussi engagés que Marin Karmitz, Bernardo Bertolucci, Maurice Haton nous donneront des réponses presque contradictoires.

Prévoyons l'exemple du Verdi. "La hora de los hornos", de l'avis de tous les critiques étrangers qui ont vu le film, c'est un chef-d'œuvre.

Sur le plan technique toutefois, on pourrait remarquer que l'équipe de Jean-Claude Germain approche d'un certain point critique: celui de la répétition. La "Mise à mort..." est certes encore une production originale.

De toute façon, les "Enfants de Chénier" de ne pas refléter l'image d'une collectivité n'est pas en soi un échec.

veloppé. On tisse comme on peut sa carapace protectrice devant une réalité qui nous échappe parce qu'on ne la comprend plus! Et l'on s'aperçoit brusquement que le film dit politique loin d'être spectacle comme un autre, entend nous remettre en question.

L'image perd ici son pouvoir de fascination, pour nous renvoyer à notre réalité. Alors que précisément le cinéma d'Hollywood, tout en se faisant le porte-parole d'une idéologie bien précise, se devait de désamorcer toute critique.

Cette désaffection de la réflexion critique étant acquise, il faut bien comprendre que le film dit politique soit devenu par la force des choses des plus suspects. Disons encore une fois, pour qu'il ne se glisse aucune ambiguïté dans notre propos, que cela est des plus regrettables, et pourrait être des plus dangereux si cette situation devait se prolonger.

La aussi on ne peut que souscrire à ce brusque retrait, mais non pas pour les raisons qui poussèrent (peut-être) les distributeurs qui arrivaient mal alors à cacher un certain mouvement de panique.

Ce que je comprends moins, par contre, c'est la décision qui vient de prendre le réseau anglais de Radio-Canada de suspendre la diffusion d'un film sur Lénine.

De toute façon, les "Enfants de Chénier" de ne pas refléter l'image d'une collectivité n'est pas en soi un échec.

comme par hasard, toujours profiter aux "bons" pour neutraliser les "méchants".

"JOE" Mais si le film dit politique semble, pour l'instant, mis en réserve, il ne faudrait pas en conclure qu'il a disparu de nos écrans.

Car "Joe" c'est la voix de la majorité silencieuse, mieux, c'est "la majorité silencieuse. C'est donc un film qui vient à son heure; et tout le monde s'y reconnaît.

Joe aura, depuis participé à la manifestation des ouvriers de la construction à New York, donnant ainsi une bonne leçon à ses étudiants éberlés, au langage si ordurier.

Et les clichés de son type, c'est que Joe n'y est pas un film sur Joe - le personnage - mais sur ses rapports avec un libéral. Et c'est là que tout se gâte, c'est-à-dire dès les premières images du film.

Je passe sur tous les détails de cette amitié, et les aventures qui s'en suivront. Je veux tout simplement dire qu'on est bien vite pris par le jeu de Peter Boyle qui devient, malgré toutes les implications de ses gestes, sympathique.

Il reste que "Joe" est un film à voir, ne serait-ce que parce qu'on y a droit à une interprétation magistrale. Et puis "Joe" malgré les réserves que je viens de faire, ne manque pas d'intérêt une fois qu'on est arrivé à prendre ses distances par rapport au film.

Il reste que "Joe" est un film à voir, ne serait-ce que parce qu'on y a droit à une interprétation magistrale. Et puis "Joe" malgré les réserves que je viens de faire, ne manque pas d'intérêt une fois qu'on est arrivé à prendre ses distances par rapport au film.

Il reste que "Joe" est un film à voir, ne serait-ce que parce qu'on y a droit à une interprétation magistrale. Et puis "Joe" malgré les réserves que je viens de faire, ne manque pas d'intérêt une fois qu'on est arrivé à prendre ses distances par rapport au film.

Horaires des théâtres

Table listing theater performances including Centaur Theatre, Comédie-Canadienne, Centre du Théâtre d'aujourd'hui, and Nouvelle Compagnie Théâtrale.

Horaires des cinémas

Table listing cinema showtimes for various theaters like Arlequin, Berri, Bliou, Canadien, Capitol, Champlain, Châteauc, Cinéma de Paris, etc.

Au TNM

Aurore et ses problèmes de succession

Entourée de bêtises blanches, de politiciens matraqueurs tout autant que matraqués, nimbée d'une auréole céleste et d'une simplicité plus que naïvement simpliste, Aurore, la Miss des Miss, est, depuis mercredi soir, définitivement mise à mort au Centre du Théâtre d'aujourd'hui.

Une de nos gloires nationales les plus connues (presque autant que Maria Chapdelaine d'après les derniers relevés) Aurore est la seule enfant-martyre que nous ayons jamais su nous payer. C'est précisément ce mythe de l'enfant-martyre, avec tout ce qu'il présuppose au niveau du contexte social et politique du Québec de l'entre-deux-guerres, que l'équipe de Jean-Claude Germain a voulu liquider de façon définitive.

Dans cette "Mise à mort de la Miss des Miss", Aurore n'est d'ailleurs pas la seule à succomber. C'est tout ce système politique qui y passe à travers ses représentants les plus représentatifs, les politiciens. On y parle entre autre de l'impact d'un certain Maurice sur la société québécoise et de sa succession troublée, tout autant que troublante. De tout un climat social que l'on se surprendra peut-être à reconnaître dans ses implications actuelles. Du Québec; avant, pendant, après. D'une fuite et d'une démission constante devant la réalité et, plus précisément encore, du passage

favori des Québécois, la "politicalité". Certains trouveront peut-être naïves et superficielles ces interrogations mais elles ont à tout le moins le mérite de se poser clairement comme telles. Ce n'est pas encore un théâtre véritablement politique, mais on ne peut certes reprocher aux "Enfants de Chénier" de ne pas refléter l'image d'une collectivité n'est pas en soi un échec.

Sur le plan technique toutefois, on pourrait remarquer que l'équipe de Jean-Claude Germain approche d'un certain point critique: celui de la répétition. La "Mise à mort..." est certes encore une production originale.

De toute façon, les "Enfants de Chénier" de ne pas refléter l'image d'une collectivité n'est pas en soi un échec.

Advertisement for 'la cerisaie' at Théâtre du Rideau Vert, featuring André Cailoux and Yvette Brind'Amour.

Advertisement for 'Broadway Tonight' revue musicale de Nick De Noia, featuring Nick Martin and son orchestre.

Advertisement for 'Rome, avant le Christ, après Fellini!' featuring Fellini Satyricon at Art Cinema 5025.

Advertisement for 'Acte du Coeur' featuring Genevieve Bujold and Donald Sutherland, presented by Théâtre du Rideau Vert.

Advertisement for 'Le vieil homme et l'enfant' featuring Claude Berri, presented by Cinéma de Paris.

Advertisement for 'Le Pistonne' featuring Georges Moustaki, presented by Cinéma de Paris.

Advertisement for 'Blue Bonnets' horse racing event, CE SOIR à 7h.45, LE DIMANCHE à 2h.00.

Advertisement for 'L'Amour Humain' film by Louise Jacques Marleau and Riberoles, presented at Cinéma Parisien.

Advertisement for 'NIGHT OF THE LIVING DEAD' presentation exclusive at Verdier.

Advertisement for 'Z' film by Costa Gavras, presented at Cinéma Z.

Advertisement for 'Fellini Satyricon' film by Federico Fellini, presented at Art Cinema 5025.

| Compte No Account No. | No Civique, Rue Civic No. Street | Ca- dastre Ca- dastal | Sub- division | Division d'enregistrement Registration division | Nom du propriétaire Name of proprietor | Montant réclamé Amount Claimed |
|--------------------------|--|--------------------------------------|----------------------------------|--|---|---|
| 260666 | 1840 Sherbrooke Ouest | 1663 | 29 | Quartier St-Antoine | Panamon Inc. | 2,336.45 |
| 260879 | 1520 Pine Ave Ouest | 1726 | PG-3 PG-4 | Quartier St-Antoine | Alain Duberger | 1,351.10 |
| 260934 | 1440 Redpath Crescent | 1755 | 79 | Quartier St-Antoine | Mme-Mrs. Max De Lacamp Ruze | 1,535.74 |
| 261013 | 1530 Mc Gregor | 1726 | PJ PT | Quartier Saint-Antoine | Tamarak Construction Inc. | 16,112.00 |
| 261032 | 1006 De la Mon- gne | P1542 P1541 | | Quartier Saint-Antoine | Mercury Realities Inc. | 5,600.00 |
| 261033 | 1012-14 De la Mon- gne | P1540 | | Quartier Saint-Antoine | Mercury Realities Inc. | 2,244.00 |
| 261087 | 3664 De la Monta- gne | 1755 | P24-1 | Quartier Saint-Antoine | Zeta Beta Tau Fraternity Inc. | 5,507.78 |
| 261181 | 1445 Crescent | 1703 | 80 | Quartier Saint-Antoine | Predrag Jankovic | 2,684.12 |
| 261524 | Nord De 1426 Guy | 1683 1682 | | Quartier Saint-Antoine | Joseph Pervin | 2,723.58 |
| 261614 | 1439 St. Mathieu | 1673 | 2 | Quartier Saint-Antoine | Albert Beausoleil et al | 1,407.03 |
| 261620 | 1117 St Mathieu 14-12 Oldfield av. | 1599 1599 1599 1599 1599 | 7 1 2 6 3 | Quartier Saint-Antoine | Jacques A. Corbeil | 1,199.95 |
| 261668 | 1446 St. Marc | 1654 | 74-P59 | Quartier Saint-Antoine | Immeubles Vanda Inc. | 1,094.10 |
| 261677 | 1236 St. Marc | 1628 1628 | PM PL | Quartier Saint-Antoine | Alain Duberger | 1,511.19 |
| 261738 | 2144 Tupper | 1642 | 4-1 | Quartier Saint-Antoine | Hyman Mendelson et al | 5,025.83 |
| 261800 | 1226-30 Du Fort | 1653 1653 | 2-H 3-1 | Quartier Saint-Antoine | Sogesim Inc. | 6,413.64 |
| 261846 | 1430 Chomedey | 1654 | P69 | Quartier Saint-Antoine | Mme-Mrs. Alexander Gravenor | 1,603.45 |
| 261993 | 2156 Lincoln ave | 1654 | 226 | Quartier Saint-Antoine | Gillmar Investment Corporation | 2,676.33 |
| 262120 | 3019 Chemin St. Sulpice | 1720 | 201 | Quartier Saint-Antoine | Antonino Santilli | 3,483.02 |
| 262145 | 1746 Cedar Ave | 1725 1725 | 23 P22 | Quartier Saint-Antoine | Tov Ber Investment Corp. | 2,267.08 |
| 262146 | 1748 Cedar Ave | 1725 | P22 | Quartier Saint-Antoine | Tov Ber Investment Corp. | 1,202.92 |
| 262273 | 1600-02 Selkirk Ave | 1715 | 2 | Quartier Saint-Antoine | James B. Smyth | 710.68 |
| 262342 | 3021 Ave Trafalgar | 167 166 | P32 P1 | Village incorporé de la Côte-des-Neiges | Mme-Mrs. Pierre E. M. Senart | 2,240.00 |
| 262417 | 3465 Ch. de la Côte- des-Neiges | 1726 1726 | Y-P7 Y-P8 | Quartier Saint-Antoine | Mme-Mrs. Sam Stein | 12,441.56 |
| 262483 | 6 Rockledge Court | 3 | 270 | Village incorporé de la Côte-des-Neiges | Mme-Mrs. Rufus P. Gilday | 278.45 |
| 280013 | 4315 Ave de l'Espa- nade | 490 491 N | 2 P2 N | Village incorporé de Saint-Jean-Baptiste | Mme-Mrs. Steven Sakellariopoulos | 813.89 |
| 280070 | 25 St-Urbain | 8 | 2 | Quartier Saint-Laurent | Louis Rochman et al | 229.93 |
| 280265 | Clark | P416 | | Village incorporé de Saint-Jean-Baptiste | Mme-Mrs. Louis Solomon | 434.00 |
| 280441 | 3847-45 boul. Saint-Laurent | P1027 | | Quartier Saint-Louis | Stanley Gross et al | 559.78 |
| 280443 | 3839-37 boul. St-Laurent | 1024 | | Quartier Saint-Louis | Stanley Gross et al | 290.96 |
| 280493 | 40 Boul. St-Laurent | 797 P797 | 6 | Quartier Saint-Louis | Abraham Schlager | 415.74 |
| 280493 | 70 Boul. St-Laurent | 797 | 5 | Quartier Saint-Louis | Abraham Schlager | 415.74 |
| 280494 | 20 Boul. St-Laurent | 797 | 4 | Quartier Saint-Louis | Abraham Schlager | 419.41 |
| 280494 | 40 Boul. St-Laurent | 797 | 3 | Quartier Saint-Louis | Abraham Schlager | 423.04 |
| 280494 | 60 Boul. St-Laurent | 797 | P2 | Quartier Saint-Louis | Abraham Schlager | 588.56 |
| 280495 | St-Dominique | 796 | 2 1 3 | Quartier Saint-Louis | Abraham Schlager | 455.13 |
| 280764 | 3557 Ave Coloniale | 883 | | Quartier Saint-Louis | Chamin Feldman et al | 160.00 |
| 280838 | 3690-90A De Bullion | P945 | | Quartier Saint-Louis | Jack Goldfarb et al | 160.00 |
| 281122 | 3756-58 Ave Laval | 906 | 38 | Quartier Saint-Louis | Marcel Benoit | 678.40 |
| 281168 | 3977 Ave Laval | 903 | 288 | Quartier Saint-Louis | Succ.-Estate Louis Auger | 429.12 |
| 281160 | 3969-67 Laval | 903 | 287-2 | Quartier Saint-Louis | Mme-Mrs. Pierre Rodrigue | 434.80 |
| 281211 | Ave Laval | 902 | 15 | Quartier Saint-Louis | Raymond Guimond | 262.40 |
| 281212 | Ave Laval | 902 | 14 | Quartier Saint-Louis | Raymond Guimond | 262.40 |
| 281214 | 3653-51 Ave Laval | 902 | 12 | Quartier Saint-Louis | Raymond Guimond | 745.00 |
| 281381 | 3906-08 Drolet | 903 | 153 | Quartier Saint-Louis | Succ.-Estate Louis Auger | 207.92 |
| 281479 | 3684-88 St-Denis | 902 | 121 | Quartier Saint-Louis | Mme-Mrs. Isie Gossack | 681.68 |
| 281538 | 187-185 Sher- brooke Est 3406-14 Ave Hôtel de Ville | 894 | P4 | Quartier Saint-Louis | Les Industries Duprex Inc. | 3,433.46 |
| 281574 | 100 Ave des Pins E | 943 | P10 11 12 | Quartier Saint-Louis | Théâtre de Quat sous de Montréal Inc. | 2,149.47 |
| 290130 | 3888-98 Berri | 1203 | P10 18 P17 | Quartier Saint-Jacques | Antonio Tozzi | 426.00 |
| 290391 | 3827-21 St André | 1207 | 114 115 | Quartier Saint-Jacques | Mme-Mrs. Lum Wong | 650.00 |
| 300345 | 2311-05 Hochelaga 2801-05 Fullum | 1358 | 183 | Quartier Sainte-Marie | Immeubles G & L Inc. | 2,606.63 |
| 300558 | 2262-72 D'Iberville | 171 | 48-3 46-3 47-2 | Village incorporé d'Hochelaga | Julien Julien | 707.04 |
| 300623 | 3425-19 D'Iberville | 148 | 2708 | Village incorporé d'Hochelaga | Pierre Venne | 1,097.81 |
| 300792 | 3459-63 Frontenac | 148 | 2841 | Village incorporé d'Hochelaga | Yvon Vincent | 256.55 |
| 301014 | 3445 ave Gascon | 148 | 2902 2903 | Village incorporé d'Hochelaga | Jacques Guérin | 1,727.12 |
| 301278 | 3565 Hogan | 148 | 2572 | Village incorporé d'Hochelaga | Mme-Mrs. Henry Weitzman | 1,024.00 |
| 301284 | 2531-29 Hogan | 148 | 2566 P2505 | Village incorporé d'Hochelaga | Omer Poirier et al | 635.00 |
| 301419 | 2611 Montgomery | 148 | 2518 P2517 | Village incorporé d'Hochelaga | Antonio Tozzi | 866.00 |
| 301420 | 2605 Montgomery | 148 | P2517 P2516 | Village incorporé d'Hochelaga | Antonio Tozzi | 866.00 |
| 301421 | 2596 Montgomery | 148 | P2516 P2515 | Village incorporé d'Hochelaga | Antonio Tozzi | 882.00 |
| 301706 | 2181-71 Florian | 148 | 2030 | Village incorporé d'Hochelaga | Armand St-Amour | 571.36 |
| 301707 | 2169-59 Florian | 148 | 2029 | Village incorporé d'Hochelaga | Onil Bérubé | 539.36 |
| 301708 | 2187-49 Florian | 148 | 2028 | Village incorporé d'Hochelaga | Landry Inc. | 731.36 |
| 302193 | 2552 Rachel est | 148 | 2859-1 2860-1 | Village incorporé d'Hochelaga | Gaston Noël et al | 4,778.06 |
| 811118 | 2430-38 Aylwin | 29 | 801 | Village incorporé d'Hochelaga | Jean-Paul St-Onge et al | 340.00 |
| 811289 | 2196-68 Joliette | 20 | 1042 | Village incorporé d'Hochelaga | Mme-Mrs. J. Arthur Maltais | 232.36 |
| 811417 | 2325 Joliette | 23 | 265 | Village incorporé d'Hochelaga | Antonio Tozzi | 1,672.40 |
| 811525 | 60 Lot de Chambly | 23 | P876 | Village incorporé d'Hochelaga | Roger P. Boucley | 67.20 |
| 811751 | 2046-54 ave Valois | 22 | 332 | Village incorporé d'Hochelaga | Mme-Mrs. A. Roger Marchand | 560.00 |
| 811776 | 2567-65 Valois | 22 | P668 P680-3 P667 P680-2 | Village incorporé d'Hochelaga | Gaston Ouellette | 90.73 |
| 812120 | 2165-59 ave Bour- bonnière | 18 | 498-1 497-2 | Village incorporé d'Hochelaga | Synep Inc. | 578.86 |
| 812121 | 2157-51 ave Bour- bonnière | 18 | 497-1 496-2 | Village incorporé d'Hochelaga | Synep Inc. | 578.86 |
| 812122 | 2149-43 ave Bour- bonnière | 18 | 495-2 496-1 | Village incorporé d'Hochelaga | Synep Inc. | 565.66 |
| 812123 | 2141-35 ave Bour- bonnière | 18 | 495-1 | Village incorporé d'Hochelaga | Synep Inc. | 578.86 |
| 812541 | 3635 Hochelaga 2500-02 de Chambly | 23 | 301 P300 | Village incorporé d'Hochelaga | Charles Rajotte | 1,936.00 |

| Compte No Account No. | No Civique, Rue Civic No. Street | Ca- dastre Ca- dastal | Sub- division | Division d'enregistrement Registration division | Nom du propriétaire Name of proprietor | Montant réclamé Amount Claimed |
|--------------------------|---|--------------------------------|---|--|--|---|
| 330070 | 3131-49 Notre- Dame Est | P75 P76 P74 | P473 | Village incorporé d'Hochelaga | Les Entreprises Préfontaine Inc. | 119.24 |
| 320152 | 1876-80 Préfontaine | 76 | 125 | Village incorporé d'Hochelaga | Mme-Mrs. Léo Quesnel | 184.32 |
| 320167 | 1463 Préfontaine | 76 | 19 P18 P15 20 | Village incorporé d'Hochelaga | Ebénisterie Boulevard Inc. | 1,914.00 |
| 320407 | 557-53 Davidson | 31 | 168 | Village incorporé d'Hochelaga | Mme-Mrs. Louis René Parent | 335.26 |
| 320446 | 1647-39 Cuvillier | 29 | 251-1 252-2-1 251-2-2 | Village incorporé d'Hochelaga | Albany Legris | 439.55 |
| 320591 | 1509-05 ave Bour- bonnière | 18 | 172 | Village incorporé d'Hochelaga | François Zappa | 534.40 |
| 320978 | 3249-51 Ste- Catherine Est | 49 | P37 38 | Village incorporé d'Hochelaga | Claude Thibault et al | 992.99 |
| 321013 | 3651-01 Ste- Catherine Est 1401-11 De Chambly | 23 23 | 421 420 | Village incorporé d'Hochelaga | Nat Weisbord et al | 680.45 |
| 321335 | 3450-3610 Ontario Est 1836 Cuvillier | 29 | 1381 1382 | Village incorporé d'Hochelaga | Julius Sternthal et al | 11,575.73 |
| 330106 | 2581-85 ave d'Orléans | 18 | 788 | Village incorporé d'Hochelaga | Mme-Mrs. Yvette Désilets et al | 218.40 |
| 330597 | 1472-78 boul. Pie IX | 14 | 1204 | Village incorporé d'Hochelaga | Gérard Flamand | 694.81 |
| 330973 | 2732 boul. Pie IX | 14 | 768 | Village incorporé d'Hochelaga | Richard Sawh et al | 4,766.74 |
| 330995 | 4360 boul. Pie LX | 14 | P832H-9 852-25 852-F27 852-26 P832H- 10 | Village incorporé d'Hochelaga | Yvon Lepage | 1,031.72 |
| 331430 | 2130-32 ave Létourneux | 8 | 400 | Village incorporé d'Hochelaga | Arthur Côté et al | 236.80 |
| 332388 | 2642-46 Leclair | 2 | 335 | Village incorporé d'Hochelaga | Charles Yvon Tremblay et al | 511.05 |
| 333517 | 253921 Rouen | 213 | 2 | Village incorporé d'Hochelaga | Joseph Albert Marcotte | 1,258.80 |
| 333633 | 4585 Ontario Est 2014 Aird | 3 | 296 207 208 209 210 211 212 213 214 216 P215 P232-1 233 | Village incorporé d'Hochelaga | Aird Realty and Investment Co. Ltd. | 13,010.33 |
| 333694 | 4750 Ontario Est | 2 | 1246 1247 | Village incorporé d'Hochelaga | La Coopérative d'Épargne de Montréal Ltée | 4,762.51 |
| 351320 | Boul. de l'Assomp- tion | P15 | | Paroisse de la Longue-Pointe | Lomax Company Limited | 19,891.46 |
| 351591 | 6760 Lemay | 17 | 521 620-2 | Paroisse de la Longue-Pointe | Roger Berthiaume | 726.94 |
| 353556 | 2610-14 Lacordaire 5786 Desaulniers | 21 21 | 375 376 | Paroisse de la Longue-Pointe | Oscar St-Jean et al | 343.27 |
| 354624 | 2251-79 Louis Veillot | 21 | 132 | Paroisse de la Longue-Pointe | Mlle-Mis Mariette Drolet | 80.79 |
| 354655 | 901 ave Rougemont | 26 | 299 | Paroisse de la Longue-Pointe | Pervese Construction Ltd. | 1,973.53 |
| 354693 | 800 Bossuet | 26 | 301 | Paroisse de la Longue-Pointe | Pervese Construction Ltd. | 1,637.63 |
| 354693 | 810 Bossuet | 26 | 300 | Paroisse de la Longue-Pointe | Pervese Construction Ltd. | 350.85 |
| 355012 | 5859-55 Bossuet | 29 29 | 1118 1119-1 | Paroisse de la Longue-Pointe | André Laganère | 1,146.92 |
| 356020 | 696-700 Duquesne | 29 | 69 | Paroisse de la Longue-Pointe | Mme-Mrs. Arthur Piché | 465.65 |
| 357380 | 2815-17 Henri de Salabère | 35 | 272 | Paroisse de la Longue-Pointe | Bertrand Lepage | 968.47 |
| 357386 | 3127-31 Henri de Salabère | 35 35 | 346-2 347-1 | Paroisse de la Longue-Pointe | Léo Perrault | 1,091.50 |
| 357386 | 3155-59 Henri de Salabère | 35 35 | 343-2 344-1 | Paroisse de la Longue-Pointe | Franco Cigana Incorporée | 1,043.90 |
| 357681 | 5827-25 ave de Carignan | 38 | 302 | Paroisse de la Longue-Pointe | Édouard Brault | 926.55 |
| 357896 | 5100-02 De Repen- tigny | 38 | 206 | Paroisse de la Longue-Pointe | Gaston Beaudet | 763.48 |
| 357940 | 5840-42 ave de Repentigny | 38 | 437 | Paroisse de la Longue-Pointe | Joseph Lavallée | 438.65 |
| 364176 | 1725-21 Curatteau | 389 | 129 130 | Paroisse de la Longue-Pointe | Guy Côté | 940.58 |
| 364322 | 2190 Lepailleur | 390 | 606-2 607-1 | Paroisse de la Longue-Pointe | Reynold L. M. Clarke et al | 586.70 |
| 366813 | 2944-46 St-Émile | 396 | 679 | Paroisse de la Longue-Pointe | Télesphore Marcell | 130.47 |
| 367549 | 2290-90B St-Donat | 396 | 153 | Paroisse de la Longue-Pointe | Maurice Goulet et al | 729.46 |
| 370058 | 2218-20 ave Lebrun | 397 | 324 325 | Paroisse de la Longue-Pointe | Mme-Mrs. Louis R. Parent | 346.76 |
| 370178 | 5261-59 ave Lebrun | 397 | 1162A 1161 | Paroisse de la Longue-Pointe | Mme-Mrs. Louis René Parent | 350.53 |
| 370866 | Pierre Tétréault | 399 | 1086 | Paroisse de la Longue-Pointe | Robert Emmett Reardon | 78.39 |
| 373486 | 5080-82 Desmar- teau | 403 | 884 | Paroisse de la Longue-Pointe | J. Gilles Denis | 769.05 |
| 373860 | 3010-12 Paul Pau | 404 | 604-2 603-2 | Paroisse de la Longue-Pointe | Jean-Paul Boucher et al | 779.97 |
| 374270 | Paul Pau | 404 | P1338 | Paroisse de la Longue-Pointe | André Tessier | 69.90 |
| 375015 | Aubry | 405 | P228 | Paroisse de la Longue-Pointe | Top Realty Inc. | 523.54 |
| 375016 | Aubry | 405 | P227 | Paroisse de la Longue-Pointe | Top Realty Inc. | 198.20 |
| 375017 | Aubry | 405 | P226 | Paroisse de la Longue-Pointe | Top Realty Inc. | 196.04 |
| 375018 | Aubry | 405 | P225 | Paroisse de la Longue-Pointe | Top Realty Inc. | 193.89 |
| 375019 | Aubry | 405 | P224 | Paroisse de la Longue-Pointe | Top Realty Inc. | 193.54 |
| 375020 | Aubry | 405 | P223 | Paroisse de la Longue-Pointe | Top Realty Inc. | 191.34 |
| 375021 | Aubry | 405 | P222 | Paroisse de la Longue-Pointe | Top Realty Inc. | 189.14 |
| 375022 | Aubry | 405 | P221 | Paroisse de la Longue-Pointe | Top Realty Inc. | 186.94 |
| 3 | | | | | | |

| Compte No Account No. | No Civique, Rue Civic No. Street | Ca- dastre Ca- dastal | Sub- division | Division d'enregistrement Registration division | Nom du propriétaire Name of proprietor | Montant réclamé Amount Claimed |
|--------------------------|--|--|----------------------------------|--|---|---|
| 383034 | 9647-45 Ave Souigny | 409 | 101 | Paroisse de la Longue-Pointe | Michel Benedetto | 655.23 |
| 383065 | 9303 Ave Souigny | 406 | 84 | Paroisse de la Longue-Pointe | Gilles Beaudet | 386.15 |
| 384026 | 9452-54 Hochelaga | 407 407 | P233 P234 | Paroisse de la Longue-Pointe | Fernand Chaput | 618.66 |
| 385368 | 9700-02 Boyce | 409 409 | 212-1 211-2 | Paroisse de la Longue-Pointe | Marcel Gaudreau | 706.13 |
| 385901 | 6245-47 Dugas | 35 | 228 | Paroisse de la Longue-Pointe | Paul Martel | 947.59 |
| 386087 | 9700-02 Ste Claire | 409 409 | 274 275-1 | Paroisse de la Longue-Pointe | Léopold Perrault | 714.50 |
| 386088 | 9710-12 Ste-Claire | 409 409 | 275-2 276-1 | Paroisse de la Longue-Pointe | Léopold Perrault | 717.23 |
| 386090 | 9720-22 Ste Claire | 409 409 | 276-2 277 | Paroisse de la Longue-Pointe | Léopold Perrault | 772.49 |
| 387448 | 50 Lot Chauveau | P20 P15 | | Paroisse de la Longue-Pointe | Lomax Company Limited | 2,919.52 |
| 388120 | 8081 Lenev | 395 395 | 88-1 89-2 | Paroisse de la Longue-Pointe | Ronald Labranche | 500.48 |
| 390010 | 50 Sherbrooke Est | P15 P20 | | Paroisse de la Longue-Pointe | Lomax Company Limited | 19,283.49 |
| 392478 | 5957-55 Gérin Lajoie | 28 | 701 702-1 P702-2 | Paroisse de la Longue-Pointe | Claude Decarufel | 1,046.44 |
| 393109 | 5989-85 boul. Rose- mont | 29 | 1236-2 1237-1 | Paroisse de la Longue-Pointe | Mme-Mrs. René Beaudette | 1,307.19 |
| 393667 | 6437-35 Alexis Cont- tant | 38 | 601 | Paroisse de la Longue-Pointe | Marcel Gauvreau | 877.72 |
| 394065 | 6540-42 ave Guil- laume Couture | 40 | 556 | Paroisse de la Longue-Pointe | Jean-Claude Dubé | 155.89 |
| 396719 | 70 8940-44 De Grosbois | 401 | 521-5 | Paroisse de la Longue-Pointe | Jacques Gaudreault | 234.25 |
| 398363 | De Normandie | 398 | 736 | Paroisse de la Longue-Pointe | Marcel Sylvestre | 197.89 |
| 398970 | 6529-27 Louis Dupire | 40 | 667 | Paroisse de la Longue-Pointe | Mme-Mrs. L. J. Papineau | 301.96 |
| 400168 | 1496-1500 Gladstone | 3472 | | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Victor Provost et al | 399.65 |
| 411333 | 50 6699-95 boul. Monk | 3912 | 656 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Sender Gandell | 1,350.29 |
| 412021 | 6130 D'Aragon | 3617 | 544 P543 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Francesco P. Rizzo | 316.19 |
| 412120 | 7188-90 D'Aragon | 3617 | 50-1 49 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Paul Emile Carrière | 864.70 |
| 412757 | 70 5926-28 Mazarin | 3616 | 553 95 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Georges Emile Laroque | 327.65 |
| 413420 | 6680-82 Lamont Ave | 3608 | 262 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Frank Aiello et al | 832.58 |
| 413520 | 6640-44 Ave De Monts | 3608 | 90 89-2 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Ermelindo Orsini | 530.00 |
| 413562 | Ave Irwin | 3608 | 71 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Bernard Smith et al | 123.20 |
| 413563 | Ave Irwin | 3608 | 70 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Bernard Smith et al | 123.20 |
| 413564 | Ave Irwin | 3608 | 69 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Bernard Smith et al | 123.20 |
| 413565 | Ave Irwin | 3608 | 68 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Bernard Smith et al | 123.20 |
| 413566 | Ave Irwin | 3608 | 67 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Bernard Smith et al | 123.20 |
| 413567 | Ave Irwin | 3608 | 66 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Bernard Smith et al | 123.20 |
| 420511 | 374-76 Ste- Marguerite | P1789 | | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Jean-Guy Dubois | 518.40 |
| 420512 | 50 Ste-Marguerite | P1744 P1745 P1746 | | Municipalité de la paroisse de Montréal | Maurice Ferreault | 972.80 |
| 420515 | Ste-Marguerite | 1583 | | Municipalité de la paroisse de Montréal | Ignace Aumont | 124.80 |
| 420516 | Ste-Marguerite | 1584 | | Municipalité de la paroisse de Montréal | Ignace Aumont | 200.00 |
| 420738 | 50 559-557 Delnelle | 1705 | 127 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Laganière Investment Corporation | 237.60 |
| 421492 | 4351-83A Ste- Jacques Ouest 709-05 Lucasse 702 Ste-Marguerite | 1582 1582 1582 1582 1585 1585 1585 | P1 2 3 4 1 2 3 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Ignace Aumont | 3,206.80 |
| 421672 | 5043-45 Notre- Dame Ouest | 1703 | 133 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Raymond Dupuis | 221.25 |
| 421780 | 5076-60 Notre- Dame Ouest | 1703 | 146 145 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Richard Nantel | 499.30 |
| 421810 | 4284-70 Notre- Dame Ouest | P1810 1809 | | Municipalité de la paroisse de Montréal | Léo Rondeau et al | 2,284.83 |
| 431501 | 5615-17 Clanranald Ave | 65 | P310 309 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Joseph H. Dufour | 626.00 |
| 431805 | 4664-62 Earncliffe | 64 | 69 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Derek M. Remsen | 644.93 |
| 433635 | 6220-30 boul. Decarie | 51 51 51 | P224 P226 P225 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Association of Jewish War Veterans of Canada | 1,703.27 |
| 434278 | 4098-96 Ave Girouard | 176A 176A | P10 P9 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Jean-Paul Lalonde | 795.46 |
| 434513 | 2131-33 Old Orchard Ave | 177 | 170 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Jack Sadovnick | 656.00 |
| 434514 | 2135-37 Old Orchard Ave | 177 | 180 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Jack Sadovnick | 608.00 |
| 440083 | 4003 Harvard ave. | 175 | 578-3 579-1 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Grattan Kiely | 222.26 |
| 440187 | 4533-35 Harvard ave. | 175 | 684-1 683-2 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Hervé Lippe Durand | 678.40 |
| 440387 | 3835 Wilson ave. | 175 | 425-4 425-5 426-1 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Rafael Rubio | 576.00 |
| 440828 | 4515-17 Melrose ave. | 174 | 309-2 310-2 310-3 310-1 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Stuart S. Parsons | 736.00 |
| 441002 | 3468 ave. Melrose | 174 | 12 11 P13 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Raymond A. Davies | 286.81 |
| 441123 | 2273-75 Regent ave. | 171 174 | 142 420 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Michel O. Slobodecky | 505.60 |
| 441820 | 4231 Hampton ave. | 169 | 975 976 | Municipalité de la paroisse de Montréal | D. Norman Burke | 572.35 |
| 442050 | 4350 Hampton ave. | 169 | 393 392 363 364 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Frank J. Donnelly | 1,094.49 |
| 442583 | 3466 Hingston ave. | 165 | P264 326 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Thomas V. Burke | 710.25 |
| 443140 | 2361-03 Grand Boulevard | 163 | 264 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Dominico Ferruccio | 675.20 |
| 443306 | 4082 Grand Boulevard | 163 | 50-2 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mlle-Miss Kathleen H. Lawrence | 363.60 |
| 443417 | 2324 Grand Boulevard | 163 | 27 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Debrucker Investment Corp. | 413.48 |
| 445804 | 70 Park Row East | 152 | P609 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Ogden T. Davis | 128.00 |
| 450115 | 50 5042-40 King Edward ave. | 151 | P430 P431 | Municipalité de la paroisse de Montréal | André S. Sterner | 979.12 |
| 450306 | 50 4640 Rosedale ave. | 151 | P314 P313 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Robert Farray | 87.25 |
| 451992 | 5030 O Bryan | 143 | 72 73 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Richard Nantel | 630.90 |
| 453324 | 80 2000-02 Connaught ave. | 141 | 410-4 780 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Lippe Durand | 921.42 |
| 453350 | 50 5780-5800 Ste- Jacques Ouest | P172 172 P172 | 1 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mlle-Miss. Patricia M. Roberts | 2,350.40 |
| 453352 | 40 St-Jacques Ouest | P170 P160 | | Municipalité de la paroisse de Montréal | Benaby Realities Ltd. | 3,974.00 |
| 453352 | 45 St-Jacques Ouest | 166 | 3 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Benaby Realities Ltd. | 2,693.00 |

| Compte No Account No. | No Civique, Rue Civic No. Street | Ca- dastre Ca- dastal | Sub- division | Division d'enregistrement Registration division | Nom du propriétaire Name of proprietor | Montant réclamé Amount Claimed |
|--|--|--------------------------------|---|--|---|---|
| 453352 | 60 6180 St-Jacques Ouest | 166 | 1 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Benaby Realities Ltd. | 2,979.60 |
| 453759 | 3310 Sherbrooke ouest | 162 | P428 P427 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Montrose Builders Limited | 5,968.90 |
| 453917 | 3659 Sherbrooke West | 152 | 254 P253 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Josef Silberstein | 1,419.43 |
| 454582 | 90 9420 Somerled ave. | 154 | 739 740 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Montrose Holdings Limited | 6,634.60 |
| 455055 | Ch. De La Côte St-Luc | 142 | P28 P36 P38 39 41 P34 P33 P32 P31 P30 P29 P27 P37 40 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Benby Development Corporation | 1,171.32 |
| 455202 | 50 5590-92 Snowdon | 67 | 2-15 | Municipalité de la paroisse de Montréal | Mme-Mrs. Sydney Maron | 898.00 |
| 470859 | 7715 Mountain Sights ave. 5185-95 Paré | 98 | P380 P382 P381 | Village incorporé de la Côte-des-Neiges | Walter Abersold et al | 5,704.27 |
| 471601 | 5055 Buchan 5050 Paré | 99-G | 5 | Village incorporé de la Côte-des-Neiges | Louis Abrams et al | 9,054.75 |
| 473801 | 4775 Vézina 0841-75 Victoria | 112 | 35-2 | Village incorporé de la Côte-des-Neiges | Mme-Mrs. Abraham Simon | 3,294.74 |
| 473802 | 4765 Vézina | 112 | 35-1 | Village incorporé de la Côte-des-Neiges | Mme-Mrs. Abraham Simon | 6,390.00 |
| 474201 | 4785 Bouchette | 114 | 78 | Village incorporé de la Côte-des-Neiges | Abraham Simon | 6,291.89 |
| 480332 | 4250-62 Carlton Ave | 117 | S-1 5-23 | Village incorporé de la Côte-des-Neiges | Harold Besser | 713.90 |
| 480334 | 4350-62 Carlton Ave | 117 | S-3 | Village incorporé de la Côte-des-Neiges | Harold Besser | 1,190.90 |
| 480762 | 3143-45 Van Horne Ave | 63 | P104-2 P104 P1050-1 | Village incorporé de la Côte-des-Neiges | André Lemire | 772.66 |
| 481388 | 3051-49 Brighton Ave | 51 | P237 | Village incorporé de la Côte-des-Neiges | Mme-Mrs. Gaston Poirier | 1,163.60 |
| 490864 | 5168-80 Ch. de la Côte-des-Neiges | P142 P142 | P1 | Village incorporé de la Côte-des-Neiges | Moses Stern | 2,689.48 |
| 490898 | 5920-50 Ch. de la Côte-des-Neiges | 119 120 | 1 20 | Village incorporé de la Côte-des-Neiges | Lechter Bros Inc. | 23,984.00 |
| 490899 | Ch. de la Côte- des-Neiges | 118 | 385-1 | Village incorporé de la Côte-des-Neiges | Lechter Bros Inc. | 1,742.40 |
| 491901 | 5623-21 Wilderton Ave | 39 | 32-1 | Village incorporé de la Côte-des-Neiges | Mme-Mrs. Aleksander Wolosianski | 149.32 |
| 500186 | Nord de 4314 Coloniale | 265 | 1 | Village incorporé de Saint-Jean-Baptiste | Gérard Bélanger | 403.54 |
| 500295 | 4310-34 De Bullion | 171 P172 P172 P180 | | Village incorporé de Saint-Jean-Baptiste | Benny Zukierman | 328.11 |
| 500478 | 4147-45 Ave de l'Hôtel-de-Ville | 15 | P1272 P1271 | Village incorporé de Saint-Jean-Baptiste | Elie Bergeron | 274.00 |
| 500670 | 1400-02 Ave Henri- Julien | 15 | 1074 | Village incorporé de Saint-Jean-Baptiste | Elie Bergeron | 222.80 |
| 500764 | 4130-32 Drolet | 15 | P835 | Village incorporé de Saint-Jean-Baptiste | Bertrand Loisel | 222.20 |
| 500926 | 4450-54 St-Denis | 15 | 057 058 | Village incorporé de Saint-Jean-Baptiste | Drummond Phono Limitée | 298.10 |
| 501003 | 4082-86 Rivard | 15 | 153 | Village incorporé de Saint-Jean-Baptiste | Rosenberg Holdings Ltd. | 519.80 |
| 501020 | 4164 Rivard | 15 | 135 | Village incorporé de Saint-Jean-Baptiste | L. L. Enterprises Ltd. et al | 300.00 |
| 501142 | 4050-52 Berri | 15 | 118 | Village incorporé de Saint-Jean-Baptiste | André Tessier | 430.20 |
| 501299 | 4068-72 St-Hubert | 12 | 151 | Village incorporé de Saint-Jean-Baptiste | Richard Bano | 800.22 |
| 501734 | Lot Ave Christophe- Colomb | 8 | 125 | Village incorporé de Saint-Jean-Baptiste | Orly Construction Inc. | 443.74 |
| 502166 | 323-827 Marie- Anne E. | 12 | 32 | Village incorporé de Saint-Jean-Baptiste | René Avon | 596.86 |
| 520007 | 27-37 Ch. de la Côte Ste-Catherine | 13 13 P13 | P2-1 3-1 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Tennex Inc. | 2,499.37 |
| 520322 | 50 1805-11 Ave de l'Esplanade | 14 | P259 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Eli Mandelbaum et al | 200.40 |
| 520398 | 4817-21 St-Urbain | 11 | P89 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Yves St-Amand | 470.40 |
| 520710 | 4550-44 De Bullion | 137 | 103 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Mme-Mrs. Wlodimir Bartosewicz | 307.12 |
| 520865 | 20 4532-28 Ave Henri Julien | P158 | | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Louis George | 361.60 |
| Ligne homologuée avec toutes les servitudes actives et passives y attachées. | | | | | | |
| 521034 | 271-69 Ave Mont- Royal Est | 159 | 5 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Cherrier Holding Co. Ltd. | 1,144.00 |
| Ligne homologuée avec toutes les servitudes actives et passives y attachées. | | | | | | |
| 521171 | 88 boul. St-Joseph Ouest | 11 | 127-2 130-1 128-1 129-1 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Rodrigue Théoret | 760.63 |
| 521224 | 245-41 boul. St-Joseph E. | 138 | 3 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Marcel Marc et al | 808.71 |
| 521271 | 367-71 boul. St-Joseph O. | 12 | 2-10 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Rhéal Clouette. | 946.00 |
| 530728 | 5149-41-5133 St- Hubert | 326 326 326 | 45 44 P46 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Philippe Arthur Blair | 4,984.54 |
| 531048 | 50 5021-19 De Mentana | 328 | P290 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Roland Periard | 249.60 |
| 531070 | 4584 Boyer | 328 | 462-2 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Mme-Mrs. Paul Lefebvre | 576.00 |
| 531369 | 4540 Brébeuf | 329 329 | 133-2 134 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Roger Boucley | 3,222.80 |
| 531398 | 4774-76 Brébeuf | 329 | 104 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Gérard Contant | 486.40 |
| 531674 | 4601-4597 Chambord | 330 | 56 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Mlle-Miss. Lucette Plouffe | 310.40 |
| 531740 | 5178 de Lanaudière | 331 | P206 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | S V P Enterprises Inc. | 234.40 |
| 540136 | 4540 Garnier | 339 | 45 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | La Maison du Peuple de Montréal Inc. | 318.13 |
| 540483 | 5069-05 Fabre | 339 | 704 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Mme-Mrs. Hervé Bessette | 534.40 |
| 541005 | 5401 ave Papineau | P159- B | | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Lepreh Inc. | 3,013.87 |
| 541016 | 5529 ave Papineau | 159-E | P6 P7 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | André Perrault | 1,096.58 |
| 541016 | 50 5531 ave Papineau | 159-E | P7 P8 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | André Perrault | 953.60 |
| 542224 | 50 4820 Messier | 12 | 548-2 549-2 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation</ | | |

| Compte No. Account No. | No Civique, Rue Civic No. Street | Cadastre Cadastal | Sub-division | Division d'enregistrement Registration division | Nom du propriétaire Name of proprietor | Montant réclamé Amount Claimed |
|------------------------|--|-------------------|--|---|---|--------------------------------|
| 561590 | 5558-50 boul. St-Laurent 7-9 St-Viateur O. | 11 | P270 P269 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Antonio Sicuro | 2,204.16 |
| 561642 | 5178-74 boul. St-Laurent | 11 | P213 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Swani Vishnudevanda | 479.00 |
| 561681 | 5329-33 boul. St-Laurent | 10 | 101 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Edouard Brault | 734.79 |
| 561877 | 5345 Ave Casgrain | 10 | 273-A | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Mme-Mrs. Jean Duby | 2,280.00 |
| 561940 | 5190-5200 ave Henri-Julien | 174 | P44 39 40 41 42 43 37 38 35 30 33 34 31 32 P29 P30 P50 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Alex Kay Realities Inc. | 22,832.00 |
| 561971 | 113-17 Ave Laurier Ouest | 11 | 176 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Succ.-Estate Ben Isenberg | 682.17 |
| 562016 | 162-50 Fairmount Av. O. 5193-95 Av. de l'Esplanade | 15 | P136 P137 P135 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | David Tennehaus | 1,071.94 |
| 562022 | 124-120 Fairmount Av. W. | 11 | P572 P572 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Vincenzo Portaro | 165.48 |
| 562135 | 1 Van Horne Ave | 11 | 1890 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Benaby Realities Ltd. | 29,973.20 |
| 562342 | Birnam | 633 | 196 | Paroisse de Saint-Laurent | Mlle-Miss. M. Louise Missette et al | 259.53 |
| 561254 | 7785-87 Wiseman Ave | 386 | 356 | Paroisse de Saint-Laurent | Léopold Perrault | 640.00 |
| 561254 | 7789-91 Wiseman Ave | 386 | 357 | Paroisse de Saint-Laurent | Léopold Perrault | 640.00 |
| 561900 | 7055 Ave Champagnieur | 337 | 309 210 | Paroisse de Saint-Laurent | Léopold Perrault | 944.00 |
| 562326 | 7715 Bloomfield Ave | 337 | 306-2 305 | Paroisse de Saint-Laurent | Michael Laskaris | 1,205.98 |
| 562358 | 8035 Bloomfield Ave | 337 | 1015 | Paroisse de Saint-Laurent | Maurice Tranchemontagne | 1,015.30 |
| 563374 | 7886 Durocher | 638 | P884 | Paroisse de Saint-Laurent | Mme-Mrs. Frederick Batten | 369.74 |
| 563589 | 8027 Durocher | 638 | 925 | Paroisse de Saint-Laurent | William B. Jackson | 320.50 |
| 563633 | 9900-50 Hutchison | 641 | 3-170 | Paroisse de Saint-Laurent | Bydand Estate Ltd. | 1,029.60 |
| 564186 | 6595 St-Urbain | 11 | 1085 P1086 P1086 1087 | Village incorporé de la Côte St-Louis | Windsor Realty Co. Inc. | 4,781.28 |
| 564230 | 7085-91 St-Urbain | 11 | 1490 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Franco Marinelli et al | 317.00 |
| 564464 | 7010-12 boul. St-Laurent 1 Mozart Ouest | 11 | P1377 P1370 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Joli Holding Corp. | 9,212.24 |
| 564503 | 6568 boul. St-Laurent | 11 | P1170 P1109 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Rosario St-Germain | 1,458.43 |
| 564505 | 6502-58 boul. St-Laurent | 11 | P1109 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Rosario St-Germain | 346.75 |
| 564506 | 6536-34 boul. St-Laurent | 11 | P1107 | Village incorporé de la Côte St-Louis | Rosario St-Germain | 358.42 |
| 564511 | 6524-20 boul. St-Laurent | 11 | P1106 | Village incorporé de la Côte St-Louis | Rosario St-Germain | 199.08 |
| 564723 | 6435-37 St-Dominique | 10 | 838-1 | Village incorporé de la Côte St-Louis | Cherrier Holding Co. Ltd. | 409.20 |
| 564848 | 6380 Ave Casgrain | 10 | 2146 P2147 P2147 2148 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Alberto Iaboni et al | 3,168.60 |
| 565237 | 6739-49 Alma | 10 | P1701 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Mlle-Miss Antonietta Zappavigna En Propre | 633.60 |
| 565429 | 35-25 Beaubien Est | 10 | P1211 1210 1209 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Antonio Bordonaro et al | 4,910.00 |
| 565625 | 80-82 Mozart Est | 10 | 1140-4 1139-4 | Village incorporé de la Côte St-Louis | Léopold Perrault | 778.11 |
| 565628 | 152-56 Ave Mozart E. 6991-95 Ave Casgrain | 10 | P1127 1126 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Louis Leblanc | 6,157.13 |
| 565702 | 170-172 Jean-Talon Est | 10 | 2022 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Mlle-Miss Georgia Florakas | 1,939.20 |
| 565724 | 1090 Ave Beaumont | P633 | | Paroisse de Saint-Laurent | Léopold Perrault | 836.00 |
| 565725 | Ave Beaumont | P633 | | Paroisse de Saint-Laurent | Léopold Perrault | 1,827.00 |
| 565865 | 1008A-06 Jean-Talon O. | 633 | P58 | Paroisse de Saint-Laurent | Snow Queen Realty Inc. | 1,546.66 |
| 565867 | 930 Jean-Talon Ouest | 634 | P780 P779 87 86 | Paroisse de Saint-Laurent | Harry S. Gold | 6,732.29 |
| 565974 | Jean-Talon Ouest | 636 | 161 | Paroisse de Saint-Laurent | Aeneid Holdings Ltd. | 697.40 |
| 565975 | 835-855 Jean-Talon Ouest | 636 | 159 160 | Paroisse de Saint-Laurent | Aeneid Holdings Ltd. | 8,216.80 |
| 566110 | 451-83 St-Roch | 638 | 702 | Paroisse de Saint-Laurent | Dionisios Kagouras et al | 604.04 |
| 610004 | 6955-61 Ave Henri-Julien | 8 | 88-1 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Pietro Pucella | 1,280.40 |
| 610084 | 6836-31 Drolet | 8 | P193 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Frank Paris et al | 510.80 |
| 610085 | 6829-27 Drolet | 8 | P192 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Frank Paris et al | 421.20 |
| 610447 | 6374-76 de St-Vallier | 8 | P505 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Mme-Mrs. Edmond Dufour et al | 475.93 |
| 610453 | 6564-66 de St-Vallier | 8 | P493 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Mario Nicolo | 422.40 |
| 610514 | 697-7-05 de St-Vallier | 8 | P575 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Victor Dagenais | 400.00 |
| 610742 | 6761 Ave de Chateaubriand | 8 | 750-2 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Placements Villeroi Investments Inc. | 2,696.51 |
| 611409 | 5815 St-André | 7 | 534 607-12 607-11 533 532 531-2 531-1-1 607-10 607-9-2 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | George Bourlis et al | 1,525.45 |
| 611918 | 5848 de la Roche | 5 | 186 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Albert Roger Legault | 806.00 |
| 612178 | 5863-55 de la Roche | 5 | 33 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Les Entreprises St-Adèle Limitée | 1,056.00 |
| 630713 | 7530-34 Fabre | 483 | 756 754 755 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Pascal Di Maulo | 598.07 |
| 630770 | 8078-80 Fabre | 483 | P817 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Donato Ruccolo | 510.30 |
| 630874 | 7931-33 Fabre | 483 | 562 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Frank Aiello et al | 212.79 |
| 631038 | 6565 Fabre | 3 | 220 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Mme-Mrs. Gordon Magoon | 84.34 |
| 631072 | 6342-44 Marquette | 3 | P136 137 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Mme-Mrs. Dace Louis Jacques | 751.15 |
| 631809 | 6586-90 Ave Papineau | 3 | 46 47 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Allan M. Colton et al | 1,408.65 |
| 631810 | Arr. Ave Papineau | 3 | P48 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Luigi Sciascia et al | 60.80 |
| 631989 | 7890 Ave Papineau | 482 | P360 P359 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Antonio Tozzi | 1,438.38 |
| 632121 | 7777 Ave Papineau | 481 | 933 P932 | Paroisse du Sault-au-Récollet | William Clorra | 2,146.69 |
| 632520 | 6902-06 Cartier | 480 481 | 31 66 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Yvon Daigle | 1,606.00 |

| Compte No. Account No. | No Civique, Rue Civic No. Street | Cadastre Cadastal | Sub-division | Division d'enregistrement Registration division | Nom du propriétaire Name of proprietor | Montant réclamé Amount Claimed |
|------------------------|----------------------------------|-------------------|---|---|--|--------------------------------|
| 633945 | 7490-92 Bordeaux | 479 481 | 83 163 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mlle-Miss Augustine Henrichon | 589.55 |
| 634037 | 5115 De Bordeaux | 478 | 495 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Raymond Robitaille | 2,853.62 |
| 634038 | 5105 De Bordeaux | 478 | 494 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Raymond Robitaille | 2,880.07 |
| 634346 | 6007-03 De Bordeaux | 209 | 455 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Morton Jurbin | 370.00 |
| 634515 | 6738 Ave de Lorimier | 209 | 668 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Laurier Gatien | 1,666.00 |
| 634981 | 5635 Ave de Lorimier | 161 | 941-1 942-1-1 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Paul Lefebvre | 1,280.00 |
| 635595 | 1967-65 Everett | 481 | 181 P182 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Victor Della Porta | 1,153.92 |
| 650066 | 6215-17 Ave des Érables | 208 | 331 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Antonio Chiappetta | 96.36 |
| 651512 | 6200 Ave Louis-Hébert | 208 | 930 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Mlle-Miss. Yvette Provencher | 3,884.00 |
| 651995 | 5520 Iberville | 5 | 34 35 36 37 38 39 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Ernest Deforge | 1,257.25 |
| 653277 | 5454 1ère Avenue | 172 | 1527 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Antonio Tozzi | 1,959.38 |
| 653868 | 5245-58 5ème Avenue | 172 | P523 P524 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | René Germain | 658.00 |
| 653869 | 5260-70 5ème Avenue | 172 | P524 525 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | René Germain | 658.00 |
| 654051 | 5147-43 5ème Avenue | 172 | 2556 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Gaston Gareau | 364.70 |
| 654433 | 6325 8ème Avenue | 206 | 578 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Julien Julien | 784.00 |
| 660393 | 6985, 14e Avenue | 201 | 599 600 598-2 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Jean Paul Gauvin | 5,831.49 |
| 660561 | 6715-09, 15e Avenue | 200 | 219 P220 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Mme-Mrs. Jacques Aucuit | 245.39 |
| 662618 | 6300-04, 25e Avenue | 192 | 354-2 P355 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Tony Del Grosso | 82.42 |
| 662669 | 6740, 25e Avenue | 192 | 1565 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Enzo Sebastianelli et al | 3,729.20 |
| 662993 | 27e Avenue Rosemont | P192 | | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Edward Larence Cohen | 112.45 |
| 664363 | 6267-65, 41e Avenue | 188 | P846 847 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Jean Paul Martin | 667.04 |
| 670296 | 3100-04 Masson 5289 8e Avenue | 172 | 811 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Philip Habib et al | 1,829.23 |
| 670919 | 3150-52 Holt | 172 | 2028 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Mme-Mrs. Paul Baumgartner | 742.40 |
| 671287 | 4977 boul. Rosemont | 189 | 81 80 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Adelme Dumontier | 739.04 |
| 671361 | 3377 boul. Rosemont | 201 | 859 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Mme-Mrs. Benoit Frank | 2,972.18 |
| 671557 | 5432-34 De Bellechasse Est | 188 | 1660 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Guy Côté | 1,092.43 |
| 672270 | 2972-70 Paradis | 206 | 1-10 1-P8 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Bartolomeo Romano et al | 676.80 |
| 672408 | 4590 Bélanger Est | 191 | P658 P857 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Domenico Ferraro | 1,530.40 |
| 672516 | 4957-53 Bélanger Est | 189 | 1418-1 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Giuseppe D. Antuono | 1,003.92 |
| 672593 | 103781 Bélanger Est | 199 | 506 | Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation | Mme-Mrs. Hector Lavallée | 1,318.20 |
| 672728 | 2820 Jean-Talon Est | 476 | P132 | Paroisse du Sault-au-Récollet | La Coopérative d'Épargne de Montréal Limitée | 1,943.69 |
| 673448 | 4510 Ave Bourbonnière | 18 | 1504-2 1505-1 | Village incorporé d'Hochelega | Julius Fabian | 376.19 |
| 680228 | 7760 Chambord | 488 | P1094 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Devon Investment Inc. | 1,471.14 |
| 680229 | 7760 Chambord | 488 | 1093 P1092 P1094 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Devon Investment Inc. | 1,289.51 |
| 680274 | 7460-58 Chambord | 488 | P1046 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Fortunato Fortugno | 378.56 |
| 680297 | 7350 Chambord | 488 | P990 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Marcel Ostiguy | 513.40 |
| 680304 | 7270-72 Chambord | 485 | 103-3 101-3 103-1 102-1 101-1 100-3 103-2 102-2 101-2 100-2 102-3 100-1 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Angelo Da Sie | 4,137.13 |
| 681861 | 7055-57 St-André | 488 | 54-B | Paroisse du Sault-au-Récollet | Louis A. Dumais | 275.20 |
| 681696 | 7381-83 St-Hubert | 489 | 158 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Vito Sciangua | 2,789.02 |
| 681896 | 8270-66 St-Hubert | 2630 | 571 | Paroisse de Saint-Laurent | Mme-Mrs. Egan Chambers | 2,193.34 |
| 681906 | 8138-36 St-Hubert | 2630 | 529 | Paroisse de Saint-Laurent | Cherrier Holding Co. Ltd. | 501.35 |
| 681908 | 8126 St-Hubert | 2630 | 527 | Paroisse de Saint-Laurent | Mme-Mrs. William D. Chambers | 1,984.00 |
| 681998 | 7448-46 St-Hubert | 489 | 137 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Arthur Saulnier | 725.01 |
| 682176 | 7709-11 De Chateaubriand | 489 | 330 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Arthur Saulnier | 248.35 |
| 682419 | 7630 Ave De Chateaubriand | 489 | 203 202-2 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Alain Girard | 578.85 |
| 682489 | 7070-66 Ave De Chateaubriand | 8 | P775 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Frank F. Bialoglowy | 390.35 |
| 682881 | 7072-70 Foucher | 2629 | P628 622 | Paroisse de Saint-Laurent | Léon Bourget | 200.89 |
| 683018 | 1250 Villeray Est | 487 | 99 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Pierre Rodrigue | 4,786.34 |
| 683110 | 617-15 Jarry Est | 2629 | P644 | Paroisse de Saint-Laurent | Antonios Tsigos et al | 672.00 |
| 683211 | 7485 Lajeunesse | 2629 | 146-1 145-1 | Paroisse de Saint-Laurent | Ferdinando Panetta | 296.26 |
| 683697 | 7886-80 Lajeunesse | 2628 | 99 | Paroisse de Saint-Laurent | Yvon White | 704.00 |
| 683719 | 7600 Lajeunesse | 2628 | 63 62 61 60 59 | Paroisse de Saint-Laurent | Benjamin Kauffman | 16,949.84 |
| 684169 | 7089-91D de St-Vallier | 8 | 500 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Pasquale Cardone et al | 907.60 |
| 685002 | 7804-7800 Drolet | 2643 | 747 748 | Paroisse de Saint-Laurent | Mlle-Miss Bernadette Tousignant et al | 616.40 |
| 690432 | 7491-93 Ave de Gaspé | 2643 | 490 | Paroisse de Saint-Laurent | Mme-Mrs. Paul Lefebvre | 531.20 |
| 690824 | 7165 Ave Casgrain | 10 | 1915-7 | Village incorporé de la Côte Saint-Louis | Reddot Ltd. | 8,169.29 |
| 691516 | 33 Villeray | 343-C | 1 | Quartier Saint-Laurent | Léo Perrault | 1,779.56 |
| 692062 | Boul. St-Laurent | 342 | 136 | Paroisse de Saint-Laurent | Majer Goldstein et al | 491.76 |
| 692063 | Boul. St-Laurent | 342 | 135 | Paroisse de Saint-Laurent | Majer Goldstein et al | 491.76 |
| 692064 | Boul. St-Laurent | 342 | 134 | Paroisse de Saint-Laurent | Alfredo Berenstein et al | 491.76 |
| 692065 | Boul. St-Laurent | 342 | 133 | Paroisse de Saint-Laurent | Alfredo Berenstein et al | 491.76 |
| 692066 | Boul. St-Laurent | 342 | 132 | Paroisse de Saint-Laurent | Alfredo Berenstein et al | 491.76 |
| 692067 | Boul. St-Laurent | 342 | 131 | Paroisse de Saint-Laurent | Alfredo Berenstein et al | 491.76 |
| 692068 | Boul. St-Laurent | 342 | 130 | Paroisse de Saint-Laurent | Alfredo Berenstein et al | 491.76 |

| Compte No. Account No. | No Civique, Rue Civic No. Street | Cadastre Cadastrial | Sub-division | Division d'enregistrement Registration division | Nom du propriétaire Name of proprietor | Montant réclamé Amount Claimed | Compte No. Account No. | No Civique, Rue Civic No. Street | Cadastre Cadastrial | Sub-division | Division d'enregistrement Registration division | Nom du propriétaire Name of proprietor | Montant réclamé Amount Claimed |
|------------------------|---|---------------------|-------------------------------------|---|--|--------------------------------|------------------------|---|---------------------|---------------------------------|---|--|--------------------------------|
| 693036 | 905C Berri | 287 | 151-2 | Paroisse de Saint-Laurent | Alaysius Lavigueur | 957.31 | 730600 | Rue Projetée 351-539 | 351 | 548 | Paroisse de Saint-Laurent | Domaine du Bois de Montréal Ltée | 2,940.96 |
| 693132 | 53 5 Ave Émile Journault 8900-02 Lajeunesse | 287 | 91 92-1 | Paroisse de Saint-Laurent | Mme-Mrs. Joseph Jules Beauchamp | 914.54 | 730774 | 9300 Charles De La Tour | 353 | P12 | Paroisse de Saint-Laurent | Paul Addison et al | 4,562.04 |
| 694665 | 9010-12 Ave André Grasset | 332 | 352 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Roland Laroche | 1,031.31 | 731005 | 12199-95 boul. De L'Acadie | 323 | 44 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Fernand Roy | 1,248.00 |
| 695319 | 10025 Francis | 217 | P742 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Marcel Simonelli | 448.98 | 731402 | 11355 Pasteur | 325 | 154 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Alliance Norac Ltd. | 1,349.37 |
| 695708 | 9980 Place Guillaume Chambon | 313 | 113 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Juseppe Tizzoni | 1,719.09 | 732182 | 11309-05 Ave de Poutrincourt | 331 | 175 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Efthimios Adamopoulos | 1,313.54 |
| 71159C | 10206 Rancourt | 134 | 067 P068 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Rémi Lacroix | 359.45 | 732377 | 2005-09 Alfred Laliberté | 325 | 371 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Gilles Marotte | 1,410.99 |
| 711747 | 10605 De Martigny | 163 | 3-3-15 3-3-13 3-3-14 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Henry Szostak et al | 645.59 | 732422 | 11801-803 Alfred Laliberté | 5 5 4 4 | P56 P57 P23 P22 | Paroisse de Saint-Laurent | Augusto Sarso | 1,184.40 |
| 713141 | 10690 Francis | 217 | 475 474 473 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Marcel Chalifoux | 9,096.50 | 732446 | 2340 Ave Alfred Laliberté | 327 | 301 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Garabed Adjemian | 227.05 |
| 713322 | 10170 Av. Hamel | 217 | P77 P76 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mlle-Miss. Jeannette Comeau | 622.05 | 732482 | 12260 Ave Colbert | 14 | 5 4-2 P4-1 | Paroisse de Saint-Laurent | Antonio Tozzi | 842.04 |
| 713358 | 10565-69 boul. Olympia | 224 | 512 513 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Georges André | 758.40 | 732488 | Ave Colbert | 14 | 65 | Paroisse de Saint-Laurent | Cresta Construction Inc. | 393.42 |
| 713381 | 10710 Olympia 1425 Henri Bourassa E | 224 | 72 73-1 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Michel Padulo | 3,381.39 | 732489 | Ave Colbert | 14 | 64 | Paroisse de Saint-Laurent | Cresta Construction Inc. | 273.45 |
| 714089 | 2275-79 Ave. Charland | 134 | 1100 | Paroisse du Sault-au-Récollet | J Adéard Boule | 673.00 | 732490 | Ave Colbert | 14 | 70 | Paroisse de Saint-Laurent | Domaine St-Louis Inc. | 392.07 |
| 714114 | 2511 Ave Charland | 133 | P397 P398 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Albert Therrien | 298.89 | 732532 | Arr. boul. Crémazie Ouest | 382 | 17 | Paroisse de Saint-Laurent | Emerald Bldg Development Corp. | 29,160.18 |
| 714754 | 1865-67 Prieur Est | 186 | 227 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Guy Beauregard | 921.14 | 732544 | De Beauharnois | 352 | 15 | Paroisse de Saint-Laurent | Emerald Bldg Development Corp. | 15,891.56 |
| 715074 | Boul. Henri Bourassa E | 126 | P49 P47 P46 P45 P48 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Northeast Development Corp. et al | 99.00 | 732553 | Arr. Chabanel Ouest | 352 | P11 | Paroisse de Saint-Laurent | Waxman Developments Inc. et al | 10,076.60 |
| 715132 | Ptie 2190-86 boul. Gouin E | 161 | P1 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Ottavio Spiezia | 1,568.00 | 732553 | Chabanel Ouest | 352 | 11-5 11-4 | Paroisse de Saint-Laurent | Waxman Developments Inc. et al | 2,204.23 |
| 715133 | 3184 boul. Gouin E | P160 | | Paroisse du Sault-au-Récollet | Sault Sportswear Ltd. | 924.00 | 732553 | Chabanel Ouest | 352 | 11-3 11-2-2 | Paroisse de Saint-Laurent | Waxman Developments Inc. et al | 2,181.35 |
| 715187 | 1670 boul. Gouin Est | 214 | 3 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Pierre Laplante | 601.60 | 732554 | De Chabanel Ouest | 352 | P9 | Paroisse de Saint-Laurent | Waxman Developments Inc. et al | 12,195.36 |
| 715204 | 1582-80 boul. Gouin Est 10745 Ave Curotte | 217 | 373 P874 375 P874 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Edouard Monette | 1,517.74 | 733023 | 2655-57 Louisbourg | 330 | 137-11 | Paroisse du Sault-au-Récollet | King Yam Hum | 1,523.27 |
| 715266 | 2035-37 boul. Gouin Est | 175 | 2 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. André Dumas | 860.15 | 733324 | Place Hélène Boulé | 6 | 86 | Paroisse de Saint-Laurent | Raymond Boucher | 85.59 |
| 720218 | 10595 Av Pélouquin | 228 | 610 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Maurice Paradis | 267.72 | 733388 | 3905 boul. Gouin Ouest | P15 P9 | | Paroisse de Saint-Laurent | Sid Shumann | 326.01 |
| 720254 | 10716-14 Ave Pélouquin | 228 | P371 P370 P372 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Paul Désormeaux | 1,636.62 | 740590 | 11838 Guertin | 10 | 278 279 | Paroisse de Saint-Laurent | Joseph D. Munro | 482.00 |
| 720950 | 10569-65 Ave D'Auteuil | 248 | 34-25 13-2 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Robert Bourget | 1,426.46 | 741632 | De Tracy | 31 | 172 | Paroisse de Saint-Laurent | Midlick & Son Ltd. | 127.03 |
| 720979 | 10846 Ave D'Auteuil | 247 | 179 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Achille Billet | 628.32 | 741729 | 12376-74 Notre-Dame des Anges | 34 | 13 11 12 | Paroisse de Saint-Laurent | Vienna Construction Inc. | 1,475.14 |
| 721200 | 10187-85 Grande Allée | 257 | P72 129-1 248-1 | Paroisse du Sault-au-Récollet | François Paris | 838.88 | 741730 | 12364 Notre-Dame des Anges | 34 | 9 10 | Paroisse de Saint-Laurent | Léo Binette | 975.20 |
| 722849 | 9704 Meunier 265-55 De Port-Royal Ouest | 344 | 558 | Paroisse de Saint-Laurent | Noël Saro et al | 1,255.03 | 742097 | 12361 Ranger | 44 | 8 P7 | Paroisse de Saint-Laurent | Mme-Mrs. Réal Lauzé | 1,000.22 |
| 723152 | 11240-44 Tolhurst | 270 | 627 628-1 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Roland Brisebois dit Daigneault | 855.35 | 742442 | 12340 Cousineau | 79 | P36 35 | Paroisse de Saint-Laurent | Mme-Mrs. Armand Desjardins et al | 606.68 |
| 723246 | 9910 Tolhurst | 345 | 1121 1122 | Paroisse de Saint-Laurent | Mme-Mrs. Maurice Dompierre | 629.73 | 742840 | Rue Saint-Evariste | 30 | 539 1421 | Paroisse de Saint-Laurent | Jori Investments Inc. | 1,636.80 |
| 723616 | 9130-32 Jeanne-Mance | 345 | 403 | Paroisse de Saint-Laurent | Emil Klacko | 619.25 | 742848 | Rue Saint-Evariste | 26 | 1422 | Paroisse de Saint-Laurent | Jori Investments Inc. | 1,194.60 |
| 723626 | 9082-84 Jeanne-Mance | 345 | 259-2 200-1 | Paroisse de Saint-Laurent | Antonio Di Nuzzo | 685.14 | 742849 | Rue Saint-Evariste | 26 | 1423 | Paroisse de Saint-Laurent | Jori Investments Inc. | 1,874.40 |
| 724202 | 10830-32 Tanguay | 277 | P494 465 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Joseph Saro | 870.00 | 742851 | Rue Saint-Evariste | 26 | 1414 | Paroisse de Saint-Laurent | Jori Investments Inc. | 1,870.00 |
| 724804 | 10434 Meilleur | 277 | 37-A 30-A | Paroisse du Sault-au-Récollet | Jean-Guy Boyer et al | 244.55 | 743028 | 5700 De Salaberry | 40 | 217 | Paroisse de Saint-Laurent | Roy L. Peterson | 5,457.68 |
| 724825 | Arr. Meilleur | P350 | | Paroisse de Saint-Laurent | David Lechter | 1,523.47 | 743029 | 5710 De Salaberry | 40 | 218 | Paroisse de Saint-Laurent | Roy L. Peterson | 5,457.68 |
| 724841 | Sud de 9150 Meilleur | 346 | 204 205 206 207 208 209 210 | Paroisse de Saint-Laurent | Marpaullis Steel Corporation | 2,958.51 | 743222 | 5210 boul. Gouin Est 12360-62 St-Evariste | 30 | 507-1 511 512 | Paroisse de Saint-Laurent | H. Paul Larivière | 1,875.19 |
| 724858 | 10436-40 Place Prieur | 278 | 28 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Gilles Houle | 1,108.16 | 743261 | Boul. Gouin Ouest | P82 | | Paroisse de Saint-Laurent | The Finance and Extension Board of the Montreal Presbytery United Church of Canada | 122.85 |
| 724906 | 10200 Terrasse Fleury | 279 | 30 61 147 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mlle-Miss Jeannette Brosseau et al | 4,388.72 | 770173 | 7920 Pie IX | 439 | 48 49 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Germain Lauson | 8,620.59 |
| 724999 | 11980 Poincaré | 523 | | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Henry Weitzman | 6,393.30 | 770210 | 7370 Pie IX | 439 | 372 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. J.-Paul Emond | 1,141.37 |
| 725001 | Poincaré | 524 | | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Henry Weitzman | 153.16 | 770586 | 7944-45 21ème Avenue | 440 | P22 P23 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Maurice Stawnycosy | 1,027.82 |
| 725066 | 11745 Zotique Racicot | 289 | 19-1 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Henri Prud'homme | 962.17 | 770588 | 7982-36 21ème Avenue | 440 | P24 P25 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Santo Lassara | 724.01 |
| 725156 | Lot Letellier | 291 | 46 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Henry Weitzman | 51.20 | 770723 | 7490, 20ème avenue | 440 | 367 368 | Paroisse du Sault-au-Récollet | John Callan Coyle | 402.83 |
| 725157 | Lot Letellier | 291 | P45 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Henry Weitzman | 62.40 | 770914 | 7269, 18ème avenue | 442 | 338 P039 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Bruno D Sicari | 1,334.10 |
| 725158 | Lot Letellier | 291 | P44-2 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Henry Weitzman | 200.12 | 770929 | 7479, 18ème avenue | 442 | P008 507 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Bernard Construction Equipement Limitée | 3,234.39 |
| 725170 | Lot boul. Crémazie Ouest | 345 | P1 | Paroisse de Saint-Laurent | Domaine St-Louis Inc. | 79.20 | 770936 | 7715, 18ème avenue | 442 | P578 577 576 P575 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Stanley Woronko | 1,696.67 |
| 725171 | Lot boul. Crémazie Ouest | 345 | P2 | Paroisse de Saint-Laurent | Domaine St-Louis Inc. | 85.80 | 770937 | 7719, 18ème avenue | 442 | P575 P576 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Stanley Woronko | 547.53 |
| 725172 | Lot boul. Crémazie Ouest | 345 | P3 | Paroisse de Saint-Laurent | Domaine St-Louis Inc. | 90.20 | 770961 | 7730-32, 18ème avenue | 442 | 216 217 218 P790 | Paroisse du Sault-au-Récollet | François Brodeur | 3,867.59 |
| 725173 | Lot boul. Crémazie Ouest | 345 | P4 | Paroisse de Saint-Laurent | Domaine St-Louis Inc. | 112.20 | 771057 | Léonard de Vinci | 442 | P785 P790 | Paroisse du Sault-au-Récollet | François Brodeur | 177.70 |
| 725268 | Lot de Louvain Ouest | 345 | 910 1189 | Paroisse de Saint-Laurent | Brenda Investments Corporation | 13,700.00 | 771060 | Léonard De Vinci | 442 | 182 181 180 P785 | Paroisse du Sault-au-Récollet | François Brodeur | 838.37 |
| 725520 | 497-93 Fleury Ouest 10305 Hogue | 177 | 113 115 177 114 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Léopold Fredette | 1,371.75 | 771516 | 7990 15ème Avenue | 443 | 56 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Lucien Ballargeon | 238.99 |
| 725799 | 14 Lighthall | 262 | 389-3 389-2 388-2 387-2 388-3 387-3 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Harry Pinker | 98.93 | 771536 | 7646 16ème Avenue | 443 | P03 92 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Lucien Lemaire | 2,712.55 |
| 726068 | François Dugas | 290 | 10 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Henry Weitzman | 131.20 | 771653 | 7979 14ème Avenue | 443 | P15 16 443 445 P288 289 445 290 | Paroisse du Sault-au-Récollet | La Compagnie Nationale de Tuile et de Terrazzo Ltée | 3,431.15 |
| 726069 | François Dugas | 290 | 11 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Henry Weitzman | 131.20 | 771667 | 7970 14ème Avenue | 445 | 239 238 | Paroisse du Sault-au-Récollet | La Compagnie Nationale de Tuile et de Terrazzo Ltée | 3,387.11 |
| 726069 | 1010 De Salaberry | 522 | | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Henry Weitzman | 6,631.80 | 771926 | 7925-29 13ème Avenue | 445 | 82 81 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Giovanni Cianci | 2,745.75 |
| 726070 | 1020 De Salaberry | 521 | | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Henry Weitzman | 6,964.95 | 772208 | 7150 Shelly | 446 | 591 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Fidelity Investment Ltd. | 562.73 |
| 726071 | 1030 De Salaberry | 520 | | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Henry Weitzman | 6,700.80 | 772209 | 7140 Shelly | 446 | 726 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Fidelity Investment Ltd. | 606.65 |
| 726072 | 1040 De Salaberry | 290 | 63 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Henry Weitzman | 6,574.28 | 772288 | 7145 B1. St-Michel | 446 | 727 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Fidelity Investment Ltd. | 270.65 |
| 726073 | 1050 De Salaberry | 290 | 62 301 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Henry Weitzman | 6,540.97 | 772542 | 7021 9ème Avenue | 473 | 235 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Rocco Bertone et al | 263.52 |
| 730151 | Letellier | 291 | 88 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cresta Construction Inc. | 223.87 | 772583 | 7397-99 9ème Avenue | 472 | 562-P17 562-P16 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Fortunato Fortunato et al | 912.22 |
| 730249 | 11821-23 De St-Réal | 291 | 141-1 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Antonio Baldassare et al | 656.70 | 773383 | 7080-84 1ère Avenue | 474A | 51 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mlle-Miss Cécile Poirier | 3,017.30 |
| 730418 | 11365 Ave du Bois de Boulogne | 301 | 94 | Paroisse du Sault-au-Récollet | J. Gilles Denis | 594.67 | 773629 | 3564-60 Bélair | 443 | 746 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Bartolomeo Romano et al | 2,828.82 |
| 730597 | 10540 Ave du Bois de Boulogne | 301 | 262-1 261-1 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Frank Dempsey Gogarty | 939.84 | 773655 | 2615 Bélair | 474A | P03 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Franciszek Biologlowy | 600.97 |
| 730600 | Rue Projetée 351-539 | P351 | | Paroisse de Saint-Laurent | Domaine du Bois de Montréal Ltée | 4,378.04 | 773662 | 3257 Bélair | 446 | 572 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Jacques Gagné | 610.48 |
| 730600 | Rue Projetée 351-539 | 351 | 550 | Paroisse de Saint-Laurent | Domaine du Bois de Montréal Ltée | 2,923.75 | 773742 | 3889-91 Bélair | 440 | 638 443 637 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Lucien Fournier | 527.38 |
| 730600 | Rue Projetée 351-539 | 351 | 549 | Paroisse de Saint-Laurent | Domaine du Bois de Montréal Ltée | 2,394.51 | 773807 | 3654 Jean-Talon | 443 | 793 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mario Maciocia | 1,041.23 |
| 730600 | Rue Projetée 351-539 | 351 | 549 | Paroisse de Saint-Laurent | Domaine du Bois de Montréal Ltée | 2,394.51 | 773808 | 3648-44 Jean-Talon | 443 | 792 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mario Maciocia | 391.25 |

| Compte No. Account No. | No Civique, Rue Civic No. Street | Ca- dastre Ca- dastal | Sub- division | Division d'enregistrement Registration division | Nom du propriétaire Name of proprietor | Montant réclamé Amount Claimed |
|---------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|--|--|---|---|
| 774045 | 4015 Everett | 439 | 374 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Jean-Paul Emond | 1,091.00 |
| 774046 | 4025 Everett | 439 | 373 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Jean-Paul Emond | 961.37 |
| 774404 | 2536 Tillemont | 474 | 643 642 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Pierre Dapozzo et al | 475.41 |
| 774458 | Boul. Métropolitain | 439 | P244 P245 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Francis Joseph O'Connell | 835.00 |
| 780078 | 25ème avenue | 370 | 408 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Jalmi Holdings Inc. | 450.24 |
| 780263 | 25ème coin N O de 47ème avenue | P370 | | Paroisse du Sault-au-Récollet | Oamin Construction Corporation | 402.63 |
| 780500 | 9127-29, 24ème avenue | 368 | P327 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Raymond Pineault | 992.66 |
| 780886 | 9367 Boul. Pie IX | 365 | 389-2 402-1 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Lévis Chatelois | 2,180.38 |
| 781211 | 4160 40ème rue | 368 | 275-2 276-1 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Jean Paul Emond | 2,082.56 |
| 781427 | 4181 46ème rue | 368 | 308 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Fidelity Investment Ltd. | 2,142.36 |
| 781432 | 4259-61 46ème rue | 370 | 383 378 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Giuseppe Di Liberto | 550.44 |
| 781638 | 4209-13 boul. des Grandes Prairies | 368 | P386 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Giuseppe Camieri et al | 1,029.31 |
| 781722 | 4252-50 54ème rue | 370 | 506 507 | Paroisse du Sault-au-Récollet | De Grand Pré Construction Ltd. | 796.67 |
| 781748 | 54ème rue N | 370 | 546 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Oamin Construction Corporation | 367.99 |
| 781804 | 9236-38 17ème avenue | 357 | P1-40 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Alberto Montagano | 1,148.96 |
| 781856 | 9331 16ème avenue | 357 | 1-30-1-1 1-29-1 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Fidelity Investment Ltd. | 2,120.92 |
| 781989 | 15ème Avenue | 355 | 61 | Paroisse du Sault-au-Récollet | John Ceyko | 333.77 |
| 781990 | 15ème Avenue | 355 | 60-2 | Paroisse du Sault-au-Récollet | John Ceyko | 179.59 |
| 782001 | 15ème Avenue | 355 | 60-1 | Paroisse du Sault-au-Récollet | John Ceyko | 154.16 |
| 782002 | 15ème Avenue | 355 | 59-2 | Paroisse du Sault-au-Récollet | John Ceyko | 221.74 |
| 782004 | 15ème Avenue | 355 | 59-1 | Paroisse du Sault-au-Récollet | John Ceyko | 112.00 |
| 782005 | 15ème Avenue | 355 | 58-2 | Paroisse du Sault-au-Récollet | John Ceyko | 262.58 |
| 782008 | 15ème Avenue | 355 | 58-1 | Paroisse du Sault-au-Récollet | John Ceyko | 71.03 |
| 782009 | 15ème Avenue | 355 | 57-2 | Paroisse du Sault-au-Récollet | John Ceyko | 304.73 |
| 782011 | 15ème Avenue | 355 | 56 | Paroisse du Sault-au-Récollet | John Ceyko | 333.75 |
| 782012 | 15ème Avenue | 355 | 55-2 | Paroisse du Sault-au-Récollet | John Ceyko | 222.07 |
| 782013 | 15ème Avenue | 355 | 55-1 | Paroisse du Sault-au-Récollet | John Ceyko | 222.85 |
| 782016 | 15ème Avenue | 354 | P4 | Paroisse du Sault-au-Récollet | St-Michel Plaza Inc. | 2,611.96 |
| 782248 | 8569-71, 14ème Avenue | 355 | 1-123-1 1-122-2 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Joseph Cer | 112.48 |
| 782256 | 8005-07, 14ème Avenue | 355 | 1-114-1 1-113-2 | Paroisse du Sault-au-Récollet | John Ignace Jr. | 432.01 |
| 782481 | 8898-8900, 14ème Avenue | 354 | 5-38 41 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Victor Polisenio et al | 181.47 |
| 782538 | 8620-22, 14ème Avenue | 355 | 1-151-2 1-25-2 1-152-1 1-26-1 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Elissalos Scordas | 1,449.29 |
| 782581 | 14ème Avenue | 355 | 1-258 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 757.15 |
| 782582 | 14ème Avenue | 355 | 1-259 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 757.15 |
| 782583 | 14ème Avenue | 355 | 1-260 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 757.15 |
| 782584 | 14ème Avenue | 355 | 1-261 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 757.15 |
| 782585 | 14ème Avenue | 355 | 1-262 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 757.15 |
| 782586 | 14ème Avenue | 355 | 1-263 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 757.15 |
| 782587 | 14ème Avenue | 355 | 1-264 119 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 757.15 |
| 782588 | 14ème Avenue | 355 | 118 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 757.15 |
| 782589 | 14ème Avenue | 355 | 117 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 757.15 |
| 782600 | 8392-94A 14ème Avenue | 355 | U4P 115 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs Roland Turcotte | 1,480.71 |
| 782610 | 13ème Avenue | 349 | 125 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 786.93 |
| 782620 | 13ème Avenue | 349 | 124 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 786.93 |
| 782621 | 13ème Avenue | 349 | 123 1-239 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 786.93 |
| 782622 | 13ème Avenue | 349 | 1-240 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 786.90 |
| 782623 | 13ème Avenue | 349 | 1-241 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 786.90 |
| 782624 | 13ème Avenue | 349 | 1-242 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 786.90 |
| 782625 | 13ème Avenue | 349 | 1-243 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 786.9 |
| 782626 | 13ème Avenue | 349 | 1-244 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 786.90 |
| 782627 | 13ème Avenue | 349 | 1-245 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Cofiad Inc. | 786.90 |
| 782739 | 8955 13ème Avenue | 354 | 12 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Laurian Bourbonnais | 221.00 |
| 782781 | 9195-97A 13ème Avenue | 354 | 1-98 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Michel Santorelli | 301.70 |
| 782942 | 13ème Avenue | 349 | 1-P221 1-P417 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Les Entreprises Cherrier Inc. | 393.48 |
| 782944 | 13ème Avenue | 349 | 1-P222 1-P416 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Les Entreprises Cherrier Inc. | 209.83 |
| 782955 | 8424-26, 13ème Avenue | 349 | 1-277 1-448 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Antonio Colannino | 776.21 |
| 782973 | 8365-67, 12ème Avenue | 348 | P193 P194 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Raymond Caza | 774.67 |
| 783005 | 12ème Avenue | 348 | 1-P383 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Les Entreprises Cherrier Inc. | 166.22 |
| 783010 | 12ème Avenue | 348 | 1-P382 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Les Entreprises Cherrier Inc. | 403.43 |
| 783476 | 9149-53 boul. St-Michel | 351 | P55 P4 P53 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Jacques Goyette | 1,864.00 |
| 783649 | 8420-22 boul. St-Michel | 344 | 13 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Jean Paul Lord et al | 1,188.56 |
| 783674 | 8180 boul. St-Michel | 343 | 17 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Marcel Dagenais | 1,097.90 |
| 783676 | 8172 boul. St-Michel | P343 | | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Marcel Dagenais | 4,504.61 |
| 783762 | 8735 10ème Avenue | 343 | 731 730 | Paroisse du Sault-au-Récollet | St-Michel Automobile Ltée | 95.16 |
| 783942 | 8540 10ème Avenue | 343 | 888 P880 P890 P891 P892 P893 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Danis Smallware Ltée | 8,299.24 |
| 784057 | 8651 9ème Avenue | 343 | 883 882 881 880 879 878 877 876 875 874 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Berwil Boiler & Steel Works Ltd. | 3,767.49 |

| Compte No. Account No. | No Civique, Rue Civic No. Street | Ca- dastre Ca- dastal | Sub- division | Division d'enregistrement Registration division | Nom du propriétaire Name of proprietor | Montant réclamé Amount Claimed |
|--|-------------------------------------|--------------------------------|--|--|---|---|
| 784286 | 8514-16 9ème Avenue | 343 | 673 672 671 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Jean-Paul Lortie | 874.57 |
| 784287 | 8512-10 9ème Avenue | 343 | 818 P819 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Jean-Paul Lortie | 1,335.01 |
| 784374 | 8ème Avenue | P342 | | Paroisse du Sault-au-Récollet | Les Magasins Continental Ltée | 132.33 |
| 784482 | 9020-16 8ème Avenue | 342 | P310 P309 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Domenico Scalia | 470.29 |
| 784569 | 8389-91 7ème Avenue | 342 | 130 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Roland Forbes | 637.06 |
| 784623 | 8951-53 7ème Avenue | 342 | P274 P273 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Armando Bertone et al | 525.72 |
| 784931 | 8909-11 2ème Avenue | 340 | 66 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Gilberto Di Guiseppe | 1,300.52 |
| 785011 | 8309-11 2ème Avenue | 340 | 206 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mme-Mrs. Orazio Rucolo | 1,942.18 |
| 785417 | 3280-82A Jean Rivard | 348 348 349 | P100 P163 P162 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Basile Hadzipentelis | 1,153.69 |
| 785465 | Enile Journault | P354 | | Paroisse du Sault-au-Récollet | St. Michel Plaza Inc. | 538.21 |
| 785543 | 2725-29 Legendre | 340 | P126 P127 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Maurice Beauregard | 2,577.39 |
| 785590 | 3601-05 Louvain | 357 | 1-17-1 P1 | Paroisse du Sault-au-Récollet | Claude Martel | 1,956.55 |
| 785863 | Jarry | P355 | | Paroisse du Sault-au-Récollet | Mende Investment Inc. | 589.41 |
| 797307 | 3 Oakridge | 116 | 39 | Paroisse de Saint-Laurent | Mme-Mrs Gilbert N. Leblanc | 329.72 |
| Ligne homologuée avec toutes les servitudes actives et passives y attachées. | | | | | | |
| 797420 | 8 Avenue Leblanc | 115 | 9 | Paroisse de Saint-Laurent | Mme-Mrs Jean-Paul Mascola | 304.22 |
| 853100 | 10001 6ème Avenue | 160 | 39 38 40 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Léo Doyle | 345.05 |
| 853984 | 11ème Avenue | 150 | 332 333 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Peter Stamatakos | 43.44 |
| 856600 | 10219, 18ème Avenue | 140 | 39 40 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Young Adalbert | 115.74 |
| 859107 | 9682-84, 20ème Avenue | 134 | 254 P255 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Yvon Poirier | 409.60 |
| 859413 | 26ème Avenue | 133 | 1054 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Armand Bail | 42.11 |
| 860596 | 9456, 28ème Avenue | 133 | 545 546 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Marcel Langlois | 275.20 |
| 861442 | 9973, 30ème Avenue | 132 | 35 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Mme-Mrs. Lionel Boyer | 462.66 |
| 864142 | 59, 41ème Avenue | 108 | 58 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Dominico Sicari | 521.60 |
| 867618 | 54ème Avenue | 96 | 114 113 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Théo Fortin | 152.52 |
| 867622 | 54ème Avenue | 96 | 110 109 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Théo Fortin | 152.52 |
| 867779 | 54ème Avenue | 96 | 130 129 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Théo Fortin | 151.66 |
| 868099 | 55ème Avenue | 96 | 379 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Claude Blouin et al | 67.68 |
| 868100 | 55ème Avenue | 96 | 378 377 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Claude Blouin et al | 135.38 |
| 868102 | 55ème Avenue | 96 | 376 375 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Claude Blouin et al | 135.38 |
| 868237 | 55ème Avenue | 96 | 1366 1367 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Théo Fortin | 147.99 |
| 868241 | 55ème Avenue | 96 | 1362 1363 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Théo Fortin | 147.99 |
| 868537 | 56ème Avenue | 96 | 1389 1400 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Théo Fortin | 43.03 |
| 868541 | 56ème Avenue | 96 | 1403 1404 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Théo Fortin | 43.03 |
| 870398 | 58ème Avenue | 88 | 247 249 248 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Domenico Sicari et al | 52.44 |
| 870470 | 58ème Avenue | 91 | 35 34 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Jean Paul Gauvin | 47.78 |
| 870472 | 58ème Avenue | 91 | 31 32 30 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Jean Paul Gauvin | 71.67 |
| 870539 | Boul. Riv. des Prairies | 88 | P276 P277 P279 P280 P281 P278 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Domenico Sicari et al | 124.11 |
| 870549 | 9470-68 Boul. Riv. des Prairies | 88 | P287 P286 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Domenico Sicari et al | 704.00 |
| 870718 | 8000 60ème Avenue | 87 | P143 159 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Ready Plumbing Ltd. | 1,201.20 |
| 870965 | 60ème Avenue | 87 | 180 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Dominique Sicari | 54.40 |
| 871196 | 61ème Avenue | 79 | P230 P229 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Angelo Giusto | 41.58 |
| 871449 | 9902-9900 62ème Avenue | 78 | 8 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Domenico Sicari et al | 652.80 |
| 873796 | 71ème Avenue | 58 | 430 429 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Nicolas Avvampato | 79.44 |
| 877737 | 9980 86ème Avenue | 24 | 110 109 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Raymond Potvin | 124.80 |
| 877960 | 9900 87ème Avenue | 34 | 37 38 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Paul Emile Maisonneuve | 355.20 |
| 877973 | 9696-94 87ème Avenue | 34 | 79 80 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Lionel Bernier | 100.00 |
| 878217 | 88ème Avenue | 23 | 796 797 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Giovanni Miucci | 160.13 |
| 878241 | 88ème Avenue | 23 | 825 826 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Sam Gold et al | 160.13 |
| 878243 | 88ème Avenue | 23 | 827 828 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Sam Gold et al | 160.13 |
| 878245 | 88ème Avenue | 23 | 830 829 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Sam Gold et al | 160.13 |
| 878247 | 88ème Avenue | 23 | 832 831 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Sam Gold et al | 160.13 |
| 878249 | 88ème Avenue | 23 | 833 834 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Sam Gold et al | 160.13 |
| 878251 | 88ème Avenue | 23 | 835 836 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Sam Gold et al | 160.13 |
| 878253 | 88ème Avenue | 23 | 837 838 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Sam Gold et al | 160.13 |
| 878255 | 88ème Avenue | 23 | 839 840 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Sam Gold et al | 160.13 |

l'information

sportive

"Mon violon d'Ingres..."

TORONTO (PC) — Les futures étoiles du hockey peuvent profiter de l'expérience d'un Pierre Pilote, qui, en 14 ans et 890 matches dans la Ligue Nationale, a fait partie de huit clubs d'étoiles.

Pilote, qui a pris sa retraite du hockey professionnel il y a plus d'un an, et qui consacre son temps à une manufacture d'articles de voyage et à des agences d'automobile, a accepté le poste d'instructeur d'une équipe de calibre miniature (pee-wee), dans la Ligue

métropolitaine de Toronto. "C'est mon violon d'Ingres", dit l'ancien joueur de défense, qui est maintenant âgé de 38 ans. "Ceci me fait oublier mes ennuis".

L'un des principes élémentaires que Pilote enseigne à ses joueurs est l'art de déjouer des joueurs plus grands. Pilote, qui mesure seulement cinq pieds huit pouces et qui ne pesait que 178 livres alors qu'il était dans le feu de l'action, était précisément un artiste à frustrer les joueurs plus imposants que lui, alors qu'il portait l'uniforme des Black Hawks de Chicago.

"Tout ce que j'ambitionne, c'est de montrer à ces jeunes les principes de base du hockey", ajoute-t-il.

"S'ils ont l'intention de grimper jusqu'aux rangs professionnels, il est préférable qu'ils apprennent tout immédiatement. Je puis leur prouver que s'ils se servent de leurs têtes, ils peuvent vaincre des équipes plus costaudes, mais pour un jeune de 13

ans, c'est difficile à croire".

Pilote avait été cédé aux Maple Leafs de Toronto en 1968, après 12 saisons avec Chicago. Puis il décida d'accrocher les patins quand les Rangers de New York le réclamèrent au repêchage, au printemps de 1969.

"Ce fut difficile au début, dit-il, car, étant un professionnel, j'aurais aimé terminer ma carrière à Chicago. Mais tout s'est bien déroulé pour ma famille et pour moi".

Sa famille comprend Pierre jr, un joueur de centre dans l'équipe qu'il dirige. Le jeune Pierre a appris à patiner à Chicago alors que son père évoluait pour les Hawks.

"C'était plaisant de jouer avec les recrues des Hawks et certains fils des joueurs de Chicago", dit Pierre jr. "Mais laissez-moi vous dire que le calibre de hockey que nous avons ici, dans la Ligue métropolitaine de Toronto, est bien meilleur que celui de Chicago."



PIERRE PILOTE

LIGUE AMERICAINE

CLASSEMENTS

| EST | | OUEST | |
|-------------|---------------|-----------|----------------|
| É | P | É | P |
| Montréal | 4 4 1 32 27 9 | Baltimore | 6 1 0 29 15 12 |
| Springfield | 4 4 0 25 30 8 | Cleveland | 3 4 0 23 21 6 |
| Providence | 4 3 0 23 20 8 | Rochester | 3 3 0 18 18 6 |
| Québec | 2 6 0 21 33 4 | Hershey | 3 4 1 19 26 7 |

| Compt. No | No Civique, Rue | Ca- | Sub- | Division | Nom du propriétaire | Montant |
|--|---------------------------------|-------|----------|--|---|----------|
| Account No | Civic No, Street | Ca- | division | Registration | Name of proprietor | Claimed |
| | | ca- | | division | | |
| | | stral | | division | | |
| Ligne homologuée avec toutes les servitudes actives et passives y attachées. | | | | | | |
| 880243 | 122 94 ^{ème} Avenue | 21 | 551 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Claude Bleau | 223.60 |
| 882247 | 10901 101 ^{ème} Avenue | 15 | 07 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | John Roy jr. | 312.65 |
| Ligne homologuée avec toutes les servitudes actives et passives y attachées. | | | | | | |
| 890472 | Boul. Gouin Est | 03 | 13 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Jean D'Apice | 165.78 |
| 890815 | Boul. Gouin Est | P10 | | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Samson Krupnick et al | 4,589.57 |
| 890825 | Boul. Gouin Est | P9 | | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Samson Krupnick et al | 1,882.91 |
| 891007 | 16614 boul. Gouin Est | 1 | 16 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Léo Whitton et al | 134.40 |
| 891021 | 16450 boul. Gouin Est | 1 | 34 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Charles Lareault | 166.40 |
| 891021 | 16354A boul. Gouin Est | 1 | 36 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Charles Lareault | 89.60 |
| 891022 | 16354 boul. Gouin Est | 1 | 11 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Charlemagne Lareault | 238.00 |
| 891107 | 15000 boul. Gouin E. | P7 | | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Gaston Roy | 1,140.29 |
| Ligne homologuée avec toutes les servitudes actives et passives y attachées. | | | | | | |
| 891108 | 15186 boul. Gouin Est | P7 | | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Morris Feinstein et al | 3,100.43 |
| Ligne homologuée avec toutes les servitudes actives et passives y attachées. | | | | | | |
| 891109 | Boul. Gouin Est | P7 | | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Westwood Developments Inc. et al | 1,239.42 |
| Ligne homologuée avec toutes les servitudes actives et passives y attachées. | | | | | | |
| 891286 | 12214-16 boul. Gouin Est | 32 | 495 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Constantin Yiakovakis | 783.40 |
| 891328 | 11954 boul. Gouin Est | P-40 | | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Morris Feinstein et al | 7,648.07 |
| Ligne homologuée avec toutes les servitudes actives et passives y attachées. | | | | | | |
| 891371 | Ouest de 11752 boul. Gouin E. | P42 | | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Morris Feinstein et al | 2,403.50 |
| Ligne homologuée avec toutes les servitudes actives et passives y attachées. | | | | | | |
| 891384 | Ouest de 11660 boul. Gouin E. | P43 | | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Les Messageries Italo Canadienne Inc. et al | 9,968.00 |
| Ligne homologuée avec toutes les servitudes actives et passives y attachées. | | | | | | |
| 891506 | 11228-26 boul. Gouin E. | 94 | 615 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Domenico Sicari | 91.53 |
| 891805 | Arr. boul. Gouin Est | P159 | | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Ken Son Realty Inc. et al | 8,559.30 |
| 893968 | 3 ^{ème} Rue | P97 | | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Wohl Realty Co. Ltd. | 1,137.30 |
| Ligne homologuée avec toutes les servitudes actives et passives y attachées. | | | | | | |
| 895978 | 5 ^{ème} Rue | 23 | 878 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Sam Gold et al | 278.61 |
| Ligne homologuée avec toutes les servitudes actives et passives y attachées. | | | | | | |
| 895982 | 5 ^{ème} Rue | 23 | 477 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Sam Gold et al | 277.94 |
| Ligne homologuée avec toutes les servitudes actives et passives y attachées. | | | | | | |
| 896739 | 6 ^{ème} Rue | P97 | | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Philip Fainer | 578.96 |
| 897045 | 6 ^{ème} Rue | 23 | 360 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Sam Gold et al | 294.19 |
| 897047 | 6 ^{ème} Rue | 23 | 936 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Sam Gold et al | 295.43 |
| 897213 | 10740, 6 ^{ème} Rue | 99 | P3 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | National Terententine Inc. | 106.82 |
| 898114 | 7 ^{ème} Rue | 96 | 446 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Rivière Des Prairies Development Inc. | 247.43 |
| 898840 | 8 ^{ème} Rue | 94 | 531 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Rivière Des Prairies Development Inc. | 53.79 |
| 898842 | 8 ^{ème} Rue | 94 | 532 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Rivière Des Prairies Development Inc. | 69.71 |
| 899640 | Boul. Henri Bourassa Est | 76 | P1224 | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Rivière Des Prairies Development Inc. | 212.99 |
| Ligne homologuée avec toutes les servitudes actives et passives y attachées. | | | | | | |
| 899708 | 12000 boul. Henri Bourassa Est | P35 | | Paroisse Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies | Belmont Food Service Inc. | 4,034.73 |

Conformément à l'article 896 de la charte de la ville de Montréal, 401, ptie: I Geo. VI, c. 103, a. (62), un dépôt correspondant à 10% de l'évaluation municipale inscrite au rôle en vigueur, de cette vente, sera exigible du plus haut enchérisseur avant l'adjudication finale.

Bureau du Shérif, Montréal.

Le shérif conjoint Marius d'Amours. 36719-0

Au hasard des nouvelles

GARY GABELICH, maintenant qu'il a établi un nouveau record de vitesse sur terre de 622,407 milles à l'heure au volant de son bolide-fusée appelé "Flamme Bleue", distançant l'ancien record de Craig Breedlove par plus de 21 m/h, a l'intention d'en établir un nouveau sur eau. "J'aimerais atteindre sur eau une vitesse d'entre 300 à 350 milles à l'heure", a-t-il dit, hier, en révélant qu'il avait besoin d'un commanditaire pour se lancer à l'assaut du record de 285 mph au volant d'une embarcation en aluminium et en acier qu'il construira une fois qu'on voudra bien le financer.

DANIEL BAILLARD, directeur de l'information de l'Association québécoise de Judo Kodokan, nous apprend que le conseil d'administration de ce groupe révélera son programme de tournois pour la saison 1970-71 mercredi de la semaine prochaine. L'A.Q.J.K. a déjà obtenu la franchise d'organiser deux tournois d'envergure nationale, soit le championnat de l'Est du Canada et le 10^{ème} championnat du Canada, celui de 1971. Au cours de la conférence de presse de mercredi prochain, on présentera aussi le livre de Louis Arpin intitulé "Le guide du judo", publié par les Editions de l'Homme.

ROGER BANNISTER, le médecin qui fut le premier coureur à franchir la barrière du mille en 4 minutes, croit qu'on pourra éventuellement le courir en 3 minutes et 30 secondes. "Il se peut qu'il faille attendre 30 ou 40 ans pour atteindre ce résultat", écrit Bannister dans le numéro de novembre du "Science Journal", dans lequel il étudie les problèmes psychologiques des vitesses sur les pistes de courses. Bannister déclare que les athlètes devront commencer à s'entraîner très jeunes pour améliorer leur efficacité à utiliser l'oxygène du corps afin de courir le mille en trois minutes et demie.

LA SECTION QUÉBEC de l'Association canadienne des golfeurs professionnels tiendra sa 43^{ème} assemblée annuelle, lundi, au Holiday Inn de la Côte de Liesse. On inaugurerait aussi la 12^e exposition d'équipement de golf qui durera toute la semaine et qui, en principe, est réservée aux membres du milieu.

"SANAIR 500", tel est le nom donné à un nouveau ralliement-automobile qui aura lieu, samedi le 14 novembre, à la piste d'accélération Sanair de St-Pie. Les conducteurs chevronnés, au volant de leur voiture privée, auront l'occasion de montrer leur talent sans, toutefois et pour cela, que les novices soient exclus. Ils pourront, eux aussi, tenter de gagner le premier prix de \$500. En tout, en plus de trophées, on offrira \$2,000 en bourses. Renseignements: 866-4222.

L'AUTO-CLUB DE TROIS-RIVIÈRES, lundi, mardi et mercredi prochains, présentera son Festival du film sur le sport-automobile, en collaboration avec Guy Poirier, représentant Labatt. L'événement se déroulera au Pavillon Mauricien du Cap-de-la-Madeleine. On visionnera, entre autres, les championnats de vitesse sur terre, un film expérimental sur les problèmes de pneus, de suspension et la lubrification des véhicules, une pellicule de Walt Disney sur l'automobiliste moyen qui est très divertissante, le Grand Prix motocycliste d'Allemagne dans la classe 250 cc, sans oublier des courses disputées en Europe et à St-Jovite, Trois-Rivières, Mosport. Les projections seront continuelles de 7h., à minuit chaque soir, le publicitaire Jacques Poulin faisant encore remarquer que le prix d'admission ne sera que d'un dollar.

JACK GORDON, instructeur des North Stars du Minnesota de la ligue de hockey Nationale, déclare qu'il n'a jamais connu le bonheur, au cours de sa longue carrière, d'avoir à sa disposition pas moins de trois excellents gardiens de but, situation qui s'est créée grâce à l'effort remarquable du jeune Gilles Gilbert contre les Canadiens il y a plus d'une semaine à Montréal. Avec les vétérans Cesar Maniago et Gump Worsley, l'instructeur souffre maintenant et pour ainsi dire d'un agréable embarras du choix. Gordon ne sait pas encore s'il va garder les trois sur son alignement mais il n'a pas été sans remarquer les succès remportés par St-Louis, la saison dernière, alors que les Blues avaient, eux aussi, trois bons gardiens, soit Jacques Plante, Glenn Hall et Ernie Wakely. Dans tous les cas, Gordon pourra reposer un Maniago qui, au cours des dernières saisons, a peut-être été trop utilisé. Ainsi, en 1967-68, Maniago joua dans 71% des joutes du Minnesota dans 86% en 1968-69 et dans 70% l'hiver dernier. Toujours à propos des North Stars, disons que Jude Drouin a eu 22 ans hier et que Danny Grant en aura 25 demain.

DOUG HARVEY a expliqué qu'il avait un revolver dans son porte-documents parce qu'il avait été assailli durant sa campagne électorale lors des récentes élections municipales. Il était alors candidat à un poste d'échevin dans Notre-Dame-de-Grâce et fut battu. On sait que l'ex-brillant joueur de défense des Canadiens fut arrêté, à l'aéroport d'Ottawa et durant la nuit de lundi à mardi, lorsqu'on découvrit le revolver en question et qu'il ne put montrer de permis pour port d'armes. Il a comparu en cour et a reçu une sentence suspendue.

MARC TARDIF souffre d'une infection de la peau à l'aisselle droite et c'est pourquoi Guy Charron prit sa place, avant-hier soit à Toronto, aux côtés de Jean Béliveau et Yvan Cournoyer, le jeune Charron en profitant pour marquer son 1^{er} but dans la ligue Nationale de hockey.

RON BRAND, après avoir vainement cherché un emploi d'hiver dans la métropole depuis un mois, a décidé de quitter Montréal avec sa femme et ses trois enfants pour retourner en Californie où son beau-père dirige un commerce de recouvrement de planchers. Le receveur-Petit-Tigre des Expos travaillera donc pour son beau-père qui, d'ailleurs, lui a laissé savoir qu'il avait besoin d'aide. D'autre part, on apprend que Gary Sutherland se remet, à l'hôpital Reine Elisabeth, d'une opération pour une infection à la main gauche qu'il attrapa, la semaine dernière, en Floride. On sait que Sutherland, cet automne, était retourné en Floride pour prendre des leçons de frappe de l'instructeur Larry Doby afin d'améliorer, la saison prochaine, sa moyenne au bâton qui, l'été dernier, est tombée à .206.

BILLY GAMBRELL, le vétérinaire de la ligue Nationale de football qui avait remplacé un Jim Thorpe blessé avec les Argonauts de Toronto il y a quelques semaines, a été congédié, hier, pour justement remettre sa place au même Thorpe qui jouerait, demain, contre Ottawa alors que les Argos disputent un match très important. Il se pourrait également que le flaqueur Bobby Taylor, absent depuis le premier match de la saison à cause d'une blessure à un genou, fasse aussi sa rentrée.

INSCRITS À B.B.

| PREMIERE COURSE | | SIXIEME COURSE | |
|--|---|--|---|
| Trot - A réclamer \$2,500. BOURSE: \$1,200 | Allocations pour âge et sexe \$5,000. | Trot - A réclamer \$2,500. BOURSE: \$1,200 | Allocations pour âge et sexe \$5,000. |
| 9 - Trader Sunshine G. Gendron 7-2 | 8 - Francis O'Brien M. Bourrette 3-1 | 9 - Trader Sunshine G. Gendron 7-2 | 8 - Francis O'Brien M. Bourrette 3-1 |
| 5 - Uncle Art S. Grisé 5-1 | 4 - Magnolia C. Bourgeois 2-2 | 5 - Uncle Art S. Grisé 5-1 | 4 - Magnolia C. Bourgeois 2-2 |
| 3 - Kimberly Don L. St-Jacques 2-2 | 3 - Marquis de Tracy A. Deguise 4-1 | 3 - Kimberly Don L. St-Jacques 2-2 | 3 - Marquis de Tracy A. Deguise 4-1 |
| 6 - Galaproy G. Cardier 5-1 | 1 - Speedy Pointer pas nommé 5-2 | 6 - Galaproy G. Cardier 5-1 | 1 - Speedy Pointer pas nommé 5-2 |
| 8 - Empellie G. Bardier 6-1 | 5 - Pen S. Grisé 6-1 | 8 - Empellie G. Bardier 6-1 | 5 - Pen S. Grisé 6-1 |
| 2 - Clever Julie A. Boucher 8-1 | 2 - Dukes Victor G. Gendron 8-1 | 2 - Clever Julie A. Boucher 8-1 | 2 - Dukes Victor G. Gendron 8-1 |
| 4 - Robert Titan O. Patry 10-1 | 7 - Radisson R. Filion 8-1 | 4 - Robert Titan O. Patry 10-1 | 7 - Radisson R. Filion 8-1 |
| | 6 - Hawaiian Gal R. Montroy 10-1 | | 6 - Hawaiian Gal R. Montroy 10-1 |
| | A.E. Magic Rice | | A.E. Magic Rice |
| | R. White Landweep | | R. White Landweep |
| | P.E. Alan Y. Gamache | | P.E. Alan Y. Gamache |
| DEUXIEME COURSE | | SEPTIEME COURSE | |
| Trot - A réclamer \$3,500. BOURSE: \$1,300 | Non-gagnants de \$3,000 en 1970 (allocations) | Trot - A réclamer \$3,500. BOURSE: \$1,300 | Non-gagnants de \$3,000 en 1970 (allocations) |
| 6 - Flying Hank G. Gendron 7-2 | 6 - Rusty Moko B. Bourrette 3-1 | 6 - Flying Hank G. Gendron 7-2 | 6 - Rusty Moko B. Bourrette 3-1 |
| 2 - Moran M. Lefebvre 4-1 | 7 - Loyal Friend J. Foley 7-2 | 2 - Moran M. Lefebvre 4-1 | 7 - Loyal Friend J. Foley 7-2 |
| 4 - Manasse M. Lefebvre 4-1 | 5 - Theda Sue J.G. Lareau 4-1 | 4 - Manasse M. Lefebvre 4-1 | 5 - Theda Sue J.G. Lareau 4-1 |
| 5 - Admirable Pick J. Hébert 7-2 | 3 - Admiring Mir J. Hébert 5-2 | 5 - Admirable Pick J. Hébert 7-2 | 3 - Admiring Mir J. Hébert 5-2 |
| 7 - Homestrich Sue E. Smith 6-1 | 8 - Royal Jersey M. Lefebvre 4-1 | 7 - Homestrich Sue E. Smith 6-1 | 8 - Royal Jersey M. Lefebvre 4-1 |
| 3 - Stirring Mir D. Normandin 8-1 | 1 - Worthy Lucia P. Filion 8-1 | 3 - Stirring Mir D. Normandin 8-1 | 1 - Worthy Lucia P. Filion 8-1 |
| 9 - Steady Nelly M. Ricard 8-1 | 4 - Scotch Genesee P. Robillard 10-1 | 9 - Steady Nelly M. Ricard 8-1 | 4 - Scotch Genesee P. Robillard 10-1 |
| 1 - Dramatic Star J.P. Gauthier 15-1 | 9 - Puisseance Y. Poirier 15-1 | 1 - Dramatic Star J.P. Gauthier 15-1 | 9 - Puisseance Y. Poirier 15-1 |
| A.E. G.P. Dab | | A.E. G.P. Dab | |
| Baylor Hanover G. Gendron | | Baylor Hanover G. Gendron | |
| TROISIEME COURSE | | HUITIEME COURSE | |
| Trot - A réclamer \$3,500. BOURSE: \$1,300 | Non-gagnants de \$5,000 à \$5,000 en 1970 qui n'ont pas gagné une course après le 30 septembre. | Trot - A réclamer \$3,500. BOURSE: \$1,300 | Non-gagnants de \$5,000 à \$5,000 en 1970 qui n'ont pas gagné une course après le 30 septembre. |
| 6 - Dufford The Pro R. Coutin 9-1 | 6 - Big A. Hanna 3-1 | 6 - Dufford The Pro R. Coutin 9-1 | 6 - Big A. Hanna 3-1 |
| 7 - Key Pebble M. Lefebvre 7-2 | 1 - Byrd Time Y. Desjardins 7-2 | 7 - Key Pebble M. Lefebvre 7-2 | 1 - Byrd Time Y. Desjardins 7-2 |
| 8 - Muncy Agan S. Grisé 9-2 | 7 - Hal J. Drummond G. Dumont 3-1 | 8 - Muncy Agan S. Grisé 9-2 | 7 - Hal J. Drummond G. Dumont 3-1 |
| 4 - Devil Mir G. Gendron 5-1 | 3 - Daywood Mir J. Hébert 8-2 | 4 - Devil Mir G. Gendron 5-1 | 3 - Daywood Mir J. Hébert 8-2 |
| 2 - Tyrone Prince M. Lachance 6-1 | 2 - Little Willie J.P. Gauthier 5-1 | 2 - Tyrone Prince M. Lachance 6-1 | 2 - Little Willie J.P. Gauthier 5-1 |
| 3 - Spangler Frost W. Bourgon 8-1 | 5 - Rain King M. Picard 6-1 | 3 - Spangler Frost W. Bourgon 8-1 | 5 - Rain King M. Picard 6-1 |
| 1 - Valid Scott J. Vanier 12-1 | 4 - Special Mixture G. Filion 5-1 | 1 - Valid Scott J. Vanier 12-1 | 4 - Special Mixture G. Filion 5-1 |
| A.E. Daily Bob J. Findley | 6 - Collingwood Boy J.G. Brousseau 10-1 | A.E. Daily Bob J. Findley | 6 - Collingwood Boy J.G. Brousseau 10-1 |
| QUATRIEME COURSE | | NEUVIEME COURSE | |
| Trot - A réclamer \$3,500. BOURSE: \$1,300 | Gagnants de plus de \$10,000 en 1970 | Trot - A réclamer \$3,500. BOURSE: \$1,300 | Gagnants de plus de \$10,000 en 1970 |
| 6 - Rapid Scott G. Lachance 9-1 | 2 - Coal Adios J. Hébert 3-1 | 6 - Rapid Scott G. Lachance 9-1 | 2 - Coal Adios J. Hébert 3-1 |
| 5 - F.C. Vor R. Paradis 7-2 | 3 - Novae Choice V. Bourgon 7-2 | 5 - F.C. Vor R. Paradis 7-2 | 3 - Novae Choice V. Bourgon 7-2 |
| 1 - Lady Circo M. Lefebvre 4-1 | 7 - Pagarau Choice D. MacTavish 4-1 | 1 - Lady Circo M. Lefebvre 4-1 | 7 - Pagarau Choice D. MacTavish 4-1 |
| 4 - Berlin Mars S. Grisé 9-2 | 4 - Black Swan N. G. Filion 5-1 | 4 - Berlin Mars S. Grisé 9-2 | 4 - Black Swan N. G. Filion 5-1 |
| 2 - Anola Mite M. Lachance 6-1 | 5 - Pearl Mir M. Dostie 5-1 | 2 - Anola Mite M. Lachance 6-1 | 5 - Pearl Mir M. Dostie 5-1 |
| 3 - Carol Mir W. Bourgon 8-1 | 8 - Tom Tar A. Hanna 6-1 | 3 - Carol Mir W. Bourgon 8-1 | 8 - Tom Tar A. Hanna 6-1 |
| 9 - Queen Jersey J. Hébert 8-1 | 1 - Le Cran D.J. Martineau 8-1 | 9 - Queen Jersey J. Hébert 8-1 | 1 - Le Cran D.J. Martineau 8-1 |
| 7 - Valiant Newport A. Aubin 10-1 | 8 - Opeongo Jr. J. Findley 10-1 | 7 - Valiant Newport A. Aubin 10-1 | 8 - Opeongo Jr. J. Findley 10-1 |
| 8 - Carole Kay 12-1 | 9 - Virginia P. Sauvé 12-1 | 8 - Carole Kay 12-1 | 9 - Virginia P. Sauvé 12-1 |
| CINQUIEME COURSE | | DIXIEME COURSE | |
| Amble - 2, 3 et 4 ans. N.G. de \$3,500. | Non-gagnants de \$4,500 en 1970 (allocations) | Amble - 2, 3 et 4 ans. N.G. de \$3,500. | Non-gagnants de \$4,500 en 1970 (allocations) |
| 8 - Greenire Gene D. Beuchemin 5-1 | 2 - Coal Adios J. Hébert 3-1 | 8 - Greenire Gene D. Beuchemin 5-1 | 2 - Coal Adios J. Hébert 3-1 |
| 1 - Adios Montez V. Gagnon 7-2 | 3 - Novae Choice V. Bourgon 7-2 | 1 - Adios Montez V. Gagnon 7-2 | 3 - Novae Choice V. Bourgon 7-2 |
| 4 - Mighty Mir M. Dostie 4-1 | 7 - Pagarau Choice D. MacTavish 4-1 | 4 - Mighty Mir M. Dostie 4-1 | 7 - Pagarau Choice D. MacTavish 4-1 |
| 5 - Grandia Joe G. Filion 9-2 | 4 - Black Swan N. G. Filion 5-1 | 5 - Grandia Joe G. Filion 9-2 | 4 - Black Swan N. G. Filion 5-1 |
| 7 - Peggy Gold G. Beuchemin 9-2 | 4 - Pearl Mir M. Dostie 5-1 | 7 - Peggy Gold G. Beuchemin 9-2 | 4 - Pearl Mir M. Dostie 5-1 |
| 6 - Kimberly Sir J. MacGregor 6-1 | 8 - Tom Tar A. Hanna 6-1 | 6 - Kimberly Sir J. MacGregor 6-1 | 8 - Tom Tar A. Hanna 6-1 |
| 2 - Tennessee South R. Boutin 8-1 | 1 - Le Cran D.J. Martineau 8-1 | 2 - Tennessee South R. Boutin 8-1 | 1 - Le Cran D.J. Martineau 8-1 |
| 2 - Cardinal Rainbow J.G. Brousseau 10-1 | 8 - Opeongo Jr. J. Findley 10-1 | 2 - Cardinal Rainbow J.G. Brousseau 10-1 | 8 - Opeongo Jr. J. Findley 10-1 |
| A.E. Rae Gallon C. Rochelleau | 9 - Virginia P. Sauvé 12-1 | A.E. Rae Gallon C. Rochelleau | 9 - Virginia P. Sauvé 12-1 |
| Blazer King Y. Gamache | Duane Agin Y. Catellier | Blazer King Y. Gamache | Duane Agin Y. Catellier |

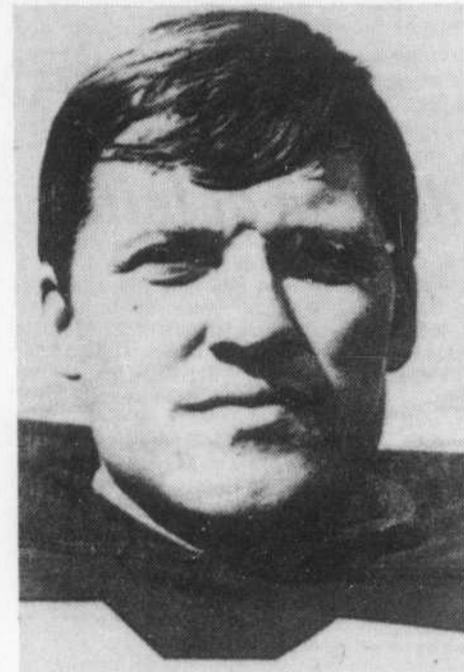


JOLIE ESQUIMAUDE! Betty Ann Hopner, âgée de 19 ans, n'est pas une Esquimaude comme les autres. Elle est plutôt Mlle Esquimaud d'Edmonton, de la LCF, et comme telle, participera, en compagnie de huit autres candidates représentant autant d'équipes, au grand concours annuel pour le choix de Mlle Coupe Grey, à Toronto, le mois prochain. (Télé

LES SPORTS À LA PIGE

LE MALHEUR DES UNS faisant le bonheur des autres, les partisans des Alouettes ont appris sans trop de chagrin que le quart-arrière Joe Zuger, des Chats-Tigres de Hamilton, ne sera pas de la mêlée dimanche après-midi à l'Autostade, lors du dernier match de la saison régulière pour les deux équipes. Cette partie décidera de la première position de la section Est de la LCF. Hamilton devance présentement les gars de Sam Etcheverry par deux points, mais une victoire de ces derniers leur accorderait le championnat malgré l'égalité, puisqu'ils auront vaincu les Chats-Tigres deux fois en trois rencontres durant la saison. Zuger n'est pas suffisamment rétabli de la blessure au poignet droit qui l'a mis au rancard durant un mois. Il retourne sur la liste des blessés pour une période de 15 jours. L'instructeur Joe Restic devra donc continuer à utiliser Wally Gabler, l'ancien Argonaut de Toronto obtenu des Blue Bombers de Winnipeg il y a quelques semaines. Et pour la relève, Restic peut toujours compter sur Jim Eckman. Dans le camp des Montréalais, vaincus quatre fois au cours de leurs cinq dernières rencontres, Etcheverry espère toujours que son quart Sonny Wade se retrouvera et qu'il saura les mener à la victoire.

LE GROS OEUVRE du centre nautique de Kiel, près de Munich, et où doivent se dérouler les épreuves de voile des Jeux olympiques de 1972, est terminé. Plusieurs centaines d'invités d'honneur ont assisté hier à la fin des travaux, terminés conformément aux prévisions et juste un an après la pause de la première pierre. Le coût total des travaux est maintenant évalué à 72,8 millions de D-marks, ou environ \$22.000.000.



DAVE CUTLER

DAVE CUTLER, batteur de précision des Esquimaux d'Edmonton, a probablement établi un record nord-américain avant-hier soir, à Regina, lorsqu'il a réussi un botté de placement de 58 verges, malgré un revers de 34-10 des siens devant les Roughriders de la Saskatchewan. L'ancienne marque pour la LCF appartenait à Bill Mitchell qui, évoluant pour Edmonton en 1964, en avait réussi un de 57 verges. Pour ce qui est du football professionnel américain, le record appartient à Bert Rechichar, des Colts de Baltimore, qui a réussi un placement de 56 verges en 1963. Au cours du match d'avant-hier, Jack Abendschan, des Roughriders, a réussi 10 points pour ainsi consolider son avance en tête des compteurs dans la section Ouest. Il domine avec 113 points sur 33 convertis, 24 placements et huit simples. Cutler est au 2ème rang avec 106 points, suivi de Ted Gerela, batteur des Lions de Vancouver, avec 100.

JACK NICKLAUS, hier et lors de la 1ère ronde du tournoi-invitation Sahara de \$100.000, a été obligé d'emprunter un sac de bâtons de golf afin de pouvoir jouer... ce qui lui valut de jouer trois Buggy sur les quatre pre-

miers trous! Le cadet qui porte régulièrement les bâtons du champion et qui les a toujours avec lui ne se présenta pas au 1er terre de départ lorsque vint le tour de jouer de Nicklaus. L'as-golfeur trouva un vieux bois no 1 et un potteur dans la valise de sa voiture et compléta son ensemble de bâtons en choisissant au hasard dans le magasin du pro du club Nevada. Les résultats ne furent pas édifiants, Nicklaus jouant 39 sur les premiers neuf trous à normale-36. On peut croire que, cet après-midi, il y a un cadet qui sera mis... au pas... sinon au rancart!

ROGER FORTIN, as-lanceur des Aigles de Laval de la ligue de baseball Montréal Junior, sera fêté, lundi soir au Centre sportif Laval. Fortin, qui a remporté 12 victoires contre 2 défaites la saison dernière, a été choisi pour être de l'équipe qui représentera le Canada au championnat mondial de baseball amateur à Calie, Amérique du Sud, du 15 novembre au 3 décembre prochain. Michel Blanchet, le responsable des sports de Laval-des-Rapides, a révélé que plusieurs personnalités sportives seront présentes. Par la même occasion, on présentera une partie de hockey entre les Satellites de Laval et St-Lambert, équipes de calibre junior.

JERRY QUARRY est dans l'eau chaude. On vient de saisir sa bourse de \$41.000 à Atlanta et on s'appête à faire main-basse sur ses \$250.000 de droits de télévision à New York, en raison du fait que Johnny Flores prétend qu'il est encore le co-gérant de Quarry. La chose ira devant les tribunaux. Dans toute cette histoire, Quarry "encaissera-t-il" un double revers?

CASSIUS CLAY remonterait dans l'arène en décembre contre Oscar Bonavena. La bagarre aurait lieu dans l'arène de Miami Beach. "J'ai du sang de guerrier dans les veines Cassius réaliserait qu'il lui aurait mieux valu combattre au Vietnam que de m'affronter dans l'arène", a dit l'Argentin.

ALI-QUARRY à la télé de l'American Broadcasting Company sera un mini-combat à revoir à l'émission "Wide World of Sports" demain.

BOWIE KUHN, commissaire du baseball, a révélé qu'il ne s'objecterait pas à la signature de Curt Flood avec les Sénateurs de Washington, mais qu'il est impensable, à aucun des deux partis, d'omettre la clause de réserve.

JEAN BELIVEAU sera à l'Amphithéâtre municipal de St-Lambert, lundi soir, et inaugurer le grand tournoi "Curl-In" en lançant une première pierre symbolique. L'ouverture aura lieu aussitôt après le premier match de curling de la soirée, c'est-à-dire vers 8h30. Invités d'honneur et plus de 700 participants revêtant les chandails distinctifs de leur club y participeront. On sait que le "Curl-In" de St-Lambert durera toute la semaine et qu'il y aura des joutes l'après-midi comme le soir. L'entrée est libre pour tous.

LES STATISTIQUES des Castors de Sherbrooke de la ligue de hockey Junior A du Québec sont très bien faites et, d'autant plus, intéressantes. Ainsi le publicitaire de l'équipe, Jean-Paul Ricard, nous laisse savoir que le gardien Yves Bélanger a joué 403 minutes, qu'il a reçu 215 lancers, qu'il a permis 23 buts et qu'il a conservé des moyennes défensives de 3,3 buts par joute et de 88%. Le gardien Yvon Pouliot, lui, a joué 209 minutes, reçu 125 lancers et permis 18 buts, pour des moyennes de 4,9 et 86,7%. Dans leurs 10 premières joutes, les Castors ont effectué 398 lancers, soit une moyenne de 39,8. Par contre, leurs adversaires ont réussi 340 lancers pour une moyenne évidente de 34. Le meilleur compte de l'équipe est Normand Dubé qui a 7 buts et 15 passes. Il est suivi de Claude St-Sauveur, 8-12-20.

SIMON MAJOR, directeur du Service de la récréation de Saint-Laurent, nous informe que les autorités municipales verraient d'un bon oeil la création d'une école élémentaire de patinage artistique. L'initiative serait prise à la suite de la décision du club de patinage Cousineau de cesser ses activités. Les cours pourraient probablement commencer à la fin du mois de décembre. En raison de la limitation des heures de glace à l'amphithéâtre municipal, les inscriptions devraient se limiter au départ à quelque 80 à 90 élèves. Tous ceux intéressés sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu, mardi soir à 8h., dans la salle du Service de la récréation de St-Laurent, 1390 rue de l'Eglise.



TOUTE UNE RECRUE! Le centre-arrière Hugh McKinnis, des Stampedeers de Calgary, s'avère toute une révélation au football canadien. McKinnis, qui jouait pour l'équipe de l'Université de l'Arizona l'an dernier, domine chez les porteurs du ballon avec des gains totalisant 1.111 en 197 courses. Il a de plus réussi neuf touchés en 15 rencontres.

Les Stampedeers en voulaient un autre que lui...

Un 2e choix, mais quel choix!

CALGARY (PC) - Le joueur de centre-arrière Hugh McKinnis, qui était sujet à caution pour les Stampedeers de Calgary au début de la saison, est une recrue modèle. Il aime l'exercice et l'entraînement de son club et dit "que c'est facile". Et le meilleur porteur de ballon dans la section Ouest de la Ligue Canadienne de football n'a actuellement aucune ambition d'évoluer dans la Ligue nationale aux Etats-Unis. Lorsque commença la saison 1970, les Stampedeers avaient absolument besoin d'un joueur de centre-arrière, à la suite de la retraite du vétéran Ted Woods. Les dépisteurs inspirés se rendirent à l'Université de l'Arizona et découvrirent leur homme. Mais il ne s'agissait pas de Hugh McKinnis. C'était un de ses coéquipiers, Art Malone, un talentueux joueur

qui fut vite repêché par les Falcons d'Atlanta, de la LNF.

Peu utilisé

McKinnis, qui partageait la chambre de Malone lors des voyages d'un club, était aussi un joueur de centre-arrière et pendant deux ans, il se dit chanceux "d'avoir joué à peu près quatre parties" à cette position.

Ayant perdu Malone, les Stampedeers continuèrent leurs recherches pour un joueur de centre-arrière. C'est alors que l'instructeur du club Arizona rappela aux Stampedeers qu'ils avaient oublié McKinnis.

"On nous assura que McKinnis avait assez de talent pour mériter un essai", dit l'instructeur de Calgary, Jim Duncan. "En pensant à tout le temps perdu, à essayer de retenir les

services de Malone, nous étions décidés à donner un essai à quiconque avait une chance de se qualifier pour le poste."

C'est la réussite...

Aujourd'hui, après une saison complète de football professionnel, le jeune joueur de centre-arrière, père d'un enfant, possède une fiche intéressante à offrir à ceux qui devront choisir les porte-couleurs de l'équipe d'étoiles.

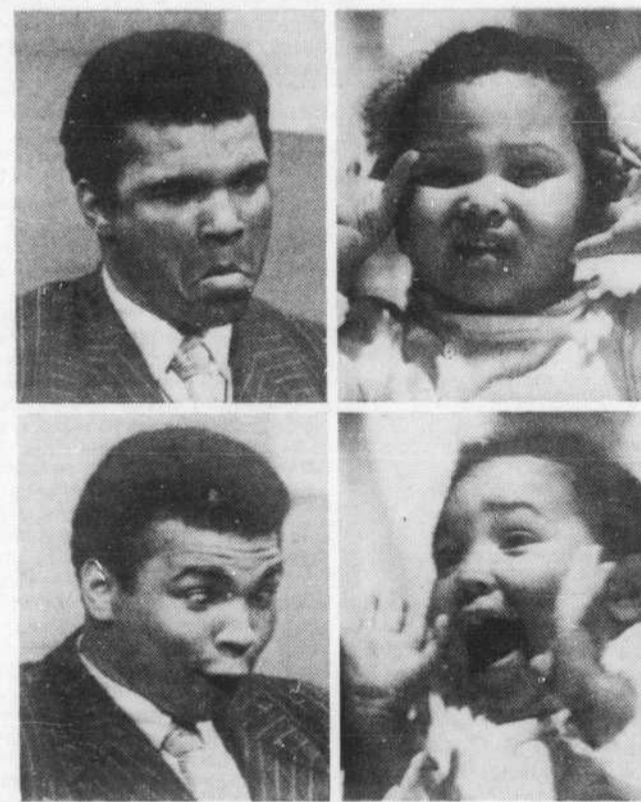
Comme porteur du ballon, il mène dans l'Ouest avec 1.111 verges de gains au sol en 137 sorties, 108 verges de plus que son plus proche rival, Jim Evanson, des Lions de Vancouver.

En 15 parties régulières du calendrier, McKinnis a marqué neuf touchés, la meilleure marque parmi les concurrents de sa catégorie.

Selon le coach Duncan il a tout pour réussir: vitesse et stature. Comme remplaçant de Woods on ne s'attendait pas à ce qu'il devienne une sensation, du jour au lendemain.

"Quand vous donnez une chance à une recrue," dit Duncan, "vous ne vous attendez pas à ce qu'il atteigne le sommet et sa forme avant deux ou trois ans. Mais McKinnis devint, du jour au lendemain, une agréable surprise."

McKinnis, natif de Sharon, Pennsylvanie, deviendra sujet au repêchage de la LNF cette année.



MUHAMMAD ALI... après le "gala-gala" contre Jerry Quarry, des "gilli-gilli" à la petite Maryum (Clay) Ali. (Téléphoto PA)

La victoire de Clay ou le "triomphe de la justice"!

ATLANTA Georgie (AFP) - Pour l'Amérique Noire, Cassius Clay n'est plus seulement le champion ou le meilleur poids lourd mondial, mais un héros - son héros - symbolisant sa lutte contre l'oppression et qui, envers et contre tous, triomphe avec panache.

Les millions de Noirs américains qui rêvent de "Pouvoir Noir" et qui s'identifient plus ou moins au champion "injustement" déchu, ont partagé, lundi soir, l'autoritaire victoire de Clay sur le meilleur blanc, Jerry Quarry. Pour Clay, son succès était la volonté de Dieu (Allah). Pour eux, c'était l'inévitable triomphe de la justice.

L'atmosphère, dans l'archaïque Auditorium d'Atlanta, en plein cœur d'un des états les plus touchés par la guerre de sécession, ne trompait pas. La majorité des spectateurs était de couleur et vêtue d'un chic excentrique comme pour le couronnement d'un roi. La présence de personnalités, telles le pasteur Abernathy et la femme de Martin Luther King, démontrent combien l'Amérique noire bénissait le retour de son champion. Les quelques secondes,

durant lesquelles Mohamed Ali martela impitoyablement la blessure qu'il venait de provoquer à l'arcade de Jerry Quarry, enclenchèrent une joie frénétique qui explosa lorsque l'arbitre arrêta le combat loin d'être confiné au seul cadre sportif.

Mieux même, un tel retour, après trois ans et demi d'absence, engendra un sentiment de sympathie chez tous les Américains modérés, même ceux qui avaient condamné son refus d'aller à l'armée. La fortune qu'il a dédaigné pour défendre ses convictions et sa brillante réapparition, qui a permis d'évaluer qu'il était peut-être meilleur encore qu'il y a trois ans, lui ont incontestablement gagné l'admiration de tous.

Certes, Joe Frazier qui, de successeur est devenu l'usurpateur, est aussi un Noir, mais il est loin d'être un symbole. Il ne fait d'ailleurs aucun doute que si un "Clay-Frazier" pouvait avoir lieu en février, comme on le prévoit, le cœur de millions d'Américains de couleur, catholiques, protestants ou musulmans, ne battonnait que pour Cassius Clay (ou Mohamed Ali) au premier coup de gong.

Bonnes nouvelles sous peu pour le sport amateur au Québec

"La situation du sport amateur au Québec n'a rien d'alarmant. Au contraire. Nous aurons d'ailleurs d'excellentes nouvelles à communiquer d'ici quelques jours."

C'est en substance ce que déclarait hier, à un représentant du Devoir, Gilles Houde, député de Fabre et adjoint parlementaire du ministre Jean-Paul L'Allier, responsable du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

A l'intention de ceux qui pourraient s'inquiéter, M. Houde a dit qu'un volumineux rapport de 500 pages, traitant de "la situation de l'éducation physique, des loisirs et des sports au Québec entre 1960 et 1970" et préparé en collaboration, avait été remis, mercredi, au premier ministre Bourassa ainsi qu'à tous les membres du cabinet.

M. Houde ne pouvait évidemment nous révéler le contenu de ce rapport, qui est une synthèse de ce qui s'est écrit depuis 10 ans sur le sujet. Mais il nous en a quand même dessinés les grandes lignes. C'est ainsi que le premier des deux tomes, consacré à la méthodologie, est une conception des ressources de loisirs établie sur une période de 10 ans, dans les différents secteurs.

Le tome II est un constat de la situation au plan gouvernemental. On y retrouve entre autres une évaluation des urgences, ainsi que des considérations générales et des recommandations.

Le député se dit convaincu que le rapport sera bientôt rendu public. Il en veut pour preuve la journée complète, consacrée mardi à ce vaste sujet des sports, des loisirs et de l'éducation physique, par M. L'Allier, lui-même et les principaux fonctionnaires du Haut-commissariat.

"Les fédérations sportives et le monde du sport amateur seront bien servis au cours des prochains jours", a-t-il dit en conclusion.

Cournoyer a troqué son bâton pour des béquilles

Le tourbillonnant petit bolide, Yvan Cournoyer des Canadiens de Montréal, n'a pas de veine. Il vient d'être stoppé, dans son fulgurant départ de saison, par une fièvre à un pied qui le tiendra à l'écart du jeu pour une période approximative de deux semaines.

Cournoyer qui, en neuf matchs, avait déjà enfilé 10 buts, dont huit dans des attaques massives, s'est blessé dans la défaite de 6-2 encaissée par les Canadiens, mercredi à Toronto.

Selon le docteur D.G. Kinneer, médecin des Canadiens, Cournoyer ne sera pas contraint de porter un plâtre, mais devra se mouvoir au moyen de béquilles.

Tardif absent

Aussi absent, chez les Canadiens, est le joueur Marc Tardif, hospitalisé à cause d'une infection à un bras. Il n'a d'ailleurs pas été en uniforme mercredi à Toronto et ne sera pas non plus à son poste demain soir lorsque les hommes de Claude Ruel recevront la visite des Canucks de Vancouver.

Backstrom à Vancouver

D'autre part, le joueur de centre Ralph Backstrom, démissionnaire le 10 octobre dernier, a manifesté qu'il avait l'intention de continuer sa carrière dans la ligue Nationale, mais avec les Canucks de Vancouver.

Le vétéran de 12 saisons avec les Canadiens a fait part de ses intentions à Sammy Pollock et espère fortement que son rêve se matérialisera. Agé de 33 ans, l'athlète de

Kirkland Lake, a révélé que, depuis longtemps déjà, il songeait à déménager ses pénates dans un coin du pays où le climat hivernal est moins cruel.

FOOTBALL

AVANT-HIER SOIR SASKATCHEWAN 34 EDMONTON 10

SOMMAIRE PREMIER QUART

Sask. - Touché, Gamble; converti, Abendschan... 4:27
Sask. - Touché, McKinnis; converti, Abendschan... 11:36

DEUXIEME QUART

Sask. - Touché, Gamble; converti raté... 2:10
Sask. - Touché, McKinnis; converti, Abendschan... 7:02
Sask. - Simple, Abendschan... 10:35

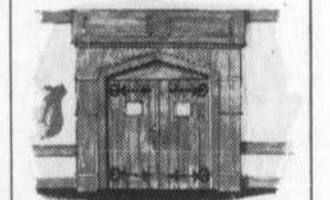
TROISIEME QUART

Edmon. - Placement, Cutler... 5:19
Sask. - Placement, Abendschan... 12:13

QUATRIEME QUART

Edmonton 0 0 3 7-10
Sask. 14 17 0 3-34

Rendez-vous au Pic.



Ces portes s'ouvrent sur le lieu de rendez-vous le plus populaire à Montréal - le

Piccadilly Pub

Populaire par son buffet chaud et froid du déjeuner, par ses hors-d'oeuvre gratuits à l'heure du cocktail. Populaire aussi par son atmosphère de cordialité et d'intimité; populaire par son grand confort luxueux. Le Piccadilly Pub de l'hôtel Sheraton Mt-Royal.

P'Hôtel Sheraton Mt-Royal

Montréal, 1455, rue Peel
Un service international IIT

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Demain à 8 heures p.m.

VANCOUVER VS CANADIENS

Billets maintenant en vente au FORUM

D'autre part, le joueur de centre Ralph Backstrom, démissionnaire le 10 octobre dernier, a manifesté qu'il avait l'intention de continuer sa carrière dans la ligue Nationale, mais avec les Canucks de Vancouver.

Le vétéran de 12 saisons avec les Canadiens a fait part de ses intentions à Sammy Pollock et espère fortement que son rêve se matérialisera. Agé de 33 ans, l'athlète de

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAU

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylograph Inc
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Enseignement correctif individuel en Mathématiques, (10 ans d'expérience)

Échec, renforcement, passage au régulier, secondaire I, II, III, IV et V. Diagnostic et correction. Jean Auger - Orthopédagogue - 389-5001

SAM GOLDWATER avocat

33 ST-JACQUES OUEST - SUITE 410
Bureau: 845-3231 Soir: 739-2167

Détroit 5, Boston 3

1ère période

1 - Détroit: Delvecchio (4)... 0:36
2 - Détroit: Mahovich (2) Delvecchio, Howe... 3:50
3 - Boston: Esposito (7) McKenzie, Orr... 5:08
4 - Boston: Westfall (1) Smith, Sanderson... 6:22
Pun.: Rolfé 4:03, Aurey mineure, majeure, McKenzie, Hart, Shires, majeures 12:31.

2e période

5 - Détroit: Rolfé (2) Webster... 8:10
6 - Boston: Marcotte (3) Esposito, Hodge... 9:02
Pun.: Green 4:59, Cashman, Bergman, mineures, majeures 7:43, Bailey 11:56.

3e période

7 - Détroit: Delvecchio (5) Bergman, Howe... 5:38
8 - Détroit: Howe (4) Mahovich... 13:04
Pun.: Hart 3:06, Smith 11:14.

Springfield 3, Québec 6

1ère période

Lancers: Boston 12 12 11-35
Détroit: 16 13 14-43
Gardiens: Cheevers (B), Edwards (D)
Assistance: 14.335.

2e période

1 - Los Angeles: Robinson (1) Ravlich, Labossière... 17:59
Pun.: Shack 8:37, Berry 11:59, Van Impe 15:01.

3e période

2 - Philadelphie: W. Hillman (1) Bernier... 1:17
3 - Philadelphie: Heiskala (1) Peters... 7:01
4 - Philadelphie: Bernier (3) Lesiuk, Van Impe... 19:33
Pun.: Heiskala 4:17.

Lancers:

Los Angeles 10 13 12-35
Philadelphie 8 9 19-36
Gardiens: Jack Norris (LA), Doug Favell (P)
Assistance: 12.557

Première période

1 - Springfield: Lachance... 7:59
2 - Québec: Sarrazn, Wright... 9:37
3 - Springfield: Westbrooke, (Potvin, Gibbons)... 11:37
Pun.: Dineen 8:40, Pelletier 10:01, Potvin 15:43.

Deuxième période

4 - Québec: Pelletier (Clément, Wright)... 1:10
5 - Québec: Clément (Cunningham, MacSweyn)... 17:06
Pun.: Cunningham 11:43, Brosart 13:44.

Troisième période

6 - Québec: Giannini, (Johnson, Trevelyan)... 2:08
7 - Springfield: Lemieux (Healey, Holbrook)... 7:28
8 - Québec: Trevelyan... 8:21
9 - Québec: Johnson, (MacSweyn)... 15:31
Pun.: Cunningham 4:41, Volmar 16:47, Mair 17:32.

Lancers:

Springfield 11 12 10-33
Québec 7 17 12-36
Gardiens: Smith (S), Taylor (Q).
Assistance: 1.025.



UN BUT BIEN TYPIQUE! Yvan Cournoyer vient de contourner Jacques Plante pour compter l'un des deux buts du Canadien de Montréal, avant-hier soir à Toronto, dans un revers de 6-2 aux mains des Maple Leafs. Pete Mahovich (no 20), toujours à l'affût, n'a eu qu'à applaudir à l'exploit d'Yvan qui, lors du match, a subi une légère fracture à un pied. Cette blessure le tiendra au rancart pour quelque deux semaines. (Téléphoto PC)

MINISTÈRE DU TRAVAIL

AVIS

Ceinturerie — Ile de Montréal

Le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, l'honorable Pierre Laporte, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi des décrets de convention collective (Statuts refondus du Québec 1964, chapitre 143), que les parties contractantes mentionnées ci-dessous lui ont soumis une requête à l'effet de rendre obligatoire la convention collective de travail intervenue entre:

"The Belt Manufacturers' Association of Montreal Inc.", partie de première part, et,

"The Embroidery, Pleaters, Stitchers, Buttonmakers and Allied Crafts' Union, Local 315 of the International Ladies' Garment Workers' Union" partie de deuxième part.

I. Champ d'application territorial: Le champ d'application présent décret comprend l'Ile de Montréal.

II. Champ d'application industriel: Le présent décret régit l'industrie de la fabrication de ceintures de tous genres ainsi que les métiers suivants: coupeur de ceintures, conducteur de machines, brocheur, colleur, couvreur de boucles et d'agrafes, ouvrier d'atelier (employé général), conducteur de machine à poser les œillets. Ce décret régit aussi toute variété des métiers précités.

III. Définitions:

a) **Coupeur qualifié:** Toute personne qui, selon les règles de l'art, exécute toutes ou l'une quelconque des opérations suivantes, sur tout matériel de toute sorte ou de toutes dimensions utilisés dans l'industrie de la ceinturerie, nommé: étendre, dresser, couper au moyen d'un couteau, de ciseaux ou d'un autre moyen mécanique.

b) **Couseur:** Toute personne qui, selon les règles de l'art, et au moyen d'une machine à coudre, coud tout article compris dans le champ d'application industriel de cette convention, subseqüemment au coupage dudit article.

c) **Ouvrier d'atelier:** Toute personne qui effectue tout autre travail se faisant dans l'usine et concourant à la production de ceintures de toutes sortes, nommé, sans toutefois restreindre la généralité de ce qui précède, l'une ou l'autre des opérations suivantes: le cimentage ou collage, le brochage, le fixage des agrafes ou boucles de tous genres, le coupage des fils, tous autres travaux divers de ceinturerie.

IV. Taux minimaux de salaires:

a) Les taux horaires minimaux suivants s'appliquent aux salariés énumérés ci-dessous:

| | A compter du 1er septembre 1971 | |
|-------------------|---------------------------------|--------|
| Coupeur | \$2.37 | \$2.47 |
| Couseur | 1.88 | 1.96 |
| Ouvrier d'atelier | 1.535 | 1.615 |

b) Il n'est pas permis de réduire les salaires des salariés dont le taux de salaire est actuellement plus élevé que le minimum ci-dessus mentionné.

c) **Augmentation des salaires:** Tous les salariés doivent recevoir les augmentations suivantes:

| | A compter du 1er septembre 1971 | |
|-------------------|---------------------------------|--|
| Coupeur | \$0.10 | |
| Couseur | 0.08 | |
| Ouvrier d'atelier | 0.08 | |

d) Les augmentations ci-dessus devront être ajoutées au boni actuel des salariés rémunérés à la pièce et indiquées séparément sur l'enveloppe de paie.

V. Durée du travail:

a) La semaine normale de travail est de quarante (40) heures réparties sur cinq (5) jours ouvrables, du lundi au vendredi. La journée normale de travail est de huit (8) heures de travail échelonnées de 8h. à 17h., avec interruption d'une heure, pour le repas du midi, entre 12h. (midi) et 13h.

b) A compter du 1er janvier 1971, la semaine normale de travail sera réduite d'une (1) heure et sera donc de trente-neuf (39) heures de travail réparties sur cinq (5) jours de la façon suivante:

Du lundi au mercredi, les heures normales de travail seront de 8h. à 17h.; jeudi et vendredi elles seront de 8h. à 16h30; chaque jour ouvrable il y aura une interruption d'une heure de durée, pour le repas du midi, entre 12h. (midi) et 13h.

c) A compter du 1er janvier 1971, tous les salariés rémunérés à l'heure recevront une augmentation de 2.4% des taux horaires individuels augmentés et en vigueur à compter du 1er janvier 1971 jusqu'au 31 décembre 1971, et ce, afin de compenser la réduction de la durée de la semaine normale de travail, réduction qui entrera en vigueur à compter du 1er janvier 1971.

d) A compter du 1er janvier 1971, afin de compenser la réduction de la semaine normale de travail de quarante (40) heures à trente-neuf (39) heures de durée, chaque travailleur à la pièce recevra un montant additionnel égal à 2.4% de ses gains bruts hebdomadaires moyens (y compris le boni). Ledit montant de 2.4% sera ajouté au boni de chaque travailleur à la pièce. Les moyennes pour chaque métier seront déterminées conjointement par l'employeur et le syndicat.

e) Le 1er janvier 1972, la semaine normale de travail subira une nouvelle réduction, soit, d'une heure et demie, et sera donc, à compter de cette date, de trente-sept heures et demie (37½ heures). La semaine normale de travail comprendra alors cinq (5) jours, du lundi au vendredi, et la journée normale de travail débutera à 8h. pour se terminer à 16h30. Chaque jour de travail, il y aura interruption d'une heure, de 12h. (midi) à 13h., pour le repas du midi.

f) A compter du 1er janvier 1972, date à laquelle la semaine normale de trente-sept heures et demie (37½ heures) deviendra en vigueur, la réduction d'une heure et demie (1½ heure) de la durée de la semaine normale sera compensée par le paiement, à tous les salariés rémunérés à l'heure, d'une augmentation additionnelle de 3.85% des taux horaires individuels augmentés et en vigueur pour tous les salariés à compter du 1er janvier 1972.

g) A compter du 1er janvier 1972, comme compensation pour la nouvelle réduction d'une heure et demie qui abaisse la durée de la semaine normale de travail à trente-sept heures et demie (37½ heures), chaque travailleur à la pièce recevra en plus de l'augmentation précitée de 2.4% une augmentation additionnelle de 3.85% de leurs gains hebdomadaires bruts moyens (y compris le boni) selon les taux de salaires en vigueur pour leur métier respectif. Les moyennes pour chacun des métiers seront déterminées conjointement par l'employeur et le syndicat.

VI. Heures supplémentaires:

a) Un maximum de huit (8) heures supplémentaires est permis chaque semaine pendant les quatre (4) premiers jours pour autant que ce travail supplémentaire n'exécède pas deux (2) heures par jour de travail.

b) Tout travail supplémentaire doit être rémunéré au taux normal de salaire majoré de cinquante pour cent (50%) et doit être calculé sur une base journalière.

c) Aucun travail supplémentaire n'est permis les vendredis, samedis et dimanches.

VII. Répartition du travail: Durant les périodes creuses, quand il n'y a pas assez de travail pour tous les salariés, le travail disponible dans l'usine sera réparti le plus également possible parmi les salariés. Tout salarié appelé au travail a droit à un minimum de quatre (4) heures de travail continu ou au paiement y correspondant.

VIII. Contrat individuel: Tout contrat individuel entre un employeur et un salarié régi par le présent décret est prohibé. De plus, l'employeur ne doit ni exiger ni accepter qu'un salarié lui verse, en dépôt un montant en espèces ou d'autres garanties.

IX. Travail effectué par l'employeur:

a) Sauf dans les circonstances mentionnées ci-dessous, aucun employeur ne devra travailler dans son atelier comme couseur, coupeur, ouvrier d'atelier ou apprenti, à moins que l'autre ou les autres salariés qui oeuvrent dans l'atelier n'aient suffisamment de travail pour les occuper toute la semaine.

b) L'employeur qui travaille actuellement ainsi dans son atelier a le droit de continuer de le faire, mais ce droit lui

est nié s'il a déjà cessé cette pratique, ou lui sera nié dès qu'il la cessera.

X. Travail à domicile: Aucun travail à domicile n'est permis.

XI. Taux horaires minimaux des apprentis:

a) L'apprenti coupeur, l'apprenti couseur et l'apprenti ouvrier d'atelier sont des débutants engagés pour la première fois dans l'industrie de la ceinturerie.

b) L'apprentissage des métiers de coupeur, de couseur et d'ouvrier d'atelier et les taux horaires minimaux de salaires des apprentis sont respectivement les suivants:

| | A compter du 1er septembre 1971 | |
|---------------|---------------------------------|---------|
| Coupeur | | |
| 1ers 3 mois | \$1.75 | \$1.75 |
| après 3 mois | 1.54 | 1.56 |
| après 6 mois | 1.71 | 1.74 |
| après 9 mois | 1.87 | 1.92 |
| après 12 mois | 2.04 | 2.11 |
| après 15 mois | 2.21 | 2.29 |
| après 18 mois | 2.37 | 2.47 |
| Couseur | | |
| 1ers 4 mois | 1.375 | 1.375 |
| après 4 mois | 1.54 | 1.57 |
| après 7 mois | 1.71 | 1.77 |
| après 10 mois | 1.88 | 1.96 |
| 2 1ers mois | \$1.375 | \$1.375 |
| après 2 mois | 1.46 | 1.50 |
| après 4 mois | 1.535 | 1.615 |

c) Tout salarié dont le taux de salaire à l'embauche est supérieur aux taux prévus ci-dessus pour les apprentis doit recevoir, lors de la prochaine promotion (après 3 ou 4 mois, selon le cas), l'augmentation prévue pour son échelon. Si les augmentations sont versées avant la date de promotion d'échelon, la prochaine augmentation devra être versée, selon le cas, 3 ou 4 mois après la date du versement de la dernière augmentation, et ce, selon le barème ci-dessus.

XII. Taux minimaux du décret supérieurs de 10% au salaire minimum légal

a) Nonobstant toute autre disposition de ce décret, tous les taux minimaux de salaires payés en vertu du présent décret doivent être d'au moins 10% supérieurs aux salaires minimaux prescrits par la Loi du salaire minimum ou par tout autre statut qui viendrait remplacer ladite loi ou par toute loi, tout arrêté en conseil ou tout règlement édictés par le gouvernement provincial et qui s'appliqueraient à la présente industrie si ce n'était de l'existence du présent décret.

b) Tous les taux minimaux de salaires payables en exécution de la présente convention seront en tout temps ajustés de manière à égaliser les taux minimaux ajustés fixés par l'autorité provinciale.

XIII. Jours fériés chômés et payés:

a) Aucun travail n'est permis les jours fériés suivants: Le premier jour de l'an, le vendredi saint, la Saint-Jean-Baptiste, le 1er juillet (fête de la Confédération), la fête du Travail, le jour d'actions de grâce et le jour de Noël.

b) Tous les salariés ont droit aux jours fériés chômés et payés suivants, même lorsque ces jours tombent un samedi, un dimanche ou durant les congés annuels payés: Le premier jour de l'an, le vendredi saint, la St-Jean-Baptiste, le 1er juillet (fête de la Confédération), la fête du Travail, le jour d'actions de grâce et le Noël.

c) L'indemnité afférente à chacun de ces jours fériés est la suivante:

Salariés rémunérés à l'heure: le salaire d'une journée normale de travail;

Salariés rémunérés à la pièce: le salaire d'une journée de travail calculé sur leurs gains moyens au cours du trimestre qui précède le jour férié en question.

d) Tout salarié qui bénéficie actuellement de plus de jours fériés chômés et payés que ceux énumérés ci-dessus doit continuer d'en bénéficier et de recevoir l'indemnité afférente aux jours fériés chômés et payés additionnels.

e) Pour avoir droit à l'indemnité afférente à tout jour férié chômé et payé, le salarié doit avoir été au service de son employeur au moins un (1) mois auparavant.

f) Nonobstant ce qui précède et sauf en cas d'absence pour cause de maladie, de manque d'ouvrage, de licenciement, ou résultant de l'obscence d'un jour férié ou d'une fête religieuse, tout salarié qui s'absente une journée complète au cours de la semaine de travail dans laquelle tombe l'un quelconque des jours fériés précités verra déduire les montants suivants de l'indemnité afférente audit jour férié:

| | A compter du 1er janvier 1972 | |
|-------------------|-------------------------------|-----------------|
| 1 jour d'absence | 2 heures | 1h 45 |
| 2 jours d'absence | 4 heures | 3h 30 |
| 3 jours d'absence | 6 heures | 5h 15 |
| 4 jours d'absence | pas d'indemnité | pas d'indemnité |

XIV. Horloge de pointage: Tout employeur a l'obligation d'installer une horloge de pointage dans son entreprise, de même qu'il a la stricte obligation et la responsabilité de voir à ce que chaque salarié y pointe ses heures de travail faites au service dudit employeur.

XV. Périodes de repos: Tout salarié bénéficie, sans déduction de paie, d'une période de dix (10) minutes de repos au cours de l'avant-midi; de même, tout salarié bénéficie d'une période de dix (10) minutes de repos, sans déduction de paie, au cours de l'après-midi.

XVI. Congés annuels payés:

a) Tout salarié régi par le présent décret a droit à un congé annuel payé continu d'une durée minimale de deux (2) semaines. L'indemnité afférente audit congé est de 4% de salaire gagné durant la période d'emploi du salarié au cours de l'année. L'indemnité en question n'excèdera pas deux semaines de salaire normal.

b) Ledit montant de 4% du salaire gagné sera également payable au salarié qui quitte le service de son employeur.

c) La période de prise des congés annuels payés sera déterminée par entente entre l'employeur et l'employé.

d) Sauf en cas de maladie, de période creuse, de licenciement, de grossesse ou de toute autre cause sérieuse, tout salarié qui compte dix ans ou plus de service continu dans l'industrie de la ceinturerie, au premier septembre de toute année d'existence du présent décret, recevra de son employeur un montant additionnel de 2% de son salaire annuel, et ce, pour une troisième semaine de congés payés. Cette troisième semaine de congés sera prise dans la semaine qui s'écoule entre la Noël et le premier jour de l'an, même à compter de 1970.

XVII. Délai de congé: Tout employeur qui veut licencier un salarié doit lui donner un préavis de trois jours. De même, tout salarié qui veut quitter le service de son employeur doit lui donner trois jours de préavis.

XVIII. Rémunération supérieure au taux du décret: Tout avantage, soit sous forme de rémunération monétaire, soit sous forme de conditions plus avantageuses, doit être continué s'il existe présentement au bénéfice du salarié, et ce, nonobstant toute autre disposition du décret.

XIX. Durée du décret: Ce décret demeure en vigueur jusqu'au 31 août 1972.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seuls un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendements.

L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle du Québec. Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis dans la Gazette officielle du Québec, l'honorable ministre du Travail et de la Main-d'œuvre recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre, ROBERT SAUVE

Ministère du Travail et de la Main-d'œuvre, Québec, le 10 octobre 1970. 36720-0

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CLINE ET GRANT BIENTRÉS RÉCOMPENSÉS

NEW YORK (PA) — Les Orioles de Baltimore ont, hier, reçu leur récompense pour avoir vaincu les Reds de Cincinnati en cinq joutes lors de la récente Série Mondiale de baseball.

Ils ont chacun reçu un boni de \$18,215.78 pendant que les Reds, eux, touchaient chacun \$13,687.59.

Les joueurs du Baltimore avaient voté 13 parts complètes et 13 parts partielles ou montants désignés. Les porteurs du Cincinnati avaient par contre voté 32 parts complètes plus 15 parts partielles ou montants fixes.

Les Orioles, en définitive, ont individuellement touché \$122.40 de moins que les Mets de New York à l'automne de 1969 alors que ceux-ci gagnèrent \$18,338.18 chacun, un boni record de Série Mondiale.

On sait d'autre part que, cette année, on avait adopté la nouvelle politique d'assurer au moins \$15,000 à chacun des vainqueurs.

Des deux clubs, les Reds ont probablement été ceux ayant voté la part la plus généreuse, soit celle, complète, accordée au voltigeur et brillant frappeur d'occasion Ty Cline qui ne se joignit au Cincinnati que le 15 juin dernier après avoir été obtenu des Expos de Montréal dans un échange pour Clyde Mashore.

Les Reds ont aussi accordé le quart d'une part à leur jeune préposé aux bâtons, Mike Long. Il a ainsi touché \$3,421.91.

Les Orioles ont accordé trois-quarts d'une part, donc \$13,661.85, à deux joueurs occasionnels, le lanceur Moe Drabowsky et le joueur de champ intérieur Bobby Grich. Enfin, dix-neuf autres ont touché le 10e d'une part à leur préposé aux bâtons, Jay Mazzone, soit \$1,821.58.

Les chiffres moindres de cette année, en comparaison avec ceux d'il y a un an, sont dus au fait que moins de spectateurs assistèrent aux séries

éliminatoires et à la Série Mondiale. En 1969, les éliminatoires dans les ligues Nationale et Américaine avaient attiré 274,001, contre 194,867 cet automne, pendant que 253,183 personnes voyaient la Série Mondiale de cette année, 272,378 en 1969.

Les Pirates de Pittsburgh, qui perdirent le championnat de la Nationale dans une série post-saisonnière contre Cincinnati, ont obtenu des parts plus importantes que les Twins du Minnesota, les perdants des éliminatoires de la ligue Américaine.

Les Pirates ont distribué 31 parts complètes, chaque joueur recevant \$5,913.49, pendant que les Twins accordaient 32 parts complètes de \$5,901.47 chacune.

Chez les équipes de deuxième place, le partage s'est ainsi établi: Yankees de New York, \$1,179.11 chacun; Athlétiques d'Oakland, \$1,272.34; Cubs de Chicago, \$1,064.64 chacun; et Dodgers de Los An-

ges, \$1,108.75 chacun.

Les clubs de 3ème place: Californie, \$293.55; Mets de New York, \$278.68; Boston, \$287.86; San Francisco, \$287.84.

Les Pirates comme les Twins ont été chics envers des joueurs n'ayant été avec eux qu'une partie de la saison. Ainsi, Pittsburgh a donné le tiers d'une part au lanceur Jim "Mudcat" Grant qui a ainsi touché \$1,971.17 (beaucoup plus que s'il était resté avec Oakland). Par ailleurs, Minnesota a accordé une part entière au lanceur Bert Blevins, qui se joignit à l'équipe en juin. Ils ont aussi voté un montant de \$2,500 à l'intention de l'instructeur Sherry Robertson qui fut récemment tué lors d'un accident d'automobile.

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Avis légaux - Avis publics Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1 octobre 1970 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Mardelio Lée, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 23ème jour d'octobre 1970, sous le numéro 227418. Ce 23ème jour d'octobre 1970 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS DE CESSATION GÉNÉRALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 octobre 1970 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à VOGUE FURNITURE COMPANY LA COMPAGNIE DE MEUBLES VOGUE a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ème jour d'octobre 1970, sous le numéro 227418. Ce 26ème jour d'octobre 1970 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO 287157

ROGER LEROUX, mécanicien, domicilié et résidant à Montréal dit district;

demandeur

-contre-

DONALD DAVID autrfois résidant au 4093 rue Clark, Montréal, dit District et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

WILFRID DAVID autrfois résidant au 7890 rue Casgrain, Montréal, dit District et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

IL EST ENJOINT à DONALD DAVID et WILFRID DAVID à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 octobre 1970

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

Me Jean Brié, 2933, rue Masson, MONTRÉAL 406, Qué.

Avocat du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

NO 299746

André BOUTILLIER, résidant à l'Assomption, district de Joliette

Demandeur

-vs-

Valmont GRONIER, autrfois résidant à Montréal, dit district et maintenant de lieux inconnus

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur Valmont GRONIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignment et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 26 octobre 1970

MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.

Me Bertrand & Guérard 1833 est, rue Sherbrooke Montréal, P. Qué.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

NO 308845

GIOVANNI INTERISSANO, de la Ville de St-Léonard, District de Montréal, et demeurant au 7119 rue Bannard,

demandeur

-contre-

PAUL MAILLOUX, de la Ville d'Anjou, District de Montréal, et demeurant au 7367 rue Anida,

défendeur

JEAN PAUL COTE, autrfois résidant au 109 rue Main, dans la Ville de Windsor, Québec, mais présentement de lieux inconnus.

défendeur

IL EST ENJOINT à JEAN-PAUL COTE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 octobre 1970

JEAN-PAUL VERSCHELDEN J.C.P.

Me Wolosky, Jedekin et Rosenstein, Suite 310, 1440 rue Ste-Catherine ouest, Montréal, Québec

Avocats du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

NO 294431

ANJOU HOLDINGS INC., corps politique et incorporé, dément constitué selon la Loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires au 630 ouest, Dorchester, en les Cité et District de Montréal.

Demanderesse

-vs-

EMILE ASSELIN, autrfois résidant en la Cité d'Outremont, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Défendeur

ET,

LE REGISTRATEUR (Division de Montréal) et Ab.

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur EMILE ASSELIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.

Une copie de Jugement rendu le 17ème jour d'août 1970, par l'Honorable Juge LEON LALANDE, a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 27 octobre 1970

Marius d'Amours, P.C.S.M.

Me DOHENY, DAY, MACKENZIE & LAWRENCE 1358 Edifice IBM, 3 Place Ville Marie, Montréal 113, P. Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1 octobre 1970 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Claude Villeneuve faisant affaire sous le nom de Villeneuve et Associés, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 23ème jour d'octobre 1970, sous le numéro 227494, ce 23ème jour d'octobre 1970 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 octobre, 1970 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à C.I.P. (Commercial Industrial Photographers) Studios Ltd., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec, le 23ème jour d'octobre 1970, sous le numéro 227487. Ce 26ème jour d'octobre 1970, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 380145

Gilles MAHER, résidant à LaSalle, district de Montréal, tant personnellement qu'en sa qualité de tuteur à son fils mineur René Maher

demandeur

-vs-

Hermel GAUTHIER, autrfois résidant Alma, district de Roberval et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur Hermel GAUTHIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignment et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 26 octobre 1970

MARIUS D'AMOURS P.C.S.M.

Me. Leroux & Guay 4 est, rue Notre-Dame Montréal, P. Qué.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

NO 299411

SIRANDAR SINGH BHAYEE résidant dans la Cité et le district de Montréal.

Demandeur

-vs-

EDDY DAUOST, autrfois résidant dans la Cité de Montréal-Nord, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

MICHEL HADDAD, autrfois domicilié à Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

IL EST ENJOINT à MICHEL HADDAD à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 octobre 1970

CLAUDE DUFOUR Greffier-adjoint

Me Fortin, Lamoureux & Mignault, 445 ouest, Jean-Talon, Suite 100, Montréal, Qué.

Avocats du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 308844

TONY LAPENNA, de la Ville de St-Michel, District de Montréal, et demeurant au 9280 - 17e avenue.

demandeur

-contre-

PAUL MAILLOUX, de la Ville d'Anjou, District de Montréal, et demeurant au 7367 Anida,

défendeur

IL EST ENJOINT à JEAN-PAUL COTE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 octobre 1970

JEAN-PAUL VERSCHELDEN J.C.P.

Me Wolosky, Jedekin et Rosenstein, Suite 310, 1440 ouest, rue Ste-Catherine, MONTRÉAL, Qué.

Avocat du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 299411

SIRANDAR SINGH BHAYEE résidant dans la Cité et le district de Montréal.

Demandeur

-vs-

EDDY DAUOST, autrfois résidant dans la Cité de Montréal-Nord, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

MICHEL HADDAD, autrfois domicilié à Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

IL EST ENJOINT à MICHEL HADDAD à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 octobre 1970

CLAUDE DUFOUR Greffier-adjoint

Me Fortin, Lamoureux & Mignault, 445 ouest, Jean-Talon, Suite 100, Montréal, Qué.

Avocats du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 299411

SIRANDAR SINGH BHAYEE résidant dans la Cité et le district de Montréal.

Demandeur

-vs-

EDDY DAUOST, autrfois résidant dans la Cité de Montréal-Nord, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

MICHEL HADDAD, autrfois domicilié à Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

IL EST ENJOINT à MICHEL HADDAD à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 octobre 1970

CLAUDE DUFOUR Greffier-adjoint

Me Fortin, Lamoureux & Mignault, 445 ouest, Jean-Talon, Suite 100, Montréal, Qué.

Avocats du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 299411

SIRANDAR SINGH BHAYEE résidant dans la Cité et le district de Montréal.

Demandeur

-vs-

EDDY DAUOST, autrfois résidant dans la Cité de Montréal-Nord, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

MICHEL HADDAD, autrfois domicilié à Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

IL EST ENJOINT à MICHEL HADDAD à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 octobre 1970

CLAUDE DUFOUR Greffier-adjoint

Me Fortin, Lamoureux & Mignault, 445 ouest, Jean-Talon, Suite 100, Montréal, Qué.

Avocats du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 299411

SIRANDAR SINGH BHAYEE résidant dans la Cité et le district de Montréal.

Demandeur

-vs-

EDDY DAUOST, autrfois résidant dans la Cité de Montréal-Nord, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

MICHEL HADDAD, autrfois domicilié à Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

IL EST ENJOINT à MICHEL HADDAD à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 octobre 1970

CLAUDE DUFOUR Greffier-adjoint

Me Fortin, Lamoureux & Mignault, 445 ouest, Jean-Talon, Suite 100, Montréal, Qué.

Avocats du demandeur

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCP-70-10281 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 17 novembre 1970

Poste Montmagny (Comté de Montmagny)

CONSTRUCTION DU BATIMENT DE COMMANDE ET INSTALLATION DE L'APPAREILLAGE ELECTRIQUE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 9h30 a.m. à 4h30 p.m., à l'endroit suivant:

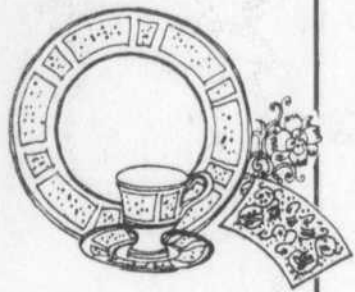
Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de VINGT-CINQ MILLE D

LES DUOS D'ÉCOSSE

à la découverte de nouveautés chez Eaton

Voici les 8 motifs derniers nés de la remarquable porcelaine Wedgwood. Représentés ici, 3 motifs du lot maintenant mis en vente en primeur à Montréal au Salon Wedgwood, quatrième étage, chez Eaton en ville seulement. Rayon 252.



Kenilworth

service 5 pièces **37.95**
service 40 pièces **303.60**

Pour ceux qui aiment l'inhabituel, un nouveau motif qui saura leur plaire. Marli vert vif à motif blanc grave créant un effet très moderne. Pourtour souligné d'un filet platine.



Astor

service 5 pièces **27.95**
service 40 pièces **223.60**

Motif élaboré noir-noir sur le marli blanc pur de la porcelaine, créant un effet moderne unique. Filet or sur le pourtour de chaque pièce ajoutant au cachet de sophistication.



Chester

service 5 pièces **34.95**
service 40 pièces **279.60**

Marli vert vif à délicat motif doré encadré d'un filet or, surmonté d'une élégante simplicité. Cet effet subtil de distinction convient également pour un décor ultra-moderne que traditionnel.

COMPOSEZ 842-9211

Un achat spécial de chandails en cachemire et laine d'agneau

C'est un grand retour. Celui des duos-chandails renouvelés au goût du jour. Pour les jeunes femmes élégantes et pratiques. Confection mode nouvelle longueur en cachemire et laine d'agneau. Ils ont été achetés spécialement en Écosse pour permettre le meilleur prix ici même pour vous. Tailles 36 à 40 dans le lot. Vous trouvez ces duos-chandails d'Écosse au troisième étage chez Eaton en ville, Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 246.

Commandes passées au magasin même seulement

- Bleu tendre, naturel, havane, vert foncé ou lie de vin.
- A. Pull-over en cachemire à glissière au dos et ceinture pareille. **27.00**
 - B. Cardigan assorti ouvert en V, deux poches. **30.00**
 - Rouge, marine, naturel, rose cendré, vert cendré.
 - C. Chandail en tricot côtelé de laine d'agneau à faux col roulé. **15.00**
 - D. Cardigan assorti. **17.00**



EATON